SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothqueanc05lecl

ep

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME V.

POUR L'ANNE'E MDCCXVI.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

MDCCXVI.

Univers[illegible]

AP
25
.B3
1714
v.5
Coll Spec.

TABLE
DES ARTICLES
ET
DES LIVRES

contenus dans la 1. du V. Tome.

I. *Extrait du* XI. *Tome des Actes Publics d'Angleterre* 1
II *La Vie Civile par Mr.* DORIA. 54
III. *Les Oeuvres de* SALLUSTE. 127
IV. *Les Vies des excellens Generaux, par* CORNELIUS NEPOS. 138
V. *Hiſtoire Romaine de* VELLEIUS PATERCULUS. 141
VI. *L'Hiſtoire Romaine de* FLORUS. 144
VII. *L'Hiſtoire de* JUSTIN. 146
VIII. *Les Comedies de* TERENCE. 150
IX. *Les Oeuvres de* LUCRICE .153
X. *Les Oeuvres de* CATULLE, TIBULLE & PROPERCE. 155
XI. *Les Oeuvres de* VIRGILE. 156
XII *Les Oeuvres d'*HORACE. 162
XII. *Les Oeuvres d'*OVIDE. 168

TABLE DES ARTICLES.

XIV. *Les Fables de* PHEDRE *& d'*AVIENUS 177
XV. *Commentaire sur les Pandectes par Mr.* NOODT. 181
XVI. *Hiſtoire Eccleſiaſtique des deux premiers Siecles, par l'Auteur de la* B. A. & M. 224
XVII. *Avertiſſement.* 236

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Extrait du XI. Tome des Actes Publics d'Angleterre.

CE XI. Tome contient les Actes du reſte du Régne de *Henri* VI, depuis le mois de Novembre 1441, juſqu'à la fin du même Régne, & les quinze premiéres années d'*Edoüard* IV. Je me bornerai, dans cet Extrait, à ce qui regarde *Henri* VI, en ſuivant les deux principales matiéres de ce Régne; ſavoir, les Affaires de France, & les Domeſtiques.

I. *Affaires de France.*

LA querelle, entre le *Duc de Gloceſter* & le *Cardinal de Wincheſter*, fut la principale cauſe du peu de ſuccès, que les Affaires des Anglois eurent en France, juſqu'à la fin de la Guerre. Le Cardinal, ne penſant uniquement qu'à détruire ſon ennemi, trouva le moyen de remplir le Conſeil du Roi, de ſes Créatures, la plûpart Eccléſiaſtiques, & ſans aucune expérience dans les Affaires de la Guerre. De-là vint la grande paſſion, que ce même Conſeil témoigna pour la Paix, & ſa froideur, quand il s'agiſſoit de faire des efforts, pour réparer les pertes paſſées. Outre cela, pluſieurs autres motifs portoient le Cardinal, & la plûpart des autres Membres du Conſeil, à ſouhaiter que la Guerre finît bien-tôt. Premiérement, ils craignoient que, dans la continuation de la Guerre, il n'arrivât des évenemens, qui rendiſſent le *Duc de Gloceſter* néceſſaire. En ſecond lieu, il leur étoit fâcheux de s'entendre ſans ceſſe reprocher les fautes, qui ſe faiſoient tous les jours, par rapport aux Affai-

faires de France; ſoit en négligeant d'envoyer des ſecours à tems, au Régent, ou en lui donnant des Ordres embarraſſez, ou équivoques, qui marquoient leur peu de capacité dans les Affaires Militaires. Enfin, comme tout alloit toûjours de mal en pis, ils ſentoient bien, qu'on les rendroit quelque jour reſponſables des évenemens; ſur tout ayant un ſurveillant auſſi habile, que le *Duc de Gloceſter*. Par toutes ces raiſons, ils ſouhaitoient ardemment la Paix. C'étoit dans cette vûë, que le *Duc d'Orléans* avoit été careſſé, & même mis en liberté, comme un inſtrument propre à faire réüſſir ce projet. Le Conſeil étant dans cette diſpoſition, on peut bien juger que la Guerre ne ſe pouſſoit en France, que foiblement. Les progrès, que les Armes des Anglois y auroient faits, n'auroient ſervi qu'à reculer la Paix, au lieu de la procurer.

Quoique *Henri* VI, fût âgé d'environ vint ans, il étoit ſi peu capable de prendre en main les rênes du Gouvernement, qu'il ne faiſoit que prêter ſon Nom à ce qu'il plaiſoit à ſon Conſeil de réſoudre. Comme

il avoit un génie, beaucoup au deſſous des médiocres; il recevoit ſans examen toutes les impreſſions, que ceux qui l'approchoient vouloient lui donner. Le *Cardinal de Wincheſter* ſut bien profiter de cette diſpoſition. Dès qu'il eût commencé à écarter le *Duc de Gloceſter*, il fit entendre au Roi, que cet Oncle avoit deſſein de le tenir perpetuellement en tutelle, & peut-être de lui ravir la Couronne. Ainſi, peu-à-peu, le Duc perdit tout ſon crédit auprès du Roi, qui ne faiſoit plus aucun cas de ſes Conſeils.

Malgré les empreſſemens, que la Cour d'Angleterre marquoit pour la Paix, la Guerre ſe continua pourtant, pendant les années 1442, & 1443, ſous la conduite du *Duc d'Yorck*, qui étoit Régent en France, pour *Henri* VI. C'étoit un Prince ſage, vaillant & qui entendoit fort bien la Guerre; s'il eût été aſſiſté, comme il falloit, il auroit cauſé beaucoup d'embarras au Roi *Charles*. Mais, par les raiſons indiquées ci-deſſus, il ne recevoit que de très-petits ſecours d'Angleterre.

En 1442 le Roi *Charles* VII. ayant deſſein de ſecourir *Tartas*, place de Guien-

Guienne, qui avoit capitulé de ſe rendre au Mois de Juin de l'année 1443, ſous certaines conditions, paſſa l'Hiver à Toulouſe; où il dépouilla le *Comte d'Armagnac* d'une partie du Comté de Cominge, dont il s'étoit emparé. Le *Comte d'Armagnac*, qui avoit toûjours été attaché au ſervice de la France, fut tellement outré de la rigueur, dont le Roi avoit uſé à ſon égard; qu'il fit offrir au Roi *Henri*, une de ſes filles en Mariage, avec la meilleure partie de ſes Etats; qui comprenoient *la Gaſcogne* proprement dite, *l'Auvergne*, le *Roüergue*, & pluſieurs autres domaines. La propoſition ayant été acceptée, *Henri* lui envoya des Ambaſſadeurs, avec pouvoir de fiancer en ſon Nom une de ſes Filles, ce qui fut exécuté. Mais, quelque tems après, *le Comte* ayant été entiérement dépouillé de ſes Etats, *Henri* ne penſa plus à ce Mariage.

Enfin en 1444., *Charles* VII. & *Henri* VI. conclurent à Tours une trêve de deux ans, pour avoir le loiſir de travailler à la Paix. Cette trêve fut ſouvent prolongée & renouvellée juſqu'en 1448, qu'elle fut rompuë par la priſe de *Fougeres*,

Ville appartenante au *Duc de Brétagne*. *Jurienne*, Gouverneur de la Baſſe Normandie, pour les Anglois, ſurprit cette Place au milieu de la trêve, & y fit un très-grand butin. *Charles* VII, qui avoit fait comprendre le *Duc de Brétagne*, dans la trêve, prit cette affaire fort à cœur. Il demanda ſeize-cens-mille écus de dédommagement, pour le *Duc de Bretagne*, avant même qu'on eût pû calculer à quoi ſe montoit le dommage; & enfin, ſur ce qu'on n'accordoit pas aſſez promptement ce qu'il demandoit, il fit ſurprendre pluſieurs Places des Anglois, & entra en Normandie, avec quatre Armées. Depuis que la Guerre eut recommencé, les Affaires des Anglois allérent ſi mal en France; que dans la premiére Campagne, ils perdirent la moitié de la Normandie, avec Roüen Ville Capitale. Dans la ſeconde, en 1450, *Charles* acheva de leur enlever le reſte de cette Province, & toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France. Enſuite, il fit marcher ſon Armée en Guienne où il fit quelques progrès, & en 1451, il acheva la conquête de cette Province. En 1452, les Gaſcons

cons se révoltérent de son obéïssance, & introduisirent les Anglois dans Bourdeaux. Mais en 1453, ceux-ci furent entiérement chassez de Guienne. C'est ainsi que finit cette longue Guerre, sans que de toutes les Conquêtes, que les Anglois avoient faites en France, il leur demeurât autre chose, que *Calais*, *Guisnes*, & quelques petites Places aux environs. De plus, ils perdirent la Guienne, ancien héritage de leurs Rois.

Le Recueuil des Actes Publics, dans ce XI. Tome, est fort stérile sur les évenemens, dont je viens de parler. Du moins, je n'y trouve point de Piéce importante, qui puisse beaucoup servir à l'éclairciſſement de l'Histoire; si l'on en excepte les dates, qui peuvent veritablement être de quelque utilité.

Ce qu'on y trouve de plus important, est un pouvoir du Roi *Henri* VI. à ses Ambassadeurs, pour conclurre son Mariage, avec une des filles du *Comte d'Armagnac Pag.* 3. du 12. de Mars, 1442.

Des Traitez de trêve entre *Henri* & *Isabelle de Portugal*, *Duchesse de Bourgogne*, agissant pour le Duc son Epoux

Le Traité de trêve, conclu à Tours, le 28. de Mai 1444, *Pag.* 51. Les diverſes prolongations de la trêve, & des conventions pour une entrevuë des deux Rois, qui n'eurent pourtant aucune ſuite.

La Commiſſion donnée à *Talbot Comte de Schrewsbury*, pour être Lieutenant du Roi en Guienne, ſur la promeſſe des Gaſcons d'introduire les Anglois dans Bourdeaux, du 2. de Septembre 1452. *Pag.* 313.

II. *Affaires Domeſtiques.*

L'UNIQUE but du *Cardinal de Winchester* étoit de perdre le *Duc de Gloceſter*. Dans cette vûë, il avoit attiré à la Cour le *Comte de Suffolck*, qui devint Favori du Roi, & *Jean Kemp* Archevêque d'Yorck, à qui il procura le Chapeau de Cardinal. Ces trois Miniſtres, qui dirigeoient toutes les Affaires, étoient ennemis mortels du *Duc de Gloceſter*. Comme ce Prince faiſoit beaucoup de bruit de ce qu'on avoit relâché le *Duc d'Orléans*, contre les Ordres exprès du feu Roi; on trouva le moien de lui fermer la bouche, par une mortification des plus cruel-

cruelles. On fit accuſer en 1642. la Ducheſſe ſa Femme, d'avoir voulu faire mourir le Roi, par des ſortiléges, & on la fit condamner à être enfermée, pour le reſte de ſes jours; après avoir fait publiquement amende honorable, dans l'Egliſe de St. Paul. Quelque tems après, le Duc accuſa le Cardinal de haute trahiſon. Mais le Prélat ſe tira d'affaires, par un nouveau pardon, que le Roi lui accorda.

J'ai déja dit, que les Miniſtres ſouhaitoient de faire la Paix avec la France, à quelque prix que ce fût, & les raiſons qui les y portoient. Pour y parvenir plus aiſément, ils penſérent à marier le Roi avec *Marguerite d'Anjou*, fille de *René d'Anjou* & Niéce de la *Reine de France*, & du *Comte du Maine*, Favori de *Charles* VII. Mais le ſimple déſir de la Paix n'étoit pas le ſeul motif, qui les déterminoit à ce Mariage. Ils en avoient encore un autre, qui n'étoit pas moins preſſant. Le Roi pouvoit mourir, & en ce cas-là, la Couronne venoit inconteſtablement au *Duc de Glocester* leur ennemi. D'ailleurs, *Henri* étant comme imbécille, ils crurent qu'il leur ſeroit

avantageux d'avoir une Reine, pour la charger du Gouvernement du Royaume ; de peur que le *Duc de Gloceſter* ne fût pourvû de la Régence, par le Parlement. *Marguerite d'Anjou* étoit une Princeſſe tout-à-fait propre à cela. Elle avoit beaucoup d'eſprit, & un eſprit hardi & entreprenant. D'ailleurs elle étoit ſi dénuée de bien, qu'elle ne pouvoit que leur avoir obligation de ſa fortune. Ils ſe propoſoient donc de la mettre à la tête des affaires & de la ſoûtenir par leur crédit, afin d'en être protegez à leur tour. Par là, ils eſpéroient de ſe conſerver dans les poſtes, qu'ils occupoient, & de détruire le *Duc de Gloceſter* ; ne doutant nullement que la nouvelle Reine ne s'unît avec eux, pour ce deſſein.

Cette affaire fut ſecrettement négociée pendant toute l'année 1443, & enfin, en 1444, on convint que le Roi enverroit des Ambaſſadeurs à Tours, où le Roi Charles faiſoit ſa réſidence ; pour y conclurre une trêve, & régler en même tems, les conditions de ſon Mariage. Le *Comte de Suffolck* fut nommé, pour être Chef de cette Ambaſſade & il reçut

les

ſes Inſtructions par écrit. Quoi que, ſelon les apparences, il eut lui-même dreſſé ces Inſtructions; comme il comprenoit bien qu'il alloit faire une démarche, qui pourroit être ſujette à de fâcheuſes recherches; il préſenta une Requête au Roi, pour le prier de le décharger de cette Ambaſſade, ou, du moins, de lui donner les ſûretez néceſſaires. Le Roi lui accorda la derniére partie de ſa demande, par une Patente, dans laquelle, il lui enjoignoit de ſuivre ponctuellement ſes Inſtructions, qui ne regardoient pas ſeulement le bien de l'Etat, mais encore ſa propre perſonne & ſon Mariage.

Les Ambaſſadeurs s'étant rendus à Tours, y ſignérent la trêve, dont j'ai déja parlé. Enſuite, le *Comte de Suffolck* propoſa, ou ſe fit propoſer, le Mariage du Roi ſon Maître avec *Marguerite d'Anjou*; & au lieu de ſtipuler une dot, il s'engagea au nom du Roi, à reſtituer la Ville du Mans & tout le Comté du Maine, à *Louis d'Anjou*, Roi de Sicile; à condition que ce Prince en feroit préſent au *Comte du Maine* ſon Frére.

Il eſt incertain, ſi le *Comte de Suf-*

folck avoit reçu pour inſtruction de reſtituer le Maine ; ou s'il le fit de lui-même, comme il eſt plus apparent. Quoi qu'il en ſoit, il repaſſa en Angleterre, afin de faire approuver, par le Roi & par le Conſeil, les conditions dont il étoit convenu, touchant le Mariage du Roi. Le *Duc de Gloceſter* s'y oppoſa, de tout ſon pouvoir, en faiſant voir que *le Maine* étoit la Clef de la Normandie. Mais contre ſon avis, tout ce que le *Comte de Suffolck* avoit fait fut approuvé. Peu de jours après, il retourna en France, muni d'une Procuration du Roi pour épouſer *Marguerite*, & avec le titre de Marquis, dont le Roi l'avoit honoré, avant ſon départ.

Le Mariage ſe ſolenniſa au Mois de Novembre 1444, à Tours, où le Roi de France réſidoit alors. Peu de Mois après, en 1445, la nouvelle Reine arriva en Angleterre, & ſelon le projet déja formé, elle ſe rendit maîtreſſe du Gouvernement, au nom du Roi ſon Epoux ; les Miniſtres affectant de recevoir en public ſes Ordres, qu'elle concertoit premiérement avec eux. Quant au Roi, il ne faiſoit que ſigner tout ce qu'on lui

lui préſentoit, ſans s'informer de quoi il s'agiſſoit, quoi que tout ſe fît en ſon nom. Ces commencemens promettoient une Régence heureuſe à la Reine & aux Miniſtres ; d'autant plus, que le Parlement, qui s'aſſembla en 1446, remercia le *Marquis de Suffolck* du grand ſervice qu'il avoit rendu au Royaume, & le dédommagea des dépenſes qu'il avoit faites dans ſon Ambaſſade. Il y avoit pourtant encore deux perſonnes, qui embarraſſoient la Reine, & les Miniſtres. C'étoient le *Duc de Glocester*, & le *Duc d'Yorck*. Pour le premier, comme il n'y avoit aucune apparence de pouvoir le gagner, ſa perte fut réſoluë. Mais pour le *Duc d'Yorck*, qui étoit nouvellement arrivé de France, on tâcha de le mettre dans les intérêts de la Cour, en le comblant de careſſes ; & le Roi lui continua la Régence de France, pour cinq ans. Cependant, comme dans la ſuite, on ne trouva pas ce Prince aſſez ſouple, cette Régence lui fut ôtée, avant le terme expiré, pour la donner au *Duc de Sommerſet*.

Les ennemis du *Duc de Glocester*, ſe trouvant ſi bien établis, & ayant un Parlement à leur dévotion, réſo-

lurent enfin d'exécuter le projet formé contre lui. D'abord, ils lui firent ôter la place, qu'il avoit dans le Conſeil, en qualité de premier Prince du ſang. Enſuite ils le firent accuſer de divers crimes, qu'on prétendoit qu'il avoit commis, pendant ſa Régence. Mais il s'en juſtifia ſi bien, que le Conſeil ne jugea pas à propos de remettre cette affaire à la déciſion des Pairs. Ainſi, pour cette fois, ce Prince fut abſous; ſans pourtant qu'on lui procurât aucune ſatisfaction, de la part de ſes accuſateurs. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans Londres, où le Duc étoit fort aimé, & le Peuple parut même tout porté à le proteger ouvertement, contre tous ſes ennemis. Mais cette affection du peuple, pour lui, ne fit que hâter ſa ruine. Peu de temps après, le Parlement ayant été convoqué à St. Edmond bury en 1447. le *Duc de Glocester* y fut arrêté dès le premier jour, & renfermé dans une étroite priſon, ſans qu'on lui laiſſât aucun de ſes Domeſtiques. Le lendemain, il fut trouvé mort dans ſon lit. Enſuite on publia qu'il avoit voulu tuer le Roi, & pluſieurs de ſes Domeſtiques ayant été arrêtez, furent

rent tous condamnez à mort, comme complices de ce prétendu crime, mais le Roi leur fit grace à tous. Perſonne ne douta que la Reine & les trois Miniſtres n'euſſent fait périr ce Prince, d'une mort violente, & cela leur attira la haine publique; dont ils reſſentirent les effets, dans la ſuite. Le ſeul *Cardinal de Winchester* échappa au châtiment qu'il méritoit, par ſa prompte mort, qui arriva fort peu de tems après.

Ce fut alors que le Peuple, ouvrant les yeux ſur la conduite du *Marquis de Suffolck*, l'accuſa publiquement d'avoir trahi le Roi & le Royaume; tant à l'égard du Mariage du Roi, que par rapport à la trêve qu'il avoit ſignée à Tours. Le Marquis ayant eu connoiſſance de ces plaintes, obtint du Roi des Lettres Patentes, qui le juſtifioient pleinement, comme n'ayant fait que ce qui lui avoit été expreſſément ordonné. Mais comme on ſavoit bien que le Roi ne faiſoit rien de lui-même, cela ne fut pas capable d'effacer les impreſſions, que le Peuple avoit déja priſes. Dans ce même tems, en 1448, la Reine voulant comme braver le Peuple, & faire voir qu'elle ne craignoit point ſes mur-

murmures, fit créer le *Marquis de Suffolck* Duc du même nom.

La rupture de la trêve, avec la France, arriva cette même année, par la ſurpriſe de Fougéres ; dont *Jurienne* s'empara, pendant que le *Duc de Sommerſet*, Régent en France, étoit à Roüen. Quand on conſidere attentivement l'action de *Jurienne*, on ne peut s'empêcher de ſoupçonner qu'il avoit des Ordres ſecrets de ſurprendre cette Place; afin de donner occaſion à *Charles* VII. de regagner tout ce que les Anglois poſſedoient en France, comme il arriva effectivement. Pluſieurs raiſons peuvent appuyer ce ſoupçon. Je me contenterai de les indiquer en peu de mots, parce que ce n'eſt pas ici le lieu de les mettre dans tout leur jour. 1. Il n'y avoit aucune raiſon apparente d'ôter la Régence de France au *Duc d'Yorck*, pendant la trêve ; ſi ce n'avoit été pour quelque deſſein, auquel on ne le crut pas propre. Ce Prince s'étoit parfaitement bien aquitté de ſon devoir, pendant la Guerre, & juſqu'alors on n'avoit eu aucun ſujet de ſe plaindre de lui. 2. Il n'y a point d'apparence, que *Jurienne* eût oſé entreprendre

prendre de s'emparer de *Fougéres*, comme ſous les yeux du Régent, & dans un tems qu'on venoit de renouveller la trêve, s'il n'eût été aſſuré de pouvoir le faire impunément. 3. L'ardeur que *Charles* VII. fit paroître dans cette affaire, qui ne le regardoit pas en particulier, fait voir que c'étoit un prétexte recherché, pour rompre la trêve. 4. L'obſtination de ce Prince, à demander ſeize-cens-mille écus de dédommagement, pour le *Duc de Brétagne*, & ſans en vouloir rien rabbatre, avant qu'on eût pû faire un juſte état des dommages, fait aſſez comprendre, qu'il vouloit mettre l'Angleterre hors d'état d'accommoder cette affaire. 5. Il ſe trouva, peu de tems après, avoir quatre Armées ſur pied, pour envahir la Normandie; préparatif qui devoit néceſſairement avoir été commencé, avant la priſe de *Fougéres*. 6. Le *Duc de Sommerſet* & la Cour d'Angleterre déſavoüérent bien *Jurienne*; mais ils n'offrirent jamais rien de poſitif au *Duc de Brétagne*, pour ſon dédommagement. On ne lui reſtitua point *Fougéres*, & on ne lui donna aucune ſatisfaction, en puniſſant l'auteur de cet attentat. 7.

Lors

Lors que le Roi *Charles* entra en Normandie, les Places de ce Duché ſe trouverent dénuées de vivres, de munitions, & de garniſons ſuffiſantes. La plûpart des Gouverneurs étoient en Angleterre, par congé de la Cour, ou du Régent. 8. On ne fit en Angleterre aucune ſorte de préparatif, pour ſoûtenir la Guerre, qui alloit recommencer. 9. Le *Duc de Sommerſet*, qui ne manquoit pas de bravoure, ſe défendit miſérablement, & rendit même la Ville de Caen, contre l'avis des principaux Officiers de la Garniſon. 10. Enfin, le *Duc de Suffolck*, fut accuſé dans la ſuite, par la Chambre des Communes, d'avoir été d'intelligence avec les ennemis du Roi, pour lui faire perdre la Normandie, & tout ce qu'il poſſedoit en France.

Le Roi *Charles* ayant fait de ſi grands progrès en Normandie, en 1449, juſqu'à ſe rendre maître de Roüen; le mécontentement du Peuple contre la Cour, s'accrut extraordinairement. On commençoit même à parler des droits, que le *Duc d'Yorck* avoit ſur la Couronne, comme Héritier de la Maiſon *de la Marche*. Ces diſcours étant venus à la con-

connoiſſance de la Reine & des Miniſtres, ils trouvérent à propos d'envoyer le *Duc d'Yorck* en Irlande, ſous prétexte d'y appaiſer quelques troubles, qui s'y étoient elevez.

Le Parlement s'étant aſſemblé en 1450, les Communes envoyérent à la Chambre des Pairs, une accuſation de haute trahiſon, contre le *Duc de Suffolck*. Cette accuſation portoit qu'il avoit été d'intelligence avec les François, & trahi les intérêts du Roi & de la Patrie. Sur cela, le Duc fut envoyé à la Tour. Mais pour empêcher que cette affaire ne ſe pouſſât trop loin, la Reine jugea qu'il étoit à propos de faire ajourner le Parlement à Leiceſter. Immédiatement après, le *Duc de Suffolck* fut tiré de la Tour, & reprit à la Cour ſon premier poſte. Le Parlement s'étant raſſemblé à Leiceſter, le Roi & la Reine s'y rendirent, étant accompagnez du *Duc de Suffolck*. Cela déplut ſi fort aux Communes, qu'elles préſentérent au Roi une Adreſſe, pour le prier de renvoyer le Duc à la Tour. La Reine comprenant, par cette démarche, qu'il ſeroit difficile de le ſauver, fit en ſorte que le Roi le bannit du Royaume, pour

cinq

cinq ans. Le Duc étant parti, pour ſe retirer en France, rencontra en Mer un Vaiſſeau de Guerre Anglois; dont le Capitaine lui fit trancher la tête, ſans aucune forme de procès.

Cependant, le *Duc d'Yorck*, qui étoit en Irlande, jugeant que la diſpoſition où le Peuple d'Angleterre ſe trouvoit, contre la Reine & les Miniſtres, pourroit lui être favorable, penſoit aux moyens de s'en prévaloir. Pour cet effet, il fit agir un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*; qui ayant pris le nom de *Jean Mortimer*, frére du feu Comte de la Marche, ſe rendit dans la Province de Kent, où il aſſembla une prodigieuſe quantité de Peuple. Dès qu'il ſe vit aſſez fort, il marcha vers Londres, qui lui ouvrit ſes portes, & fit couper la tête au Grand Tréſorier, pendant que la Cour ſe retiroit à *Kenelworth*. Cette affaire n'eut pas un heureux ſuccès, pour les Révoltez, par l'imprudence de *Cade*; qui, ayant été abandonné de ſes Troupes, fut tué dans un lieu où il s'étoit allé cacher. Vrai-ſemblablement le *Duc d'Yorck* n'avoit fait agir cet homme, que pour ſonder la diſpotion du Peuple, en faveur de la Maiſon

ſon de *Mortimer*, ou *de la Marche*, dont il étoit Héritier, par ſa Mére.

Cette même année, *Charles* VII. acheva de conquerir la Normandie, & fit marcher ſon Armée en Guienne. Le *Duc de Sommerſet* ayant perdu par-là ſa Régence, retourna en Angleterre, & y arriva pendant que le Parlement étoit aſſemblé. Les plaintes, qui ſe faiſoient contre lui, étoient ſi publiques, que la Chambre Baſſe ne put ſe diſpenſer de prier le Roi de l'envoyer à la Tour. Mais le Parlement ne fut pas plûtôt ſeparé, que le Duc revint à la Cour, où il occupa la place du *Duc de Suffolck*.

La Guyenne ſe perdit entiérement, en 1451. Cette perte cauſa de ſi grands murmures en Angleterre, que le *Duc d'Yorck* crut qu'il étoit temps d'agir ; ſans pourtant faire paroître, qu'il aſpirât à la Couronne. Il ſe rendit en Angleterre, malgré les Ordres que le Roi avoit donnez, pour l'empêcher d'y débarquer; & s'étant retiré dans ſa Maiſon de *Wigmor*, il y prit des meſures, pour avoir une Armée prête au beſoin. Enſuite, il écrivit au Roi, pour lui repréſenter le fâcheux état, où le Royaume ſe trouvoit, par la faute de

de ſes Miniſtres, & pour lui demander, que le *Duc de Sommerſet* fût puni ſelon ſes mérites. Quoi que le Roi lui eût fait une réponſe très-moderée, cela n'empêcha pas qu'il ne marchât en 1452. vers Londres, où il eſperoit d'être reçu. Mais en ayant trouvé les portes fermées, il alla ſe poſter, de l'autre côté de la Tamiſe. Le Roi, qui s'étoit déja préparé, le pourſuivit, & paſſa la Riviére à Londres. Quand les deux Armées furent proches l'une de l'autre, on en vint à une Négociation; dans laquelle le Duc promit de quitter les Armes, pourvû que le *Duc de Sommerſet* fut envoyé à la Tour. Le Roi l'ayant pris au mot, il congédia ſes Troupes, & ſe rendit à la Cour, ſans aucune précaution. Il ſe trouva fort ſurpris, en parlant au Roi contre le *Duc de Sommerſet*, de voir paroître ce Seigneur, qui s'étoit caché derriére la tapiſſerie, & de l'entendre, non ſeulement ſe défendre, mais l'accuſer lui-même d'avoir des deſſeins pernicieux contre le Roi. En ſortant de la Chambre, le *Duc d'Yorck* fut arrêté, & vrai-ſemblablement, il auroit payé chérement ſon imprudence, ſi diverſes

verſes raiſons, qu'il ſeroit trop long de rapporter, ne lui euſſent ſauvé la vie. La Cour ſe contenta d'exiger de lui un ſerment, qu'il ne prendroit jamais les Armes contre le Roi, moyennant qu'il fût mis en liberté. Il ſe retira dans ſa terre de *Wigmor*, en attendant une occaſion plus favorable, pour exécuter ſes deſſeins. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerſet* demeurérent en poſſeſſion du Gouvernement, ſous le nom du Roi.

A ne conſiderer que les Lois ordinaires & les coûtumes du Royaume, les droits du Duc *d'Yorck* ſur la Couronne, étoient inconteſtables; puiſqu'il étoit Héritier de la Maiſon *de la Marche*, qui deſcendoit du ſecond fils d'Edouard III. au lieu que la Maiſon de *Lancaſtre* ne venoit que du troiſiéme. Mais celle-ci avoit pour elle un Acte de Parlement, qui lui adjugeoit la Couronne, & une poſſeſſion de plus de cinquante ans. Le *Duc d'Yorck* n'avoit garde de conteſter directement ſon autorité au Parlement. Au contraire, c'étoit par ſon moyen, qu'il prétendoit arriver à ſon but. Il falloit donc tâcher de faire naître des évenemens, qui lui don-

donnaſſent occaſion d'amener les affaires au but, qu'il ſe propoſoit. La Reine & le *Duc de Sommerſet* lui fourniſſoient, par leur maniére de gouverner, un prétexte plauſible d'agir, en feignant de n'avoir uniquement en vuë, que le bien du Peuple ; mais prêt à profiter des évenemens, que cette querelle pourroit produire. Dans cette vûë, il ſe concilia l'amitié de deux Seigneurs, qui étoient les deux meilleures têtes du Royaume. C'étoient *le Comte de Salisburi*, de la Maiſon de *Newill*, Gendre du Comte du même nom, qui fut tué au ſiége d'Orléans, & le *Comte de Warwick* ſon Fils. Il avoit encore à la Cour, quelques autres amis ; qui feignant d'être dévouez à la Reine & au *Duc de Sommerſet*, n'attendoient que l'occaſion de lui rendre quelque grand ſervice.

Cette occaſion ſe préſenta naturellement, vers la fin de l'année 1453. Le Roi étant tombé dans une maladie de langueur, qui faiſoit craindre pour ſa vie, & la Reine aiant accouché d'un Prince; le *Duc d'Yorck*, par le Conſeil de ſes amis, affectoit une ſoumiſſion extraordinaire pour le Roi, & ne témoignoit pas la moindre

dre envie de remuer. Les affaires du Royaume ayant requis la Convocation d'un Parlement; la maladie du Roi l'avoit fait ajourner, juſqu'au mois de Fevrier 1454. Pendant cet intervalle, les amis, que le *Duc d'Yorck* avoit à la Cour, repréſentérent à la Reine & au *Duc de Sommerſet*, que pendant que le Roi étoit en ſanté, il leur étoit permis de gouverner en ſon nom; parce qu'on ſuppoſoit que le Roi le vouloit ainſi, & qu'ils recevoient les ordres de lui; mais que ce Prince étant hors d'état de prendre connoiſſance des affaires, leur autorité n'étoit plus appuyée, ſur aucun bon fondement. Qu'ainſi, comme il n'y avoit que trop de gens malcontents dans le Royaume, il étoit dangereux que le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs. Par cette raiſon, ils leur conſeillérent de faire quelque démarche, qui fît connoître, qu'ils ne prétendoient point uſurper toute l'autorité. Que pour cet effet, il ſeroit à propos d'appeller dans le Conſeil, le *Duc d'Yorck*, les *Comtes de Salisburi* & de *Warwick*, avec quelques autres Seigneurs des plus diſtinguez. La Reine & le *Duc de Sommerſet* ayant ſuivi ce funeſte con-

ſeil, le *Duc d'Yorck* & ſes amis devinrent ſi ſupérieurs, dans le Conſeil Privé, que la Reine & le Duc ſon Miniſtre, n'y eurent plus aucun crédit. La premiére démarche des nouveaux Conſeillers fut d'envoyer le *Duc de Sommerſet* à la Tour.

Le Parlement s'étant aſſemblé en 1454. les Communes accuſérent le *Duc de Sommerſet* de haute trahiſon; & le *Duc d'Yorck* fut déclaré *Protecteur*, pendant la maladie du Roi. Peu de tems après, le Gouvernement de Calais fut ôté au *Duc de Sommerſet*, & le *Duc d'Yorck* s'en pourvut lui-même, ou s'en fit pourvoir par une Patente, donnée au nom du Roi.

La Régence du *Duc d'Yorck* ne dura, que tout le reſte de cette année. Au commencement de la ſuivante, le Roi étant revenu en ſanté, reprit le Gouvernement entre ſes mains; ou plûtôt la Reine gouverna comme auparavant, ſous le nom du Roi. Peu de tems après, elle tira le *Duc de Sommerſet* de la Tour, pour lui faire occuper le même poſte, qu'il avoit eu, avant ſa priſon.

Cependant quelques Seigneurs, des plus ſages, craignant que ces brouilleries ne produiſiſſent enfin quelque ſâ-

fâcheuſe révolution, s'entremirent en 1455. pour accommoder les deux Ducs, & les portérent enfin à remettre leurs différens à des Arbitres. Mais cette précaution demeura ſans effet, par l'impatience qu'eut *le Duc de Sommerſet*, de faire ôter au *Duc d'Yorck* le Gouvernement de Calais. Le Roi, ſous prétexte de garder la neutralité, entre ces deux Princes, qui ſe diſputoient ce Gouvernement, en priva *le Duc d'Yorck*, en ſe déclarant lui-même Gouverneur de cette Place. Le *Duc d'Yorck* feignit de ſe ſoumettre, de bonne grace; mais peu de temps après, il ſe retira dans le païs de Galles, où il leva une Armée. Le Roi aſſembla auſſi des Troupes, de ſon côté, & marcha contre le Duc, pour le combattre.

Les deux Armées ſe rencontrérent tout proche de St. Alban, où ſe donna la premiére bataille, des treize qui ſe donnérent pour cette querelle. Le *Duc de Sommerſet* y fut tué, & le Roi ayant été vaincu & bleſſé au cou, d'un coup de flêche, tomba entre les mains du *Duc d'Yorck*, qui le conduiſit à Londres, avec toute ſorte de reſpect, & agit toûjours avec lui, comme avec ſon Souverain.

verain. Il ne jugea pas qu'il fût encore tems de manifester ses desseins.

Le Parlement s'étant assemblé, peu de tems après, condamna la conduite de la Reine & du feu *Duc de Sommerset*, & pria le Roi de nommer un Protecteur. Mais le *Duc d'Yorck* ne voulant pas donner lieu de croire, que le Roi fût forcé, fit différer cette nomination, & le Parlement fut prorogé jusqu'au 12. de Novembre.

Le même jour, que le Parlement se rassembla, le Roi nomma le *Duc d'Yorck* pour Protecteur du Royaume; avec cette clause, qu'il jouïroit de toutes les prérogatives de cette Dignité, jusqu'à ce que le Parlement l'en eût déchargé. Le nouveau Protecteur se reposant sur cette clause, vivoit dans une grande sécurité, & laissoit le Roi & la Reine dans toute la liberté, qu'ils pouvoient souhaiter. Cependant, la Reine ayant pris des mesures, avec *Henri* nouveau *Duc de Sommerset*, fils de celui qui avoit été tué à St. Alban, trouva le moyen de faire finir cette Régence, que le *Duc d'Yorck* se flatoit de garder jusqu'à la mort du Roi. Le Parlement s'étant rassemblé en 1456, le Roi s'y rendit, à l'improviste, & dit, que

se

ſe trouvant, par la grace de Dieu, en bonne ſanté, il ne croyoit pas que le Royaume eût beſoin de Protecteur, & pria le Parlement de décharger le *Duc d'Yorck* de cet emploi. La Reine avoit ſi bien lié ſa partie, que ſur le champ le Parlement ordonna, que la Dignité de Protecteur ſeroit ſupprimée. Peu de tems après, le *Duc d'Yorck*, avec *les Comtes de Salisburi*, & de *Warwick* quittérent la Cour, & ſe retirérent dans la Province d'Yorck. Une ſédition, qui fut excitée dans Londres, pour un ſujet aſſez léger, ayant fait craindre à la Reine, que les amis du *Duc d'Yorck* n'en fuſſent les Auteurs ſecrets; elle mena le Roi à Coventry, ſous prétexte de lui faire changer d'air. Il s'en fallut peu qu'elle ne les attirât à la Cour, par un piége qu'elle leur tendit; mais en ayant été avertis, ils eurent le temps de l'éviter. Le *Comte de Warwick* ſe rendit à Calais, dont il avoit eu le Gouvernement, après la bataille de St. Alban.

Toute l'année 1457. ſe paſſa, ſans aucun mouvement domeſtique, les eſprits n'étant occupez que des invaſions, que les François firent ſur

les côtes Méridionales, & les Ecoſſois dans le Nord.

Quoi que le *Duc d'Yorck* fût éloigné de la Cour, la Reine & le *Duc de Sommerſet* n'étoient pas ſans inquiétude. D'un autre côté, le *Duc d'Yorck* comprenoit bien, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de détrôner le Roi, par la force. Ces diſpoſitions firent que certains Seigneurs, qui s'entremirent en 1458. pour accommoder les deux parties, y trouvérent beaucoup de facilité. La réconciliation ſe fit à Londres, au commencement d'Avril 1458, & le cinquiême du même mois, il ſe fit une Proceſſion à St. Paul, où les Seigneurs marchoient deux à deux, un de châque parti, le *Duc d'Yorck* donnant la main à la Reine. Par l'accord, qui avoit été fait, on étoit convenu que le *Duc d'Yorck*, le *Comte de Salisburi*, le *Comte de Warwick*, & quelques autres de leurs amis, ſeroient reçus dans le Conſeil du Roi. Mais ſoit qu'ils ne ſe fiaſſent pas trop à la Reine, ou par quelqu'autre motif, ils quittérent la Cour, ſous divers prétextes. Le *Comte de Warwick*, s'en allant à Calais, rencontra quelques Vaiſſeaux de Genes & de Lu-

Lubeck, qu'il crut devoir emmener avec lui, & les plaintes en ayant été portées à la Cour, il y retourna, pour juſtifier ſa conduite. Un jour pendant qu'il étoit au Conſeil, il arriva qu'un de ſes Domeſtiques prit querelle, avec un de ceux du Roi, & le bleſſa. Le Comte, qui ſortoit alors du Conſeil, ſe vit d'abord environné de tous les bas Domeſtiques du Roi & de la Reine, qui prétendoient venger leur camarade. Mais de la maniére dont ils s'y prenoient, il connut aiſément qu'ils en vouloient à ſa perſonne. Il échapa pourtant, mais bien-tôt après il fut confirmé dans ſa penſée, par l'avis qu'on lui donna, qu'il y avoit ordre du Roi de le mener à la Tour. Il ne douta plus alors, que ce ne fût une partie dreſſée par la Reine, pour le faire périr, ſans qu'il parût qu'elle y eût aucune part ; ou pour l'accuſer d'avoir lui-même excité ce tumulte, dans le palais du Roi. Cela lui fit prendre la réſolution d'aller trouver le *Duc d'Yorck* & le Comte ſon Pére, afin de concerter avec eux les moyens de ſe mettre à couvert de ſemblables piéges.

Immédiatement après, en 1459. le

Comte de Warwick ſe rendit à Calais, & le *Duc d'Yorck* avec le *Comte de Salisburi* allérent lever des Troupes; le premier dans le païs de Galles, & l'autre dans la Province d'Yorck. De leur côté, la Reine & le *Duc de Sommerſet* ne perdirent pas du tems, pour aſſembler une Armée. Cependant, la Reine ayant été avertie que le *Comte de Salisburi* avoit deſſein de marcher à Londres, détacha le Lord *Audley*, pour aller s'oppoſer à ſa marche, & lui ordonna de s'avancer, autant qu'il ſeroit poſſible; afin d'empêcher auſſi la jonction du *Comte de Salisburi*, avec le *Duc d'Yorck*. *Audley* s'étant avancé juſques, dans la Province de Lancaſtre, y rencontra le Comte, ſur la Bruyére de *Boreheath*, où ſe donna une bataille; dans laquelle les Troupes du Roi furent battuës & leur Général tué. Néanmoins le *Comte de Salisburi*, tout victorieux qu'il étoit, n'oſa pouſſer juſqu'à Londres. Il ſe contenta d'aller joindre le *Duc d'Yorck* dans le païs de Galles, où ils attendirent le *Comte de Warwick*, qui leur amena un détachement de la Garniſon de Calais.

Le Roi ne put ſe mettre en marche,

che, qu'au Mois d'Octobre, pour aller combattre les Mécontens. Dès qu'il s'en fut approché, il leur fit offrir une amniſtie; mais ils demandérent des ſûretez, que la Cour n'étoit pas d'humeur de leur donner. Ce fut en ce même tems, que le Roi donna le Gouvernement de Calais, au *Duc de Sommerſet*; mais il n'étoit pas facile de l'arracher au *Comte de Warwick*.

Le *Duc d'Yorck* & ſes amis ſâchant que le Roi étoit dans la réſolution de leur livrer bataille, lui écrivirent une Lettre fort ſoumiſe, à laquelle il ne fit point de réponſe. Mais il fit ſemer, dans leur Armée, une Proclamation; par laquelle il promettoit un pardon abſolu à tous ceux, qui quitteroient le parti des Rebelles. Cette Proclamation fit un tel effet, que cette même nuit les Seigneurs Mécontens ſe virent abandonnez de la plus grande partie de leurs Troupes, & contraints de ſe ſauver en diligence, de peur d'être livrez au Roi. Le *Duc d'Yorck* s'enfuit en Irlande, & les deux *Comtes de Salisburi*, & de *Warwick*, prirent la route de Calais, où ils emmenérent avec eux le *Comte de la Mar-*

che, fils aîné du *Duc d'Yorck*.

Le Parlement, qui s'aſſembla peu de tems après, déclara le *Duc d'Yorck* & ſes adhérans, coupables de haute trahiſon, incapables de ſuccéder à aucun héritage juſqu'à la quatriême génération, & confiſqua tous leurs biens. Dès que le Parlement ſe fut ſéparé, le *Duc de Sommerſet* partit, pour aller prendre poſſeſſion du Gouvernement de Calais; mais il fut repouſſé à coups de Canon, & obligé de ſe retirer à Guiſnes. Quelque tems après, en 1460, la Reine lui ayant envoyé un ſecours de Troupes & de Vaiſſeaux, le *Comte de Warwick* trouva le moyen de les faire enlever du port de *Sandwich*, où la Flotte attendoit le vent. Le Comte ſe ſervit de cette même Flotte, pour aller s'aboucher en Irlande avec le *Duc d'Yorck*, afin d'y prendre des meſures, pour leur commune défenſe. En s'en retournant, il rencontra la Flotte du Roi commandée par le *Duc d'Exceter*, qui n'oſa jamais l'attaquer.

La Cour comprenant aiſément, que les Mécontens ne tarderoient pas long-tems à reprendre les Armes, réſolut de les affoiblir; en ſe défaiſant

ſant de tous ceux, qui étoient les plus attachez à leur parti. Pour cet effet, le Roi donna une Commiſſion au *Comte de Wiltshire* & au Lord *Scales*, pour aller dans tout le Royaume, faire le procès à ceux qui avoient pris le parti du *Duc d'Yorck*. La rigueur, que ces Commiſſaires exercerent en quelques endroits, effraya tellement les habitans du païs de Kent, qui ſe ſentoient plus coupables que les autres; qu'ils implorérent la protection des *Comtes de la Marche*, de *Salisburi*, & de *Warwick*, & les invitérent à ſe rendre dans leur païs, où ils promirent de vivre, & de mourir avec eux. Cette invitation ayant été acceptée, avec joie, bien-tôt après, ces Seigneurs ſe rendirent à Sandwich, où ils trouvérent quatre-mille hommes armez, tout prêts à les ſuivre. En peu de jours, cette Armée s'accrut juſqu'au nombre de quarante-mille hommes, avec quoi les Seigneurs marchérent à Londres, qui leur ouvrit ſes portes; après avoir refuſé de laiſſer entrer les Troupes, que la Reine avoit voulu y envoyer.

Cependant, la Cour s'étant préparée, avec une extrême diligence,

le Roi, & la Reine, ſe trouvérent à Coventri, à la tête d'une puiſſante Armée, & ſe mirent en marche vers Londres. D'un autre côté, les Comtes *de la Marche* & de *Warwick* ayant laiſſé le *Comte de Salisburi* à Londres, s'avancérent auſſi vers le Roi. Les deux Armées ſe rencontrérent tout proche de Northampton, où ſe donna une ſanglante Bataille; dans laquelle l'Armée Royale fut entiérement défaite, & le Roi même fait priſonnier. La Reine & le *Duc de Sommerſet* eurent le bonheur de ſe ſauver, vers le Nord. Les Seigneurs victorieux rendirent au Roi tous les honneurs, qu'il auroit pû demander dans ſa plus grande proſpérité, & le conduiſirent à Londres, où le Parlement fut convoqué. Cependant la Reine & le *Duc de Sommerſet* ſe retirérent en Ecoſſe. Le Roi, ſe trouvant entre les mains des Seigneurs, faiſoit tout ce qu'ils jugeoient à propos, & publioit des Proclamations, pour juſtifier leur conduite.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le *Duc d'Yorck*, qui ne s'attendoit pas à cette heureuſe révolution, avoit engagé *Jaques*

ques II. Roi d'Ecoſſe à faire une irruption en Angleterre, afin de cauſer des embarras à la Cour. Peu de jours après la Bataille de Northampton, *Jaques* alla faire le ſiége de Roxborowgh, dont les Anglois étoient en poſſeſſion. Mais il périt malheureuſement à ce ſiége, par un éclat d'un de ſes propres Canons, qui creva. *Jaques* III. ſon Fils, âgé de ſept ans, fut ſon ſucceſſeur, & la Reine ſa Mére continua le ſiége, juſqu'à ce que la Place fût priſe.

Charles VII. Roi de France étoit mort quelques jours auparavant, ayant laiſſé *Louis* XI. ſon Fils pour lui ſucceder.

Le *Duc d'Yorck* ne put ſe rendre à Londres, qu'après l'ouverture du Parlement. Il alla deſcendre à Weſtminſter, & étant entré dans la Chambre des Seigneurs, il ſe tint quelque tems debout près du Trône & tenant ſa main deſſus, comme pour attendre qu'on le priât de s'y placer. Mais le ſilence des Seigneurs lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit vainement, il ſe retira tout confus. Le lendemain, il envoya au Parlement un Mémoire contenant les raiſons qu'il avoit de pré-

tendre à la Couronne. Cette queſtion ayant été agitée, pendant quelques jours, le Parlement en vint enfin à une réſolution, qui fut miſe en forme d'Acte. Elle portoit, que nonobſtant le droit inconteſtable, que le *Duc d'Yorck* avoit à la Couronne, il vouloit bien conſentir que *Henri* la conſervât ſa vie durant; mais qu'après la mort du Roi, elle ſeroit dévoluë au Duc, ou à ſes Héritiers, & que ſi le Roi venoit, en quelque maniére que ce fût, à violer cet accord, il perdroit par-là tous ſes droits.

Dans le tems que le *Duc d'Yorck* ſe trouvoit comme au comble de ſes ſouhaits; il apprit que la Reine levoit des Troupes, dans le Nord. Comme il étoit de la derniére importance de s'oppoſer de bonne heure à ſes deſſeins, il partit de Londres, avec cinq-mille hommes ſeulement, & envoya le reſte de l'Armée dans le païs de Galles, pour s'y rafraichir, ſous la conduite du *Comte de la Marche* ſon Fils. A meſure qu'il s'avançoit, vers le Nord, il apprenoit de fâcheuſes nouvelles du ſuccès que la Reine avoit dans ſes levées. Enfin, étant arrivé dans la Pro-

Province d'Yorck, il apprit que la Reine marchoit à lui, à la tête de dix-huit-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la réſolution de ſe jetter dans le Château de *Sandal*, où la Reine, qui n'avoit point d'Artillerie, n'auroit jamais pû le forcer, s'il eût pû ſe réſoudre à attendre le *Comte de la Marche*, qu'il avoit mandé. Mais elle le provoqua tellement, par ſes bravades, qu'il ſortit enfin, pour ſe mettre en Bataille dans la plaine de *Wakefield*. Ce fut là, que ſur la fin de Decembre 1460, ſe donna une bataille, dans laquelle l'Armée du *Duc d'Yorck* fut miſe en déroute, & lui même tué ſur la place, avec le *Comte de Rutland* ſon ſecond fils. La Reine fit mettre ſa tête ſur la muraille d'Yorck, avec celle du *Comte de Salisburi*, qui avoit eu le malheur d'être fait priſonnier.

Le *Comte de la Marche*, qui n'étoit âgé que d'environ vingt-ans, ne fut pas découragé, par la Mort du Duc ſon Pére. Il avoit avec lui vingt-trois mille hommes, outre ce qui étoit demeuré à Londres, avec le Comte de *Warwick*; c'étoit aſſez pour aller combattre la Reine, qui n'en avoit que dix-huit mille. Mais

ayant

ayant appris qu'elle marchoit vers Londres, il prit la réſolution de faire tous les efforts poſſibles, pour s'y rendre plûtôt qu'elle. Cependant ſur l'avis qu'il reçut que la Reine envoyoit, contre lui, *Gaſpar Tudor*, *Comte de Pembrook*, avec un détachement de ſon Armée, il rebrouſſa chemin, pour l'aller combattre. Il le rencontra tout proche de *la Croix* de *Mortimer*, dans la Province de Hereford, l'attaqua, le battit, & lui tua deux-mille hommes. Enſuite, il reprit la route de Londres.

Cependant la Reine marchoit en 1461. vers la même Ville, avec une diligence extraordinaire; ne doutant point, que les habitans ne chaſſaſſent le *Comte de Warwick*, quand ils la verroient à leurs portes, avec une Armée victorieuſe du *Duc d'Yorck*. Mais le *Comte de Warwick*, qui, ſans doute, craignoit les changement des Bourgeois de cette Capitale, crut qu'il y auroit moins de danger pour lui, d'aller à la rencontre de la Reine. Il la trouva tout proche de St. Alban, dans la Bruyére de *Bernards-heath*, où les deux Armées en vinrent aux mains.

Le *Comte de Warwick*, qui avoit

mené le Roi avec lui, fut battu à platte couture, avec perte de deux-mille-huit-cents hommes, & la Reine, outre le plaiſir de la victoire, eut la ſatisfaction de délivrer le Roi ſon Epoux. Son imprudence, ou peut-être, ſa pauvreté, lui firent néanmoins perdre le fruit de cette victoire. Comme elle manquoit d'argent, pour payer ſes Troupes, elle leur permit de piller la Ville de St. Alban ; ou peut-être, il ne lui fut pas poſſible de l'empêcher. Cette violence effraya tellement les habitans de Londres, qu'ils réſolurent de lui fermer les portes de leur Ville. La Reine ayant appris leur réſolution, s'amuſa quelque tems à négocier avec le Maire, ſe flatant qu'enfin on la recevroit dans la Ville. Pendant ce tems-là, le *Comte de la Marche*, qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Londres, la Négociation de la Reine en devint plus difficile, & enfin, ce Prince fut reçu dans Londres, comme en triomphe. La Reine n'ayant plus d'eſpérance d'entrer dans la Ville, ſe retira vers le Nord, & le Comte la laiſſa marcher, ſans la pourſuivre.

Quel-

Quelques jours après, le *Comte de Warwick* ayant fait assembler l'Armée & le Peuple, lut, à haute voix, l'Acte du Parlement, fait en dernier lieu, touchant la succession; & en conséquence, le *Comte de la Marche* fut proclamé Roi, sous le nom d'*Edoüard* IV. C'est là, la matiére des Actes de ce XI. Tome des Actes Publics, jusqu'à la fin du Régne de Henri VI.

Pour bien entendre les Actes de ce XI. Tome, il faut considérer que *Henri* VI, depuis le commencement de son Regne jusqu'à la fin, fut toûjours comme en tutelle, tantôt sous *le Duc de Glocester* son Oncle, comme on l'a vû dans l'Extrait précédent, tantôt sous le *Cardinal de Winchester*, puis sous le *Duc de Suffolck*, ensuite sous la Reine son Epouse, assistée *du Duc de Sommerset*. Enfin il se vit quelquefois sous le Gouvernement du *Duc d'Yorck*, des *Comtes de Warwick*, & *de Salisburi*, & quelques fois sous celui de la Reine. Je croi que la meilleure méthode, pour faire mieux comprendre les Actes, dont j'ai à parler, est de marquer distinctement ces divers états; parce que par-là, on verra tout d'un coup

le

le but & les motifs des Actes, qui regardent les affaires domeſtiques.

Henri étant ſous le Gouvernement du Cardinal de Wincheſter, du Cardinal Kemp Archevêque d'York, & du Comte de Suffolck.

1443. Ordre de conduire *Eleonor Colham*, Ducheſſe de Glocester, du Château de Cheſter à celui de Kenelworth, du 26. d'Octobre, *Pag.* 45.

1444. Lettres Patentes au ſujet des ſcrupules du *Comte de Suffolck*, touchant ſon Ambaſſade de France; par leſquelles le Roi lui ordonne de ſuivre ſes Inſtructions, & dit qu'il s'agit dans cette affaire de ſon propre Mariage; du 20. de Fevrier, *Pag.* 53.

Cela fait voir qu'on étoit convenu, avec la Cour de France, du Mariage du Roi, avant le départ des Ambaſſadeurs.

Commiſſion au *Marquis de Suffolck*, d'aller chercher la nouvelle Reine, du 28. d'Octobre, *Pag.* 74.

1447. Commiſſion pour donner en garde les biens du feu *Duc de Glocester* mort, comme on le dit, ab inteſtat. Du 24. de Mars, *Pag.* 160.

Lettres Patentes pour la juſtifica-

tion

tion du *Duc de Suffolck*, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir engagé le Roi à reſtituer le Maine & l'Anjou, ſans y avoir été autoriſé. Le Roi déclare que le Duc n'a fait que ce qui lui avoit été ordonné, & défend de le diffamer. Du 18. de Juin. *Pag.* 172.

Pardon à *Humphroy Herbard* Ecuyer & à trois autres Domeſtiques du *Duc de Gloceſter* condamnez à mort, pour avoir conſpiré contre le Roi. Du 14. de Juillet. *Pag.* 179.

Il paroît, par cet Acte, que ces gens là avoient été jugez, par des Commiſſaires ; dont le *Duc de Suffolck*, l'un des auteurs de la mort du *Duc de Gloceſter*, étoit le Préſident.

Comme on n'avoit pas intérêt de faire mourir ces gens-là, qu'on avoit, peut-être, gagnez pour leur faire avouër la prétenduë conſpiration du *Duc de Gloceſter*, ou, du moins, qui en étoient innocens ; le Roi leur accorda leur pardon, fondé ſur quatre motifs, qui marquent bien la ſcélerateſſe de ceux qui le faiſoient parler.

1. Parce que Dieu s'eſt réſervé la vengeance.

2. A cauſe que le jour, auquel le Roi accordoit le pardon, aux coupables, étoit un Vendredi ; jour auquel

uel Jesus Christ a souffert la mort our nous.

3. A cause de la proximité de la ête de l'Assomption de la Ste. Vierge; à laquelle le Roi avoit toûjours eu, depuis son enfance, beaucoup de dévotion.

4. Par la considération de plusieurs faveurs, que Dieu avoit répandues sur le Roi, l'année précédente.

Sous la Reine & le Duc de Suffolck.

1448. Protestation faite au nom du Roi, lors de la restitution du Mans, qu'il ne prétend point se désister du Droit de Souveraineté. *Pag.* 204.

Décharge pour ceux qui avoient livré le Mans aux François, comme l'ayant fait par ordre, du 12. de Juin. *Pag.* 216.

1450. Proclamation contre ceux, qui sement des Libelles scandaleux, du 14. d'Avril. *Pag.* 268.

C'étoit lors que le *Duc de Suffolck*, fut accusé.

Sous la Reine seule, après la mort du Duc de Suffolck.

Or-

Ordre de payer 1000 marcs, pris ſur la confiſcation des biens des Rebelles, à *Alexandre Iden*, qui avoit apporté à Londres, le corps de Jean *Cade*, du 15. de Juillet. *Pag.* 275.

1451. Aſſignation de 500 marcs, ſur les ſommes duës au Roi par le *Duc d'Orléans*, pour payer la rançon de *Thomas Kiriel*, fait priſonnier à la bataille de Fourmigni. Du 22. d'Août *Pag.* 287.

Ceci confirme ce qui a été dit, dans l'Extrait précédent, que le *Duc d'Orléans* n'avoit pas payé ſa rançon.

Sous le Duc d'Yorck, & les Comtes de Salisburi, & de Warwick, après qu'ils eurent été admis dans le Conſeil.

1454. Commiſſion au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi malade, du 13. de Fevrier. *Pag.* 344.

Lettres Patentes qui établiſſent le *Duc d'Yorck* Protecteur du Royaume, du 3. d'Avril. *Pag.* 346.

Semblables Lettres, en faveur d'*Edoüard* fils du Roi, âgé d'environ ſept mois, pour être Protecteur lors qu'il ſera en âge. *Ibid.* Ce-

Ceci fait voir que le Roi étoit hors d'état de gouverner lui-même, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fût jamais. Par conſéquent, il falloit que ſa maladie fût plûtôt une maladie d'eſprit, que de corps; puis qu'autrement, il n'auroit pas été néceſſaire de prendre cette précaution, vint ans à l'avance.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck*, Gouverneur de Calais, pour ſept ans. Du 28 de Juillet. *Pag.* 351.

Ordre au *Duc de Sommerſet* de livrer le Gouvernement de Calais au *Duc d'Yorck*, du 4. de Novembre, *Pag.* 359.

Sous la Reine & le Duc de Sommerſet.

1455. Cautions offertes & acceptées, pour le *Duc de Sommerſet* priſonnier à la Tour, du 5. de Fevrier. *Pag.* 361.

Ordre du Roi & du Conſeil, le *Duc d'Yorck*, de *Warwick*, & *de Salisburi* préſens, de relâcher le *Duc de Sommerſet. Ibid.*

Demande du *Duc de Sommerſet* au Conſeil, que ſes cautions ſoient déchargées, ſur ce qu'il a été détenu 14. mois en priſon ſans cauſe, accordée. Du 31. de Mars. Obli-

Obligation du *Duc d'Yorck*, au *Duc de Sommerſet*, de lui payer la ſomme de 20000 marcs; en cas que lui *Duc d'Yorck* refuſe de s'en tenir, au Jugement des Arbitres nommez, pour terminer leurs différends; à condition que le Jugement ſera donné, avant le 1. de Juin. Du 4. de Mars, *Pag.* 162.

Autre ſemblable du *Duc de Sommerſet*. *Ibid.*

Le Gouvernement de Calais ôté au *Duc d'Yorck*. L'Acte dit que c'eſt à ſa requiſition. Mais il y étoit forcé. Du 6. de Mars. *Pag.* 363.

Ordre à un Médecin de ſe rendre à Windſor, pour aſſiſter le Roi malade. Du 5. de Juin. *Pag.* 366.

Sous le Duc d'Yorck, après la bataille de St. Alban.

Commiſſion au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement, au nom du Roi.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck* Protecteur, juſqu'à ce que le Parlement trouve à propos de le décharger, du 19. de Novembre, *Pag.* 369.

Commiſſion au *Duc d'Yorck* de tenir le Parlement, au nom du Roi, du 11. de Décembre, *Pag.* 370.

Sous

Sous la Reine & le Duc de Sommerſet.

Ordre au *Duc d'Yorck*, de ſe déſiſter des fonctions de Protecteur, ſuivant l'Arrêté du Parlement. *Pag.* 373. du 25. Fevrier.

Lettre fort fiére de *Henri* VI. au Roi d'Ecoſſe, en réponſe d'une Lettre fort outrageante, qu'il avoit reçuë de ce Prince. Il appelle le Roi d'Ecoſſe ſon vaſſal, & ſoûtient qu'il a le droit de Souveraineté, ſur le Royaume d'Ecoſſe; ce que le Roi *Jaques* avoit apparemment nié. Du 26. de Juillet, *Pag.* 383.

Mr. *Rymer* s'eſt mépris ici, car voulant donner une explication de cette Lettre, il dit, qu'elle avoit été écrite, pendant le Gouvernement du *Duc d'Yorck*; qui vouloit mortifier le Roi d'Ecoſſe, Neveu du *Duc de Sommerſet*. Mais cette Lettre eſt du 26. Juillet, & le *Duc d'Yorck* avoit été dépouillé de la Régence, au mois de Fevrier précedent. D'ailleurs le *Duc de Sommerſet* avoit été tué à la Bataille de St. Alban, il y avoit déja un an.

1457. Il paroît par un Acte, du 3. de Janvier 1457, que le Roi avoit

créé le Prince *Edoüard* son Fils, Prince de Galles, environ le même tems. *Pag.* 385.

1458. Permission au *Comte de Warwick* de se rendre à Londres, avec 24. Etrangers, du 22. de Janvier. *Pag.* 408.

C'étoit dans le tems, qu'on projettoit la réconciliation, qui se fit cette année, au mois d'Avril, entre les deux partis.

Commission pour informer de la rencontre, qu'il y avoit eu sur Mer, entre le *Comte de Warwick* & quelques Vaisseaux de Lubeck. Du 31. de Juillet. *Pag.* 415.

1459. Le Gouvernement de Calais donné au *Duc de Sommerset*. Du 9. d'Octobre. *Pag.* 436.

Le Roi étoit alors dans le païs de Galles, à la tête de son Armée; en présence des Mécontens, qui furent contraints de s'enfuir.

1460. Patente, qui confirme le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerset*, pour dix ans. Du 1. de Janvier. *Pag.* 439.

Divers Actes contre le *Duc d'Yorck*, qui étoit en Irlande, & contre les *Comtes de la Marche*, *de Warwick* & *de Salisburi*, qui étoient à Calais.

Pou-

Pouvoir d'offrir le pardon aux *Comtes de la Marche*, *de Warwick*, & *de Salisburi*, qui avoient débarqué à Sandwich. Du 5. Juin. *Pag.* 454.

Proclamation contre les Rebelles, ſuivant un Statut fait ſous le Régne d'*Edoüard* III. A Coventri. Du 11. Juin. *Pag.* 454.

Sous les Comtes de la Marche, de Warwick, & de Salisburi, qui avoient le Roi en leur pouvoir, après la Bataille de Northampton.

Proclamation en faveur du *Duc d'Yorck* & de ſes adhérans, qui avoient aſſiſté le Roi, non pas de parole, mais par des effets très-réels. Du 8. d'Août. *Pag.* 460.

Commiſſion au *Comte de Salisburi*, pour aller au ſecours de Roxborowgh, aſſiegé par le Roi d'Ecoſſe. Du 8. d'Octobre. *Pag.* 462.

Le Gouvernement de Briſtol donné au *Comte de la Marche*. Du 14. de Novembre, *Pag.* 465.

1461. Commiſſion au *Comte de la Marche*, pour aller combattre les Rebelles. Du 11. de Fevrier. *Pag.* 471.

Ces Rebelles, c'étoit la Reine

qui avoit défait & tué *le Duc d'Yorck*, à la Bataille de Wakefield, qui s'étoit donnée ſur la fin de Décembre. Mais cette commiſſion étoit donnée, au nom du Roi; qui étoit encore à Londres, entre les mains du Comte de *Warwick*.

On trouve encore, dans ce Tome, quelques autres Actes, dont je rapporterai le contenu en deux mots.

En 1442. *Henri* VI. envoya un Ambaſſadeur à Rome, avec commiſſion & pouvoir de faire un Traité d'Alliance & de confédération, avec Eugéne IV. C'étoit dans le tems des brouilleries, qu'il y avoit entre ce Pape & le Concile de Baſle. Cependant l'Angleterre reconnoiſſoit le Concile pour légitime. Dans la ſuite, la France fit à peu-près la même choſe; en ce que reconnoiſſant le Concile de Baſle, elle adhéroit pourtant au Pape *Eugéne* IV. que ce Concile avoit dépoſé. Du 12. de Mars 1442. *Pag.* 3.

On y voit encore diverſes diſpenſes du Roi, contre le ſtatut de *Præmunire*. Cela faiſoit un tort extrême à l'Angleterre, en ce que les Papes conſervoient toûjours l'eſpérance de faire abolir cette Loi.

Eta-

Etabliſſement d'un Juge dans Londres, pour la Nation Allemande. Du 12. de Novembre, 1442. *Pag.* 16.

Fondation du Collége de Ste. Marie & St. Nicolas, à Cambridge; ſur ce que le Roi étoit né le jour de St. Nicolas, en 1422. Du 10 de Juillet, 1443. *Pag.* 36

Un Acte en Gaſcon de *Gaſton de Foix*, Comte de Longueville & de Benanges; qui donne à un Gentilhomme une certaine Terre, dans le Comte de Benanges. *Pag.* 181.

En 1451, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Ecoſſe étant aſſemblez, pour faire une trêve; ceux d'Angleterre firent une Proteſtation ſolennelle, touchant le droit de Souveraineté, que leur Roi prétendoit avoir ſur le Royaume d'Ecoſſe. Ils diſoient que, dans tout ce qu'ils pourroient dire, ou faire, pendant le Traité, ils ne prétendoient pas porter le moindre préjudice au droit, que leur Maître avoit, ou prétendoit avoir ſur la Souveraineté de l'Ecoſſe. Cela fait voir que les Ecoſſois n'avoient pas voulu qu'on touchât à cette matiére, dans la négociation du Traité. Si le Roi *Jaques* I. avoit fait hommage à ce même Roi,

pour l'Ecoſſe, comme on le prétend; il étoit naturel de faire mention de cet hommage, dans la Proteſtation. Mais quand même cet hommage ſeroit auſſi réel, qu'on le veut, ceci fait voir qu'il auroit été déſavoüé dans la ſuite; puis que dans cette négociation, dont nous parlons, les Ecoſſois ne voulurent point conſentir qu'il en fût parlé. Ainſi l'avantage, que les Anglois pourroient tirer de l'hommage rendu par un Roi priſonnier, & déſavoüé dans la ſuite, ne ſeroit que très-médiocre. Du 13. Août 1451. *Pag.* 291.

ARTICLE II.

LA VITA CIVILE *di* PAOLO MATTIA DORIA, *diſtinta in tre Parti, aggiuntovi un Trattato, della* EDUCATIONE DEL PRINCIPE. *Seconda Editione, dall' Autore ricorretta ed accreſciuta.* A Augsbourg, MDCCX. in 4. pagg. 544. avec les Préfaces & l'Index.

DEPUIS le fameux *Grotius*, *Hobbes*, Mr. *Pufendorf*, & divers autres

tres, à leur imitation, ſe ſont appliquez, de deça les Monts, à rechercher les principes ſur leſquels la Societé Civile eſt fondée, & à donner des Regles, pour la conduite de ceux, qui la compoſent ; tant en tems de Guerre, qu'en tems de Paix. Je ne ſai ſi les Savans d'Italie ſe ſont donnez la même peine. Je ne me ſouviens pas au moins d'avoir vû aucun Syſtême, ſur cette matiére, avant celui-ci ; que j'ai reçu ſi tard d'Italie, que, ſi je ne le diſois pas, on pourroit croire que je l'aurois négligé. Cependant dès que je l'ai vû, je lui ai rendu la juſtice qu'il mérite, & réſolu d'en donner un Extrait dans cette *Bibliotheque*. Ceux qui liſent les Livres des Italiens, & qui connoiſſent le génie de la Nation, ſavent aſſez, que quand elle s'applique ſérieuſement à la Politique, elle y réüſſit fort bien, & qu'elle ſemble même avoir un talent naturel pour cela. Mais on l'accuſe de donner dans la Politique de *Machiavel*, formée ſur la pratique commune de ceux qui ne cherchent par là qu'à ſatisfaire impunément leurs paſſions ; & non ſur les idées de la veritable Politique, qui eſt compagne de la

Vertu la plus épurée. Cet Ouvrage convaincra ceux, qui le liront, qu'il y a en Italie des gens capables de concevoir des idées plus nobles & plus juſtes, en matiere de Politique; que ceux qui ſe piquent communément de l'entendre. On verra que l'Auteur a étudié avec beaucoup de ſoin, & de ſuccès, la nature de l'Homme, & les principes de la Societé Civile; & qu'il a reconnu tout ce qui la rend heureuſe, ou malheureuſe, avec beaucoup de netteté & d'exactitude.

Il y avoit eu une autre Edition de cet Ouvrage, en trois petits Volumes, que l'Auteur a bien fait de joindre en un ſeul; qui n'eſt pas trop gros, & qui mérite de tenir ſon rang, dans les Bibliotheques, entre les meilleurs Livres de Politique. Il y a corrigé non ſeulement le ſtile, qui étoit un peu négligé, mais encore les choſes, & l'a diviſé d'une maniere plus commode pour les Lecteurs; outre qu'il y a fait des additions conſidérables, comme on le verra dans une petite Préface, qui eſt au devant.

Pour donner d'abord quelque idée de la maniere de raiſonner de Mr. *Do-*

Doria, on commencera par l'Introduction. Il y fait voir l'erreur du Vulgaire, & de ceux qui lui reſſemblent; qui, ennemis de ce qui donne de la peine à entendre, mépriſent les Philoſophes & les éloignent du gouvernement des Etats. Ils ſe contentent de ce qu'ils peuvent apprendre, par la pratique & par la routine, & regardent comme chimeriques les recherches des Philoſophes; qui veulent remonter juſqu'aux raiſons, ſur leſquelles la Societé Civile & les Loix ſont fondées. Si ces gens-là regardent la Politique philoſophique, comme une Science Sophiſtique, & qui n'a point d'influence ſur la pratique; ce n'eſt que parce qu'ils n'entendent point cette Science, & qu'ils ne veulent pas ſe donner la peine de l'entendre. Ils objectent encore quelquefois, que ceux, qui ont étudié cette ſorte de ſpéculation, ne valent pas mieux, que ceux qui l'ignorent. Mais c'eſt un défaut, qu'on ne doit pas attribuer à la Science même, mais aux mauvaiſes habitudes & aux paſſions déreglées de ceux qui l'ont étudiée. D'ailleurs on peut les convaincre qu'ils ont tort, & guérir, par la Raiſon, ces ha-

bitudes & ces paſſions : au lieu que le Vulgaire eſt communément incurable, parce qu'il eſt inacceſſible à la Raiſon, & n'eſt pas moins ſujet à ces deſordres, que les perſonnes ſavantes.

Les Philoſophes ſe plaignent d'être exclus des Conſeils publics & des Magiſtratures, & diſent que les Loix, la Vie Civile, les Républiques & les Principautez, ne ſont que des ſuites de la Politique philoſophique : comme la Barbarie, & la Férocité ne ſont des filles, que de l'Ignorance. Ils prétendent auſſi que tous les Etats, anciens & modernes, dont l'Hiſtoire nous reſte, ont été fondez par des gens, qui avoient des idées de la Théorie, que l'on mépriſe mal à propos. Ceux qui l'ignorent ne ſont proprement, que le Corps de l'Etat; mais ceux, qui l'ont étudiée, en ſont l'Ame. C'eſt encore faute de ſuivre les lumieres de l'Ame, que le Corps eſt ſi ſouvent malheureux.

Cette conteſtation a donné lieu à l'Auteur d'examiner cette queſtion, s'il eſt avantageux qu'une Ame Philoſophique, préſide au Gouvernement des Etats ? ou ſi, comme le veut le Vulgaire, qui n'aime que la rou-

routine, le ſeul uſage, joint à quelque talent naturel, ſuffit pour cela? Cela l'engagea à rechercher l'origine de la Societé Civile, & de la Politique, & il reconnut que l'une & l'autre eſt fondée ſur des principes philoſophiques, dont elles ne ſont que des ſuites.

Il lui parut qu'il n'étoit pas poſſible de gouverner l'Homme, ſans le connoître; ni de le conduire, par la ſeule pratique, à des actions vertueuſes, ſans ſavoir quelle eſt la nature des bonnes, & des mauvaiſes actions, & les raiſons pour leſquelles il eſt plus incliné aux unes, qu'aux autres; ni défendre les Lois, ſans ſavoir les raiſons, ſur leſquelles elles ſont appuyées; ni enfin moderer les paſſions, en établiſſant des Lois pour cela, ſans ſavoir quelle eſt la ſource des Paſſions, & celle des Lois. Il découvrit que l'Amour propre, & la Pareſſe, ſont la ſource de tous les maux, & de toutes les erreurs. Châcun s'attachant, ſelon la coûtume ordinaire des hommes, au plus facile, quoi que plus nuiſible, aime mieux conſidérer l'Homme tel qu'il eſt, que dans l'état où il devroit être; d'où il arrive qu'au

lieu de ſe conduire, ſelon une prudence vertueuſe, on ſe conduit conformément à la malice, qui regne parmi les hommes, & qui y produit une infinité de maux. „ Cette er-
„ reur, dit l'Auteur, a été entrete-
„ nue premiérement par *Tacite*, &
„ enſuite par *Machiavel*, en telle ſor-
„ te qu'elle a pris de ſi profondes
„ racines, qu'il n'eſt peut être gué-
„ res poſſible de la déraciner des eſ-
„ prits. Ces deux Auteurs, qui a-
„ voient reçu du Ciel un tour d'eſ-
„ prit philoſophique, ont employé
„ leur habileté à établir cette perni-
„ cieuſe Maxime, & ont formé le
„ Syſtême de cette vicieuſe Politi-
„ que; de maniere qu'on ne ſauroit
„ parler de regler l'Homme, ſur les
„ Maximes d'une Politique vertueu-
„ ſe, ſans paroitre donner dans la
„ chimere. Il n'eſt néanmoins que
„ trop vrai, que fonder la Politi-
„ que, ſur les idées des Hommes,
„ tels qu'ils ſont, & non tels qu'ils
„ devroient être, c'eſt perdre de vuë
„ la Vertu, le Juſte & l'Honête.
„ C'eſt de même que ſi l'on diſoit:
„ *la Religion Chrétienne eſt trop diffi-*
„ *cile à obſerver, faiſons-en donc une*
„ *autre, qui ſoit plus commode, & qui*
„ *ſoit*

„ *soit reglée sur nos passions ; sans avoir*
„ *aucun égard à la verité de celle de*
„ *Jesus-Christ.* En un mot, il faut
„ distinguer entre le Législateur, &
„ celui qui fait exécuter les Lois Il
„ faut que le premier soit aussi séve-
„ re, que l'autre est indulgent. Il
„ faut faire les Lois, conformément
„ aux regles de la Vertu ; & ne la
„ perdre pas plus de vuë, que les Pi-
„ lotes ne perdent de vuë l'Etoile
„ Polaire, qui guide leur cours, a-
„ vec sureté. Il faut savoir quelle
„ est la corruption de la nature, s'en
„ servir à une bonne fin, & marcher
„ toûjours, par le chemin du Juste,
„ de l'Honête & du Vrai ; & si nous
„ ne pouvons pas arriver à ce qui
„ seroit le meilleur, il faut tâcher
„ d'arriver, au moins à ce à quoi
„ l'infirmité de la nature nous per-
„ met de parvenir.

„ Il est bien vrai que *Machiavel*
„ n'a pas, comme on le croit com-
„ munément, conseillé l'usage de la
„ *Raison d'Etat*, qui est fausse & vi-
„ cieuse, & que d'autres nomment
„ injustement *Politique.* Il a très-
„ certainement conseillé le bon
„ gouvernement des Peuples, la droi-
„ te administration de la Justice,

„ l'union entre les differens mem-
„ bres de l'Etat, la Vertu dans les
„ Princes, & la veritable Valeur dans
„ les Peuples ; ce que l'on trouve
„ dans ſes Diſcours ſur *Tite-Live*, ſi
„ on les lit avec quelque attention.
„ Ce en quoi, *Machiavel* a été,
„ comme je le croi, non ſeulement
„ licentieux, mais encore impie ;
„ c'eſt la liberté, qu'il a priſe d'enſei-
„ gner aux Tirans la maniere de
„ ſubjuguer les Peuples ; & de traiter
„ des differentes ſortes de Tiran-
„ nies, avec la même indifference,
„ qu'on pourroit traiter des Princi-
„ pautez légitimes ; & de leur preſ-
„ crire à toutes la maniere, dont
„ elles doivent ſe conduire. On ne
„ ſauroit tirer des fruits venimeux,
„ d'une racine ſalutaire ; ni de bons
„ fruits, d'une racine venimeuſe. Si
„ le Prince veut être Tiran, il faut
„ néceſſairement qu'il arrive à la
„ tirannie, par de très-méchantes
„ voyes. Mais il eſt toûjours vrai
„ que c'eſt une choſe impie, que de
„ raiſonner de l'art d'empoiſonner
„ & d'en donner des préceptes. On
„ peut dire que *Machiavel* eſt com-
„ me une *Pharmacopée*, où l'on trou-
„ ve toutes ſortes de recettes ; & où

„ il

„ il ne donne pas beaucoup de pré-
„ ceptes, à l'égard de la Principau-
„ té légitime; comme les Médecins
„ ne prescrivent guére de remedes
„ aux sains, mais seulement aux ma-
„ lades. Mais le plus grand mal,
„ auquel *Machiavel* a donné occa-
„ sion, c'est que celui, qui donne
„ des regles pour mal-faire, ne fait
„ qu'aider la nature corrompuë, &
„ la précipiter où elle incline; au
„ lieu que celui, qui donne des Lois
„ de Vertu, s'y oppose, & fixe l'es-
„ prit, le raisonnement, & la mé-
„ moire, à s'attacher au Vrai, au
„ Juste & à l'Honête, dont la natu-
„ re dépravée tâche de s'éloigner.

Au reste, Mr. *Daria* fait voir qu'en des tems barbares, on avoit déja pratiqué toutes les mauvaises leçons de *Machiavel*; parce que la malice, qui vient de la corruption naturelle, n'a pas besoin d'être enseignée, au lieu qu'il faut enseigner la Vertu, dont les habitudes ne se forment que par l'instruction. Néanmoins il faut avouër que *Machiavel* ne propose les actions cruelles, violentes & injustes, pas même aux Tirans, que comme des remedes, qu'on peut employer, en un tems, contre de grands

maux

maux, & qui regardent tout l'Etat. Telles ſont les conjonctures des nouvelles Principautez, ou de celles que l'on n'a aquiſes, que par des voies injuſtes, ou autres ſemblables; dans leſquelles, il ne laiſſe pas de demander toûjours que le gouvernement ſoit bon, à l'égard des ſujets. Il veut que les actions même ſcélerates ſervent à mettre le Prince en état de bien gouverner, & de rendre juſtice à tout le monde. Il louë extrémement le Tiran de Syracuſe, qui après avoir tué tout le Senat, ſut réduire les Syracuſains à vivre conformément à la Vertu; & le *Duc de Valentinois*, homme très-ſcélerat; parce que, par des executions injuſtes, il pacifia les troubles de la Romagne. Enfin ceux qui liront *Machiavel*, dans un eſprit philoſophique, le trouveront bien impie, dans ſes Máximes, parce qu'il n'exclut aucun móyen, quelque injuſte qu'il ſoit; pourvu qu'il ſerve à parvenir à la fin, que celui qui l'employe ſe propoſe, ou de ſe rendre maître de la Souveraineté; ou de la conſerver en un tems dangereux; mais on verra ailleurs qu'il n'admet que la Vertu, comme le veritable moyen de conſerver

ſerver les Etats; & que, s'il accorde au ſeul crime la force d'établir un Tiran, il déclare qu'il n'y a que la ſeule Vertu, qui le puiſſe conſerver, auſſi bien qu'un Prince. Il eſt vrai qu'il demande un naturel trop ſouple, pour paſſer d'une mauvaiſe diſpoſition à une autre toute oppoſée; puis qu'il n'eſt pas en nôtre pouvoir de paſſer de la Scélerateſſe à la Juſtice. Il arrive de là que les Princes mettent quelquefois en œuvre des moyens impies, non pour remedier aux deſordres de l'Etat, mais pour l'opprimer; & que perdant de vuë l'art de bien gouverner leurs ſujets, ils ne penſent qu'à ſe les ſoumettre.

Il paroît, par tout cela, qu'il eſt néceſſaire qu'il y ait des gens, qui tirent la Politique de ſes veritables principes. En effet, l'occaſion des plus grands maux, qui arrivent, n'eſt que l'ignorance où ſont les Princes de leurs devoirs, & l'opinion, où ils ſont qu'un peu de pratique, avec les talents naturels qu'ils ont, ſuffit pour bien gouverner. Il eſt vrai que la ſeule ſpéculation ne ſuffit point, pour cela; mais le ſeul uſage ne ſauroit non plus ſuffire, quelque talent que l'on

l'on ait. Il faut joindre l'Experience à la Théorie, & ne les ſéparet jamais l'une de l'autre, comme l'Auteur le fait voir. Pour bien faire ſon devoir, il faut s'en faire une idée claire ; dont on eſt ordinairement deſtitué, parmi ceux qui en auroient le plus de beſoin.

La Politique eſt l'art de conduire à bien faire, par des Lois, ceux, qui n'y peuvent pas parvenir par la Raiſon, & de les rendre par-là heureux. Un veritable homme d'Etat, eſt un homme capable de former une République, de la conſerver, & de la retirer d'un état corrompu; & pour cela, il faut qu'il ait une idée exacte des fondemens de la Societé Civile. L'Auteur fait pluſieurs autres réflexions dignes d'être luës, ſur cette matiere; qui eſt ſi compoſée, & ſi abondante, qu'il eſt difficile même de bien ranger les penſées qui viennent dans l'eſprit, quand on la médite.

L'Ouvrage même eſt diviſé en trois Parties. Dans la premiere, on traite 1. de la lumiere naturelle, & de la maniere dont elle nous apprend la néceſſité de former des Societez: 2. de l'eſſence de la Vie Civile, & par conſéquent de la Morale; où l'Au-

l'Auteur fait voir quels ſont les obſtacles, qui empêchent que les Hommes ne parviennent à une Vertu parfaite ; quels ſont les limites, dans leſquels la Nature Humaine eſt renfermée ; quelle eſt la nature & quel eſt l'uſage des paſſions : 3. des differentes ſortes de gouvernements : 4. de l'origine & de la nature de l'ordre en général : 5. de la differente forme, que les Etats prennent, par l'union des hommes : 6. des limites de la Prudence humaine & de la Fortune.

Dans la ſeconde Partie, Mr. *Doria* parle des Magiſtrats Politiques, des maximes, des habitudes & des coûtumes, que les Peuples doivent prendre, afin que les Etats ſoient bien gouvernez; & pour le faire mieux entendre, il montre ce que c'eſt qu'une Maxime, en général, quelle en eſt la force, & quelles ſont les Maximes d'un Etat bien reglé, à l'égard de la Religion, de l'amour de la Patrie, de celui de ſa propre Maiſon & de ſa Famille, de celui de la Vie & du Plaiſir honête. Après cela il parle des habitudes & des coûtumes & de la maniere de les prendre; des devoirs de ceux qui ſont deſtinez au Gou-

Gouvernement politique ; des Maximes particulieres & de la maniere de les établir ; des talents & des obligations des Magiſtrats Politiques ; de celles des Ambaſſadeurs ; de celles des Magiſtrats de la Juſtice ; de l'Economie, & de ceux qui ſont les plus propres, pour la bien conduire, dans les Républiques & dans les Royaumes ; enfin de l'ordre militaire, de la diſcipline que doivent obſerver les Soldats, & des études qui pourroient être utiles aux gens de guerre ; car il ſoûtient, avec raiſon, que l'étude ne diminue nullement le courage, comme bien des gens le croyent mal à propos.

La troiſiéme Partie eſt employée à conſiderer 1. l'utilité & le danger, qu'il y a à vouloir faire des conquêtes, les moyens d'y réüſſir & de conſerver ce qu'on a conquis : 2. les recompenſes & les peines, attachées à l'obſervation, ou à la violation des Lois : 3. la fidélité que les Princes doivent apporter à garder la foi, & les ligues qu'ils font les uns avec les autres.

C'eſt là la matiere & le plan de l'Ouvrage en géneral. On ne pourroit pas donner en détail ce qu'il dit

ſur

ſur tant de choſes, & qui ſont diverſifiées par tant de circonſtances, ſans une longueur exceſſive. On ſe contentera de parler ici du Chap. I. de la II. Partie. Il eſt le plus long de tout l'Ouvrage, & contient les Maximes les plus utiles, pour le bien & la conſervation des Etats. L'Auteur commence par remarquer que ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait de bonnes Lois, dans un Etat, pour rendre les peuples vertueux; à cauſe de la foibleſſe de la nature humaine, à qui il ne ſuffit pas d'être inſtruite de la Vertu, pour s'y attacher. Pour diſpoſer un Homme à recevoir une bonne Loi, il faut combattre ce qui s'y oppoſe. Il faut le dégager des Maximes, & des Habitudes contraires, qu'il peut avoir, & lui faire goûter des Maximes & former des habitudes oppoſées. Les lumieres de l'Eſprit & les ſeules Maximes ne ſont point ſuffiſantes, pour le faire changer en mieux. Les Habitudes même ſont inconſtantes & ſe changent à la moindre occaſion, & ſi elles ne ſont conduites par une Maxime veritable & bien enracinée dans l'Eſprit. Il faut joindre les unes avec les autres, & ne les ſéparer point.

Afin

Afin d'introduire de bonnes Maximes & de bonnes Habitudes, dans la Societé, & pour les y conſerver; il faut que les Magiſtratures ſe donnent à des perſonnes vertueuſes & qui ſoient capables de fonctions ſi grandes & ſi importantes; pour être en état de diſpoſer les peuples à recevoir & à obſerver les bonnes Lois. Pour en convaincre les Lecteurs, Mr. *Doria* entreprend de montrer, dans ce Chapitre I. ce que c'eſt que *Maxime*, & quelles ſont celles qu'on doit donner aux peuples, pour les bien gouverner & les conduire au Bonheur; ce qui doit toûjours être la fin, que ſe propoſe un Politique vertueux: II. Quelles ſont les Maximes particulieres, que l'on doit établir, ſelon les diverſes conſtitutions des Etats, & ſelon les differentes inclinations des ſujets; & outre cela quelles ſont les coûtumes, que l'on doit introduire parmi les Peuples en géneral, & parmi les divers Ordres des perſonnes, qui les compoſent: III. Quels doivent être les Magiſtrats, qui préſident à des affaires ſi importantes, & les obligations & la conſéquence de leurs Emplois.

I. La *Maxime* n'eſt autre choſe, ſinon

ſinon un Principe géneral, en conſéquence duquel la volonté ſe détermine à agir, ſelon le jugement qu'elle en a une fois porté. Si ce jugement eſt juſte, la Maxime eſt bonne; & au contraire, s'il eſt mauvais, elle ne ~~vaut~~ rien. La droiture du jugement dépend de la juſteſſe des idées, qu'on ſe fait des choſes.

Le Sage porte ſon jugement ſur des idées éclaircies, par le raiſonnement; & le Vulgaire forme ſes Maximes ſur les premiéres idées, qui ſe préſentent à lui, quoi que fauſſes, & ſur les mouvemens impetueux, que la nature inſpire; lors qu'il eſt obligé de former lui même ſes Maximes. Elles deviennent fortes & vives, dans les Sages, à meſure qu'ils raiſonnent ſur ces objets, & elles produiſent, dans les uns & dans les autres, trois effets. Le premier eſt que les perſonnes ſages, qui les ont adoptées, après pluſieurs raiſonnemens, ſont plus conſtantes dans leur bonne conduite, & ſupportent plus patiemment les adverſitez. Mais celles, qui ſont fondées ſur un mauvais raiſonnement, produiſent l'opiniâtreté dans l'erreur, & les faux Savans, qui les ont admiſes, ſont dangereux pour

pour l'Etat ; ce qui eſt le ſecond effet des Maximes. Le troiſiême eſt, celui, que les fauſſes Maximes, reçues par le peuple, ſans raiſonnement, produiſent, qui n'eſt pas ſi dangereux que le précédent ; parce qu'on ramené plus facilement ceux qui n'errent que par ignorance. Ce qui fait voir combien il eſt néceſſaire que le Prince, ou les Magiſtrats ſoient de ces perſonnes du premier ordre ; qui ſont capables de voir la Verité, de former de bonnes Maximes & de les enſeigner au peuple.

Ils peuvent ſe trouver, en trois conjonctures differentes. Il s'agit quelquefois de fonder un Etat, & de bannir la barbarie de ceux qui le compoſent ; d'autres fois de conſerver l'Etat, lors qu'il eſt bien reglé ; & enfin de le rétablir, lors qu'il eſt corrompu. Mais ceux qui conduiſent l'Etat ſe propoſent toûjours d'éclaircir les idées confuſes du Vrai, du Juſte & de l'Honête.

La premiere Maxime eſt qu'il faut qu'il y ait une Religion, dans l'Etat. Il n'eſt pas poſſible d'y établir des Lois, ou des uſages, qui ſoient reçus & obſervez, par les peuples, s'ils ne ſont convaincus, que cela

eſt

eſt conforme à la volonté de Dieu, qui eſt le Juge ſuprême & naturel de tous les hommes, à la conſcience deſquels il ſe fait ſentir. Mais les Politiques doivent faire un bon uſage de la Religion, & non s'en ſervir, pour opprimer les Peuples. La vraie Politique eſt venue de la Religion & non la Religion de la Politique, comme quelques impies l'ont ſoûtenu.

* L'Auteur ſuppoſe ici, avec raiſon, que la Religion ſoit veritable; car ſi elle étoit fauſſe, elle gâteroit la Politique, comme on le voit par l'Experience. Les fondemens de la premiere étant ruineux, il s'enſuivroit que la ſeconde ſeroit chancellante, & par conſéquent incapable de rendre un Etat heureux.

Il faut, dit nôtre Auteur, faire en ſorte que les peuples aiment Dieu, comme l'Auteur & le Conſervateur de tous les biens, & comme celui qui a établi la Societé Civile; ce qui produit l'Amour de la Patrie. Il faut auſſi qu'ils reſpectent les choſes & les perſonnes ſacrées, qu'ils aient en

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

en horreur les faux ſermens & qu'ils ne jurent pas légerement. Mais pour cela, il ne faut pas avilir les choſes ſacrées, par le trop fréquent uſage, ou par l'abus, que l'on en fait. On ne doit pas prétendre que les peuples aiment le Vrai & le Bien, à cauſe du Vrai & du Bien; ſans avoir aucun égard aux circonſtances ſenſibles, qui les accompagnent. Ils ne ſont pas capables de ſemblables abſtractions. Le culte public fait avec peu de réverence, les mauvaiſes mœurs des Miniſtres de la Religion, l'abus des ſermens rendus trop fréquens, la connoiſſance de Dieu, non ſeulement confuſe, comme elle l'eſt parmi le Vulgaire, mais encore fauſſe, peuvent faire oublier la Religion, ou la regarder comme peu veritable. Dès lors, elle ne produit aucun bon effet, dans l'eſprit des peuples, & ne contribue en rien au bien de l'Etat. Ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'il n'eſt plus au pouvoir des Puiſſances Civiles de remedier à ces deſordres; parce que la Pieté ayant ſon ſiege dans l'Ame, elle eſt inviſible, & ſe couvre ſouvent au dehors d'un maſque d'Hypocriſie, qui n'a d'autre but, que l'avancement de

ceux

ceux qui s'en ſervent. Les châtimens corporels n'ont même aucune efficacité, pour guérir les cœurs corrompus.

Tout cela vient de ce que la Religion eſt mal enſeignée & mal obſervée. Le moyen d'y remedier, c'eſt premierement le bon exemple des Princes & des Prélats; & en ſecond lieu une bonne inſtruction, en ſorte qu'on faſſe bien ſentir au peuple, qui n'eſt pas en état de la connoître en elle même, les bons effets qu'elle peut produire, par ſon excellence interieure; ce qui la lui fait aimer. L'Auteur a fait voir ailleurs que le Commun aime la Vertu, à cauſe de cela, ſans la connoître en elle même, & embraſſe encore la Verité, pour la même raiſon. Il ne faut néanmoins pas trop employer de choſes, qui ne font que frapper les ſens, ſans éclairer l'Eſprit. Cela ne fait qu'échauffer l'Imagination, qui venant à ſe refroidir, ne forme dans les hommes aucune habitude conſtante; faute de Maximes, ſur leſquelles elle ſoit fondée.

La maniere de la faire obſerver, eſt la même que celle de l'enſeigner. Si les peuples conçoivent le Vrai &

le Bien, que la Morale Chrétienne renferme; ſi à cauſe de cela, comme il arrive ordinairement, ils l'aiment, & s'ils ſont affermis par le bon exemple des Miniſtres de la Religion; ils l'obſervent d'eux mêmes.

L'Auteur croit que ce qui donne lieu aux Sectaires, c'eſt lors que l'Ancienne Religion eſt corrompue, & que le peuple eſt ignorant, & miſerable. * Il faut entendre par-là la Religion enſeignée, par Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres; qui eſt ſeule fondée ſur des preuves claires, & dont la Morale eſt admirable, en elle-même, & propre à rendre heureuſe la Societé Civile.

Il parle † encore du zele du peuple à défendre la Religion, par le fer & par le feu, & même par le meurtre de ſes plus proches; qu'il commet ſans ſcrupule, lors qu'il les croit hérétiques. Ce ne ſont pas là les Maximes de la vraie Religion Chrétienne, qui n'a que faire de ſupplices, pour ſe ſoûtenir. Ce zele du peuple eſt pernicieux, parce qu'il s'oppoſe également à la Verité & au

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.* † *Pag.* 149. *& ſuiv.*

au Menſonge, & ceux qui le lui inſpirent deshonorent la Religion & ruinent la Societé Civile.

La ſeconde Maxime eſt d'inſpirer aux peuples l'amour de la Patrie, dans la conſervation de laquelle eſt renfermée la tranquillité de la Societé Civile. Pour la conſerver, il faut reprimer l'inquietude des hommes, qui aiment naturellement le changement; en faiſant de nouveaux réglemens, qui puiſſent être avantageux à l'Etat; comme en ordonnant des recompenſes, pour ceux qui excellent en quelque choſe, ou qui ont rendu quelque bon ſervice. Cela donne aſſez de quoi parler au peuple, & l'excite à s'aquiter mieux de ſon devoir, pour participer à ces recompenſes. Il vient par-là à aimer davantage la Patrie, & à ſe faire une gloire de bien faire, quand il voit que cela lui fait honneur. Ainſi les bons Politiques rendent les paſſions des Citoyens légitimes, & les font ſervir au bien de l'Etat. Ils détournent encore le peuple de penſer à des changemens, dangereux au Public: en lui donnant des ſpectacles, pour l'amuſer, comme faiſoient les Romains. Mais il ne faut pas que

ces jeux ſoient ni trop fréquens, ni trop rares. S'il y en avoit trop peu, ils ne ſerviroient de rien; & s'il y en avoit trop, ils produiroient l'oiſiveté, qui eſt toûjours dangereuſe à l'Etat. L'Auteur juge que ces jeux doivent inſpirer de la grandeur d'Ame & du courage comme faiſoient ceux des Romains, lors qu'ils faiſoient combattre des Gladiateurs, & comme font encore les combats des taureaux, en Eſpagne. Mais comme les ſpectacles cruels ſont défendus, il croit qu'on pourroit introduire des joûtes, des luttes, ou quelque choſe de ſemblable. Les Princes ne doivent pas paroître portez à cela, par leur propre paſſion. Alors cela ne leur gagne point l'amour du peuple, qui ne peut pas naître du mépris, que les jeux trop fréquents leur attirent, comme il arriva à Neron. Il veut que le Prince ſoit non ſeulement vertueux, mais que l'apparence exterieure réponde à ſa diſpoſition, quoi qu'elle ne ſerve de rien toute ſeule. Si le Prince n'avoit qu'une apparence de Vertu, & qu'il ne la connût pas bien & n'en fût pas bien pénetré; il ne ſeroit pas en état d'avoir pitié, comme il le faut ſouvent, de l'ingratitude

tude des peuples ; qui murmurent injuſtement de ſa conduite, & qui interpretent mal ſes meilleures actions. Il ne pourroit pas diſtinguer la haine, qu'il doit avoir pour les crimes, de la maniere dont il doit traiter les perſonnes, qui en ſont coupables ; ni ſoûtenir le perſonnage de Juge équitable, lors qu'il eſt offenſé ; ni préferer, comme Pere de la Patrie, le bien de ſes ſujets à toute autre choſe.

Si un Prince vertueux ne ſe peut pas faire aimer de ſes ſujets, par des connoiſſances qu'ils n'ont pas ; il s'en ſera au moins aimer, par l'experience, qu'ils feront de ſa bonne conduite, & par les bons effets qu'ils en reſſentiront. Les Vertus & les Vices perdent enfin les voiles, qui les couvrent, & leurs ſuites font aſſez connoître ce qui en eſt. Il eſt vrai qu'il y a de certains Vices brillans, qui trompent le Commun du Monde, & à qui il donne le nom de Vertus. Telles ſont les qualitez, qui ont attiré l'admiration à la plûpart des Heros, dont l'Hiſtoire nous parle ; mais ſi elles ont pu leur attirer de la réputation, & gagner de la gloire aux Etats, qui dépendoient d'eux : elles n'ont néanmoins rendu les

peuples, que très-rarement, plus heureux. L'Auteur donne, pour exemples, Alexandre & Jules-Céſar; dont les Vices, mêlez de Vertus, aquirent bien de la gloire aux Macedoniens & aux Romains; mais qui ne rendirent ni les uns, ni les autres, plus heureux, & cauſerent des effuſions de ſang infinies. Ces Conquerans gagnerent bien l'amour des peuples, parce que tout le monde aime la gloire; mais cet amour, qui ne dure, qu'autant que dure la bonne fortune, ſe feroit changé en haine, s'ils n'étoient morts, avant que leur bonheur changeât. L'amour des veritables Vertus dure beaucoup plus long-tems, parce qu'il eſt fondé ſur le bonheur, qui en revient aux peuples. Les Princes veulent paſſer pour heureux, parce que ce bonheur, qu'on s'imagine être je ne ſai quoi d'attaché à leur perſonne, les fait aimer; mais il n'y a que les Princes vertueux, qui ſoient aimez, même dans leurs diſgraces.

Mr. *Doria* fait voir enſuite que les Princes, qui s'appliquent à abaiſſer, en toutes manieres, leurs ſujets, ſe trompent infiniment, s'ils s'imaginent de s'en faire aimer. Pour cela,

la, ces mauvais Politiques s'oppoſent à l'augmentation des connoiſſances ſolides, & regardent de mauvais œuil les habiles gens ; comme s'ils étoient les Cenſeurs de leur mauvaiſe conduite. Ces mêmes Politiques entretiennent, dans la Nobleſſe, l'orgueuil, la molleſſe & l'ignorance. Ils ne font cas d'aucune Vertu, mais ſeulement de l'obéïſſance aveugle à leurs commandemens abſolus. Ils tâchent de tenir leurs ſujets diviſez, dans l'eſperance qu'ils ne s'uniront point contre eux. Ces Princes ſe font quelquefois aimer, au commencement, en flattant & entretenant les vices, par ceux qui en ſont infectez, quoi qu'ils commandent deſpotiquement ; mais ils ont toûjours à craindre des révolutions, lors que la Nation, qui leur obéït, vient à s'appercevoir des maux, que cette mauvaiſe Politique lui cauſe. D'ailleurs ils expoſent l'Etat aux invaſions des Etrangers, qui ne manquent pas de profiter de leurs fautes. Tibere & les Empereurs vicieux, qui vinrent après lui, amollirent ſi fort l'Italie ; qu'enfin elle fut la proie des Barbares, dès qu'il y eut une nation aſſez forte,

pour faire une brêche dans l'Empire Romain ; quoi qu'à cauſe de ſa grandeur, cela n'arrivât pas tout d'un coup.

La troiſiême Maxime c'eſt que châcun doit aimer ſa Maiſon, & ſa Famille ; car l'Etat n'eſt autre choſe qu'un amas de familles differentes, dont on ne peut avoir le ſoin, que l'on doit, ſans procurer le Bien de la Societé. Mais il ne faut pas que cet amour ſoit exceſſif, ce qui arrive, quand on le préfere à l'amour de la Patrie, ou qu'on s'en ſépare. C'eſt ce qui fit que Marius, Silla, Ceſar, Pompée & d'autres ſemblables travaillerent à la ruine de leur Patrie, en travaillant à leur propre grandeur. C'eſt, „* dit l'Auteur, „ ce qui déchire, encore aujourd'hui, „ nôtre Italie, en petit morceaux ; „ parce que châcun n'ayant égard „ qu'à ſoi-même, ne penſe point au „ ferme établiſſement de ſa Patrie. „ Il arrive de là que châcun, tra- „ vaillant à part à ſa propre gran- „ deur, forge inſenſiblement des „ chaînes à tous ; qui s'en trouvent „ à la fin miſerablement liez, ſans „ s'être apperçûs de ce mal, qui les „ me-

* *Pag.* 169.

„ menaçoit; & par-là même toute
„ la grandeur des particuliers mal-
„ appuyée vient à tomber tout d'un
„ coup.

La même chose ruine les Princes eux mêmes, puis qu'en voulant aquerir de nouvelles terres, ils ruïnent leur ancien domaine. On en a vu un exemple remarquable, qui est encore devant nos yeux, d'un grand Royaume, qui a été entierement épuisé, par la passion immoderée qu'un Prince a euë de s'aggrandir; ou de rendre sa famille maîtresse de Royaumes, qu'elle n'avoit jamais eus. Les plus grandes Monarchies viennent même à tomber, sous le poids de leur propre grandeur. L'Auteur donne, après cela, l'idée & les devoirs d'un bon Pere de famille; mais nous ne nous y arrêterons pas. Il dit ensuite que quelque lumieres, que puisse avoir un Particulier, il ne doit pas s'ingerer de se mêler du Gouvernement, ni entreprendre de faire les devoirs de Capitaine, sans y être appellé, & que s'il le fait, il mérite d'être châtié.

La quatriême Maxime regarde l'amour qu'on doit avoir pour la Vie,

& qui ne doit pas être si petit, qu'on s'expose témerairement & sans nécessité à la perdre; ni si grand, que, pour la conserver, on fasse des lâchetez, ou que l'on abandonne la Patrie. Mr. *Doria* ajoûte à cela plusieurs réflexions, sur le mal que la témerité, & la lâcheté peuvent faire à un Etat; à la conservation duquel le courage, mêlé de prudence, sert infiniment. Il décrit fort bien l'origine, & la nature de ces Vices; ce qui fait voir qu'il a médité à fonds ces matieres; mais il seroit trop long d'entrer ici, dans le détail.

Il passe ensuite à ce qui peut tenir en de justes bornes, l'amour de la Vie. Comme les idées, que nous avons des choses, sont la regle de nôtre conduite; il juge qu'il faut faire concevoir aux hommes, que l'on doit moins estimer la Vie, que la Religion, la Patrie & l'Honneur de sa propre Maison. Il ne faut néanmoins pas inspirer la même Maxime à tout le monde, selon nôtre Auteur. Il suffit que ceux, qui travaillent de leurs mains, ou qui labourent préferent à leur Vie, la Religion & la Patrie. L'honneur de la famille ne regarde que ceux, qui

sont

ſont élevez plus noblement. Mais encore qu'une Vie honteuſe ſoit pire que la Mort ; Mr. *Doria* remarque que les hommes ſe font quelquefois, ſur l'honneur, des Lois particulieres, à la honte des Lois de l'Etat ; comme lors qu'au lieu d'avoir recours à ces dernieres, pour la vengeance des injures, on appelle en duel ceux de qui on les a reçues. Cette mauvaiſe coûtume fut introduite par les Gots, les Vandales & les Lombards, lors qu'ils vinrent en Italie. Ces Peuples faiſoient uſage du duel, non ſeulement lors qu'ils croyoient leur honneur bleſſé, mais encore en toutes ſortes de démêlez. Les Italiens les ont imitez depuis, mais ils ont enfin réduit le duel à la vengeance des injures. Si cette maniere de décider les differends, par le combat de deux perſonnes, y met une fin, & oblige la Nobleſſe de s'exercer dans les armes ; elle introduit la violence & le mépris des Lois, & fait en ſorte que l'on préfere la vengeance particuliere à l'honneur de la Patrie.

* C'eſt encore bien pis, lors qu'au lieu de ſe venger dans un combat,

* *Remarque de l'Auteur, de la B. A. & M.*

à armes égales, & dans lequel les combattans peuvent prendre leurs meſures, pour n'être pas vaincus; celui, qui ſe prétend offenſé, fait aſſaſſiner l'autre, par des hommes appoſtez, qui l'attaquent lors qu'il n'y penſe pas; comme cela ne ſe pratique, que trop ſouvent, à ce que l'on dit, en Italie & en Eſpagne. Mr. *le Marquis Maſei* a très-bien montré que ces coûtumes ſont déteſtables, dans ſon traité *dell' Arte Cavalleresca.*

L'Auteur paſſe de-là au ſoin, que l'on doit prendre de l'honneur des Femmes, & réfute la penſée de *Platon*, qui vouloit qu'elles fuſſent communes. Il montre quelle étoit la chaſteté des anciennes Dames de Rome, avant que le luxe ſe fût introduit dans la République Romaine, & enſuite quels deſordres cauſa dans l'Empire la débauche des deux ſexes.

La derniere Maxime génerale c'eſt celle d'accorder un honête plaiſir, qui remedie à la laſſitude d'une attention perpetuelle & à l'ennui, où l'on ſe trouve réduit, quand on ne ſait que faire. Comme on abuſe fort aiſement du plaiſir, & qu'il gâte l'eſ-

l'eſprit, au lieu de le recréer; il y faut obſerver diverſes choſes, que Mr. *Doria* donne en détail; comme que le plaiſir ſerve ſeulement à ſe repoſer, après avoir été occupé, & ne ſoit pas une occupation, qui emporte la plus grande partie de la vie; faute dans laquelle tombent ordinairement les gens riches & les Nobles, qui n'ont ſouvent d'autre occupation, que de ſe divertir; c'eſt-à-dire, de ſe détourner, le plus qu'ils peuvent, de penſer aux devoirs auxquels Dieu & la Nature de la Societé Humaine les appellent. Ils deviennent, par l'avidité exceſſive des plaiſirs, fainéans, laſcifs, débauchez, yvrognes, adonnez à la bonne chere, avec excès, ſuperbes, eſclaves infortunez de leurs flateurs, & des hommes les plus indignes, & enfin miſerables & malheureux.

Les bons Politiques ont pour cela inſtitué des plaiſirs publics, & ont tâché en même tems de les rendre utiles. Telles étoient parmi les Grecs & les Romains, les Tragedies & les Comedies; dans les premieres deſquelles on voyoit la Vertu loüée & recompenſée, quoi que quelquefois malheureuſe, & le Vice

puni

puni & rendu infame ; & dans les ſecondes, le ridicule des Hommes expoſé à la moquerie publique.

* Il eſt certain que les pieces de Theatre pouvoient être très-utiles, à cet égard, & qu'elles l'étoient en effet, au moins en partie ; comme il arrive encore aujourd'hui à nos Tragedies & à nos Comedies. Mais comme les Anciens n'avoient pas des idées exactes des Vertus & des Vices, & que leurs mœurs étoient fort relâchées ; ils flattoient ſouvent, dans leurs Pieces Dramatiques, de fauſſes Vertus, & faiſoient paſſer des Vices groſſiers, pour des choſes très-pardonnables. Nos Pieces de Théatre tiennent encore beaucoup de ce défaut, & il les faudroit bien corriger, pour empêcher qu'elles ne fiſſent autant de mal, que de bien ; en retranchant les Fourberies & les Galanteries, dont on rit, ſans ſe fâcher de ces deſordres, & ſans s'en corriger.

Mr. *Doria* veut que les Grecs & en particulier les Atheniens ſuſſent fort bien le bon uſage des Pieces Dramatiques ; puis qu'ils s'en ſervoient

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

voient non seulement pour encourager la Vertu, mais encore en des cas particuliers, pour des vuës politiques.

„ Les Tirans d'Athenes, *dit-il*, „ craignant la grande vénération, „ que le Peuple avoit pour Socrate, „ & voulant le condamner à la „ mort, comme coupable d'avoir „ découvert au Peuple les mysteres „ les plus cachez de la Philosophie; „ ne se hazarderent point à le faire, „ avant qu'*Aristophane* l'eût tourné „ en ridicule, en ses Comedies; „ afin qu'apres l'avoir décredité, „ dans l'esprit des gens, ils le pus- „ sent faire mettre en prison & le „ condamner à la mort sans danger. Cet exemple seroit néanmoins plus propre à décrediter l'usage des spectacles, qu'à l'appuyer; puis qu'ils servoient à perdre la plus pure Vertu, autant qu'à amuser le Peuple. Ces Tirans haïssoient la Vertu de Socrate, & ne le firent mourir, que parce qu'il n'approuvoit pas leur conduite; sous prétexte qu'il enseignoit des choses contraires à la Religion de leurs Ancêtres, & qu'il corrompoit la Jeunesse. Je n'en dirai pas davantage, parce que j'en ai traité * ailleurs. Nô-

* *Dans les* Silves Philologiques *Ch.* III.

Nôtre Auteur dit enſuite qu'on peut joindre aux ſpectacles la Muſique, les Danſes, & les Repas, pour recréer le Peupie ; mais qu'il faut empêcher qu'il ne s'y gliſſe des abus. Il cenſure, avec raiſon, la Muſique moderne, lors que les airs ne ſont pas ſoûtenus de paroles, qui contiennent quelque choſe de bon ; puis qu'elle ne fait que chatoüiller les oreilles, quand il n'y a point de paroles jointes, ou même que ſéduire le cœur, quand les paroles ſont mauvaiſes.

II. Ce ſont là les Maximes générales, que donne Mr. *Doria*. Il veut que l'on engage les Peuples à les obſerver, par les habitudes, qu'on leur en donne. Ce n'eſt pas aſſez d'éclairer l'Eſprit, pour porter les hommes au Bien, il faut encore remuer leur Imagination, & y faire des impreſſions qui les conduiſent à la Vertu. Les impreſſions ſe confirment en ſuite, par des actes réïterez, qui leurs ſont conformes, & qui produiſent enfin des habitudes durables ; ſur tout quand on y joint les Maximes & le Raiſonnement. L'Auteur donne enſuite divers bons Avis, pour affermir les bonnes habitudes

tudes, tant du Corps, que de l'Eſprit; ce qui ne ſe peut faire que par une bonne éducation, par laquelle les coûtumes deviennent une ſeconde nature.

Je * croirois qu'un des meilleurs moyens, pour établir de bonnes habitudes, ſeroit l'obſervation rigoureuſes des bonnes Lois. On s'accoûtume par-là à bien-faire, plus que par toutes les leçons du monde, & ſans cela les Lois ſont inutiles, ſelon ce mot d'*Horace* (Od. XXIV. du III. Livre) *quid Leges, ſine moribus, vanæ proficiunt?* C'eſt donc aux Princes & aux Magiſtrats de faire en ſorte qu'elles ſoient conſtamment obſervées, s'ils ne veulent voir leurs Etats tomber en décadence, en très-peu de tems. Ils doivent conſtamment recompenſer, ou proteger au moins la Vertu, & punir, ou décourager le Vice, ſans acception de perſonnes.

Mr. *Doria* fait une remarque, digne d'être luë, touchant les habitudes de l'Eſprit „ Enfin, dit-il, une „ ſemblable habitude a pris de pro- „ fondes racines, ſeulement lors „ qu'elle nous eſt devenuë ſi pro-

„ pre,

* *Remarque de l'A. de la B. A. & M.*

„ pre, que nous ne nous apperce-
„ vons pas nous mêmes, que nous
„ l'aiyons; en ſorte que ce ſenti-
„ ment de l'Ame ſoit devenu com-
„ me naturel. On peut connoître
„ cela, à ce que les hommes agiſ-
„ ſent conformément à cette habi-
„ tude, d'une maniere indifferente,
„ & ſans en parler beaucoup. Par-
„ ler, avec beaucoup de pompe, de
„ nos propres ſentimens (ſinon lors
„ qu'il s'agit de cenſurer le Vice,
„ dans un autre) vient de l'admi-
„ ration, que nous en avons nous
„ mêmes; & cette admiration n'eſt
„ jamais en nous, que quand les
„ ſentimens ſont ſeulement dans
„ l'Entendement, & non dans le
„ Cœur: (Perſonne ne s'étonne
„ d'avoir des Jambes, ni ne s'en
„ vante, ou ſe glorifie de marcher)
„ ou quand nous feignons d'avoir
„ des ſentimens de Vertu, que nous
„ n'avons point. C'eſt-là la diffe-
„ rence, qu'il y a entre connoître
„ & ſentir. On parle de la Vertu,
„ qui eſt dans l'Entendement; mais
„ quand on l'a, on la pratique ſans
„ rien dire. La raiſon de cela eſt,
„ que la connoiſſance abſtraite ne
„ cauſe aucuns mouvemens dans
„ les

„ les Eſprits, qui puiſſent déterminer la Volonté à agir; au lieu que „ le ſentiment produit cet effet, parce qu'il eſt dans le Cœur, ou, ſi „ l'on veut, le Cœur même, qui „ eſt la même choſe que la Volonté, &c. C'eſt pour cela, comme „ je le croi, que nous voyons, dans „ les Hiſtoires, que les Romains ne „ parloient pas tant de la Vertu, que „ les Grecs; mais qu'ils faiſoient „ paroître, dans toutes leurs actions, „ beaucoup de ſageſſe; & qu'au contraire les Grecs, au moins depuis „ que la corruption ſe fut gliſſée, „ parmi eux, parloient vertueuſement & ſe conduiſoient très-mal. Il y a fort ſouvent des remarques ſemblables, dans nôtre Auteur.

Il croit que les Lettres n'étant pas ménagées, avec aſſez de prudence, par les Conducteurs de la Societé, & devenant trop communes, en ſorte que les Dames même veulent être ſavantes; il arrive que peu à peu on s'étudie plûtôt à bien parler, qu'à bien faire; parce que le premier eſt plus difficile, que le ſecond. On néglige les connoiſſances, qui apprennent à bien faire, pour s'appliquer à celles qui enſeignent à parler avec

agré-

agrément. On veut paroître ſavant, plûtôt que ſage, & l'on ne forme aucunes habitudes vertueuſes, ce qui eſt très-nuiſible à l'Etat. C'eſt ce qui fit que l'Ancien Caton mépriſa les Sciences des Grecs. Il ſavoit que la ſageſſe eſt inutile, quand elle n'eſt pas veritable & entiere, & que cette derniere doit être le partage de ceux qui conduiſent l'Etat : comme les habitudes & les Maximes bien enracinées, quoi que ſans démonſtration, celui du Peuple, qu'ils gouvernent. Il ne faut pas, comme a fait *Machiavel*, bannir abſolument le ſavoir de l'Etat ; parce qu'il y a des gens, qui en abuſent. Il faudroit ſur ce pied-là défendre les meilleurs viandes aux hommes, parce qu'elles leur ſont quelquefois nuiſibles.

L'Auteur fait d'autres remarques, ſur ces matieres, auxquelles je ne puis pas m'arrêter, non plus qu'à la queſtion, ſi l'on peut employer les Dames au gouvernement des Etats; à laquelle l'Auteur répond que non, pour pluſieurs raiſons, qu'on pourra lire dans l'Original. Je paſſerai encore ce qu'il dit des exercices, qui ſervent à rendre le corps ſain & robuſte, pour être en état de ſervir utilement la Patrie. Je

Je viendrai à ce qu'il dit des Légiſlateurs & des Magiſtrats Politiques. Il croit que quand il s'agit de former un Etat, il eſt mieux qu'il n'y ait qu'un ſeul Légiſlateur, que pluſieurs; parce qu'ils ne s'accordent pas entre eux, & qu'ils s'y gliſſe facilement de l'émulation & une trop grande diverſité dans les vuës. Il eſt vrai, comme il dit, que Solon & Lycurgue furent les ſeuls Légiſlateurs de leurs Patries, & que Romulus tua ſon frere, pour ſe défaire d'un compagnon, qui l'incommodoit, dans la fondation de l'Etat qu'il méditoit. * Cependant les autres Rois ajoûterent pluſieurs Lois & pluſieurs réglemens à ceux de Romulus, & la Juriſprudence Romaine, auſſi bien que les réglemens touchant l'Etat, ſe formerent ſous la République; de ſorte que les Lois de Romulus étoient en très-petit nombre, en comparaiſon des autres. D'ailleurs s'il eſt avantageux qu'un ſeul homme habile & vertueux ſoit Légiſlateur de l'Etat; à quel malheur n'eſt pas réduite la Societé, ſi elle eſt obligée de ſe ſoumettre aux Lois faites

* *Remarques de l'Auteur de la B. A. & M.*

faites par un homme, qui eſt deſtitué de l'une ou de l'autre de ces qualitez, ou qui ne les a que dans un degré médiocre ? Cependant un homme de la premiere ſorte eſt très-rare, & ceux de la ſeconde ſont très-communs.

Ceux qui veulent fonder un Etat, ſur de bonnes Lois & ſur des Maximes, doivent prendre garde au tems, au lieu, à la maniere & à l'occaſion. Le tems le plus propre eſt celui, auquel tout eſt en deſordre; alors on a recours aux Sages, comme on ne recherche les Médecins, que quand on eſt malade, & non quand on ſe porte bien. Le lieu eſt la campagne, où les peuples ſont tout-à-fait ignorans, & par tout où l'ignorance regne; parce qu'il n'y a que cette eſpece de gens, qui ſe ſoumette entierement à l'inſtruction de ceux, qui ſont plus habiles. Au contraire, où il y a des Demi-Savans, ou de faux Sages, ils ne prétendent ſe ſoumettre à perſonne; ils veulent même enſeigner les autres, & mettent par là un ſage Légiſlateur, s'il s'en préſentoit un à eux, hors d'état de produire rien de bon.

La maniere, dont il peut ſe gagner les

les eſprits, c'eſt en ſe faiſant aimer, par la douceur & par la complaiſance, & en ſe rendant en même tems reſpectable. Pour en être aimé, il ne faut pas heurter de front leurs préjugez, mais s'en ſervir, pour leur faire du bien ; & pour s'attirer du reſpect, il eſt bon de donner un certain air de myſtere à tout ce que l'on fait, & d'enſeigner les ignorans, par des images & des paraboles ; qui inſtruiſent l'Eſprit, en frappant l'Imagination. Il les faut tenir tous réünis dans la doctrine, qu'on leur enſeigne ; & faire en ſorte qu'ils l'aiment, en leur faiſant comprendre qu'ils ont intérêt à la ſoûtenir. Après cela, il les faut diviſer, en certains Ordres, & leur propoſer les Lois, quand on les a accoûtumez à vivre enſemble, en bons Concitoyens. Mais il ne faut uſer de rigueur, ſelon nôtre Auteur, contre ceux qui s'oppoſent à la doctrine reçue, que lors qu'elle eſt bien établie.

L'occaſion eſt la même, que le tems ; c'eſt-à-dire, quand tout eſt en confuſion. Quand il y en a moins & que l'Etat n'eſt que corrompu, il s'agit plûtôt d'y remettre l'ancien

ordre, que d'en établir un nouveau; ſur quoi Mr. *Doria* donne auſſi quelques regles, & quelques exemples.

Il traite en ſuite des Maximes particulieres & de la maniere de les établir. 1. Elles ne doivent pas être contraires aux générales; elles peuvent ſeulement les moderer, ſans les détruire: 2. Elles doivent être en petit nombre, mais efficaces: 3. Elles ne doivent jamais être changées, que dans la derniere néceſſité, lors que l'Etat corrompu demande un prompt remede au mal, qui l'afflige; où il faut ſouvent employer quelque violence, qui ne doit jamais entrer dans les Maximes conſtantes & perpetuelles de l'Etat.

Le Politique doit conſiderer, avant toutes choſes, s'il doit fonder un Etat, en ſorte qu'il ne ſe propoſe que ſa conſervation; ou en ſorte qu'il prenne ſes meſures, pour l'aggrandir.

Il ſemble, comme le dit l'Auteur, que Dieu & la Nature n'ont pas permis aux fondateurs des Républiques & des Royaumes de former des Etats capables de rendre les hommes entierement heureux. Si l'Etat eſt fondé en ſorte, qu'il ait pour but de s'ag-

s'aggrandir, en ſubjugant d'autres Peuples, & s'il s'applique par conſéquent, à la vertu militaire, qui eſt abſolument néceſſaire à ſes Membres; les Peuples ſeront condamnez à ſouffrir les troubles des révolutions, que le nombre & le courage des habitans ont accoûtumé de cauſer, & les guerres civiles, qui naiſſent de la puiſſance exceſſive des Grands. Si l'Etat n'a point d'autre but, que ſa conſervation, les Peuples, devenant amis du repos & négligeant l'exercice des armes, néceſſaire pour leur défenſe, ſont expoſez aux inſultes & aux invaſions des voiſins, toûjours prêts à nuire à ceux qui ſe tiennent renfermez, dans leurs anciennes bornes. Ou ſi, pour ſe ſoûtenir contre leurs ennemis, ils s'adonnent aux exercices militaires; il arrive que, ſi les habitans ſont en petit nombre, ils meinent une vie dure & pleine de fatigues; ou, s'il y en a beaucoup, qu'ils ſont contraints de s'élargir, ce qui les oblige de paſſer de la défenſe à l'attaque, pour s'aggrandir, & qui leur fait changer de Maxime.

Mr. *Doria* examine, là deſſus, la conduite des Atheniens, des Lace-

Univer
BIBLIOTHECA

demoniens & des Romains, qui ne penſoient pas d'abord à s'aggrandir, mais ſeulement à ſe défendre; juſqu'à ce que l'occaſion les rendît enfin Conquerans, ce qui détruiſit la Vertu, parmi eux, & fut cauſe de la chute de ces Etats. On ne ſauroit rapporter le détail de ce que l'Auteur dit, ſans trop de longueur, & l'Hiſtoire de ces Peuples eſt aſſez connue.

L'Auteur montre que l'état où ces Peuples ſe trouverent, dans le tems de leurs conquêtes, n'étoit nullement heureux; parce que les Chefs, qui commandoient les Armées, avoient des Vices plus grands que les Vertus, dont ils ébloüiſſoient leurs Concitoyens; comme Marius, Silla, Pompée, Céſar, &c. Ces Vertus ſont même pernicieuſes à l'Etat, lors que l'ambition eſt plus grande en ceux, qui les ont, que l'amour qu'ils ont pour la Patrie.

Ces raiſons obligent l'Auteur de s'oppoſer à *Machiavel*, qui a décidé que tout bien conſideré, il vaut mieux que l'Etat ſoit diſpoſé à s'agrandir, qu'à ſe contenter à ſe défendre; nonobſtant qu'il ſoit expoſé à des troubles, à des révolutions, & au danger

ger de tomber enfin ſous la Tirannie. Mr. *Doria* ne comprend pas pourquoi on doit ſi fort préferer, à la durée longue & tranquille d'une République, la courte & turbulente gloire des conquêtes ; & pourquoi on négligeroit ſi fort ſa propre poſterité, que de la rendre toute entiere miſerable, pour la gloire de quelque peu de perſonnes. D'ailleurs *Machiavel* a formé cette maxime, ſur l'exemple de Rome, qui s'étant inſenſiblement aggrandie, demeura long-tems libre ; mais un ſeul exemple ne ſuffit pas, pour former une Maxime générale. Deux choſes empêcherent que la liberté des Romains ne perît, auſſi tôt qu'elle l'auroit fait. L'une fut la haine, qu'ils avoient conçuë contre la Tirannie, à cauſe de la violence des Tarquins ; & l'autre les guerres continuelles, qu'ils eurent contre les Voiſins, qui empêcherent que la Nobleſſe ne pût ſi tôt opprimer le Peuple. Mais dès qu'ils eurent vaincu les nations, qui étoient autour d'eux ; l'ambition de leurs Généraux ſe tourna contre la Patrie même & détruiſit ſa liberté. Il y en avoit eu à Rome de très-vertueux, pendant qu'elle étoit dans un état de pauvreté : mais

dès que la pauvreté ceſſa, la Vertu ceſſa en même tems, & par conſéquent la tranquillité de l'Etat & la liberté publique.

Il eſt vrai que *Machiavel* fonde ſon ſentiment, ſur ce qu'il croyoit qu'une République ne pouvoit pas ſubſiſter long tems, ſans tomber dans l'une de ces deux extrémitez; ſavoir, dans la foibleſſe, faute d'exercice : ou dans l'envie de conquerir, lors qu'elle ſe ſent aſſez de force & de courage. Mais *Machiavel* ne conſideroit pas aſſez les habitudes vertueuſes, ſoûtenuës d'une bonne Religion ; par le moyen deſquelles on peut faire que les Peuples aiment la gloire & aient en horreur les conquêtes ; qu'ils ſoient braves, ſans être ambitieux ; qu'ils ſoient guerriers, & non conquerans. On en peut voir un exemple dans les Lacedemoniens, qui ne penſerent à faire des conquêtes, que ſix cents ans, comme le dit l'Auteur, après l'établiſſement de leur République.

On pourroit objecter à l'Auteur, que ſi le Peuple étoit nombreux, & qu'il eût quelque part dans le Gouvernement, il ne pourroit pas demeurer long tems en cette moderation.

tion. Mais il répond qu'il faut inſpirer au Peuple des Maximes, qui lui donnent du courage, mais qui le rendent en même tems obéïſſant, & en moderer le nombre.

Il croit qu'il faut donner le ſoin de faire obſerver les Lois à un petit Senat, moderé & ſans ambition, & dont les membres meinent une vie privée, vertueuſe & appliquée à l'économie. Il juge même qu'il doit être permis au Peuple d'accuſer les Magiſtrats, afin de tenir l'ambition en regle; & faire en ſorte, que ni le Magiſtrat, ni le Peuple ne ſe propoſent pas pour objet l'autorité & la puiſſance, mais ſeulement la liberté & la gloire; & que les Dignitez ſoient non ſeulement des honneurs, mais auſſi des fardeaux. C'eſt ce qui ſe faiſoit à Sparte, qui conſerva long-tems ſa vertu, ſelon les idées de ce tems-là.

Il eſt donc, ſelon lui, plus raiſonnable de fonder en ſorte l'Etat, qu'il ne ſe propoſe que de ſe conſerver, & nullement de s'aggrandir; en inſpirant aux Peuples les Maximes, dont on a parlé, & ſur tout en les tenant éloignez de toute ambition particuliere & de tout luxe. L'Etat ſe conſervera ſur de ſi ſolides fondemens, & ne ſera pas

redevable, comme Rome, de ſa liberté aux Tirans, qui l'opprimoient, ni aux Peuples qui leur faiſoient la guerre. L'Auteur donne quelques avis, pour faire réüſſir ſa République pacifique. Il veut que les Republiques ſoient ménagéres & moderées, dans un païs d'une médiocre grandeur, & en une ſituation aſſurée contre les Conquerans & les Tirans; mais braves & vigoureuſes, quand il s'agit de défendre leur honneur & leur liberté.

„ Tels étoient, dit-il, les premiers
„ Venitiens, qui quitterent la Terre
„ ferme, qui étoit fort agréable,
„ pour ſe ſauver dans un marais
„ fangeux; tels ſont les Hollandois
„ aujourd'hui, qui aiment mieux
„ mettre leur païs ſous l'eau, que
„ d'être envahis par les Voiſins; &
„ les Suiſſes, qui vivent dans leurs
„ montagnes, comme en des taniéres; & tels ſeroient auſſi les Genois, ſi, pour le malheur de la
„ République, ils n'avoient trouvé,
„ l'art de porter le luxe, juſque ſur
„ les montagnes les plus eſcarpées;
„ où l'on voit de ſuperbes palais,
„ &, ce qui eſt pire encore, beaucoup d'orgueuil dans les manieres.

Le

* Le mal eſt que pour ſe défendre, contre une puiſſance conſiderable, il faut faire une très-grande dépenſe; ſoit pour les appareils de la Guerre, & toutes les munitions, dont on a beſoin; ſoit pour l'entretien des troupes, qui ne peuvent pas s'entretenir à peu de frais; ſoit pour l'équippement des flotes. Si la Hollande, par exemple, n'avoit eu ni argent, ni crédit, dans la Guerre, avec la France, finie en MDCCXII; ſi elle n'avoit même paſſé, dans ſa dépenſe, la meſure de ſes forces, elle auroit enfin ſuccombé. Il eſt vrai d'ailleurs que cette République eſt plus propre à ſe conſerver, telle qu'elle eſt, qu'à envahir les terres des Voiſins. Outre la jalouſie des Princes du voiſinage, qui auroient de la peine à le ſouffrir; ceux qui la gouvernent ne ſont pas propres à commander des Armées; parce qu'ils ne ſe ſont jamais adonnez à l'exercice des armes, & que les Soldats n'ont pas la confiance néceſſaire, dans de ſimples Magiſtrats, ni ne leur obéïſſent pas ſi volontiers, qu'à des Princes, tels qu'étoient

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

les *Princes d'Orange*, qui commandoient autrefois les forces de l'Etat. Outre cela, ces mêmes Magiſtrats ne ſont pas ſi propres à gouverner d'autres Peuples, que les leurs; & ceux, qui ſont ſubjuguez, ne leur obéïſſent pas non plus ſi volontiers, qu'aux Officiers des Princes, qui ſont communément (au moins les hauts Officiers) des perſonnes de qualité. Ajoûtez à cela que les differentes Nations, ſur tout lors qu'elles ne ſont pas de la même Religion, n'obeïſſent qu'avec peine les unes aux autres. Ces raiſons ſont aſſez fortes, pour détourner les Provinces Unies en géneral, & la Hollande en particulier, de faire des conquêtes à la Romaine. Tout l'aggrandiſſement, qu'elles pourroient eſperer, ce ſeroit par des Colonies éloignées, comme celle de *Suriname*; mais ces ſortes d'entrepriſes ont mille difficultez, à cauſe de la forme de la République, comme ceux qui la connoiſſent le ſavent aſſez.

Pour éviter les deux Ecueuils, auxquels les Républiques ſont ſujettes, d'être obligées de ſuivre une Vertu rigoureuſe, en ſe contentant de leur conſervation: ou ſi elles veulent s'ag-

s'aggrandir, d'être expoſées à la Guerre & à ſes ſuites; on a inventé, dit l'Auteur, des Maximes particulieres de Gouvernement, dont les Légiſlateurs & les Philoſophes anciens ne s'étoient pas aviſez. C'eſt qu'on a cru pouvoir ſe conſerver, ſans ſe ſoucier de la rigide Vertu, ſans exercer les Citoyens au maniment des armes, afin qu'ils ſoient en état de ſe défendre eux mêmes; mais au contraire en les entretenant dans la molleſſe & dans l'oiſiveté, & en employant tous les autres artifices, que la malice a inventez, pour éteindre le courage dans les Peuples. On a tâché de s'appuyer tantôt d'un Prince, & tantôt d'un autre, en lui donnant de la jalouſie contre l'ennemi, dont il n'eſt pas de ſon interêt de ſouffrir qu'il augmente ſes forces, par la ruine de la République, qu'il attaque; & même en le flattant de l'eſperance de nouvelles conquêtes, qu'on ne voudroit pas néanmoins qu'il fît.

C'eſt ainſi que font, depuis longtems, les Princes & Etats d'Italie; quoi que, ſelon l'Auteur ce ſoit une choſe plus nuiſible & plus chagrinante, que de s'attacher à la Vertu &

ſe défendre ſoi-même. Il prétend que l'Italie ne s'eſt déterminée à ſuivre cette Maxime, qu'il appelle *malizia & viltà*, malice & baſſeſſe, que par accident. C'eſt encore la Maxime des Princes & des Villes libres d'Allemagne, & en géneral de toutes les Républiques & de tous les Princes foibles. Mr. *Doria* croit auſſi que l'Italie auroit pû reprendre des Maximes vertueuſes, du tems des Lombards, mais qu'elle perdit malheureuſement l'occaſion.

Il y a ici trois Maximes particulieres, dont on a déja touché la premiere, que les Républiques, qui veulent ſeulement ſe conſerver, n'admettent pas les fauſſes Vertus, dans leurs Citoyens, mais ſeulement les vrayes. La ſeconde eſt que les Royaumes abſolus n'ont pas beſoin des veritables Vertus, mais qu'au contraire ces Vertus les rendent ſujets à des troubles ; parce que les veritables Vertueux ſouffrent, avec peine, la molleſſe, ou l'injuſtice des Princes de cette ſorte. Les Monarchies s'accommodent plus facilement de la grandeur des Domaines, & ſouffrent avec moins de danger plus d'Ambition dans les Sujets ;

jets ; parce que ce n'eſt qu'une Ambition baſſe & ſervile, à l'égard du Prince de qui ils eſperent tout. La troiſiéme Maxime, c'eſt que dans les Royaumes, ou les Sujets ont des Privileges, qui ne dépendent pas du Prince, on peut faire uſage des Vertus Heroïques & des plus grands Vices en même tems ; avec moins de danger, que dans les Républiques.

Mr. *Doria* donne pluſieurs exemples de cela & fait quantité de réflexions ſur cette matiere, qui ſont dignes d'être luës ; non ſeulement pour la Théorie, mais encore pour la Pratique. Mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Il y a eu plus de Heros, ſelon la remarque de nôtre Auteur, dans les Etats libres, que dans les Monarchies, & néanmoins ils ſont de moins de durée ; parce que la Vertu ſans frein, comme il parle, s'y change en Vice ; au lieu que, dans les Royaumes, elle eſt retenue dans ſes bornes. Les Sujets ne doivent pas avoir les Vertus des hommes libres : & les hommes libres ne doivent pas avoir les Vertus des Sujets. Mais les Monarques juſtes doivent avoir des Maximes, pour ne pas dépouiller leurs

Sujets de toute Vertu & pour les empêcher en même tems de ne pas devenir insolents. Par exemple, ils ne doivent permettre ni richesse, ni pauvreté excessive; à cause des extrémitez, auxquelles elles portent les hommes. Ils doivent donner à plusieurs hommes quelque part dans le Gouvernement; mais aucune autorité, qui ne dépende de la leur. Ils doivent fomenter de l'émulation dans la Vertu, entre les differens Ordres de leur Royaume; mais empêcher qu'ils ne soient ennemis, & faire en sorte qu'ils se proposent tous la felicité publique. Il faut qu'ils rendent justice également à tous. Leurs armées doivent être pleines de courage, & en même tems d'amour pour la Patrie & pour le Prince, & les Chefs ne doivent pas trop s'entêter de gagner l'amour des peuples. Ils doivent être, comme Belisaire, toûjours soumis à leurs Princes; & non comme Narsès, qui irrité contre son Souverain se joignit à ses ennemis. Mais les Princes ne doivent pas être ingrats envers les Généraux, ni envers les Sujets; puis qu'ils peuvent être reconnoissans sans danger.

Il faut éviter la malice de Tibere, qui, en

en ôtant toute Vertu à ſes Sujets, les rendoit incapables d'être heureux; & l'ouverte Tirannie de Caligula, de Domitien & d'autres, qui les plongerent dans la derniere miſere. L'Auteur montre les inconveniens, qu'il y a dans l'une & l'autre maniere de gouverner, comme on le verra dans l'Original.

Il paſſe enſuite aux Maximes particulieres, qui doivent être reglées ſur l'inclination particuliere des Nations. C'eſt à quoi il faut bien prendre garde, de peur de ſe jetter en des extremitez fâcheuſes, ou de prendre des milieux trop foibles, pour produire un bon effet. Ceux, qui ont eu à faire à des Peuples naturellement ſéditieux, les ont quelquefois éloignez de toute ſorte de Vertu, ce qui les a mis hors d'état de défendre la Patrie. D'autres ont entrepris de les ruiner entierement, par une Tirannie ouverte. D'autres les ont flattez & laiſſé vivre conformément à leur inclination; en ſemant ſeulement parmi eux des animoſitez particulieres & de la diſcorde; au lieu de les porter à la Vertu & de travailler à leur donner de bonnes Habitudes, qui les auroient rendus obéïſſans, & les auroient délivrez,

en même tems, de leurs Vices. Mais les mauvais Politiques ſe contentent de differer le mal, ſans en couper la racine, & ils ſuivent toûjours de mauvaiſes Maximes. Ces gens-là jugent qu'il n'eſt pas poſſible de changer les inclinations naturelles des Peuples, & les confirment dans leurs Vices; mais on voit bien que les inclinations des Grecs & des Romains modernes ont été changées, par la coûtume; puis qu'elles ſont toutes differentes de celles des Anciens. Les mauvaiſes inclinations peuvent être changées, auſſi bien que les bonnes.

L'Auteur, pour prouver cela, fait voir les deſordres que l'Avarice, l'Orgueil, le mépris de la Vie, la Melancholie qui fait entreprendre des choſes défenduës, la profonde Diſſimulation, l'Ignorance, l'Amour exceſſif des Plaiſirs, la Pénetration de l'Eſprit jointe avec la Véhemence, & le Temperament froid, mais opiniâtre, peuvent cauſer dans la Societé. Néanmoins il montre que tous les naturels differents des Peuples ont été domtez & que tous ont été réduits par la Politique à obéïr, par diverſes voies. Il a ſeulement fallu

plus

plus d'art, pour réduire certains temperaments, que d'autres; tel qu'eſt le temperament ardent, qui eſt joint avec plus de malice. Mr. *Doria* en donne des exemples & apprend aux Politiques de quels moyens ils pourroient ſe ſervir, pour empêcher que ces défauts ne s'éternizaſſent dans les Peuples, & ne troublaſſent la Societé. Il eſt certain que ces inclinations particulieres ne peuvent être corrigées, que par des Maximes particulieres, établies exprès pour cela. Mais il faut avoir toûjours devant les yeux les trois générales, dont on a parlé ci-deſſus; ſavoir, 1. qu'elles doivent être en petit nombre, comprendre pluſieurs choſes, & ne jamais contredire les génerales: 2. que les génerales doivent être modifiées, mais non anéanties, par les particulieres: 3. qu'il ne faut recourir aux Maximes outrées, & ruineuſes, & aux temperamens inutiles, que dans les extremes beſoins de l'Etat, & dans le ferme deſſein de rétablir les Maximes générales & vertueuſes, dès que le péril ſera paſſé. L'Auteur donne auſſi divers moyens de prévenir la corruption d'un Etat; en empêchant que les Etrangers n'y apportent

tent de mauvais uſages, & traite la queſtion ſi l'on fait mieux d'y admettre les Etrangers, qui y apportent ſouvent de mauvais uſages, que de les exclurre; mais on ne peut pas s'y arrêter ici.

III. POUR venir à bout de rendre un Etat heureux, par de bonnes Maximes, Mr. *Doria* veut qu'il y ait autant de ſortes de Magiſtrats Politiques, qu'il y a de maladies dans l'Etat. Pour avoir l'œuil ſur les mœurs du Peuple, il faut qu'il y ait des *Cenſeurs*, comme il y en avoit parmi les Romains & les Grecs. Aux conjurations & aux trahiſons il faut oppoſer des *Inquiſiteurs d'Etat*, comme il y en a à Veniſe; afin qu'ils préviennent le mal, par leur vigilance, & par de rigoureuſes punitions. La Juſtice & l'Economie peuvent être ſoumiſes à des Juges, qu'il nomme *ſupremi Sindicatori*, ou Controlleurs ſuprêmes. Pour le commerce & les liaiſons avec les Princes étrangers, cela regarde le Conſeil d'Etat.

Dans les Républiques, le Sénat a ordinairement ſoin de tout cela, & dans les Monarchies c'eſt le Conſeil d'Etat. Mais ces fonctions ſont ſi differentes & ſi étenduës, qu'il paroît

roît à l'Auteur qu'un ſeul Conſeil ne ſauroit ſuffire, pour tout cela. Celle des Cenſeurs lui ſemble ſi pleine d'occupation, qu'il ne les croit pas en état de ſe mêler d'autre choſe.

Les Cenſeurs doivent être inſtruits de ce dont il faut ſeulement empêcher l'excès, & de ce dont les commencemens mêmes peuvent être dangereux, & doivent être étouffez. De là nait la diſcretion, qui fait que l'on employe à propos la douceur, ou la rigueur. Pour cela, il faut que les Cenſeurs connoiſſent exactement la Vertu & les difficultez, qui ſe trouvent à la pratiquer dans l'état, auquel eſt la Nature Humaine. Ils pourront par là comprendre qu'il faut cultiver avec ſoin l'idée de la Vertu, dans l'eſprit des Peuples; mais qu'il ne faut pas prétendre les obliger de la ſuivre à la rigueur, en tout; & qu'il n'y a que les excès, qu'on puiſſe punir.

Il faut qu'ils s'oppoſent, dès le commencement, à tout ce qui peut détruire les bonnes Maximes; parce que, pendant qu'elles ſubſiſtent, les Peuples peuvent toûjours revenir à la Vertu; particulierement lorſque la Patrie eſt en danger. Mais où il

n'y

n'y a aucunes Maximes, que l'on regarde comme inviolables, il n'y a auſſi aucune Vertu ; & l'on ne peut plus regarder comme Maximes des regles, que l'on n'obſerve plus. L'Amour de la Patrie & de la Liberté faiſoit que les anciens Romains oublioient toutes leurs diviſions, & leurs querelles particulieres ; pour les défendre, contre leurs ennemis. Mais dès que l'Ambition particuliere ſe rendit maîtreſſe des Eſprits, les Généraux ne penſerent qu'à ſe frayer un chemin à la ruine de la Liberté de l'Etat, par leurs victoires. Les Eſpagnols modernes ont bien retenu leurs anciennes Maximes, en paroles ; mais ils ne ſe ſont point mis en peine de les mettre en pratique, ce qui les a mis hors d'état de conſerver la grandeur de leur Monarchie.

Entre les vices, que l'on doit punir dans leur naiſſance, l'Auteur met ceux qui ſont oppoſez directement à la Religion ; & cela à cauſe de l'excellence de la Religion, en elle-même ; & en ſecond lieu, parce que les Citoyens ne peuvent être liez enſemble, lors qu'ils ne ſont pas unis par la même Religion.

Mais

Mais il ne faudroit pour cela donner ce nom, qu'à peu d'Articles ſpéculatifs, clairs & tout à fait néceſſaires, & aux Regles indiſpenſables de la Vertu; parce que les Chrétiens s'accordent en cela, & qu'on ne peut pas en diſconvenir, ſans ſapper les fondemens de la Societé Civile. Mais ſi l'on y met des Articles ſpéculatifs obſcurs, ou des Pratiques qui n'ont point de rapport à la Vertu, comme néceſſaires; il en naîtra des troubles, dès qu'il ſe trouvera quelcun, qui découvrira qu'on s'eſt trompé, en ces Articles, & en ces Pratiques. Si on le punit, ce ſera une pure tirannie, entierement oppoſée à la Raiſon & au Salut des Citoyens. Mais nôtre Auteur n'entre pas là-dedans & s'excuſe même de parler des peines, qu'on leur pourroit faire ſouffrir.

Il diſtingue deux ſortes de gens, qui pechent contre l'Amour de la Patrie, & nomme les uns *négatifs* & les autres *poſitifs*. Les premiers ſont ceux, qui occupez d'autres paſſions négligent ce devoir. Les ſeconds ſont de deux ſortes. Les uns attaquent directement l'Amour de la Patrie

* *Remarque de l'A. de la B. A. & M.*

trie, par des conjurations, qui vont à ſa ruine; les autres ſont ceux, qui dans leurs Emplois n'ont égard qu'à leurs interêts particuliers.

L'Auteur remarque, avec raiſon, que les Coupables négatifs deviennent poſitifs, lors que ce ſont de faux Sages, qui croyent n'être pas traitez ſelon leurs mérites; ou des perſonnes à qui leurs grandes richeſſes font entreprendre de ſe rendre maîtres de l'Etat; ou des gens pauvres, mais adroits, qui cherchent à faire fortune, par les deſordres; & en général des hommes, dont les Maximes ou les Mœurs ſont corrompues. Mr. *Doria* renvoye les Coupables poſitifs aux Inquiſiteurs d'Etat, & les négatifs aux Cenſeurs. Les Inquiſiteurs doivent retrancher les premiers, ſans miſericorde, & les Cenſeurs punir ſéverement les ſeconds. Ces derniers ſont Traitres à leur Patrie, auſſi bien que les autres, lors qu'ils lui préferent leurs interêts particuliers. Tels ſont, ſelon lui, les Généraux & les Miniſtres d'Etat; qui font en ſorte qu'il arrive des choſes, qui les rendent néceſſaires, ou qui leur ſervent à détruire ceux à qui ils portent envie, ou qui peuvent être leurs Compéti-

teurs,

teurs Ils doivent néanmoins être punis, avec prudence, selon la difference des cas, comme l'Auteur le fait voir.

Il faut que les Censeurs prennent bien garde aux actions, aux mœurs & aux discours des peuples, pour empêcher la dépravation des Maximes; qui commencent à se corrompre, lors qu'on s'imagine qu'il suffit de faire ses affaires particulieres, sans se mettre en peine de la felicité publique; qu'il faut seulement vivre à son aise, & que c'est-là tout l'avantage de la Vertu; que le fondement de la puissance des Grands est l'oppression des Petits; lors que ceux, qui passent pour Savans, aulieu de Vertu, n'ont que de la malice & de l'adresse à tromper; lors que les hommes commencent à faire parade de leur vie délicieuse; quand on prend pour Maxime de suivre un certain milieu, entre le Vice & la Vertu. Ce milieu est toûjours très-nuisible, parce qu'il ne manque pas de tomber dans le Vice; car enfin nôtre Ame ne peut pas demeurer dans cet état d'indifference, & elle reçoit enfin le Vice, sous le masque de quelque chose qui n'est ni bon, ni mauvais.

Les

Les Cenſeurs doivent, ſelon l'Auteur, prendre ſoin qu'il n'y ait pas trop de gens du même métier, parce que cela fait qu'on abandonne les autres, quoique néceſſaires à l'Etat. Il en donne pluſieurs exemples, dans diverſes profeſſions. *Il y auroit pû ajoûter l'exemple des Eccleſiaſtiques Séculiers & Réguliers, qui ſont en plus grande quantité en Italie, que ceux d'aucune autre profeſſion particuliere; qui y poſſedent une grande partie des terres, ou qui tirent du Peuple leur ſubſiſtence, par la voie des aumônes, & de ce qu'on leur donne non ſeulement pour prier Dieu pour les Vivans, mais encore pour les Ames des Morts. Si ces gens ſervent beaucoup, à peupler le Paradis, comme ils s'en vantent, c'eſt ce que perſonne ne ſait; mais tout le monde voit que, plus il y en a, dans un païs, plus la pauvreté y eſt grande, & le nombre des autres habitans petit. L'Italie & l'Eſpagne ſentent aſſez, depuis quelques ſiecles, cet inconvenient; mais il n'y a point de remede. L'Egliſe ſe croiroit *en danger*, ſi l'on propoſoit d'en diminuer

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & Mod.*

nuer le nombre, & employeroit toutes ſes armes ſpirituelles & charnelles; pour exterminer ceux, qui feroient cette propoſition, quoique très-utile à l'Etat.

Mr. *Doria* dit, avec raiſon, que les Cenſeurs doivent avoir un ſoin particulier de l'éducation de la Jeuneſſe, qui eſt la ſource d'une infinité de vices. Il voudroit même que l'on punît les Parens, des fautes de leurs Enfans; quand il ſeroit viſible qu'ils auroient été mal élevez, & que ces fautes ſeroient des effets de leur mauvaiſe éducation.

Un autre devoir des Cenſeurs, c'eſt de punir ceux qui, dans les Emplois publics, ont plus d'égard à leur interêt particulier, qu'à celui de la Patrie. Mais le mal eſt, ſelon la remarque de l'Auteur, que les Magiſtrats ſont quelquefois gâtez eux-mêmes, dans les Républiques: auſſi bien que les Miniſtres des Princes, qui abuſent de l'Ignorance de leurs Maîtres; & qu'ainſi ils ne ſont ni les uns, ni les autres, en état de redreſſer des deſordres, auxquels ils ſont ſujets eux-mêmes. Mr. *Doria* veut que l'on tâche de prévenir cela, par de bonnes Lois, & par de

bons ordres. Il croit qu'on pourroit permettre de les accuſer, & recompenſer même ceux, dont on trouveroit les accuſations bien fondées; & qu'il faudroit punir ſéverement les coupables. Mais * ces accuſations ſont dangereuſes & difficiles, & il y a même quelquefois des choſes, dont perſonne ne doute; qu'on ne pourroit néanmoins pas prouver juridiquement. On a vû dans un Royaume, où les Lois doivent être obſervées & où l'on peut accuſer, dans les Aſſemblées Politiques de l'Etat, les Miniſtres; on y a vu, dis-je, des pratiques publiques, pernicieuſes & honteuſes au Royaume; & il s'eſt trouvé des gens, qui crioient qu'on vendoit l'Etat, qu'on trahiſſoit les Alliez, & qu'on travailloit à ruiner la Liberté & la Religion. Cependant ceux, de qui on ſe plaignoit, avec tant de juſtice, continuoient hardiment dans la même route, quoi qu'ils le niaſſent; & ſeroient allez impunément juſqu'au bout, ſi le Ciel n'y avoit mis ordre. Cela fait voir que la meilleure conſtitution ne ſert de rien, lors

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & Mod.*

lors que la corruption eſt grande, & même qu'il n'eſt guére poſſible de la prévenir.

Nôtre Auteur voudroit auſſi que l'on fît renaître la coûtume des Egyptiens, qui étoit d'accuſer en forme les Morts, devant des Juges; qui les pouvoient ou abſoudre, ou condamner, ſans danger. Il fait auſſi pluſieurs autres bonnes remarques, ſur la conduite des Magiſtrats, & ſur leurs fonctions; après quoi il ſe fait lui-même une objection, que je mettrai, avec ſa réponſe: „ S'il ſembloit à quelcun que la Ver-„ tu, que j'ai propoſée, eſt trop „ difficile, comme c'eſt preſque le „ ſentiment commun, & qu'elle ne „ produit point la félicité, que la „ plûpart des gens ſouhaitent; qui eſt „ de ſe délivrer de la peine de ré-„ fléchir, & de vivre exempts d'o-„ béïr aux Lois de la Vertu; je ré-„ pondrois qu'il n'eſt pas beſoin de „ regler pour cela les Républiques „ ſur les Lois de la Vertu, ni don-„ ner aux Peuples de bonnes Maxi-„ mes & des Habitudes vertueuſes; „ mais qu'il les faut laiſſer dans l'i-„ gnorance & dans la foibleſſe. Il „ ne ſera pas néceſſaire d'avoir des

„ Magiſtrats, qui aient de grandes
„ lumieres, ni une veritable Vertu,
„ mais ſeulement des gens douëz
„ d'une Prudence naturelle. J'avouë
„ qu'on pourra vivre de cette ma-
„ niere, ſans penſer beaucoup; mais
„ on n'en ſera pas plus heureux, pour
„ cela. Il faudra ſe réſoudre à ne
„ voir durer cette maniere de vivre
„ vicieuſe, que juſqu'à ce que quel-
„ que Conquerant vertueux ſubju-
„ gue un Etat formé de la ſorte; ou
„ de mener pour un tems une vie
„ incertaine, & d'éviter par adreſſe
„ les embûches des aggreſſeurs, & de
„ ſouffrir tous les maux; dont nous
„ avons parlé, en traitant des Maxi-
„ mes particulieres.

Il n'y a rien de ſi vrai, mais il eſt à craindre que la plûpart des Etats ne ſe réſolvent plûtôt à cela, qu'à ſouffrir une réforme. Il ſeroit à ſouhaiter que les hommes euſſent, pour Magiſtrats, des Natures plus excellentes, que n'eſt la leur; ou des hommes favoriſez du Ciel, pour ne pas ſe corrompre eux-mêmes. Sans cela, il n'y a point de Lois, ni de Maximes, ni de Coûtumes, qui puiſſent prévenir la Décadence des Sociétez, ni les retirer de leurs déſor-

dres.

dres. Cependant on a sujet d'être obligé à l'Auteur des bonnes leçons qu'il donne ; parce que, si l'on n'en profite pas tout à fait, on pourra au moins les suivre, à quelque égard.

Il traite ensuite des Ambassadeurs & des qualitez, qu'ils doivent avoir ; mais nous nous arrêterons ici, de peur d'être trop longs. A l'égard du traité *de l'éducation du Prince*, nous pourrons y revenir, dans un autre Volume, ou dans la suite de celui-ci.

ARTICLE III.

Auteurs Classiques Latins imprimez à Londres. Se trouvent à Amsterdam chez D. Mortier.

AVANT que de parler de ces nouvelles Editions d'Auteurs Classiques, en détail ; il faut avertir le Lecteur, que Mr. *Mattaire*, qui a eu soin de ceux, qui sont déja imprimez, a dessein de publier dans la même forme tous les Auteurs Classiques, non seulement Latins, mais encore Grecs. On a déja commencé *Homere*, & le *Nouveau Testament*,

en Grec, eſt achevé, quoi qu'on ne l'ait pas encore vû ici. Deſormais les Anglois auront, par ce moyen, tous les Auteurs, dont on ſe ſert dans les Ecoles, imprimez chez eux; ſans être obligez de les acheter en *Hollande*, comme ils faiſoient auparavant. Du tems de *Blaauw*, de *Janſonius* & d'*Elzevier*, on trouvoit tous ces livres fort bien imprimez en Hollande & à bon marché. Toute l'Europe ſe ſervoit volontiers de ces petites Editions, qui étoient jolies & correctes. Mais les Libraires de Hollande les ayant laiſſé manquer, ou leur en ayant ſubſtitué d'autres mal imprimées & peu correctes; ils ont donné lieu aux Anglois de former le deſſein, qu'ils ont déja executé en partie. Cependant on auroit mieux fait, en Hollande, d'entretenir ce commerce, qui pouvoit durer toûjours; que de contrefaire tant de méchants livres François, qui s'impriment à Paris, & dont on ne peut vendre qu'une Edition.

On a auſſi vû un Recueuil des Poëtes Latins, imprimé en Angleterre, en deux volumes *in folio*; & l'on y travaille à en imprimer un des Poëtes Grecs, en cinq Volumes *in folio*, avec

les

les anciennes Scholies; dont on a vu, il y a long-tems un Eſſai, deçà la mer. Comme je n'ai examiné ni l'un, ni l'autre de ces Recueuils, je n'en puis pas parler plus au long. Je ne ferai mention ici que des Auteurs, en petit, dont j'ai lû quelques uns dans ces Editions; qui ſont fort jolies, & aſſez correctes, pour des livres en auſſi petits caracteres. J'en parlerai en peu de mots, pour faire, par occaſion, quelques petites remarques ſur la plûpart de ces Auteurs; dont perſonne ne s'attend à voir ici des extraits. Je commencerai par les Auteurs en proſe & je viendrai enſuite aux Poëtes.

I. C. SALLUSTII CRISPI QUAE EXSTANT. *A Londres chez Tonſon & Wats.* in 12. MDCCXIII. pagg. 206. *Se trouve à Amſterdam chez D. Mortier.*

OUTRE ce qu'on trouve dans les Editions ordinaires de *Salluſte*, on voit en celle-ci des varietez de lecture, tirées de quelques MSS. qui ſont à Rheims en Champagne, qu'on a communiquées à Mr. *Mattaire*. Il y a quelques unes de ces

varietez, qui méritent qu'on y faſſe attention. Par exemple, dans la premiere page de la Guerre Catilinaire, *Salluſte* dit des bêtes, dans les Editions, & dans les autres MSS.: *quæ natura ventri obedientia finxit.* Il y a, dans un de ces MSS. de Rheims, *obaudientia*, ce qui eſt le mot originaire, d'où *obedio* eſt venu; comme *Martinius* & *Voſſius* en conviennent. On trouve ces mots, dans l'abregé de *Feſtus*, par *Paul* Diacre: *obedire, obaudire*; où il a apparence que *Feſtus* avoit remarqué que les Anciens avoient dit *obaudire.* On voit auſſi, dans les Gloſſes Greques & Latines: πείθομαι, *pareo*, *obaudio.* ὑπακοὴ, *obauditio*, *obtemperancia*, *obſequium.* ὑπακόω, *obaudio*, *obtempero.* Ce mot ſe trouve ſouvent dans la Vulgate, comme *Martinius* l'a fait voir; & l'on ſait que, dans cette Verſion, il y a bien des mots antiques. Cela a fait que des Auteurs de la Baſſe Latinité s'en ſont enſuite ſervis, dont on verra des exemples, dans le Gloſſaire de la Baſſe Latinité de Mr. *Du Cange.* Il auroit pû remarquer que *Tertullien* avoit auſſi employé ce mot, dans ſon Exhortation à la Chaſteté Chap. II. *Ceterùm voluntas*

Dei

Dei in obaudientiam venerat; (hoc eſt, ei parendum erat) *proinde & tu, ſi non obaudieris Deo, qui te, propoſito præcepto liberæ voluntatis inſtituit, per voluntatis libertatem, volens deverges in id quod Deus non vult.* *Tertullien* affecte ſouvent de ſe ſervir de vieux mots, comme on l'a reproché à *Salluſte*; & cela étant ainſi, on peut douter, avec raiſon, ſi cet Hiſtorien n'a pas dit *obaudientia*. Au moins, il y a plus d'apparence qu'on ait changé ce mot en *obedientia*, qui étoit beaucoup plus uſité; ſelon l'uſage des Copiſtes, qui ont ſouvent changé des mots rares, qu'ils n'entendoient pas, en mots communs, qu'ils entendoient. Le Lecteur pourra examiner les autres varietez des MSS. de Rheims.

J'ajoûterai ici quelques remarques hiſtoriques, ſur les premiers habitans de l'Afrique. *Salluſte*, dans l'Hiſtoire de la guerre contre Jugurtha, Ch. XXI. après avoir dit qu'il va parler des premiers habitans de l'Afrique, ſur ce qu'on lui en avoit expliqué des Livres Puniques, qui avoient appartenu au Roi Hiempſal, s'exprime ainſi: „ L'Afrique fut habitée, au commencement, par les

„ Gétules & les Libyens, peuples bar-
„ bares & groſſiers, qui vivoient de
„ la chair des bêtes ſauvages, & qui
„ prenoient leurs repas à terre,
„ comme les bêtes. Ils étoient er-
„ rans & ſans demeures fixes, &
„ s'arrêtoient au lieu, auquel la nuit
„ les avoit contraints de demeurer.
„ Mais dès qu'Hercule fut mort, en
„ Eſpagne, comme les Africains le
„ croyent; ſon armée, compoſée
„ de differentes Nations, après avoir
„ perdu ſon Chef, comme pluſieurs
„ demandoient le commandement,
„ fut bien tôt diſperſée. De ce nom-
„ bre les Medes, les Perſans, & les
„ Armeniens, étant paſſez, ſur des
„ vaiſſeaux, en Afrique, occuperent
„ les lieux, qui ſont près de nôtre
„ Mer. (*de la Mediterranée*) Mais
„ les Perſans demeurerent le long
„ de l'Ocean, & ils ſe ſervirent de
„ vaiſſeaux renverſez, au lieu de hut-
„ tes; parce qu'il n'y avoit pas du
„ bois, en ces lieux-là, & qu'ils n'en
„ pouvoient pas acheter des Eſpa-
„ gnols, ou échanger des marchan-
„ diſes contre. La vaſte mer, aux
„ bords de laquelle ils étoient, &
„ l'ignorance de la Langue les em-
„ pêchoient d'avoir du commerce

avec

„ avec eux. Ces peuples se mêle-
„ rent peu à peu, par les mariages,
„ avec les Gétules, & parce qu'en
„ essayant le terroir, ils avoient
„ souvent changé de lieux, ils se
„ nommerent eux-mêmes *Numides*.
„ Mais on voit encore que les de-
„ meures des Numides de la cam-
„ pagne, qu'ils appellent *Mapal*, sont
„ longues, & que les côtez en sont
„ courbez, comme si c'étoit le dess-
„ sous d'un vaisseau. Les Libyens
„ se joignirent aux Medes & aux
„ Armeniens; car ils étoient plus
„ près de la Mer d'Afrique, & les
„ Gétules sont plus du côté du Mi-
„ di, & exposez aux ardeurs du So-
„ leil. Ceux-ci (*les Medes & Arme-*
„ *niens*) eurent de bonne heure des
„ villes; car n'étant séparez de l'Es-
„ pagne, que par un détroit, ils
„ établirent des échanges, entre eux
„ & les Espagnols. Les Libyens cor-
„ rompirent peu à peu leur nom, &
„ les nommerent *Maures*, au lieu
„ de Medes. Mais les Perses s'ac-
„ crurent en peu de tems, & après
„ cela ceux, que l'on nomme Numi-
„ des, s'étant séparez de leurs pe-
„ res, à cause de leur multitude,
„ possederent les lieux qui sont pro-

„ che de Carthage & que l'on ap-
„ pelle Numidie. Enſuite, avec le
„ ſecours mutuel, qu'ils ſe donne-
„ rent, ils ſoumirent par les armes,
„ & par la terreur, leurs Voiſins, &
„ aquirent de la réputation & de la
„ gloire. Après cela, la partie la
„ plus baſſe de l'Afrique fut preſ-
„ que toute poſſedée, par les Numi-
„ des; & les Nations vaincues por-
„ terent le même nom, que les
„ vainqueurs.

Je ne rapporterai pas les termes Latins; ceux qui compareront cette verſion, avec l'Original, la trouverout, comme je croi, auſſi fidele, que la difference des Langues l'a pû permettre. Je ferai ſeulement quelques remarques ſur cette narration. *1.* Les *Gétules*, les plus anciens Peuples de l'Afrique avec les Libyens, ſemblent être les mêmes que ceux qu'on appelle encore aujourd'hui *Gezules*, ou *Gnzules*, Peuples au midi du Royaume de Maroc; comme l'a fort bien conjecturé *Bernard Aldrete*, dans ſes Antiquitez d'Eſpagne, Liv. III. c. 13. On pourroit croire qu'ils ont été nommez *Gétules* de קטולין *Ketolin*, qui ſignifie en Chaldéen *meurtriers*.

Ce

Ce Peuple étoit toûjours en guerre, comme *Aldrete* l'a fait voir. Pour les *Libyens*, ils ſont nommez, par les Hebreux, לוּבִים *loubim*, 2. Chron. XII, 3. Nahum III. 9.

II. J'ai traduit les mots Latins, *humi pabulum, uti pecoribus*, qui prenoient leur repas à terre; parce que *pabulum* ne ſignifie pas ici *pâture*, puis qu'il eſt dit auparavant qu'ils mangeoient la chair des bêtes ſauvages, mais *paſtus*, ou *repas*. C'eſt ainſi que *Pomponius Mela*, a dit Liv. I. c. 8. d'autres Peuples de l'Afrique: *humi quies, epulæque capiuntur*. Ceux, qui liront l'endroit, trouveront que cet Auteur paraphraſe celui-ci de *Salluſte*.

III. J'ai prouvé, dans l'explication hiſtorique de la fable d'*Hercule*, au Tome I. de la *Bibl. Univerſelle*, que ce nom marque *un Marchand*, & que les differens *Hercules*, dont l'Hiſtoire Fabuleuſe parle, ne ſont que des Marchands Phéniciens; qui établirent des demeures, & des colonies ſur les côtes de la mer Méditerranée. Il s'agit ici de l'un d'entre eux, dont la colonie paſſa d'Eſpagne en Afrique. L'Interprete de *Salluſte*, plein de la Fable Gre-

que, confondit le *Harockel*, dont il étoit parlé dans les Livres d'Hiemſal, avec *l'Hercule* Grec.

IV. Il n'y a point d'apparence qu'un Marchand Phénicien eût mené en Afrique des *Medes*, des *Perſans* & des *Armeniens*. Dans ces vieux tems, ces Nations n'avoient pas aſſez de commerce enſemble, pour s'aſſocier dans le Négoce, ou pour former en commun une Colonie. La verité eſt, que les *Perſans*, & les *Medes* étoient la même Nation, que les Numides. Ils furent nommez *Medes*, par les Phéniciens, ou par eux mêmes, parce que מוד *mod* en Arabe & מוט *mouth* en Hebreu, ce qui eſt le même mot, ſignifient *changer de place*, pour la raiſon, qu'on en voit en cette hiſtoire. Ils furent auſſi nommez פרשים *pharaſchim*, ou *paraſchim*, qui veut dire *Cavaliers*; parce que cette nation abondoit en Cavalerie, comme en font foi preſque tous les Auteurs, qui en ont parlé. A l'égard des *Armeniens*, il eſt fort vrai-ſemblable que ce ſont des ארמין *aramin*, ou Syriens, voiſins des Sidoniens, qui pûrent facilement s'engager avec un Marchand Phénicien, pour aller

aller former une Colonie en Eſpagne. L'Interprete des Livres d'Hiemſal aura cru que ces derniers étoient des *Armeniens*, à cauſe de la reſſemblance du nom; & ayant trouvé מדין *madin* & פרשין *pharaſchin*, dans l'hiſtoire des Anciens peuples de la Mauritanie & de la Numidie, il ſe ſera perſuadé que c'étoient des peuples differents, qui devoient être venus d'Eſpagne, avec ſon prétendu *Hercule*; & que ce ne pouvoient être, que les *Medes* & les *Perſes*, peuples voiſins, & que l'on joint fréquemment enſemble.

V. Ces peuples ſe nommerent נמידין *nmoudin*, ou Numides, de ce qu'ils changeoient de lieu, à cauſe de la ſignification de la racine Hebraïque & Arabique, d'où ce mot vient, & de laquelle je viens de parler. Autrement il n'y auroit aucune raiſon, pour laquelle ils auroient pris ce nom, parce qu'ils changeoient de lieu, ſi le mot ne le ſignifioit pas.

VI. Le mot *Mapal* ſemble être entierement le même, que מפל *mappbal*, chute, ruine, & marquer une Hutte formée de planches, comme tombées l'une contre l'autre par le bout, tel-

telles qu'étoient celles des Numides, ſelon la deſcription, que l'on en voit ici.

VII. Le mot de *Maures* n'eſt pas une corruption de celui de *Medes*, mais un nom, qui ſignifie la même choſe; car מור *mour* veut dire changer, & l'on a eu ſujet de nommer des peuples, qui changeoient perpetuellement de place, מאורין *maurin*, changeurs. Ceux, qui ont quelque connoiſſance des Langues Orientales, ne ſeront pas ſurpris que l'on n'ait d'égard, que pour les lettres *radicales*, & que l'on ne ſe mette pas en peine du reſte; parce que l'Analogie de l'Ancien Phénicien ne nous eſt pas aſſez connue. Il ſuffit que les ſignifications des mots quadrent aux choſes, dont il s'agit.

VIII. Ainſi le vrai ſens de l'Hiſtoire Punique reviendroit à ceci. C'eſt qu'un Marchand Phénicien ayant voulu établir une Colonie de Syriens, en Eſpagne, vint à y mourir, & que cette Colonie, s'étant diviſée, s'établit partie en Mauritanie le long de l'Ocean Atlantique, près des *Gétules*, & en partie un peu plus à l'Orient vers la Numidie, où étoient les *Libyens*, premiers habitans

tans de l'Afrique de ce côté-là ; Que ces peuples vécurent au commencement, comme les Nomades de l'Asie, en changeant perpetuellement de place, pour la commodité du fourage ; Qu'il y avoit parmi eux des gens, qui abondoient en chevaux, & qu'on nomma, à cause de cela, *Cavaliers*, en leur langage *Parasschin*, ou *Pharasschim*, qui est le même nom, qu'on donna aux Persans, pour une semblable raison ; Que les mêmes se nommoient aussi *Maurin*, *Nemoudin*, & *Madin*, qui signifient des peuples, qui changent de place ; Que le dernier nom se perdit, & que ceux, qui demeuroient du côté de l'Océan, garderent celui de *Maurin*, ou de Maures, & ceux qui se placerent vers la Mediterranée celui de *Nemoudin*, ou de Numides ; & que la Posterité les a distinguez, par ces noms. Ce sont là les premiers habitans de ces parties de l'Afrique, après les Gétules & les Libyens. Celui qui traduisit les livres d'Hiemsal, & qui étoit peut-être un Romain, qui avoit apris, en quelque maniere, la Langue Punique ; ou un Africain, qui savoit le Grec, ou le Latin ; se trompa, dans l'explication des noms ;

noms; comme il arrive facilement à ceux, qui ne ſont pas aſſez verſez, ou dans les Langues, ou dans l'Hiſtoire; & comme il eſt auſſi arrivé aux premiers Interpretes de l'Hiſtoire Fabuleuſe. J'avois déja indiqué une partie de ce que je viens de dire, ſur Gen. X. 6. & ſur le vers 280 de la Théogonie d'*Héſiode*.

II. CORNELII NEPOTIS *Excellentium Imperatorum Vitæ. A Londres, chez les mêmes*, MDCCXV. *in* 12. *pagg.* 134. Se trouve chez D. Mortier.

CORNELIUS NEPOS dit, dans ſa vie de Miltiade, Ch. V., que „ les Atheniens camperent à Marathon, au pied de la montagne, & „ qu'ayant le lendemain rangé leur „ armée en bataille vis à vis, ils „ donnerent un grand combat, par „ une adreſſe nouvelle; car il y avoit, „ ajoûte-t-il, des arbres en pluſieurs „ lieux, fort clairement plantez; „ dans la vuë de ſe couvrir, par la „ hauteur des montagnes, & d'arrêter la cavalerie ennemie, de peur „ d'être enveloppez par la multitude: *Námque arbores multis locis erant ra-*

ræ,

ræ, eo consilio, ut & montium tegerentur altitudine, & arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. C'est ainsi qu'on lit, dans les Editions communes. On voit bien qu'il y a quelque faute, car il n'y a point de liaison, entre les choses. Les arbres n'étoient pas clairement plantez, à ce dessein-là. *Denys Lambin* croyoit qu'il falloit transposer les mots, comme on le verra, dans ses notes; mais le changement est trop hardi. *Jean Henri Boecler* tâche de s'en tirer, sans cela; mais l'expression est trop embarrassée, pour un Auteur aussi net & d'un stile aussi dégagé, que *Cornelius Nepos*. Il l'a senti lui-même, puis qu'après avoir remarqué que *Jean Gebhard* avoit cité un endroit de *Frontin*, où il dit que Cleomene Lacédemonien arrêta la Cavalerie Athenienne, par un abbatis d'arbres, *arboribus prostratis impedivit*; il dit que, s'il y avoit ici, dans quelque MS. de *Nepos*, *stratæ*, au lieu de *raræ*, il faudroit suivre la premiere maniere de lire, & entendre que Miltiade fit faire un abbatis d'arbres; à dessein d'être couvert, non seulement de la hauteur de la montagne; mais encore

core afin que cette ſuite d'arbres jettez par terre arrêtât la cavalerie des Perſans. Je vois qu'on a mis ici dans le texte *ſtratæ*, auſſi bien que dans l'Edition d'Oxford de l'an M DCC LXXXVII. in 12. Je croi qu'on a eu raiſon, le changement eſt très-petit, & le ſens le demande néceſſairement. C'eſt être trop ſuperſtitieux, que de laiſſer des fautes palpables, & qu'on peut corriger, par un léger changement; ſous prétexte qu'elles ſont, dans les MSS. dont il n'y a preſque point, qui ne ſoit plein de fautes groſſieres.

J'avouë que je ſoupçonne fort un endroit de la vie de Caton Ch. III. où il y a *capitulatim*, pour *ſummatim*, en géneral. Les Grecs diſent bien κεφαλαιωδῶς, mais le mot Latin *capitulatim*, ſignifieroit plûtôt *en détail*, *per capitula*, qu'en géneral. Ce terme me paroît preſque monachal, quoi qu'il ſe trouve auſſi dans l'Hiſtoire Naturelle de *Pline* Lib. II. c. 12. où il y a: *breviter & capitulatim adtingam*, pour *ſummatim*.

III. M. VELLEII PATERCULI *Hiſtoriæ Romanæ quæ ſuperſunt.* A Londres chez les mêmes MDCCXIII. in 12. pagg. 152. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve chez D. Mortier.*

ON a vu une Edition in 8. de cet Auteur, imprimée à Oxford en MDCCXII. avec les varietez & les conjectures des Savans, au deſſous des pages, dont on a mis ici quelques unes.

Je communiquerai au Public une remarque, ou deux, ſur cet Auteur. Comme il ne parle pas exactement, ni en termes fut propres & fort juſtes, il eſt extrémement gâté dans les MSS. & cela a donné lieu à une foule de conjectures des Savans; qui ſe ſont donné carriere à le faire parler peut-être mieux, qu'il n'avoit fait. Cette ſorte d'Auteurs eſt fort difficile à corriger, parce qu'il eſt plus aiſé de ſavoir comment ils ont dû parler, que de ſavoir comment ils ſe ſont en effet éxprimez. Ainſi on n'y doit faire aucune correction qui ne ſoit abſolument néceſſaire, & qui ne ſoit encore très-naturelle & très-

très-aiſée ; ou qui n'approche, le plus qu'il eſt poſſible, de la maniere de lire des MSS. Ceux qui examineront les conjectures de *Juſte Lipſe* & de *Nicolas Heinſius* ſur *Velleius*, trouveront qu'il y en a beaucoup, où ces conditions ne ſe rencontrent pas ; & qu'ils changent ſouvent la maniere de lire reçue, pour le faire mieux parler, plûtôt que pour corriger des fautes contre le ſens. J'ai vû un exemplaire de cet Auteur, où *Heinſius* avoit fait beaucoup d'autres remarques, ſemblables à celles qui ont paru.

En liſant le Ch. XII. du Livre I. je trouve qu'il parle ainſi, de la deſtruction de Carthage, par Scipion Emilien : *inviſam Romano nomini fundituſ ſuſtulit, fecitque ſuæ* virtutis *monumentum, quod fuerat avi ejus clementiæ.* Comme *virtus*, même pris pour la vertu militaire, n'eſt pas un mot fort propre, pour oppoſer à *clementiæ* ; ſi l'Auteur étoit exact dans ſon ſtile, on pourroit croire qu'il faut lire *ſeveritatis*, au lieu de *virtutis* ; & l'on diroit fort bien que Scipion fit, en la raſant, un monument de ſa ſévérité, d'une ville dont ſon ayeul en avoit fait un de ſa clemence.

Mais

Mais on n'oseroit rien changer. *Heinsius*, pour donner en passant un exemple de ce que je viens de dire, voudroit qu'au lieu de ces mots : *avi ejus clementiæ*, on lût *avitæ decus clementiæ*, ou *avitæ priùs*; ce qui seroit plus élegant, mais qui n'est point nécessaire dans un Auteur, dont le stile est aussi négligé, que celui de *Velleius*.

Au Ch. XVI. du même livre il soûtient que tous ceux, qui ont excellé, en une certaine Science, ont vêcu presque en même tems; & en parlant d'*Isocrate* & de ses disciples, en particulier, il dit dans nos Editions: *adeò quidem artatum* (ou *arctatum*) *angustiis temporum, ut nemo memoria dignus alter ab altero videri nequiverint*. Je ne vois pas pourquoi on n'a pas mis *nequiverit*, comme il y a dans l'Edition d'*Alde*. *Nemo* n'est pas un mot collectif; mais plûtôt exclusif, d'où vient qu'on dit *nemo unus*, pas un seul. Comme ces mots ne sont pas bien tournez, *Lipse*, *Acidalius*, *Vossius*, *Heinsius* les ont voulu remettre chacun sur la forge, & les réformer à leur mode. Mais il suffit, ce me semble, qu'on puisse entendre l'Auteur, qui, ayant passé sa

vie

vie à l'armée, ne ſavoit pas mieux écrire.

V. L. ANNAEUS FLORUS, *cui ſubjungitur* L. AMPELII *Liber Memorialis.* A Londres chez les mêmes. MDCCXV. in 12. pagg. 154. *Se trouve auſſi chez D. Mortier.*

JE ne m'arrêterai pas plus longtems ſur *Florus*, que pour propoſer une conjecture, ſur un endroit gâté de cet Auteur, & qui a donné de l'exercice à tous les Savans. Il eſt au Livre III. c. 5. où en parlant de Pompée, qui entra dans le lieu très-ſaint du Temple de Jeruſalem, il dit : *vidit illud grande impiæ gentis arcanum patens, ſub aureo vitem cœlo.* Mr. *Grævius*, dans ſes notes ſur cet endroit, rapporte & réfute toutes les conjectures des Savans, qui étoient venues à ſa connoiſſance, & propoſe la ſienne, qui eſt *ſub aureo utique velo*; parce qu'il y a, dans les anciens MSS. *ſub aureo uti cælo*, ou *ſcælo.* Mais, avec le reſpect qui eſt dû à cet habile homme, *arcanum patens ſub aureo utique velo* ne ſignifie rien. On ne voit pas à découvert ce qui

qui eſt *ſub aureo velo*, & *patens ſub velo* eſt une contradiction. Il auroit fallu au moins dire, *latens ſub velo*, & l'expliquer, *quod antea latebat ſub velo*; mais cela ſe diroit plûtôt de quelque choſe, qui ſeroit couvert d'un voile, qu'on auroit mis par deſſus; aulieu que le voile du lieu très-ſaint étoit ſuſpendu au devant. Outre cela, le mot *utique* eſt tout à fait mal placé en cet endroit, où il ne ſignifie rien. Je conjecturerois donc: *ſiparii deducto velo*, après que le voile en eût été tiré. Pompée vit ce lieu ſecret ouvert, en ayant fait écarter le voile, qui le cachoit. On ſait que *ſiparium* eſt le voile, que l'on tiroit ſur les théatres des Comediens, entre les Actes; & *Florus* s'en eſt ſervi, pour ſe moquer de ce lieu ſacré, comme ſi ç'avoit été une pure Comedie, que de fermer un lieu, où il n'y avoit rien dedans. Quoi qu'on diſe *ſiparium*, ſans y ajoûter *velum*, *Florus* afin de déterminer ce dernier mot, qui eſt géneral, le joint au mot *ſiparium*; pour marquer qu'il vouloit dire un voile de la ſorte de ceux, dont les Comediens ſe ſervent, pour ſe moquer des Juifs. Il me ſemble qu'on voit des reſtes du mot

diducto dans *uti*, qui ne peut avoir place en cet endroit ; & qu'il eſt clair que la leçon d'aujourd'hui n'eſt née, que de la mauvaiſe main d'un Copiſte, ou de mots à demi effacez par le tems. Quoi qu'il en ſoit, *Florus* a voulu aſſurément dire quelque choſe de ſemblable, quoi qu'il y ait de la difficulté à déterminer les mots, dont il s'eſt ſervi.

V. JUSTINI *Hiſtoriarum ex* TROGO POMPEIO *Libri* XLIV. A Londres M DCC XIII. in 12. pagg. 344. *Se trouve à Amſterdam, chez David Mortier.*

JE ne parlerai pas non plus de *Juſtin*, que pour mettre ici deux, ou trois corrections, qui me ſont venues dans l'eſprit ; en feuilletant cette Edition, & en la comparant avec d'autres.

Au Liv. II. c. 3. où il eſt parlé de l'expedition de *Vexoris* (ou plûtôt de *Seſoſtris*) contre les Scythes, il eſt dit qu'il leur envoya d'abord des gens ; pour leur dire à quelles conditions, il prétendoit qu'ils lui obéïſſent, & cela eſt exprimé en ces termes : *miſſis primò* lenonibus, *qui hoſtibus parendi*

rendi legem dicerent. On a voulu défendre ce *lenonibus*, qui n'a point de ſens ici, pris dans ſa ſignification ordinaire; en diſant qu'il ſignifioit des Ambaſſadeurs, & l'on produit pour cela un Gloſſaire de *Pierre Daniel*, qui le dit. Mais comme il ſe fonde ſur ce ſeul paſſage, ſon autorité eſt nulle; outre que ce Gloſſaire eſt des derniers tems. Aucun Auteur n'a employé ce mot, en ce ſens; & il n'eſt pas vrai-ſemblable que *Trogus*, qui écrivoit bien, ait fait cette faute. Mr. *Grævius* croyoit que ce mot ſe prenoit en un bon ſens, pour *conciliator pacis*, mais il n'en produit aucun exemple; quoi qu'il ſoit vrai que métaphoriquement *lena*, *lenocinium* & *lenocinari* ont des ſens approchants. Mais cette figure n'a pas lieu, dans une ſimple narration, comme celle ci. *Vorſtius* avoit été dans la même penſée. Dans une Edition Angloiſe, on a mis *legatis*, ſur l'autorité de trois MSS. Je le trouve auſſi, dans une ancienne Edition de *Jean Petit*. Mais il faut rendre quelque raiſon du changement de *legatis*, en *lenonibus*. *Legatis* eſt un mot trop connu & trop propre pour cet endroit, pour le changer en *lenonibus*,

& ces mots ſont trop differents, pour être confondus, par les Copiſtes. Je croirois, quoi que je ne veuille rien aſſurer, qu'il y avoit *præconibus*, qui eſt le mot, que la choſe même demande; car ceux, qui vouloient qu'un peuple ſe ſoumît à eux, le faiſoient ſommer, par des *Hérauts*. On en trouvera des exemples, dans l'hiſtoire de *Darius*, fils d'*Hyſtaſpe*, comme *Herodote* la raconte, & ailleurs. Mais comment a-t-on changé *præconibus* mot très-connu, en *lenonibus*, qui ne convient point ici? Il ſe pourroit faire que la premiere ſyllabe de ce mot *præ* eût été mal écrite, & qu'elle reſſemblât à *le*. On pourroit auſſi ſoupçonner, que quelcun n'eût écrit, ſur les premieres Lettres, *præc*, celles-ci *leg*. pour dire que d'autres liſoient *legatis*, comme il y a dans la ſuite, & qu'on n'eût après ſubſtitué *lenonibus*, le *g* n'étant pas bien peint, à *præconibus*; comme ſi ce *len* étoit une correction, & qu'il fallût effacer *præc*. On voit ſouvent de ces corrections, dans les MSS.

Au même livre, Ch. X. où il eſt parlé de la marche de l'armée de Xerxès, qui applaniſſoit les montagnes & combloit les vallées, il eſt dit: *mon-*

montes in planum ducebat, & convexa vallium æquabat. Il y a deux fautes là. Pour *ducebat*, il faut mettre *deducebat*, comme il y a dans l'Edition de *Jean Petit.* On ſait que la prépoſition *de* marque ſouvent une action, qui ſe fait de haut en bas; & *deducere in planum* eſt aſſurément mieux dit, que *ducere in planum*; ſi tant eſt même qu'on puiſſe parler ainſi, ſur tout en proſe. Ainſi, dans *Virgile* & dans *Ovide*, on trouve *deducere cœlo*, & dans *Lucrece*, *deducere deorſum.* Mais il y a une autre faute plus conſiderable, en cet endroit de *Juſtin*, où, au lieu de *convexa*, il faut lire *concava.* Les vallées ne ſont pas *convexes*, mais *concaves*; & après avoir repréſenté Xerxès applaniſſant la *convexité* des montagnes, l'Auteur ne pouvoir parler que de la *concavité* des vallées, qu'il avoit comblées, & égalées aux hauteurs. On ſait que les Grecs nomment les vallées κοιλάδες, ou *concavitez*, & qu'ils joignent l'épithete de κοιλή, *cava*, aux lieux creux, comme *Coele-Syria*, parce que cette partie de la Syrie n'étoit qu'une vallée. Les Poëtes Latins diſent auſſi *cavæ valles.* Les Copiſtes ont donc mis ici *convexa*, pour *concava*, par

une faute commune; qui fait qu'on met des termes rélatifs, l'un pour l'autre, ſans y penſer.

On ſait qu'à la fin des Livres de *Juſtin*, il y a les argumens des Livres de *Trogue Pompée*, compoſez par quelcun qui avoit lû ces livres. On a nommé ces argumens *Prologi*, parce qu'on met ordinairement les argumens des Livres au devant, auſſi bien que les *Prologues*, quoi que ce ne ſoit pas la même choſe. Ils ſe ſont trouvez très-corrompus, dans les MSS. de qui *Jaques Bongars* les a tirez. Le P. *de Montfaucon* les a collationnez, avec cinq MSS. & en a corrigé par-là quantité d'endroits. Ceux qui rimprimeront *Juſtin* devroient les imprimer, ſur ces corrections.

VI. P. TERENTII *Carthaginienſis Afri Comœdiæ* VI. A Londres M DCC XIII. chez les mêmes, in 12. pagg. 452. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve ici chez D. Mortier.*

ON a mis, à la fin de cette Edition, l'Index de *Martin Hugenius*, publié en Hollande, en M DCC X.

&

& approuvé des connoiſſeurs; mais on l'a un peu abregé. Il vaudroit mieux l'avoir mis tout entier. J'y cherchois un endroit du *Phormion*, où je ſoupçonne qu'il n'y ait une faute, que je n'ai pas trouvé; & qui eſt marqué, avec pluſieurs autres, qui ſont dans l'Index de *Hugenius*. Il eſt dans l'Acte I. Scen. II, 91. où un Eſclave, qui avoit peur du retour de ſon maître, dit qu'il chercheroit quelcun, qui intercedât pour lui, en ces termes:

—— *Nunc amitte, quæſo, hunc; ceterùm*
Poſthac, ſi quidquam, nihil precor.

Il eſt certain que le verbe *amittere* ſignifie non ſeulement *perdere*, mais auſſi éloigner de ſoi, ou *amanare à ſe*; d'où vient que *Terence* a dit, en plus d'un endroit, *amittere à ſe*; & c'eſt la propre ſignification du mot, ſur quoi l'on peut conſulter l'Index. Mais ici il ne s'agit pas d'éloigner un Eſclave de ſon Maître, mais de le laiſſer en repos, & de lui pardonner la faute qu'il avoit commiſe. Le mot *omitte* eſt le mot, qu'il faut employer pour dire cela, & je croirois fort que *Terence* l'auroit employé ici, comme Act. II. Scen. II, 1. *quin o-*

mitte me, c'eſt à dire, *que ne me laiſſez vous en repos*. Voyez auſſi l'Eunuque Act. IV. Scen. VI, 27. Cela eſt commun. *Donat* a bien vû que le mot, qui eſt ici, doit ſignifier *dimitte*; quoi que les exemples, qu'il en apporte, ne le prouvent pas.

Dans la même Comedie, Act. V. Scen. VII, 1011. Nauſiſtrate ayant appris que Chremès, ſon Mari, avoit eu une autre Femme, à Lemnos, s'écrie : *an quidquam hodie eſt factum indignius?* & ajoûte immédiatement après : *Qui mî, ubi ad uxores ventum eſt, tum fiunt ſenes.* On veut qu'étant en colere, elle parle d'une maniere elliptique, en omettant une partie de ce qu'elle diſoit en elle-même. J'aimerois mieux ſoupçonner qu'il manque ici un vers, dont le ſens eſt : *ſunt juvenes iſti, ſunt amatores foris*, avec lequel ces paroles ſont liées : *qui mî*, &c. parce que cette Femme n'a que faire de rien cacher. Mais on ne peut rien aſſurer, ſans l'autorité de quelque MS.

II. T. LUCRETII CARI *De Rerum Natura Libri* VI. A Londres chez les mêmes in 12. pagg. 632. avec les Préfaces & l'Index.

OUTRE le texte de *Lucrece*, il y a ici des Varietez de lecture, tirées de l'Edition in 4. de Mr. *Creech*, & un grand Index des expressions, qui tient plus de la moitié du Volume. Cette Edition a été faite, sur l'Edition *in* 4. qui parut en MDCCXII, & il est resté quelque peu de fautes, d'impression qui y étoient, comme dans le vers 78. du Livre I. où il y a *quanam sit*, pour *quanam sit.*

Je croirois qu'au vers 176. il auroit fallu suivre l'Edition de Florence. *Lucrece* dit, dans les Editions communes:

Præterea cur vere rosam, frumenta calore,
Vites autumno fundi sudante videmus?

Mais au lieu de *Vites*, il y a *Uvas*, dans celle de Florence. Il est certain que c'est parler plus correctement, que de dire *autumnus sudans fundit uvas*; parce que les *raisins*, qui renferment une liqueur, ont plus de rapport avec *la sueur* de l'automne,

que les *vignes*, qui ſont un bois. Je ſai que l'on dira que par *vites* il faut entendre les raiſins, ou leur ſuc, par une Métonymie du contenant pour le contenu. Mais cette figure ne doit avoir lieu, que lors qu'elle embellit l'expreſſion, & non quand elle la gâte; comme il arriveroit en cet endroit, où d'ailleurs le vers ſouffre *Uvas*. Si ceux, qui ont eu ſoin de l'Edition de Florence, ont ſuivi un MS. je le préfererois aux autres & mettrois dans le texte *Uvas*. Ce ne ſeroit pas même être fort téméraire, que de ſoupçonner de faute tous les MSS. & de le marquer dans une Note.

Je ſuis perſuadé qu'au Liv. VI, vers 356. où il y a dans les Editions, comme dans les MSS.

Autumnóque magis ſtellis fulgentibus, alta
Concutitur cœli domus;

il faut lire *apta*, au lieu d'*alta*, comme je l'aï prouvé dans l'*Ars Critica* P. 3. S. 1. C. XVII, 19. Je ne ferois même aucune difficulté de mettre ce mot dans le texte, quoi qu'il ne ſe trouvât pas dans les MSS. que nous connoiſſons; parce que la correction eſt néceſſaire, facile, & conforme

forme au ſtile de l'Auteur, & que la corruption eſt viſible.

VIII. CATULLI, TIBULLI & PROPERTII *Opera.* A Londres chez les mêmes M DCC XV. in 12. pagg. 872. avec les Préfaces & trois Index de ces Poëtes. *Se trouve chez D. Mortier.*

CES trois Poëtes avoient auſſi été imprimez in 4. en gros caracteres à Londres, & c'eſt ſur cette belle Edition, que celle-ci a été faite. On y a auſſi ajoûté un petit recueuil des varietez, qui ſe trouvent dans la grande Edition, & outre cela on l'a comparée avec les Editions de Tibulle & de Properce, publiées par Mr. *Broeckhuyſe*, en cette ville. Il y a, à la fin, un Index des trois Poëtes, mis chacun à part; qui eſt beaucoup meilleur & plus utile, que celui de *Henri Tuſcanella*, Florentin, qu'on trouve dans l'Edition de Hanaw, en M DCVIII. où les trois Poëtes ſont fondus enſemble, & avec les fragmens ſuppoſez de *Cornelius Gallus*, que *Tuſcanella* croyoit veritables. Ce dernier Index eſt fait, comme ceux, qui ſont *ad uſum Delphini*; c'eſt à

dire, qu'il eſt des mots ſeuls, & des particules détachées, dont on ne ſe ſert qu'avec peine, & où il y a une infinité de choſes qu'on ne cherche jamais. Ceux-ci ſont des expreſſions, & ſervent infiniment, pour trouver, ſans peine, des exemples de manieres de parler, deſquelles on peut avoir beſoin. Ainſi les Index, qui ſont en ces petites éditions, les feront rechercher, par tous ceux qui en peuvent avoir beſoin; c'eſt à dire, par une infinité de gens de Lettres, à qui ces Index ſont néceſſaires. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

IX. P. VIRGILII MARONIS OPERA. *Chez les mêmes*, in 12. M DCC. XVI.

CE *Virgile* eſt apparemment imprimé à préſent, mais la violence de l'hiver paſſé n'a pas permis que que nous l'aiyons encore ici. Ainſi au lieu de parler de cette Edition, je dirai quelque choſe d'un autre *Virgile*, qui a paru à Dublin, & qui eſt à preſent entre les mains du Sr. *Mortier*. Mais avant cela, je rapporterai une conjecture, ſur un bel en-

endroit de *Virgile*, qui eſt, ce me ſemble, froid, ſi on le lit, comme l'on fait communément, C'eſt le vers 849. du Livre VI. de l'Enéïde. Voici d'abord le ſens, en Francois:
„ D'autres feront des ſtatuës, qui „ paroîtront avoir plus de douceur „ (je le crois bien,) ils feront des „ viſages de marbre, qui ſemble- „ ront pleins de vie. Ils plaide- „ ront mieux au barreau, ils décri- „ ront les mouvemens du Ciel, a- „ vec des inſtrumens Aſtronomi- „ ques, & marqueront le lever des „ Etoiles; mais pour vous, Ro- „ mains, aprenez (car ce ſont là „ les arts, auxquels vous devez „ vous appliquer) à commander „ aux peuples, à donner la paix à „ certaines conditions, à épargner „ ceux qui ſont ſoumis, & à vain- „ cre les ſuperbes.

Excudent alii ſpirantia mollius æra
(Credo equidem) vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt cauſas melius, Cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento

(Hæ tibi erunt artes) pacique imponere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Je demande à préſent, ſi ces mots, *je le crois bien*, *credo equidem*, ont fort bonne grace, dans un diſcours ſi relevé; s'ils ne ſont pas un peu plats & ſi le ſens perdroit, * en les laiſſant? Il me ſemble au moins que le ſens ſeroit plus noble, & l'expreſſion plus propre à cet endroit, ſi *Virgile* diſoit: „ D'autres feront „ des ſtatues, qui paroîtront avoir „ plus de douceur (je leur cede volontiers cette loüange) ils feront „ des viſages de marbre, qui paroîtront pleins de vie &c. Sur ce pied-là *Virgile* auroit dû dire: CEDO *equidem*; ce qui ſeroit une maniere de parler elliptique, pour: *cedo equidem iis eâ laude*, ou *parte laudis*. Si l'on a beſoin d'exemples, en voici deux de *Virgile* lui-même, avec le mot *equidem* joint au verbe *cedo*. Le premier ſe trouve au Liv. 11. de l'Enéide vers 704. ou Anchiſe dit, après avoir réſiſté quelque-tems aux ſouhaits d'Enée:

Cedo

* *Mr.* de Segrais *les a omis, dans ſa verſion de l'Enéide.*

Cedo equidem, nec, nate, tibi comes ire recuſo;

& le ſecond au Livre XII, vers 818. où Junon dit à Jupiter, à la volonté de qui elle avoit auſſi réſiſté ;

Et nunc cedo equidem & pugnas exoſa relinquo.

Il n'eſt pas beſoin d'en donner plus d'exemples, ceux qui en chercheront en trouveront aſſez de ſemblable. Cet uſage du verbe *cedo* eſt commun. Quelque vrai-ſemblable que ſoit cette conjecture, je ne voudrois pourtant pas la mettre dans le texte. Voici le titre du *Virgile*, dont j'ai parlé.

P. VIRGILII MARONIS *Opera, typis excuſa novâ methodo, quâ ſine Commentariis, intemerato atque emendatiſſimè dato textu, multa Lectori commoda emergunt, prout per Præfationem patet & ſummam modi Editionis ; in ſtudioſæ Juventutis gratiam, operâ & curâ, nec non ſumtibus* GUILLELMI BINALDI. A Amſterdam chez D. Mortier, MDCCXVI, in 12. pag. 538. avec les Préfaces, & la vie de Virgile.

ON

ON verra, dans la Préface de l'Editeur, en quoi consiste la nouvelle méthode, qu'il a suivie dans cette Edition; où il s'est proposé de faciliter l'intelligence de *Virgile*, à ceux qui commencent d'apprendre le Latin, sans aucun Commentaire. Voici à quoi cela se réduit: 1. Quand *ae*, & *oe*, ne font qu'une syllabe, il écrit *æ*, & *œ*; quoique les Anciens ne joignissent pas ces lettres ainsi: 2. Quand *ai*, *au*, *ei*, *eu*, en font deux, il met deux points sur la seconde voyelle: 3. Pour distinguer les particules indéclinables, & pour marquer une *Tmese*, il se sert d'un accent grave & d'un aigu sur *cum*, quand il est suivi de *tum*, & sur l'adverbe *tantum*, quand il est joint avec *quantum*, pour le distinger de *tantummodo*. Il employe un circonflexe, pour marquer l'ablatif terminé en *a*, & sur la pénultiéme des préterits indicatifs en *ére*, & sur les syllabes formées par une Syncope; pourvu qu'elles ne soient pas breves; car dans ce cas, qui est fort rare, il met au dessus une *demie-étoile*, comme il l'appelle: 4. Il met une étoile entiere sur les accusatifs pluriels en *is*, de mots qui ont *ium* au génitif plu-

pluriel; parce qu'il a ſuivi, en cela, l'orthographe de l'Edition de *Nicolas Heinſius*. 5. Sur les deux ſyllabes des cinquiémes pieds des vers ſpondaïques, il met une ligne auſſi bien que ſur *æ*, quand il n'y a point de *Synalephe*: 6. Il met une étoile, quand un mot eſt écrit par un *u* de plus, comme *urgueo*, pour *urgeo*, ou quand l'inflexion n'en eſt pas uſitée; quand une ſyllabe veritablement breve devient longue, ou au contraire; quand il n'y a point de *Synalephe*; quand il y en a une, ou une *Ecthlipſe*, à la fin du vers; quand il a une *Synecphoneſe*; & enfin quand une voyelle a la force d'une Conſonne.

Cela peut aider, en quelque maniere, ceux qui commencent, & ceux qui enſeignent à la Jeuneſſe le Latin pourront, s'ils le trouvent à propos, en faire l'épreuve. Mais on n'entendra pas, pour cela, *Virgile*, ſans commentaire. Il y a une infinité des gens, qui n'ont pas beſoin du ſecours des marques de Mr. *Bimau*, & qui ne ſauroient entendre ce Poëte, ſans remarques. Auſſi l'Auteur en prépare-t il, comme il le dit dans ſa Préface. On pourra voir,

voir, par cette Préface, & par ce qu'il a fait sur les Colloques d'*Erasme*, qu'il publia in 12. en MDCCXII. avec de petites notes, ce que le Public en peut attendre.

X. Q. HORATII FLACCI *Opera*. A Londres MDCCXV. chez les mêmes. In 12. pagg. 592. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve aussi chez D. Mortier.*

JE pourrois faire beaucoup de remarques, sur *Horace*, ou pour expliquer ses pensées, qu'on n'a pas toujours bien entenduës; ou pour le défendre contre les Critiques, qui l'ont censuré, ou voulu corriger mal à propos; ou pour corriger quelques endroits, où les Copistes ont, comme il me semble, commis des fautes. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cet Auteur. Je mettrai seulement quelques remarques, sur le 1. Livre des Odes.

Od I. 32. *Horace* après avoir dit que le lierre, dont on couronne les têtes savantes, le met parmi les Dieux, & que la fraicheur des bois, où les Nymphes dansent avec les Satyres, le

le distinguent du peuple, ajoûte : „ si Euterpe joue de la flute, & si Po- „ lymnie ne refuse pas de toucher „ sa lire, en ma faveur. Que si vous „ me mettez, continue-t-il, parmi „ les Poëtes Lyriques, ma tête s'é- „ levera jusqu'au Ciel. Ce si de la premiere Periode ne répond, ni à ce qui précede, ni à ce qui suit. C'est pour cela, que le *P. Jouvency* l'a omis dans sa Paraphrase, & qu'il dit, dans ses notes, qu'il se met, dans les Poëtes, pour *cùm*, & *siquidem*. S'il y avoit néanmoins *sed*, la liaison seroit plus juste, & *Horace* diroit que ses Satyres le distinguent du peuple (car c'est ce qu'il veut dire par les danses des Satyres, avec les Nymphes) mais que les Muses Lyriques lui font aussi entendre leurs instrumens de Musique; *Sed neque tibias Euterpe cohibet* &c. & que si Mecenas croit qu'il mérite d'être mis au rang des Poëtes Lyriques, il se croira assez glorieux : *quod si me Lyricis vatibus inseris* &c. Ce second *si* exclut, comme il semble, le précedent.

On a censuré *Horace*, parce qu'il a dit, Ode 11. 10. que les Ormes étoient le séjour connu des Pigeons: *Piscium*

Piſcium & ſummâ genus hæſit ulmo,
Nota quæ ſedet fœtat columbis;

parce que les Pigeons domeſtiques ne vont pas ſur les arbres. Mais *columbus* eſt un nom géneral, qui comprend les Pigeons domeſtiques, & les Pigeons ramiers, qui ſe perchent ſur les arbres. Autrement *Horace* auroit pû mettre *palumbis*. Il ne faut pas légerement cenſurer la Latinité des Anciens, qui ſavoient infiniment mieux leur Langue, que nous.

Horace, dans l'Ode IV, 1,S. dit que Venus danſoit avec les Nymphes, au commencement du Printems; pendant que ſon Mari Vulcain travailloit aux forges des Cyclopes, avec de grands feux,

—— *dum Cyclopum*
Vulcanus ardens urit officinas.

Des gens qui croyoient qu'*urere officinas* étoit le même, que *bruler les boutiques*, ont changé *urit* en *urget*, ou en *viſit*. Mais *urere officinas* marque la même choſe qu'*urere caminos*, ce qui ne ſignifie pas réduire en cendre les lieux, où l'on fait le feu; mais les échauffer violemment par le feu, & par la flamme. Ainſi *Sta-*

ce

ce a dit dans ſes Silves 1. Liv. v. 12. *neu vilis flamma caminos ureret*, pour dire afin que les forges ne fuſſent pas allumées à une flamme vile. *Urere* n'eſt pas conſumer, mais ſeulement bruler exterieurement. Voyez *Seneque* Queſt. Natur. Liv. 1, 40. Le ſeul mot d'*ardens* fait voir que ni *viſit*, ni *urget* ne ſont pas propres ici. Le P. Jouvency a bien paraphraſé: *dum fornaces igne multo ſuccendit.*

Dans le 18. vers de l'Ode VI. où *Horace* parlant des filles dit, *ſectis in juvenes unguibus acrium*, je ne voudrois pas mettre *ſtrictis*. Cela convient mieux à des Chats, qu'à des Filles. C'eſt, comme *Torrentius* l'a remarqué, une plaiſanterie d'*Horace*, qui veut marquer, qu'elles ſe préparent ſi peu à égratigner les jeunes hommes, qui prennent quelques libertez avec elles, qu'elles ſe tiennent les ongles bien coupées.

Le vers 27. de l'Ode VII: *Nil deſperandum Teucro duce & auſpice Teucro*, a fait de la peine à quelques Savans, à cauſe de la répetition du mot *Teucro*, dans une ſeule phraſe. Quelques uns même ont crû qu'il y avoit ici une faute. Il n'y en a point, dans les mots, mais ſeulement

ment dans la ponctuation. Il faut lire :

Nil desperandum Teucro duce & auspice, Teucro
Certus enim promisit Apollo &c.

& rapporter le second *Teucro*, qui est au Datif, à *promisit*. C'est ce moquer, que de douter que *Teucro duce & auspice*, soit autre chose, que *ductu & auspicio Teucri*.

Dans l'Ode VIII, 4. où *Horace* décrit *Sybaris*, comme effeminé par l'amour de Lydie, il demande à cette fille,

—— cur apricum
Oderit campum patiens pulveris atque solis

Je croi qu'il faut lire *impatiens*, & que la derniere lettre du mot précedent est cause de la faute, & qu'elle a absorbé *im*. L'état de Sybaris, dont *Horace* parle, n'est pas celui où il étoit, avant qu'il aimât Lydie, mais celui, où il étoit alors. La suite le fait voir très-clairement.

Cerea brachia, Od. XIII, 2, 3. sont des bras gras & potelez, comme on disoit *turdi cerei*, pour des grives grasses. Voyez *P. Scriverius* sur *Martial.* III. Ep. 60.

Dans

Dans la XVI. Ode, *Horace* parle ainſi, de la colere :

Non Dindymene, non adytis quatit,
Mentem ſacerdotum incola Pythius,
Non Liber æquè, non acuta
Sic geminant Corybantes æra;
Triſtes ut iræ ——

Il faut ſuppléer, après *triſtes ut iræ*, les verbes *quatiunt* & *geminant* ; ſavoir, *ictus* ; & entendre que la colere ſecouë, & agite à ſecouſſes réïterées ceux, qui s'en laiſſent poſſeder : comme Cybele, Apollon & Bacchus agitoient ceux, qui leur étoient conſacrez, & comme les Corybantes frappoient le cuivre à coups redoublez. Il ne faut pas exiger d'un Poëte Lyrique, qu'il parle, dans une Ode relevée, comme l'on parleroit en proſe. Il faut qu'il y ait plus d'enthouſiaſme, que de régularité grammaticale. C'eſt là une des beautez de cette eſpece de Poëſie. Ceux qui ont lu *Pindare* n'en pourront pas douter ; & quoi qu'*Horace* ſoit plus retenu ; il ne laiſſe pas que d'avoir ſes ſaillies. Le P. *Jouvency* a fort bien exprimé cet endroit, dans ſa paraphraſe : *non Corybantes tanto impetu, ac ſtridore, ſua pulſant tympana, repe-*

repetitis ictibus; quantam animis mortalium vim, ac perturbationem adfert ira. Il ne faut pas répeter après *iræ, geminant acuta æra*; mais ſuppléer un ſens, qui quadre à la colere, & qui ait du rapport à l'action des Corybantes, & aux agitations, dont *Horace* parle auparavant. Ainſi il n'eſt point néceſſaire de rien changer ici.

Je n'irai pas plus loin, parce qu'il faut ménager l'eſpace, qui me reſte.

XI. P. OVIDII NASONIS *Opera tribus Tomis comprehenſa.* A Londres chez les mêmes, MDCCXV, in 16. Le premier Tome, qui contient les Métamorphoſes, a 620. pagg. le ſecond, où ſont les Epitres des Heroïnes, les livres d'Amour & autres petits Poëmes, avec les Fragmens de quelques autres, en a 492. & le troiſiéme, qui renferme les Faſtes, les Triſtes, les Epitres écrites du Pont, & l'Ibis, en a 626. avec les Préfaces & les Index. *Se trouvent auſſi chez D. Mortier.*

CETTE Edition des Oeuvres d'*Ovide* en petit, faite ſur celles

les de *Nicolas Heinſius*, ſera eſtimée; parce qu'il y a, dans chaque Tome, un grand Index des mots & des expreſſions; au lieu qu'il n'y en a point du tout, dans celles de la même grandeur. Dans l'Edition in 8. de Hollande, il n'y a qu'un Index des choſes, & qui eſt encore fort imparfait. Il n'y a que l'Edition in 4. à l'uſage du Dauphin, où il en ait un des mots; mais où l'on trouve les mêmes défauts, que dans les autres de la même ſorte. On a mis, en celle-ci, les Métamorphoſes les premieres, parce que c'eſt le premier Ouvrage d'*Ovide*, que l'on fait lire, dans les Ecoles. Je ferai ici quelques remarques, ſur l'origine des Fables, qui y ſont renfermées, ſans toucher aux autres Volumes.

Je croi que les Fables, qui concernent les Métamorphoſes d'hommes en autres choſes, ou d'autres choſes en hommes, ſont venuës de trois ſources; ſavoir, de l'ambiguité de l'ancienne Langue, dans laquelle on racontoit les hiſtoires des premiers temps; de quelques expreſſions figurées, même dans la Langue Greque, que l'on a priſes mal à propos à la lettre; & enfin de la liberté,

que les Poëtes ont prise de feindre, de leur chef, de nouvelles Métamorphoses, à l'imitation des anciennes. Il n'est pas toûjours facile de distinguer ces differentes Métamorphoses, les unes, des autres; mais il y en a quelques unes, où il me semble, qu'on le peut faire, & d'où l'on a sujet de croire, qu'on peut porter le même jugement en géneral, de toutes les autres. Si nous avions les Auteurs, d'où *Ovide* a tiré les siennes, peut-être seroit-il plus facile de découvrir l'origine de châcune de ces Fables. *Antonin Liberalis*, qui a fait un recueuil de Métamorphoses, nomme sept Auteurs, de qui il les a tirées; dont le principal semble être *Nicandre*, mais de qui l'Ouvrage est perdu, aussi bien que ceux des autres. C'est apparemmemment de ces sources, d'où *Ovide* avoit puisé ses Fables.

1. J'ai dit que plusieurs étoient nées de l'ambignité des termes de la Langue, dans laquelle elles avoient été d'abord racontées. Cette Langue est la Phénicienne, parce que les Phéniciens ont peuplé, de leurs Colonies, les côtes de la Grece; ou une autre semblable, parce qu'au com-

commencement les Langues de l'Orient, d'où le Genre Humain eſt venu, avoient beaucoup de rapport les unes avec les autres, comme étant venuës de la même. Des exemples verifieront cette verité, que j'ai d'ailleurs prouvée, dans l'explication Hiſtorique des Fables d'Hercule & de Cerès, dans les I. & VI. Tomes de la *Bibliotheque Univerſelle*.

On convient que l'Hiſtoire du Déluge de Deucalion, qu'*Ovide* raconte au Liv. I. des Métamorphoſes, eſt une dépravation de celle du Déluge de Noé, & il y en a des marques aſſurées ; comme lors que la Fable dit que Deucalion étoit le mari de *Pyrrha*, mot qui ſignifie *rouge* en Grec ; ce qui eſt la même choſe que ce qui eſt dit de Noë, qu'il étoit איש ארמה *iſch Adamah*, qu'on a traduit *mari de la rouge*, à cauſe de l'ambiguité de l'expreſſion de la Langue Hebraïque (qui eſt la même ou à peu près que la Phénicienne) au lieu qu'il auroit fallu traduire *homme de terre*, c'eſt à dire, laboureur. Voyez ce qu'on a dit ſur Gen. IX, 20. Il y a encore une autre équivoque, dans cette même Hiſtoire; c'eſt qu'il eſt dit que Deucalion &

Pyrrha repeuplerent la Terre, en jettant des pierres, qui ſe changerent en Hommes; par l'ordre d'un Oracle, qui leur commanda de jetter les Os de leur Mere, ce qu'ils interpreterent des cailloux.

Oſſáque poſt tergum magnæ jactate Parentis.

Et enſuite:

Saxa (quis hoc credat, niſi ſit pro teſte Vetuſtas?)
Ponere duritiem cœpere &c.

On nomme des pierres en Hébreu אבנים *abanim*, & des enfans בנים *banim*, mots qui ſe reſſemblent fort; & encore plus en Arabe, où אבן ſignifie *fils*. Il faut ſe reſſouvenir auſſi que Pyrrha eſt la terre, & que l'on appelle les parens proches de quelcun *ſes os & ſa chair*, comme il paroit par ce qu'on a dit ſur Gen. II, 23. Cela étant ainſi, on comprendra que l'ancienne Hiſtoire avoit dit, que des *os de Pyrrha*, ou de ſes *enfans*, la Terre avoit été peuplée; & que ces mots mal entendus firent croire que *des os de la Terre*, ou des *pierres*, les hommes avoient été formez, après le Déluge.

Ovide

Ovide dit, ſur la fin du III. Livre, que Jupiter, changé en Taureau, enleva Europe, fille d'Agenor, & la porta ſur ſon dos en Candie. Il faut ſavoir que les Hébreux appellent un *Taureau* תור *thor*; que ces mêmes Lettres ſervent à exprimer l'Infinitif d'un Verbe, qui ſignifie *épier*, aller à la découverte, & que תר *thar* marque *un eſpion*, ou un homme que l'on envoye à la découverte d'un païs. Cela étant ainſi ce Jupiter, changé en taureau, ne fut qu'un eſpion de Candie, qui enleva la fille du Roi de Sidon; ou, ſi l'on veut, ce fut un homme qu'Agenor lui-même envoya, pour découvrir les côtes de l'Europe, & qui étoit ſon gendre.

Cadmus fut enſuite envoyé, par le même Agenor, pour chercher Europe. Il alla en Béotie, & il eut les avantures qu'*Ovide* raconte, dans ſon Livre III. *Samuel Bochart* a fait voir au long, dans ſon Chanaan, que tout ce qu'il en dit eſt fondé ſur des ambiguitez de mots Phéniciens. Il a montré la même choſe de Perſée, & de Pegaſe, & l'on pourra voir ce que l'on a dit, de Meduſe & de Niobé, dans la Diſſertation de *la Statuë de Sel.* Ce ſont de nouvelles

preuves de ce que l'on vient de dire.

J'ajoûterai ici, qu'en liſant la Fable d'Arachné, dans le Liv. VI. de la Métamorphoſe; j'ai d'abord reconnu le Verbe Hebreu ארג *arag*, faire un tiſſu, dans ce nom; qu'on peut écrire ארגנה *aragna*, qui ſignifie, *vous femmes faites vôtre tiſſu.* On ſait que les noms Hebreux ſont formez ſur tous les tems, & ſur toutes les perſonnes. Ce nom convient parfaitement bien à cette fille, de la maniere dont *Ovide* la décrit, & il y a apparence qu'on nommoit ainſi non ſeulement des femmes occupées à tître, mais encore les Aragnées; d'où eſt venu leur nom Grec ἀράχνης, & le Latin *Aranea.* Cette ambiguité a donné lieu aux Poëtes de feindre qu'*Arachné* avoit été métamorphoſée en *Aragnée.*

II. Le langage figuré a pu auſſi donner occaſion de faire de ſemblables fictions, en prenant à la lettre ce qui ne devoit être entendu que figurément. Par exemple, il eſt dit de Lycaon, qui étoit un homme très-cruel, dans le 1. Livre des Métamorphoſes, que Jupiter le changea en loup. L'ancienne fable avoit dit ap-

pa-

paremment, qu'il ceſſa d'être homme, & qu'il *devint loup*; pour dire qu'il ſe dépouïlla de l'humanité, afin de vivre en bête féroce; ce que les Poëtes ont pris à la rigueur, pour débiter quelque choſe de plus ſurprenant. C'eſt ainſi encore qu'Aglauros a été changée, dans le II. Livre, en pierre, ſur ce que la Fable avoit dit que l'envie la faiſoit garder la porte de ſa ſœur; avec autant d'aſſiduité, que ſi elle avoit été une ſtatue de pierre. Voyez ce qu'on a dit de *Niobé*, dans la Diſſertation de la Statue de Sel. Ainſi encore parce qu'*aboyer* ſe met pour dire des injures, on a dit qu'Hécube qui diſoit des injures aux Grecs, fut changée en chienne, comme *Ovide* le raconte dans ſon XIII. Livre.

III. Les fictions des Métamorphoſes ayant plu au peuple, les Poëtes ſe hazarderent d'en feindre encore davantage & ſur de plus légers fondemens. *Ovide* a dit que Daphné avoit été changée en laurier, parce qu'elle s'enfuit dans un bois de lauriers, où Apollon ne la put trouver, Liv. I: Qu'Actéon fut changé en Cerf, à cauſe de la paſſion qu'il avoit pour la chaſſe du Cerf, qui le fit perir en quelque montagne; de

ſorte que ne s'étant point trouvé, on dit que ſes Chiens l'avoient dévoré, parce qu'il étoit devenu Cerf, Liv. III : Que les Matelots, qui inſulterent Bacchus, furent changez en poiſſons, parce qu'il les jetta dans la mer, comme il eſt dit dans le même Livre : Que des Païſans, qui empêcherent Latone de boire dans un étang & qui en troubloient l'eau, en lui diſant des injures, devinrent des Grenouilles ; à cauſe de la reſſemblance de leur conduite, avec ce que font les Grenouilles, dans les Étangs, Liv. VI : Que les Myrmidons étoient deſcendus de fourmis, transformées en hommes, à cauſe de la reſſemblance du nom, car *Myrmex*, en Grec, veut dire une fourmi, Liv. VII. Que Niſus & Scylla furent changez en oiſeaux, peut-être à cauſe que leurs noms étoient des noms d'oiſeaux, Liv. VIII : Que Byblis fut changée en fontaine, à force de pleurer, Liv. IX, & Myrrha, en arbre, qui porte la Myrrhe, à cauſe de ſon nom, Liv. X. La licence Poëtique fit encore qu'on inventa, ſans aucun fondement, d'autres Métamorphoſes, auxquelles je ne m'arrête pas. On les embellit de cir-

circonſtances feintes, comme le fonds de la choſe; & la pure fiction ſe trouva ſi mêlée, avec la verité de l'ancienne Hiſtoire, qu'il ne fut plus poſſible de les diſtinguer, par tout. On peut aſſez comprendre, par-là, quelle eſt l'origine de cette ſorte de Fables, & la difficulté qu'il y a à y remonter. Les Anciens avoient, en quelque maniere, ſenti qu'elles étoient nées, au moins en partie, d'expreſſions figurées mal entenduës; comme on le peut voir, par les livres de *Palephate* & d'*Heraclite* des Choſes Incroyables. Mais ils tirent leurs conjectures d'équivoques trop groſſieres, & n'ont rien ſu de la premiere langue des anciens habitans de la Grece.

XII. PHAEDRI *Aug. Liberti* FABULARUM ÆSOPIARUM *Libri Quinque. Item Fabulæ quædam ex MS. veteri à* MARQUARDO GUDIO *deſcriptæ. Cum indice vocum & loquutionum. Appendicis loco adjiciuntur Fabulæ Græcæ quædam, ex variis Auctoribus collectæ, quas claudit* AVIENI *Fabularum Æſopicarum Liber unicus.* A Londres, chez les mêmes, M DCC XIII.

in 12. pagg. 194. *avec les Préfaces, l'Appendix & l'Index. Se trouve chez D. Mortier.*

OUTRE les Fables de *Phedre*, qui ſont en toutes les Editions, on a ajoûté ici cinq Fables; que *Marquard Gudius* auroit tirées d'un MS. où elles étoient écrites, comme ſi c'étoit de la Proſe. Cet habile homme, en y changeant & en y ajoûtant quelque choſe, en fit des vers Jambiques; comme on le pourra voir, dans ſon Edition.

Après ſuit l'Index des mots & des expreſſions. L'Editeur ne nous apprend point, s'il l'a fait tout de nouveau, ou s'il s'eſt ſervi de ceux, qui avoient été imprimez, comme de celui de *Jean Freinshemius*, qui parut à Francfort en MDCLXIV. & de celui de *Jean Deſpontin*, qu'on a publié ici en MDCCIII. & qui eſt plus exact que celui de *Freinshemius*; autant que j'en puis juger, par quelque peu endroits, que j'ai cherchez, dans l'un & dans l'autre. Par exemple, il n'y a point, dans l'Index de *Freinshemius*, *arripere fiduciam*, qui ſe trouve Liv. V. Fab. VII, 2. Mais dans celui de *Diſpontin*, on trouve deux fois

fois cette expreſſion; ſur les deux mots, dont elle eſt compoſée. Dans l'Edition de Mr. *Mattaire*, elle eſt ſur le mot *Fides*, à la fin; mais en recompenſe ſur le mot *Arripere* il y a d'autres expreſſions, qui ne ſont. ſont point marquées, dans l'Index de *Diſpontin*; néanmoins en citant le même endroit du Livre V. Fab. VII, 2. on y met par inadvertence, *arripere audaciam*, au lieu de *fiduciam*. A propos de cet endroit, je me ſouviens que le P. l'*Epineuil*, Jeſuite, me reprocha que je m'étois ſervi, dans l'*Harmonie Evangelique* de cette expreſſion, *ſumere fiduciam*, comme ſi elle n'étoit pas Latine; mais aſſurément ſi l'expreſſion de *Phedre* eſt Latine, comme on ne peut pas en douter, la mienne ne l'eſt pas moins, & elle eſt encore moins hardie & plus analogique. On dit *ſumere animum*, *confidentiam*, *iram*, *ſpiritus & adrogantiam*, *ſuperbiam*, &c. comme on le verra dans *Robert Etienne*. Si j'avois mis *ſumtâ confidentiâ*, le P. l'*Epineuil* ne m'auroit pas moins cenſuré, cependant c'eſt une expreſſion de *Plaute*. Il m'auroit encore plus repris, ſi je m'étois ſervi du mot *arreptâ*, que *Phedre* a employé. Il ne faut pas

facilement cenſurer une expreſſion, conforme au génie de la Langue, ſeulement parce qu'on ne ſe ſouvient pas de l'avoir luë ; comme je l'ai remarqué, plus d'une fois, contre d'orgueuilleux Critiques. On voit par-là à quoi ſert un bon Index.

Après l'Index, on voit un recueuil des Fables Greques, qui répondent à celles de *Phedre*, avec celles que l'on trouve dans quelques Auteurs Latins, quoi que *Phedre* ne ſe ſoit pas ſervi de toutes. On auroit pu mettre auſſi la réponſe qu'Eſope fit à une femme, qui l'injurioit. Elle eſt dans les Guêpes d'*Ariſtophane*, vers 1390. *& ſuiv.* On l'a citée, dans la *Bibliotheque Choiſie* Tom. XIX. p. 282. A la Fin il y a les Fables d'*Avienus*, de la derniere deſquelles je dirai ici un mot. Un Loup y pourſuit un Chevreau, qui le fuyoit, juſque dans le milieu d'une ville, & lui conſeille d'en ſortir, de peur qu'on ne le ſacrifie à quelque Divinité. Le Chevreau refuſe de le faire, & lui dit :

Nam ſat erit ſacrum Divis ſudiſſe cruorem,
Quàm rapidi fauces exſatiare lupi.

La

La particule *quàm*, auſſi bien que le ſens, demande qu'on liſe *ſatius*, au lieu de *ſat erit*; & l'épithete de *rapidi* doit être changé en *rabidi*. A l'égard de ce dernier mot, *Iſaac Nicolas Nevelet*, dans ſon Edition des Fables d'Eſope, dit qu'il a trouvé dans une Edition d'Ulme, *rabido fauces exſatiare lupo*, & dans une autre Edition ancienne de même, excepté qu'il y avoit *exſaturare*. Il n'importe que l'on liſe *rabidi luſi*, ou *rabido lupo*, mais il faut néceſſairement que *ſatius* précede.

ARTICLE IV.

GERARDI NOODT, *Jureconſulti & Anteceſſoris, Commentarius in D. Juſtiniani, ſacratiſſimi Principis,* DIGESTA *ſive* PANDECTAS *Juris enucleati, ex omni vetere Jure collecti; quorum prima pars in IV. Libros diſtributa hoc Volumine exponitur.* A Leide MDCCXVI. in 4. pagg. 224. *Se trouve à Amſterdam, chez D. Mortier.*

CEUX qui aiment l'ancienne Juriſprudence avoient craint que

Mr. *Noodt*, après avoir recueuilli en un Volume les excellens Ouvrages, qu'il avoit faits ſur cette matiere, ne voulût ſe repoſer, ſans entreprendre rien de nouveau; comme il en avoit droit, après tant de travaux, & à un âge déja avancé. Mais ils verront, avec plaiſir, qu'il a changé de ſentiment & qu'il s'eſt réſolu de donner au Public un Commentaire ſur les *Pandectes*; dont on voit ici la premiere partie, qui ſera ſuivie, ſi Dieu conſerve la ſanté à l'Auteur, comme on la lui ſouhaite, de cinq autres ſemblables, qui acheveront ce grand Projet. On aura par-là un Commentaire complet, ſur tout ce qu'il y de plus exquis dans la Juriſprudence Romaine; & on pourra lire, avec beaucoup plus de fruit, les Pandectes, qu'on ne faiſoit auparavant; en joignant à la lecture de châque Titre ce qu'on en trouve, dans ce Commentaire. On le fera avec d'autant plus de plaiſir, qu'il n'y a point ici de paroles perduës; mais que tout y eſt dit, en auſſi peu de mots, qu'il étoit poſſible, ſans être obſcur. L'Auteur y a touché la plûpart des fragmens des Anciens Juriſconſultes, qui n'étoient pas faciles à entendre. Comme ils n'é-

n'étoient pas tous du même tems, ni de la même ſecte, ni de la même ſorte, & qu'ils n'étoient nullement rangez en ordre, mais diſſipez en divers endroits, & coupez par morceaux, dont le ſens n'eſt ſouvent point achevé, mutilez, & même corrompus; il n'étoit pas facile d'en donner le ſens, ni d'en montrer l'ordre & la liaiſon. C'étoit là un travail, qui demandoit un homme tout à fait rompu, dans l'ancienne Juriſprudence; & qui poſſedât non ſeulement le texte des Pandectes, mais qui ſût l'hiſtoire, les progrès & les changemens de la Juriſprudence, & qui eût lû ce qui nous en reſte, dans cette vuë. C'eſt ce que l'on trouve dans Mr. *Noodt*, qui a employé toute ſa vie à cette étude, & qui y a réüſſi comme tout le monde ſait. Il a rangé, expliqué & corrigé, quand il a été beſoin, comme l'hiſtoire du tems, les progrès du Droit, l'Uſage de la Langue Latine, les inſcriptions des Lois, & principalement les cas, dont il s'agit, le demandoient. Il a obſervé la même choſe, à l'égard des Reſcriptions & des Conſtitutions du Code de Juſtinien. Il a auſſi eu un ſoin particulier d'expliquer

pliquer & de rétablir, autant qu'il a été poſſible, l'*Edit Perpetuel*, & d'y rapporter les endroits, qui le regardent. On le verra, par la lecture de ce Volume, & on en comprendra la néceſſité, par deux Harangues de l'Auteur, qui ſont dans le recueuil de ſes Ouvrages, *de Prudentia Civili*, & *de Cauſis Corruptæ Juriſprudentiæ*, qu'il ſouhaite que l'on regarde, comme une Préface de celui-ci. Il y a par tout pluſieurs nouvelles découvertes de l'Auteur, comme ceux, qui ſont verſez dans la lecture des Juriſconſultes, le reconnoîtront facilement; quoi que l'Auteur lui-même l'ait comme diſſimulé. Il ne reſſemble pas en cela à certains Savans, qui ne manquent pas de dire, par tout où ils croyent avoir fait quelque découverte, que *perſonne n'avoit dit cela avant eux*, ou *qu'ils ſont les premiers qui s'en ſont apperçus*; quoi que ce ſoient ſouvent de très grandes bagatelles, pour ne pas dire des bévues. Il vaut infiniment mieux que les Lecteurs eux-mêmes s'apperçoivent de ce qu'il y a de nouveau, & en faſſent honneur à l'Auteur, que s'il avoit ſoin d'en avertir.

Comme on ne peut pas faire d'Extrait

trait ſuivi d'un Ouvrage compoſé d'un ſi grand nombre de materiaux, & que les Lecteurs n'en doivent pas juger, par l'Extrait d'un ſeul Endroit; nous nous contenterons de parler des premiers Titres. Mais avant toutes choſes il faut ſe reſſouvenir, que les fragmens des Anciens Juriſconſultes, qui compoſent les Pandectes, ne ſont pas rangez entre eux dans un ordre naturel, & propre à en former un Syſteme. C'eſt ce qui l'a obligé à former ce Syſtême lui même, dans ſon Commentaire; ou il explique ces Lois, non ſelon leur ordre, mais ſelon la liaiſon que les choſes ont entre elles. Cela ne contribue pas peu à ſe former une idée nette de ce qu'il y a dans châque Titre & à le bien retenir; car la bonne méthode eſt le plus grand ſecours, que puiſſe avoir la Mémoire. Dans le 1. Titre, il eſt traité de la Juſtice & du Droit, de *Juſtitia & Jure*. *Ulpien* a raiſon de dire dans la 1. Loi de ce Titre, que ceux qui s'appliquent au Droit, doivent ſavoir d'ou vient le mot de *Jus*. Il le tire du mot *Juſtitia*, mais il vient plûtôt de *juſſa*, ou *juſa* (car au commencement les Latins ne doubloient

pas

pas les Lettres) d'ou on a fait *jura*, d'où vient qu'on trouve dans *Feſtus*, *juſſa jura*. Mais les anciens Juriſconſultes avoient plus d'égard, dans leurs Etymologies, à la nature même des choſes, qu'à l'Analogie Grammaticale.

Il définit le Droit, l'Art du Bon & de l'Equitable, *Ars boni & æqui*; & il veut dire que la fin de l'Art du Bon & de l'Equitable eſt la Juſtice, qui eſt plus ancienne que l'Art. Il dit en ſuite que l'on peut appeller avec raiſon les Juriſconſultes, les Prêtres (*Sacerdotes*) de la Juſtice; parce qu'ils l'honorent, & font profeſſion de ſavoir ce qui eſt bon & équitable, & de diſtinguer ce qui eſt équitable de ce qui eſt inique, & ce qui eſt permis de ce qui eſt défendu; en tâchant de rendre les hommes gens de bien, non ſeulement par la crainte des peines, mais encore en les y portant, par des recompenſes. *C'eſt en effet la fin des bonnes Lois, & il faut rendre cette juſtice aux anciens Juriſconſultes Romains; que de reconnoître qu'ils ont conſervé, en Occident & en Orient, les idées du Juſte

&

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & Mod.*

& de l'Injuſte, à l'égard d'une infinité de cas; que les Barbares, qui envahirent l'Empire Romain, auroient entierement effacées ſans eux; à quoi la Juriſprudence Canonique n'auroit pas peu contribué. Les Diſſentions des Chrétiens, & la Domination Eccleſiaſtique introduiſirent bien des Maximes entierement contraires au Droit Naturel, auquel l'ancien Droit Romain n'avoit donné que peu, ou point d'atteinte; ſur tout ſi l'on conſidere que les Chrétiens auroient dû être, par la Religion qu'ils profeſſoient, infiniment plus équitables, que les Romains.

Ulpien définit la Juſtice, une conſtante & perpetuelle volonté de rendre à chacun ce qui lui eſt dû de droit : *conſtans & perpetua voluntas jus ſuum cuique tribuendi.* Ce qui marque une habitude confirmée, qui agit conſtamment d'une certaine maniere, & que quelques actions contraires, commiſes par erreur, ou par force ne détruiſent pas : comme une mauvaiſe habitude ſubſiſte, quoi que ceux qui en ſont infectez faſſent quelques actions oppoſées, par erreur, par peur, ou autrement. *Ciceron* a fait entrer, dans ſa définition de la Juſtice, l'uti-

l'utilité commune de la Societé: mais *Ulpien* ne l'a pas prétendu exclurre; puis que perſonne ne peut avoir droit à une choſe, qui eſt nuiſible à l'Etat; comme il paroît, par d'autres paſſages de ce Juriſconſulte, que Mr. *Noodt* a citez.

On diviſe la Juſtice en *univerſelle* & en *particuliere*. L'univerſelle comprend toutes les vertus, qui ſe rapportent au prochain; la particuliere regarde les devoirs, par leſquels on lui rend ce qui lui eſt dû, pour quelque raiſon. On diſtingue cette derniere en Juſtice *diſtributive* & *commutative*. La premiere conſiſte dans une juſte diſtribution des honneurs, des recompenſes & de toutes les autres choſes, auxquelles les Concitoyens doivent participer. La ſeconde regarde la correction des engagemens, qui ſe font; ſoit volontairement, comme dans les Contracts: ſoit involontairement, comme dans les fautes. L'Auteur explique exactement cette doctrine & l'éclaircit, non ſeulement par des paſſages des Juriſconſultes, mais encore par des autoritez des autres bons Auteurs, & il en uſe de même par tout. Il montre que, dans la Juſtice diſtributive, on ne

garde

garde pas toûjours, ſelon le ſentiment d'*Ariſtote*, la proportion *arithmetique*, ni dans la commutative la proportion *géometrique*; comme il le fait voir, par des exemples tirez du Droit Romain, & cela pour de très-bonnes raiſons.

La ſeconde partie du Titre, dont nous parlons eſt *du Droit*, qu'*Ulpien* définit, après *Celſe*, l'art de l'Equitable & du Bon, *Artem æqui & boni*; c'eſt à dire, l'art qui explique la Loi de la Nature, qui tire ſon origine de Dieu & de la Raiſon. C'eſt par cette Loi, qu'en doit regler tout le Droit Humain; parce que comme dit *Paulus*, dans la Loi 11. de ce Titre, elle eſt toûjours équitable & bonne: *quod ſemper æquum & bonum eſt jus dicitur, ut eſt jus naturale.* Ce Droit eſt ſalutaire au Genre Humain, quelque genre de vie que l'on ſuive, ſans aucune exception. C'eſt à cet égard qu'*Ulpien* dit, dans la Loi 10. que la Juriſprudence eſt la connoiſſance des choſes divines & humaines, la ſcience du Juſte & d'Injuſte: *Juriſprudentia eſt rerum divinarum atque humanarum notitia, juſti atque injuſti ſcientia.* On définit de même la Philoſophie, la connoiſ-

noiſſance des choſes divines & humaines; & la Jurisprudence bien entendue a en effet cela de commun, avec la bonne Philoſophie.

Les préceptes du Droit ſont, comme dit *Ulpien* dans la même Loi, de vivre honêtement, de ne faire tort à perſonne, & de rendre à châcun ce qui lui eſt dû: *Juris præcepta ſunt hæc, honeſtè vivere, alterum non lædere, ſuum cuique tribuere.* Nôtre Auteur a expliqué cet endroit, dans ſon *Julius Paulus* ch. 10. & 11. & y renvoye les Lecteurs; ſelon ſa coûtume de ne pas répeter ce qu'il a dit ailleurs. Sans cela, il lui auroit fallu faire un beaucoup plus grand Ouvrage, ſur les Pandectes; mais comme il a traité, dans des Livre exprès, diverſes matieres; il ſe contente d'en avertir les Lecteurs, qui pourront ſuppléer, par-là, ce qui manque ici. Le ſens du paſſage d'*Ulpien*, que l'on vient de rapporter, & que la plûpart n'ont pas bien entendu, eſt, que *les préceptes du Droit* ſont les exhortations, les avertiſſemens, les perſuaſions à la Juſtice Univerſelle, que l'on trouve dans la Jurisprudence; & qu'il faut bien diſtinguer des regles du Droit,

Droit, que l'on nomme *virtutes legis*, ou les qualitez d'une bonne Loi. Ces dernieres ont la force de contraindre dans le Barreau, & ſe relâchent ſur diverſes choſes, qui ne ſont pas conformes à l'exacte Vertu. Mais les préceptes n'appartiennent pas un Barreau, ils tendent à la Vertu la plus parfaite. On louë ceux, qui les pratiquent; mais on ne punit point ceux, qui les négligent. *Ulpien* a donc voulu dire, que l'Art de l'Equitable & du Bon enſeigne, non ſeulement ce que les Lois ordonnent, ou défendent, recompenſent, puniſſent, ou permettent; mais ce qui convient le mieux au bien de la Societé Humaine, qui eſt le but, que les Lois ſe propoſent. Si cet Art rencontre quelque choſe, qui ſoit permis par les Lois, à cauſe de la négligence des hommes, & qui ne ſoit néanmoins pas honête, qui faſſe tort au prochain, ou qui lui ôte ce qui lui appartient de droit; il enſeigne qu'il faut s'en abſtenir, avec autant de ſoin que ſi cela étoit défendu par les Lois. En effet l'Equité eſt plus étendue, que la rigoureuſe Juſtice.

On diviſe le Droit *en public* & *particu-*

ticulier. Le premier eſt celui, qui regarde l'Etat, & le ſecond celui qui ſe rapporte aux particuliers. On fait conſiſter le premier dans les réglemens, qui appartiennent aux choſes ſacrées, aux Prêtres publics, & aux Magiſtrats; le reſte renferme tout ce qui concerne les Particuliers. C'eſt ainſi qu'*Ulpien* a diviſé le Droit, l. 1. §. 2. D'autres le diviſent en ſacré, public & particulier; mais *Ulpien* comprend ce Droit ſacré, ſous le public.

Ce Juriſconſulte dit, au même endroit, que le Droit particulier ſe recueuille des préceptes de la Nature, de ceux du Droit des Gens, ou des Lois Civiles; ce qu'il ne faut pas entendre, comme ſi *Ulpien* vouloit dire que le Droit public ne ſe tire pas des mêmes ſources; il ne parle ainſi, que parce que ce paſſage eſt tiré de ſes *Inſtitutions*, où il ne traitoit pas du Droit public, mais ſeulement du particulier.

La plûpart des Jurisconſultes nient qu'*Ulpien* ait raiſon de dire que le Droit particulier eſt, ou naturel, ou du conſentement des Gens, ou établi par les Lois Civiles; parce qu'ils prétendent que le Droit Naturel

turel ne peut pas être une partie du Droit particulier, puis qu'il s'étend beaucoup plus loin. Néanmoins nôtre Auteur prend le parti d'*Ulpien*, & fait voir qu'il a eu raiſon de parler ainſi. Voici le raiſonnement de Mr. *Noodt*, qui mérite d'être lû avec attention.

On peut conſiderer l'Homme, à trois égards; entant qu'il eſt un Animal, entant qu'il eſt un Homme, & entant qu'il eſt membre d'une Societé. On peut le regarder, comme un Animal, dans l'état de Nature, qui eſt compoſé de membres & qui a de certaines facultez, que la Nature lui a données pour ſa conſervation; de même qu'aux autres Animaux, qui vivent dans la ſolitude. *Ulpien* ayant dans l'eſprit l'Homme, en cet état, dit, dans la l. 1. §. 2. que le Droit Naturel eſt ce que la Nature enſeigne à tous les Animaux: *Jus naturale eſt, quod Natura omnia animalia docuit*; ce qu'il faut entendre de chacun, à ſa maniere & ſelon ſon eſpece. Il entend, par le mot de Droit, l'inſtinct de chaque animal, ſelon lequel il eſt diſpoſé à agir conformément à l'ordre de la Providence; en ſorte

qu'en ſe ſervant de ſes facultez, & ſuivant les mouvemens, que la Nature lui a donnez, il peut ſe conduire & ſe mouvoir, ſelon les Lois de ſa nature. C'eſt ce que les Anciens appellent les premiers principes de la Nature, *prima Naturæ*, qui ne ſont le fruit d'aucune réflexion, ni d'aucun raiſonnement; mais qui ſe ſentent, comme le froid & le chaud, la faim & la ſoif, & autres choſes ſemblables. Il en nait deux effets, dont l'un eſt de ſouhaiter ce qui eſt conforme à la Nature, & l'autre de fuir ce qu'il lui eſt contraire. Les Anciens ont cru qu'il étoit clair que c'étoient là des principes naturels, & qui n'étoient venus d'aucune inſtruction; parce que non ſeulement les hommes les ſuivent, dès qu'ils ſont nez, mais encore tous les autres animaux; & même qu'ils ne peuvent faire autrement, que de rechercher ce qui leur fait de bien, & fuir ce qui leur cauſe du mal. Ainſi ſi l'on conſidere l'Homme, en qualité d'Animal, c'eſt là, en quoi conſiſte le Droit de la Nature. Il ſemble qu'*Ulpien* a eu égard à cela, dans la même Loi §. 3. où il dit que de là vient

ient la conjonction du Male & de
a Femelle, que nous appellons
nariage, la procréation des enfans
& leur éducation. Car nous voyons,
lit il, que les animaux, & les bê-
es même sauvages, sont regardées
comme instruites de ce Droit : *Vi-
demus enim cetera quoque animalia,
feras etiam, istius juris peritiâ censeri.*
Aristote dit quelque chose de sem-
blable dans son 1. Livre de la Répu-
blique, ch. 2, Si *Ulpien* ne parle
pas ici du Droit de se défendre, il
l'a supposé, comme reconnu de
tout le monde; au lieu quequelques
uns doutoient du reste.

Quand on considere l'Homme,
non simplement comme un Animal,
mais comme une Créature intelli-
gente, qui recherche la Societé,
comme lui étant utile & nécessaire;
l'idée du Droit des Gens se présen-
te à l'Esprit. Aussi *Ulpien* dit-il,
dans la suite, que le Droit des Gens
est celui, dont se servent les Na-
tions, & qu'il est facile de voir qu'il
differe du Naturel; parce que le der-
nier est commun à tous les Animaux,
au lieu que le premier n'est commun
qu'aux seuls hommes. Il naît de
la Raison, qui est particuliére au

Genre Humain. La Providence a bien donné à l'Homme *le ſentiment animal*, comme parle nôtre Auteur, du mal & du bien ; mais parce qu'il y a des choſes, qui paroiſſent d'abord bonnes, que l'on reconnoît être mauvaiſes dans la ſuite, & au contraire des choſes, que l'on avoit jugé mauvaiſes, qui ſe trouvent bonnes ; Dieu nous a donné la Raiſon, dont il veut que nous ſuivions les déciſions. On peut voir par-là, que le ſentiment d'*Ulpien* n'eſt pas ſans fondement. Si d'autres Juriſconſultes, comme *Paulus* & *Gaius*, ont appellé *Droit Naturel* celui qu'*Ulpien* nomme *Droit des Gens* ; il y a entre eux plus de difference de mots, que de choſes.

Il y a une queſtion ſur cette matiere, qui eſt infiniment plus importante ; c'eſt de ſavoir, s'il y a quelque choſe, qui ſoit naturellement bon & juſte, ſelon le ſentiment des Juriſconſultes, que je viens de nommer ; ou ſi le bien & le mal viennent ſeulement de l'inſtitution des hommes, comme les Epicuriens & les Academiciens le croyoient. Nôtre Auteur ſuit, avec raiſon, le ſentiment des Juriſconſultes, & il

le

le démontre, par le raiſonnement ſuivant.

La Nature a donné à châque homme, d'abord qu'il eſt né, le ſentiment du Bien & du Mal; elle a voulu qu'il recherchât l'un, & qu'il fuît l'autre, & ne lui a pas laiſſé la liberté de faire autrement. Ainſi il a naturellement le Droit de fuir le Mal & de chercher le Bien. Mais comme ce mouvement naturel ne peut pas diſtinguer en toutes choſes, en tous lieux, & en tous tems, l'un de l'autre, parce que ce ſont des matieres de fait; il faut que l'Homme ſe ſerve de ſa Raiſon, pour cela; & la Raiſon ne lui ayant pas moins été donnée de la Nature, que le *ſentiment animal*, on ne peut pas nier qu'elle ne faſſe une partie de l'Homme. On ne peut pas douter non plus, qu'il ne doive faire ce que la Raiſon approuve, & fuir ce qu'elle deſapprouve; puis qu'il n'a reçu de la Nature aucune autre Regle, pour ſe conduire. Lors donc qu'il s'agit du Droit Humain, il eſt clair que l'Homme dépend des déciſions de la Raiſon, & qu'il ne peut chercher autre choſe, que ce qu'elle lui apprend d'être bon, ou

mauvais. La Nature lui défend le dernier, & lui commande l'autre.

Cela étant, il eſt juſte que châcun défende & conſerve ſon corps & ſa vie; car puis que c'eſt de là que dépend ſon Bien, la Raiſon, auſſi bien que l'inſtinct naturel, fait voir que c'eſt ſon Bien; & l'on ne peut pas douter qu'il n'ait naturellement Droit de le faire, parce que la Raiſon le lui apprend. Comme la Nature accorde à châcun le Droit de travailler à ſa conſervation, comme bonne & utile; il n'eſt pas abſurde de penſer qu'elle lui a donné celui de faire tout ce qui eſt néceſſaire, pour ſe conſerver; car elle lui accorderoit en vain le Droit d'aller à une cettaine fin, ſi elle ne lui donnoit le Droit de faire ce qui eſt néceſſaire pour y parvenir. A l'égard de ce dont il a beſoin pour cela, il n'y a que lui, qui en ſoit le juge; car la Nature, en inſpirant à tous la recherche du Bien & l'éloignement du Mal, a confié châcun à ſa propre prudence. En donnant à châcun ſa propre paſſion, ſon propre jugement & ſes propres forces, elle a rendu tous les hommes égaux.

Ceux,

Ceux, qu'elle a fait égaux, elle n'a pas voulu qu'ils dépendiſſent l'un de l'autre, mais leur a donné la même liberté; car on ne conçoit pas que, dans l'état de Nature, quelque choſe fût permis à l'un, & défendu à l'autre. Châcun eſt donc maître de lui-même, en cet état; il juge de ce qui lui peut être utile & dont il a beſoin, & a droit de ſe procurer tout ce qui lui paroît néceſſaire, & de le prendre là, où il eſt expoſé à l'uſage commun. Si quelcun l'empêche injuſtement de ſe ſervir de ſon Droit, il eſt autoriſé de la Nature à le prendre par force. Suppoſé même que deux hommes euſſent les mêmes beſoins, en ſorte que ne ſe trouvant pas aſſez de proviſions, pour les deux, il fallût que l'un perît, pendant que l'autre ſe ſauveroit, en s'en ſervant; châcun auroit Droit de tâcher de ſe ſauver ſoi-même. Ni l'un, ni l'autre n'auroit deſſein de nuire à ſon prochain, mais ſeulement de ſe pourvoir du néceſſaire. Mais l'un, direz vous, ne peut le faire, ſans que l'autre periſſe. Que répondre à cela, ſinon que châcun a droit de préferer ſa propre conſervation à celle d'un au-

tre, & qu'après avoir pourvû à la ſienne, il peut avoir ſoin de celle de ſon prochain ? Si en ſe ſauvant ſoi-même, il peut être utile à un autre, il doit bien ſe garder de lui faire tort, ni de l'incommoder, ni de le faire perir ; puis qu'il ne met aucun empêchement à ſa conſervation, & à ſon bien. La Nature n'a point donné aux hommes le pouvoir de commettre des crimes, ſous l'apparence de Liberté. Elle n'a point accordé le droit de nuire à un homme, dont on n'a point ſujet de ſe plaindre ; puis qu'elle a fait les hommes égaux, & leur a donné à tous la même Liberté. Au contraire, elle nous conduit à nous rendre réciproquement de bons offices ; non ſeulement ſans nous incommoder, mais encore en nous incommodant, en quelque maniere.

La Nature veut que châcun ſe ſerve de ſa Liberté, mais non pas qu'il ſe croye tout permis. La Raiſon doit preſcrire des bornes à cette Liberté, qui doit ſervir à entretenir la Societé, entre les hommes, & qui ne la renverſe nullement. La Liberté utile & ſalutaire eſt celle, qui ſuppoſe l'égalité de tous les hom-

hommes ; & qui ne permet pas moins à un autre, qu'à elle même. Perſonne n'ignore que les hommes ſont faits en telle ſorte, qu'ils ne peuvent vivre ſûrement & commodément, qu'en formant des Societez ; c'eſt à dire, en s'aidant les uns les autres, & en conſervant à châcun des droits égaux. Si un homme permet, aux autres, ce qu'il ſe permet à lui-même ; il a ſujet d'attendre, des autres, ce qu'il leur fait ; car il ne leur eſt pas plus utile, qu'ils ne le ſont à lui-même. Que s'il s'attribue plus, qu'il n'accorde aux autres ; il doit s'attendre à être traité, de même, à ſon tour, puiſque tous ſont égaux. Il ſera même mal-traité, avec d'autant plus de raiſon, qu'on ne fera que lui rendre ce qu'il aura fait ; & de là il pourra naître des querelles, des bleſſures, des meurtres, des incendies, des ravages ; qui ſont des choſes mauvaiſes, & que la Loi naturelle ordonne d'éviter.

On doit donc regarder, comme une choſe indubitable, que tous ceux, qui ſe veulent conduire ſelon la Raiſon, & pourvoir à leur ſûreté, doivent faire tout leur poſſible, pour établir une Societé ; par laquelle les

hommes ſe lient enſemble, & non ſeulement s'abſtiennent de ſe faire tort les uns aux autres; mais encore s'entraident, en toute maniere. Châcun doit entretenir cette Société, autant qu'il lui eſt poſſible, & a droit de la défendre & de faire tout ce qui eſt néceſſaire, pour ſa conſervation; enſorte qu'il repouſſe, par la force, ceux qui veulent la troubler & la détruire: comme il eſt permis, par la Nature, d'éloigner de ſoi tout ce qui eſt nuiſible. On doit ajoûter à cela, que comme châcun peut détourner une injure, qu'on lui veut faire: il peut auſſi défendre un autre, autant qu'il lui eſt poſſible, contre ceux qui lui veulent faire tort. Les hommes ſont joints les uns aux autres, par la Raiſon; ſans même qu'il ſoit intervenu entre eux aucun accord, pour s'aider réciproquement, & procurer leur utilité commune. Quiconque fait tort à un autre, à deſſein, ſe propoſe de détruire, quand il pourra, l'égalité du Genre Humain, & de troubler par-là la ſureté commune. Il ne doit donc pas s'attendre que les autres lui conſervent un Droit, qu'il leur veut ôter; puiſque natu-

rel-

rellement tous ſont égaux, & que rien n'eſt permis à l'un, qui ne le ſoit à l'autre. Ceux qui ne ſe gouvernement pas conformément à la Raiſon, que la Nature a donnée aux hommes, pour être la regle de leurs actions, établiſſent d'autres Lois, que celle de la Nature Humaine, en témoignant qu'ils ne veulent pas ſuivre le Droit commun. Ceux qui ſe ſéparent de l'union, qui eſt entre les hommes, ne peuvent prétendre à un Droit, auquel ils renoncent, par leurs actions. La Loi de Nature donne alors droit à châcun de reprimer & de tuer même les ennemis communs du Genre Humain, avec lequel ils ne ſont plus liez; parce que ceux, qui employent la violence, n'obſervent plus cette même Loi. C'eſt ainſi que châcun tue une bête nuiſible à lui & aux autres; parce qu'il n'eſt lié, avec elle, par aucun Droit commun, ni par la Raiſon; ou qu'il éloigne de ſoi, en vertu du Droit Naturel, les dommages, les maux, & les incommoditez qui le menacent.

Mr. *Noodt* s'eſt étendu là-deſſus, non ſeulement à cauſe de l'importance de la matiere, mais pour ex-

pliquer divers endroits de *Gaius*, & prouver qu'il a raiſon de dire que le Droit Naturel eſt établi par tout & s'obſerve également par tout le monde. Ainſi la Religion eſt fondée ſur ce Droit, auſſi bien que l'obeiſſance, qu'on doit à ſes Parens & aux Magiſtrats, dès que les Républiques ont été formées. On doit encore mettre en ce nombre le Droit de faire la guerre, pour ſe défendre contre l'injuſtice des Etats voiſins, l'Eſclavage & l'Affranchiſſement, les poſſeſſions diſtinctes de châcun, le commerce, les obligations, &c. Tout cela étant des ſuites du Droit des Gens, a reçu enſuite ſa forme, en châque lieu, du Droit Civil. L'Auteur confirme cela, par un beau paſſage de *Juvenal*, tiré de la Satyre XV. ou ce Poëte explique comment les Societez ſe ſont formées.

L'Auteur paſſe, après cela, au *Droit Civil*; car on conſidere l'Homme, non ſeulement comme un Animal, & comme un Homme; mais encore comme un Citoyen, qui dépend des Lois & de l'autorité de la Societé, dont il eſt membre. Dans l'état de Nature, châcun devoit être le juge de ſon propre Droit, &. le

vangeur du tort qu'on lui pouvoit faire; mais plusieurs s'étant unis, pour composer une Societé de Citoyens, dans la vuë de conserver leur Droit Naturel; il étoit raisonnable que le peuple, qui pensoit à la conservation de la Societé, dont il étoit convenu, empêchât chaque Citoyen de se conduire à sa fantaisie. C'est donc, avec raison, que *Gaius* dit ici l. 9. que le Droit Civil est celui, que chaque peuple s'est établi, & qu'on l'appelle *Civil*, comme étant propre, à la Communauté, que les Latins nomment *Civitas*.

Ulpien dit ici l. 6. que ce Droit ne s'éloigne pas en tout de celui des Gens, ni ne lui est conforme en tout; en sorte que quand on ajoûte, ou l'on retranche quelque chose au Droit Commun, c'est là ce qu'on appelle le *Droit Civil*. La Nature ordonne, défend & permet diverses choses. L'autorité Civile ne peut rien contre ce que la Nature commande & défend, & qui est toûjours bon, ou mauvais; elle n'est établie que pour faire executer ses Lois. Mais ce que la Nature permet, sans rien commander, ni défendre, n'appartient pas proprement à son Droit,

& c'eſt là que les Lois Humaines ont lieu. Elles commandent, ou défendent, pour l'utilité de tous, ou de pluſieurs, des choſes indifferentes; qui par-là deviennent bonnes, ou mauvaiſes; & c'eſt ce qu'on appelle proprement le *Droit Civil.*

Ulpien diviſe en ſuite ce Droit, en Droit écrit & non-écrit. Le premier marque les Lois établies dans une Aſſemblée du Peuple, qui, interrogé par un Magiſtrat, commandoit qu'une certaine choſe fût deſormais une Loi. On l'écrivoit ſur une planche, expoſée aux yeux de tout le monde, dans un lieu fréquenté de la Ville. Le Droit non-écrit renferme les Coûtumes établies, par un conſentement tacite du Peuple.

Le Droit écrit des Romains, ſelon la diviſion de *Juſtinien* §. 3. *de jur. nat.* étoit ou une Loi, ou une Ordonnance du Peuple, ou du Senat, un réglement du Prince, un Edit d'un Magiſtrat, ou une réponſe des Juriſconſultes, *Lex*, *Plebiſcitum*, *Senatusconſultum*, *Principum placita*, *Magiſtratuum edicta*, *Reſponſa Prudentum.*

Une *Loi* étoit proprement ce que le Peuple Romain interrogé par un Ma-

Magiſtrat, membre du Senat, comme par un Conſul, ordonnoit. On verra l'explication de cette définition, par le menu, dans l'Auteur. On remarquera ſeulement que c'étoit au ſeul Peuple Romain, qu'il appartenoit d'établir, ou d'abroger des Lois, qui étoient faites, pour ſon avantage. Pour les Ordonnances du Peuple, *Plebiſcita*, elles étoient faites à l'inſtance d'un Magiſtrat Plebeïen, comme d'un Tribun. Au commencement, les Patriciens ne croyoient pas être obligez d'obéïr à ces Ordonnances, parce qu'il n'y avoient pas conſenti; mais *Q. Hortenſius* étant Dictateur, il fit une Loi, par laquelle ils y furent ſoumis, comme les autres, & on les appella *Lois*, auſſi bien qu'Ordonnances du Peuple.

Mais comme il n'étoit pas toûjours commode d'aſſembler tout le Peuple Romain, tant les Patriciens, que les Chevaliers & les Plebeïens, le Sénat fit auſſi des Ordonnances, qui firent une partie du Droit Romain, dès le tems de Tibere; mais dès lors le Sénat dépendît entierement de l'Empereur. L'Auteur a prouvé même, dans ſes *Probabilia Juris*, qu'on ne laiſſa pas de s'adreſſer

ſer depuis au Peuple, pour faire de nouvelles Lois.

Les Ordonnances des Princes, *Principum placita*, faiſoient une partie du Droit Romain, depuis que, par la Loi Royale, concernant leur autorité, le Peuple leur avoit fait part de tout ſon pouvoir; *eis & in eos omne imperium ſuum & poteſtatem conceſſerat*. Mr. *Noodt* a prouvé, dans ſes *Obſervations*, que le ſens de cela eſt, que le Prince avoit auſſi reçu du Peuple le pouvoir d'établir le Droit, par ſes Ordonnances; lequel pouvoir n'avoit appartenu qu'au ſeul Peuple. Car il n'eſt pas vrai que le Peuple s'en fût privé lui-même, en mettant l'Empereur en ſa place. Le Prince établiſſoit le Droit, par une Lettre, par un Décret, ou par un Edit; & c'eſt ce qu'on appelloit les *Conſtitutions* des Empereurs, ſur leſquelles on verra diverſes remarques particulieres de l'Auteur, comme ſur tout le reſte.

Les Edits des Prêteurs faiſoient une autre partie du Droit Romain. *Pomponius* l. 2. §. 10. D. *de Origine Juris*, dit que les Préteurs avoient accoûtumé, tous les ans, de publier leurs Edits; afin que les Citoyens ſuſ-

ſuſſent ſelon quel Droit ils ſeroient jugez & priſſent leurs meſures là-deſſus. Ils faiſoient écrire, ſur une planche blanchie, les formules, dont il falloit ſe ſervir, en châque cauſe; comme l'Auteur le montre en ſuite, ſur le titre *de Edendo*. On appelloit ce Droit *Jus Prætorium*, ou *Honorarium*, & les Préteurs l'avoient introduit, pour ſuppléer, ou corriger le Droit Civil, comme le dit *Papinien*, dans la Loi 7. de ce Titre. On demande là deſſus comment les Préteurs, qui étoient établis, non pour faire des Lois, mais pour faire executer celles qui étoient faites, & qu'ils étoient obligez d'obſerver, pouvoient entreprendre de les ſuppléer, ou de les corriger. *Marcien* dit premierement que le Droit Honoraire étoit *la vive voix* du Civil, & que comme il y avoit des choſes, que ce dernier défendoit, & d'autres qu'il laiſſoit à la liberté des Citoyens; les Edits des Préteurs ne pouvoient rien contre ce qui étoit défendu, mais qu'ils regloient le reſte; comme il paroît par diverſes Lois, & même par la derniere ligne de ces Edits; ou il étoit dit que le Préteur ne décideroit, qu'autant que cela étoit per-

mis

mis par les Lois : *quoad ejus per leges, plebiſcita, ſenatusconſulta, edicta, decreta Principum licebit.* Ajoûtez à cela que là même, où il n'y avoit aucune défenſe des Lois, le Préteur n'établiſſoit rien directement ; mais changeoit ſeulement les paroles & cherchoit des couleurs, pour paroître juger ſelon les Lois. D'ailleurs châque Préteur publioit ſon Edit, qui ne pouvoit durer, qu'un an ; & ces Edits étant pleins de douceur, le Peuple les ſuivoit plus volontiers, que la rigueur du Droit Civil ; ce qui faiſoit que ces Edits avoient la même autorité, que le Droit non-écrit. Comme il y avoit néanmoins de la varieté, en ces Edits, ſoit par la malice des Préteurs, ſoit par la diverſité des ſentimens ; *Salvius Julianus*, fameux Juriſconſulte, en compoſa un, qui fut nommé *l'Edit perpetuel* ; par ordre d'*Hadrien*, qui le confirma pour toûjours, dans une harangue qu'il fit dans le Sénat, qui autoriſa auſſi cet Edit. C'eſt ce qui a fait qu'il a paſſé depuis, pour une partie du Droit écrit, & qu'il a été commenté enſuite, par les plus grands Juriſconſultes de l'Antiquité.

La derniere partie du Droit Romain

main conſiſtoit dans les réponſes, que les Juriſconſultes habiles avoient faites ſur divers cas. L'Auteur fait là-deſſus pluſieurs remarques, ſur leſquelles je ne puis pas m'arrêter, de peur d'étendre trop cet Extrait.

Sur le II. Titre *de l'Origine du Droit, & de tous les Magiſtrats, & de la ſucceſſion de ceux, qui ont fait profeſſion de Juriſprudence*, Mr. *Noodt* n'a point fait de Commentaire; parce qu'il a déja parlé, comme on l'a vu, des differentes ſortes du Droit; qu'il parlera des Magiſtrats, ſur le Titre IX. & les ſuivans; & que d'autres ont déja traité des Juriſconſultes, comme *Jean Bertrand* & *Guillaume Grotius*, outre que c'eſt une matiere, qui demanderoit trop d'étendue. Il y a encore d'autres habiles gens, qui ont ſuffiſamment expliqué ce Titre, & l'on attend de plus de nouveaux éclairciſſemens, ſur cette matiere, de Mr. *de Bynckershoeck*, Conſeiller au Haut Conſeil.

Le III. Titre traite *des Lois, des Ordonnances du Senat, & de la longue Coûtume.* Pour les Ordonnances du Sénat, nôtre Auteur renvoye à ce qu'il en a dit ſur le I. Titre; il entreprend ſeulement de parler de la na-

nature des Lois, dont il n'a fait, que donner l'Hiſtoire ſur le titre dont on vient de parler, & fait quelques remarques ſur la Coûtume.

Marcien, dans la l. 2. de ce titre, donne deux définitions de la Loi, tirées de *Demoſthene* & de *Chryſippe*, qui louënt plûtôt les Lois, qu'ils ne les définiſſent avec exactitude. Mr. *Noodt* approuve dans la définition du dernier, ce qu'il dit, que *la Loi eſt la regle du Juſte & de l'Injuſte*; termes, que l'on trouve auſſi dans *Seneque*, dont il apporte les paroles. On voit, par tout, qu'il a lû, avec ſoin & avec attention, les anciens Auteurs Latins, pour y rechercher tout ce qui peut ſervir à l'illuſtration de la Juriſprudence Romaine. Il approuve auſſi ces mots de *Demoſthene*: la *Loi eſt celle, à laquelle tous doivent obeïr*; *& cela pour pluſieurs raiſons, mais principalement parce que c'eſt une invention & un préſent de la Divinité*; puis que tout ce que les Hommes font, par la Raiſon Naturelle, on doit croire qu'ils le font par la volonté de Dieu; qui leur a donné la Raiſon, pour s'en ſervir à ſe conduire. On ne peut pas douter que les Loix Humaines, qui regardent la

la conſervation de la Societé Civile, ne ſoient établies conformément à la Raiſon Naturelle, & à la volonté de Dieu. *C'eſt là le fondement du Droit Divin, que les Peuples & leurs Conducteurs ont de s'aſſocier enſemble & de faire des Lois, pour leur conſervation; & ce Droit eſt originairement dans le Peuple, & non dans ſes Conducteurs, comme certains Politiques l'ont cru.

Papinien définit la Loi, dans la 1. de ce Titre, *un precepte commun, une réſolution de perſonnes Prudentes, une défenſe, pour empêcher les fautes commiſes volontairement, ou par ignorance, un commun accord de la République.* *Ateius Capito* dit, en moins de mots, dans *Aulu-Gelle* que c'eſt *un commandement du peuple, à la demande d'un Magiſtrat.* *Ulpien* a remarqué que le Droit n'eſt pas établi, en faveur des particuliers, mais en général, conformément à une Loi des XII. Tables, qui dit qu'il ne ſe doit point faire de Loi, pour un Particulier: *Privilegia ne irroganto.* Mr. *Noodt* fait quelques remarques là-deſſus, dont la plus importante eſt, qu'il

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & Mod.*

qu'il y a de la difference entre une Loi en faveur d'un Particulier, ou touchant un Particulier. Le premier ſe prend en bonne part, comme lors que la Loi lui accorde quelque recompenſe, ou l'exempte de quelque punition; le ſecond en mauvaiſe, lors que la Loi lui inflige une nouvelle peine, ou augmente celle qui étoit établie. Les Lois des XII. Tables ne défendoient pas le premier, dont il y en a des exemples; mais ſeulement le ſecond, d'où vient qu'elles diſent, non *Privilegia roganto*, mais *irroganto*; comme on dit, *pœnam*, *mulctam*, *infamiam irrogare*. Cette Loi étoit néceſſaire, pendant que la République étoit libre, & qu'il falloit reprimer la trop grande puiſſance des Tribuns du Peuple; mais la République étant changée, lors que le Prince étant au deſſus de tous n'avoit pas de ſujet de haïr les Particuliers; on crut, qu'il n'y avoit pas de danger à lui accorder ce Droit; ou peut être auſſi qu'on le fit par flatterie, puis que les Princes ſont ſujets aux mêmes vices, que les particuliers.

Papinien nomme la Loi, *virorum Prudentum conſultum*; parce que la plû-

plûpart des Lois ont été faites par l'avis de gens ſages; où l'Auteur remarque que *conſultum* ne ſignifie pas *un conſeil*, mais une réſolution, comme il l'a prouvé, dans ſes Obſervations Liv. II. c. 18. Le même Juriſconſulte dit que la Loi eſt *coërcitio delictorum, quæ ſponte, vel ignorantiâ contrahuntur*; parce que, comme on le fait voir, elle ne punit pas ſeulement ce qui ſe fait à deſſein formé de mal faire, mais auſſi par paſſion, ou par imprudence; comme lors qu'il y a de la faute du Coupable & que la choſe eſt de mauvais exemple.

Il la nomme encore *communis pactio Reipublicæ*, mais c'eſt plûtot l'effet d'un accord, qu'un accord même, qui doit préceder. L'accord étoit lors que le Magiſtrat, qui propoſoit la Loi, diſoit: *velitis jubeatis, Quirites*, & que le Peuple répondoit: *uti rogas*. Mais les Anciens nont pas toûjours apporté une exactitude philoſophique, dans leurs définitions.

Après avoir examiné la définition de la Loi, l'Auteur vient à ſes proprietez, que *Modeſtin*, dans la l. 7. de ce Titre nomme la *Vertu de la Loi*; elle commande, elle défend, elle permet, elle punit. *Legis virtus eſt imperare*,

perare, *vetare*, *permittere*, *punire*. On pourroit trouver étrange que *Modeſtin* n'ait pas ajoûté à cela *perſuader*; puis qu'il y a beaucoup d'exemples de perſuaſions & de conſeils, dans les Fragmens des Pandectes. Mais *Modeſtin* parle d'une Loi proprement dite, & ces Fragmens ne ſont pas originairement des Lois; mais les ſentimens des Juriſconſultes à qui *Juſtinien* a donné la force de Loi. Mais c'eſt ce qui arriva après le tems de *Modeſtin*, & qu'il ne pouvoit pas ſavoir. Il faut bien diſtinguer les *préceptes du Droit*, de ces Regles; comme Mr. *Noodt* l'a montré, dans ſon *Julius Paulus*.

C'eſt une des qualitez de la Loi de commander & de défendre, mais non pas tout. Il ſuffit que ce ſoit des choſes, qui arrivent fréquemment; car pour ce, à quoi on ne s'attend point & qui eſt rare, la Loi n'en parle pas. Une autre qualité de la Loi eſt de *permettre*, ſelon *Modeſtin*. Cela pourroit paroître mal penſé à quelques uns, parce que quand la Loi permet, elle ne fait que ſe taire; ce qui eſt plûtôt une inaction, qu'une qualité. Mais il eſt certain, que la Loi, en cette occaſion, agit en quelque ma-

maniere; puis qu'elle exempte de la peine ceux à qui elle permet une choſe, pour éviter un plus grand mal. La derniere qualité de la Loi eſt, qu'elle condamne les délinquans à une certaine peine; de peur que des foux, ou des emportez ne préferent leur interêt particulier à l'utilité commune. Il y a néanmoins des Lois, qui n'ont aucune peine attachée & qui ne caſſent pas même ce qui eſt leur eſt contraire; & à cauſe de cela, on les nomme des Lois imparfaites. Mais elles ont toutes été rendues parfaites, par une Conſtitution de Théodoſe & de Valentinien; à moins que le Légiſlateur n'ait voulu que certaines choſes ſubſiſtaſſent dans le Droit, mais que le Préteur en empêchât l'effet; comme l'Auteur le montrera, ſur l'Ordonnance du Sénat Macedonienne & Velleïenne.

Quoi que tous ſoient obligez d'obſerver les Lois, il y a eu néanmoins des occaſions, auxquelles le Peuple, le Sénat, ou le Prince ont exempté quelcun de l'obſervation de certaines Lois; comme *Aſconius Pedianus* l'a obſervé, dans l'Argument de la Harangue de *Ciceron*, pour *C. Cornelius*.

lius. On disoit, selon l'usage de la Langue Latine, qu'il étoit *legibus solutus*, quoi qu'il ne fût exempt que de l'observation d'une seule Loi. C'est, par cet usage, qu'il faut expliquer ce que dit *Ulpien* l. 31. de ce Titre: *Princeps legibus solutus est*; ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'il n'étoit pas obligé d'observer la Loi Julienne & Papienne, sur laquelle *Ulpien* avoit fait cette remarque. Autrement, il observoit les Lois Civiles, comme les autres; quoi qu'il soit vrai qu'il pouvoit faire des Lois & corriger les anciennes. C'est ce que Mr. *Noodt* prouve ici, en peu de mots, & qu'il a montré plus au long, dans sa Harangue *de Jure Summi Imperii & Lege Regia*, & dans ses *Observations* Liv. I. c. 3. & 4. C'est une matiere importante & sur laquelle bien des gens s'étoient trompez en s'imaginant que le Sénat avoit déclaré que l'Empereur n'étoit obligé d'observer aucune Loi, ce qui est absurde.

Après avoir expliqué la définition, la nature & les effets des Lois, l'Auteur passe à leur interpretation, sur quoi il fait voir 1. que lors que la Loi est claire, il ne s'agit que de lui obéïr,

obeïr, ſoit qu'on en ſâche la raiſon, ſoit qu'on l'ignore; ſans quoi, il n'y auroit rien d'aſſuré, ni de fixe : 2. Qu'interpreter une Loi c'eſt développer ſon ambiguité, en faiſant voir que l'équité le demande ainſi, conformément à l'intention de cette même Loi; mais qu'il faut bien ſe garder d'y chercher une équité, contraire à ſon intention, & que ce ne ſeroit pas là interpreter la Loi, mais en faire une contraire, ce qui n'appartient qu'à la Puiſſance Légiſlative : 3. Que l'obſcurité d'une Loi vient quelquefois de ſes paroles, quelquefois de ſon intention : 4. Que quand elle vient des paroles, il faut expliquer leur ambiguité, & ſuivre la proprieté des termes, quand elle eſt conforme au deſſein de la Loi; ou les expliquer d'une maniere, qui ne ſoit pas abſurde, puis qu'il n'eſt pas probable, que l'Auteur de la Loi ait voulu dire une abſurdité : 5. Que l'ambiguité vient quelquefois du deſſein de la Loi, auquel cas il ne faut pas chicaner ſur les paroles, mais conſiderer dans quel deſſein on s'en eſt ſervi, ſelon la penſée de *Paul* l. 19. D. *ad exhibendum* :

bendum : 6. Que ce n'eſt pas ſavoir la Loi, que d'en ſavoir les paroles, mais d'en pénetrer le ſens, & qu'il ne faut pas ſe contenter d'en ſuivre les mots, mais faire ce qu'elle entend : 7. Que le deſſein des Lois eſt de faire du bien, & non du mal, de ſorte qu'il les faut expliquer d'une maniere équitable, comme l'ordonne *Conſtantin* l. 8. C. *de judiciis* : 8. Que quelquefois il peut arriver que les paroles ſont plus génerales, que n'eſt le deſſein, ou au contraire que l'intention de la Loi ſoit plus étendue que les paroles ; & qu'en tout cela il faut expliquer les paroles, par rapport au deſſein du Légiſlateur, & apporter beaucoup de précautions, que l'on verra dans l'Auteur.

Ce ſont là toutes les parties du Droit écrit, après quoi Mr. *Noodt* paſſe à la Coûtume, que l'on peut regarder comme une volonté taciteu du Peuple. Pour être de poids, elle doit avoir duré long-tems, avoir été miſe fréquemment en pratique, & n'avoir rien d'oppoſé à la droite Raiſon. Pour la longueur du tems, les Lois ne marquent pas ſon étendue, & laiſſent cela à la diſ-

diſcretion du Juge. Dans la pratique, il faut qu'il y ait un nombre conſiderable d'exemples. A l'égard de la choſe même, elle ne doit pas avoir été introduite par erreur. Mr. *Noodt* prouve tout cela, ſelon ſa coûtume, par des Lois & par des raiſons. Sur la derniere choſe, il remarque qu'on peut citer ſur les Coûtumes déraiſonnables une fameuſe Reſcription de *Conſtantin*, qui eſt dans la l. 2. C. *quæ ſit longa Conſuetudo*, où il dit qu'on ne doit pas mépriſer l'autorité de la Coûtume & d'un long Uſage; mais qu'elle ne doit pas être d'un ſi grand poids, qu'on la préfere à la Raiſon & à une Loi : *Conſuetudinis uſque longævi non vilis auctoritas eſt, verùm non uſque adeò ſui valitura momento, ut aut Rationem vincat, aut Legem.* On s'eſt imaginé qu'il s'agiſſoit de ſavoir, ſi on devoit préferer la Coûtume, ou un long Uſage à une Loi anterieure; ſur quoi les Juriſconſultes ſont de differens ſentimens. Ce n'eſt pas néanmoins, ſelon nôtre Auteur, de quoi il s'agit; mais de ſavoir ſi une Coûtume, doit être d'un ſi grand poids, qu'elle ne céde ni à la Raiſon,

ſon, ni à une Loi, même après que l'erreur a été découverte. Les dernieres paroles, *non uſque adeò* &c. marquent clairement que c'eſt là le ſens. Nôtre Auteur ſoupçonne, avec beaucoup d'apparence, que *Conſtantin* ne parle pas ici de toutes ſortes de Coûtumes, mais de la Religion Payenne, que l'on défendoit par l'antiquité, & par le long uſage; comme il le montre, par des paſſages de *Lactance* & de *Symmaque*. Il conjecture que *Conſtantin* ayant écrit quelque choſe, touchant la Religion Payenne, à *Proculus* Proconſul d'Afrique, qui étoit peutêtre Payen; ce Proconſul lui fit une remontrance, pareille à celle de *Symmaque*, où il lui demandoit s'il étoit permis de ſuivre une Loi contraire à la Coûtume & au long Uſage; & que *Conſtantin* lui répondit, comme on l'a vû. * Cela paroît d'autant plus probable que le même *Conſtantin* l. 2. du Code Théodoſien, *de Maleficis & Mathematicis*, appelle la Religion Payenne *une Coûtume*.

Après

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

Après avoir défendu de consulter les *Aruspices*, en particulier, il ajoûte ces mots: *Qui verò id vobis existimatis conducere, adite aras publicas atque delubra, & CONSUETUDINIS vestræ celebrate sollemnia; nec enim prohibemus præteritæ usurpationis officia liberâ luce tractari.*

Mr. *Noodt* finit ses remarques, sur ce Titre, par l'examen de la ressemblance, qu'il y a entre la Coûtume & une Loi. On pourra voir, par ce qu'on a dit, de quelle maniere il s'est pris pour expliquer les Pandectes; mais pour bien comprendre sa méthode & en sentir toute l'utilité, il faut recourir à l'Original.

ARTICLE V.

HISTORIA ECCLESIASTICA *duorum primorum à Christo Nato Sæculorum, è veteribus Monumentis depromta* à JOANNE CLERICO. A Amsterdam chez D. Mortier MDCCXVI. in 4. pagg. 840. avec la Préface & l'Index.

J'AVOIS dessein de parler ici au long de cette Histoire, mais le peu d'espace, qui me reste, m'oblige de renvoyer cet Extrait à la suite de ce Volume. Je me contenterai de dire ici ce qui m'a engagé en cette entreprise, & la Méthode, que j'ai crû devoir suivre.

La raison, pour laquelle j'ai entrepris cet Ouvrage, c'est qu'ayant à enseigner l'Histoire Ecclesiastique, je n'en trouvois aucune, qui pût me servir pour cela; ni à l'égard de la matiere, ni à l'égard de la forme. Elles manquoient, comme il me sembloit, ou de sincerité & d'exactitude, ou elles n'étoient pas assez bien disposées.

Les Dogmes des Anciens n'y étoient,

toient pas expoſez, comme il me paroiſſoit, aſſez fidelement, & les Faits même n'y étoient pas rapportez, comme il faut. Il y avoit une infinité de choſes diſſimulées, ou embellies de fauſſes couleurs. Des choſes, dignes de loüange, mal racontées, y paroiſſoient dignes de blâme; & des choſes, qui méritoient d'être cenſurées, ſelon les regles de l'Hiſtoire, s'y trouvoient loüées, & quelquefois avec excès. Des choſes veritables y étoient omiſes exprès, ou négligées; & des choſes fauſſes, inventées à plaiſir, ou tirées de monumens indignes de foi, y étoient débitées, comme vrayes; ou au moins des Dogmes, ou des Faits douteux & incertains étoient rapportez, comme aſſurez, & défendus ſouvent avec aigreur, contre ceux qui en doutoient, avec raiſon, ou même qui en avoient montré la fauſſeté. Telles ſont la Lettre d'*Agbare*, Roi d'Edeſſe, écrite à Jeſus-Chriſt; le voyage de *Simon*, le Magicien, à Rome, ſon combat avec S. Pierre, & ſa déification, par les Romains, quoi qu'il eût été vaincu par cet Apôtre; le deſſein qu'on attribue à *Tibere*, & à *Hadrien* d'avoir voulu mettre Nôtre

Seigneur au nombre des Dieux, & d'avoir protegé les Chrétiens; la mort de S. Jaques, premier Evêque de Jeruſalem, comme *Hegeſippe* la raconte; l'hiſtoire de la *Legion Fulminante*, & la Lettre, & l'Edit de *Marc Aurele*, en faveur des Chrétiens, qui ne l'empêcherent pas de les perſecuter, avec beaucoup de cruauté. On trouvera, dans l'Hiſtoire même, pluſieurs autres choſes ſemblables; quoi qu'il n'y en ait pas tant, dans les trois premiers ſiecles, que dans les ſuivans.

On n'a pas fait mention ici d'une infinité de Faits, concernant les tems Apoſtoliques, & ceux qui les ont immédiatement ſuivis; que l'on trouve dans les Auteurs du IV & V Siecle & des ſuivans, qui ſont pleins de Fables. Le ſeul ſilence d'*Euſebe*, qui avoit lû, avec ſoin, tout ce qui avoit été écrit avant lui, pour en recueuillir ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, eſt une aſſez forte preuve, contre les narrations des Auteurs plus éloignez des premiers tems. Outre cela, l'abſurdité des choſes mêmes, que ces derniers racontent ſouvent, & le peu de fonds, qu'on

qu'on peut faire ſur des témoins de cette ſorte, qui ne font que rapporter des traditions, ou des *oui-dire*, empêchent qu'on ne puiſſe avoir aucun égard à ces narrations; dans une Hiſtoire ſérieuſe, & où l'on ne doit rien aſſurer, que ce qui eſt appuyé ſur des témoignages dignes de foi. Ainſi ſi quelcun ſe plait à ces ſortes de choſes, il les doit chercher ailleurs qu'ici; & il y a en effet des Gens, qui ont pris ſoin de les ramaſſer, & de les concilier, autant qu'il leur a été poſſible, avec l'Hiſtoire, comme Mr. de *Tillemont*; qui, comme il me ſemble, a pris beaucoup de peine en vain. Il y a eu autrefois une infinité de livres Apocryphes, pleins de Fables manifeſtes, ou au moins de bruits très-incertains. Il y a encore une infinité de Martyrologes Grecs & Latins, qui ne valent pas mieux, & qu'il auroit été très-inutile d'examiner. On a donc regardé tout cela, de même que ſi perſonne ne l'eût dit; & l'on n'a réfuté, que certaines choſes, que leur antiquité ſembloit en quelque maniere rendre reſpectables; de peur qu'on ne s'y laiſſât ſurprendre, d'autant plus que d'habiles

gens avoient eu la foibleſſe d'y ajoûter foi, ou au moins de ne marquer que mollement, qu'on avoit ſujet d'en douter. On a même fait valoir des ſonges, comme des révelations, par leſquelles on apprenoit où étoient enterrez des Saints, morts depuis pluſieurs ſiécles; ſur quoi, l'on alloit les déterrer, & les miracles ne manquoient point, pour autoriſer ces prétendues viſions. Il eſt vrai que l'on ne trouve rien de tout cela, dans les Auteurs des trois premiers Siecles; mais les traditions des ſuivans ont été mêlées dans l'Hiſtoire des premiers, comme des preuves de ſa verité, ainſi qu'on le verra en feuilletant *Baronius*, ou Mr. *de Tillemont*. On n'a eu ici aucun égard à ces ſupplémens imaginaires de l'ancienne Hiſtoire.

Les Hiſtoires Eccleſiaſtiques, qui ont paru depuis la Réformation, n'ont pas été pour la plûpart plus exactes & plus fideles, à l'égard des Dogmes. Châque Hiſtorien n'a rien oublié, pour perſuader à ſes Lecteurs que les plus anciens Peres étoient du ſentiment de la Societé, dont il étoit lui-même. Pour cela

on a changé le Vrai en Faux, & le Faux en Vrai, avec une licence étrange. J'ai tâché d'être en ceci auſſi impartial, que s'il ne m'importoit, en aucune maniere, de quelques ſentiments, qu'aient été les Peres; & les ai rapportez, tels que j'ai cru qu'ils étoient, ſans me mettre en peine de les concilier, avec ce que je croi veritable. S'il m'étoit échappé quelque choſe, qui ne fût pas conforme à cette maxime; je déclare, que ç'a été, contre mon deſſein. Je croi que le Nouveau Teſtament ſeul eſt la regle de nôtre Foi, & que nous devons tâcher de nous y conformer en tout. S'il ſe trouvoit que nous n'y fuſſions pas conformes, il faudroit inceſſamment changer de ſentiment; mais à l'égard des Peres, nous ne devons, ſelon les principes communs des Proteſtans, les ſuivre, non plus que les Docteurs des derniers ſiecles; qu'autant qu'ils ſont conformes à l'Ecriture Sainte.

Il y a des Gens, qui prétendent que dans une Hiſtoire Eccleſiaſtique, on doit cacher les erreurs, ou les bévues, & même les fautes, qu'ils ont commiſes contre la prudence,

ou les bonnes mœurs, ou au moins les diminuer & les excuſer; à cauſe du reſpect, qui leur eſt dû. Cela revient à la même choſe, que ſi l'on diſoit qu'on ne peut écrire aucune Hiſtoire Eccleſiaſtique, à leur goût, qui ne ſoit pleine de diſſimulations & de menſonges; ce qui eſt aſſurément diffamer toute l'Antiquité Chrétienne; puis que cela ſuppoſe, qu'on ne peut rapporter fidelement ſes ſentimens, & ſa conduite, & en juger, par la regle infaillible de l'Evangile; ſans expoſer cette Antiquité au mépris de tout le monde. Je ſuis perſuadé qu'on doit lui pardonner les bévues & les fautes, qu'elle peut avoir commiſes, à cauſe des bonnes qualitez, que l'on y remarque & des ſervices qu'elle a rendus à la Religion; mais non pas les diſſimuler, & encore moins les nier. Par-là nous apprenons les choſes ſuivantes: 1. que les Anciens ont été des hommes comme nous, & qu'on ne doit pas ſuivre en tout, ſans quoi nous ſerions obligez de nous tromper avec eux, & de commettre les mêmes fautes: 2. qu'ils ne ſont pas les Auteurs de la Religion Chré-

Chrétienne, ni des livres, qui portent les noms des Apôtres : 3. que ce n'eſt pas, par leur eſprit & par leur éloquence, que la Religion a été provignée ; mais par un effet tout particulier de la Providence Divine, qui a conſervé les livres ſacrez, & touché les cœurs, par l'excellence de la doctrine, qui y eſt : 4. qu'il ne faut pas damner, ni maltraiter ceux, qui ſont dans l'erreur, en des choſes, qui ne détruiſent pas les points eſſentiels de la Religion, comme l'on ne fait que trop communément ; puis qu'on pardonne à l'Antiquité pluſieurs opinions, que tous les Chrétiens d'aujourd'hui regardent, avec raiſon, comme des erreurs. Il me ſemble que ces uſages, que l'on tire de la franchiſe, & de la droiture, qu'on garde, ou qu'on doit garder, dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, comme dans la Profane, ſont infiniment plus importans, que les avantages trompeurs de la diſſimulation, & des fraudes pies. On pourra voir cette matiere traitée au long, dans les VI. premieres Lettres du 3. Tome de l'*Ars Critica*.

A l'égard de la diſpoſition de cette

cette Hiſtoire, j'ai cru qu'il la falloit ranger, en forme d'Annales, ou par Conſulats; parce qu'il eſt de grande conſéquence de ſavoir quand châque choſe eſt arrivée; comme on le verra, ſur tout dans l'Hiſtoire du II. Siecle, qui eſt entierement renverſée, dans les autres Hiſtoriens. Pour l'année veritable de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & celle du commencement de ſa prédication, j'ai ſuivi l'idée du Cardinal *Noris* & du *P. Pagi*. A l'égard des années de S. Paul, *Uſſerius* & *Pearſon* m'ont ſervi de guides, ſelon que j'ai cru qu'ils s'accordoient le mieux, avec la verité de l'Hiſtoire. Le même *Pearſon*, & feu Mr. *Dodwel* m'ont fourni les années des Evêques de Rome, qu'ils ont fort corrigées, dans le ſecond Siecle, & par-là redreſſé une Hiſtoire fort confuſe. Pour les noms des Conſuls, ils ſont tirez du Cardinal *Noris* & du *P. Pagi*. On n'a pas manqué de renvoyer le Lecteur à ces Auteurs, quand il a été beſoin; car on n'eſt entré dans aucune diſcuſſion Chronologique, pour ne pas interrompre le cours de l'Hiſtoire, & en faire perdre le principal fruit. J'ai

J'ai raconté les Faits, presque dans les termes des Anciens, sinon quand j'ai cru devoir les abreger, à cause de la longueur, & j'ai toûjours marqué de quel Auteur, & de quel endroit châcun étoit tiré. A cet égard, je ne me suis fié à point de Moderne, depeur de débiter de fausses citations. Si l'on trouve quelques fautes, dans les nombres, ce sont des fautes d'impression, ou d'inadvertence; car j'ai toûjours eu les sources, devant les yeux. Je ne me suis même fié aux Anciens, qu'autant que ce qu'ils disent est conforme au Bon-Sens & à quelque Histoire assurée. On pourra voir des preuves de cela, dans les endroits, dont j'ai parlé ci-dessus.

Pour les opinions, tant de ceux qui avoient de bons sentimens, que des Héretiques; je les ai exprimées dans les mêmes termes, dont se servent les Anciens, de peur de les mal représenter. J'ai averti néanmoins qu'on ne peut pas tout à fait se fier, touchant les sentimens des Héretiques, dont il ne nous reste aucun Traité, à ce qu'en disent leurs Adversaires. L'obscurité des expressions des Héretiques, & la passion, dont

dont les plus gens de bien ne ſe défont pas tout à fait, en cette rencontre, ont pu faire qu'ils s'y ſoient quelquefois trompez. Mais il eſt faux que je favoriſe aucun des Anciens Héretiques, comme quelques perſonnes l'ont publié, ſans avoir lû une ligne de ce que j'en ai écrit. S'il leur reſte quelque pudeur, ils doivent s'en dédire, quand ils auront lû mon Ouvrage. J'ai parlé avec mépris & même avec indignation des ſentimens des Gnoſtiques, des Valentiniens, des Marcionites, des Montaniſtes & d'autres, ſuppoſé qu'ils ayent été tels qu'on les décrit; & je les ai même quelquefois réfutez, lors que j'ai cru qu'il en étoit beſoin.

Pour faire connoître les ſentimens des Ecrivains Orthodoxes, comme on le croit, qui nous reſtent, des deux premiers Siecles, j'ai fait quelques remarques ſur chacun; en loüant ce qu'il y a de conforme à l'Ecriture & au Bon-Sens, & blâmant au contraire ce qui y eſt oppoſé. On pourra voir, par ce que j'en dis, qu'ils n'ont parlé ni comme les *Ariens*, ni comme les *Photiniens* ont fait depuis, & qu'ils ont eu

eu même des ſentimens tout differens; quoi qu'ils ne ſoient pas conformes, en tout, à ceux des Chrétiens d'aujourd'hui. On verra, ſi l'on a quelque équité & quelques lumieres, que je ſuis tout à fait impartial là-deſſus. Je crois avoir montré que, malgré leurs erreurs, ils ont toûjours conſervé l'eſſence de la Religion Chrétienne. Je le ferai voir plus diſtinctement, par l'Extrait, que j'en donnerai dans la ſuite.

Comme j'aurois ſouvent été obligé d'interrompre la narration, s'il avoit fallu citer, dans le corps de l'Ouvrage, ceux qui ont prouvé des choſes, que j'aſſure ſans les montrer, & entrer en diverſes diſcuſſions, qui ſervent à verifier ce que je dis; j'ai renvoyé tout cela à des Notes, qu'on verra au deſſous des pages. On y trouvera auſſi divers paſſages Grecs, qui ne ſont qu'en Latin dans le texte, & dont il étoit bon qu'on vît les propres termes. Il y en a auſſi des autres, pour illuſtrer, ou pour confirmer ce que je dis. J'aurois pû faire ces Notes plus étenduës, ſi je n'avois cru que cela ſentiroit une oſtentation d'érudition, qui ne plairoit pas aux Lecteurs.

Je

Je ne puis pas aller plus loin, en cet endroit, parce que la place me manque.

AVERTISSEMENT.

JE parlerai, dans la 2. Partie de ce Tome de la Comedie des *Captifs*, de *Plaute*, traduite par Mr. *Coſte*, & du 2. Tome du *Spectateur*, traduit en François. Ces deux livres ſe trouvent chez le Sr. *Mortier*. J'aurois auſſi dit quelque choſe ici, des deux volumes du Voyage de *Rogers* autour du Monde, imprimez chez la Veuve *Marret*, ſi j'avois eu de l'eſpace; mais je ne les oublierai pas, dans la ſuite, non plus que quelques autres Livres, que l'on m'a envoyez.

FIN

De la 1. *Partie du V. Tome.*

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME V.

POUR L'ANNE'E MDCCXVI.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCC XVI.

AVERTISSEMENT,

DAVID MORTIER Libraire avertit le Public qu'il a acheté toute l'Impression des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, commencées en 1684. par M. *Bayle*, & continuées en 1699. par M. *Bernard*, jusqu'en 1710. inclusivement ; faisant en tout, 35. Volumes. Il a eu soin de faire reïmprimer les Pieces qui manquoient, pour en rendre complet un petit nombre, qu'il offre aux Curieux.

M. *Bernard* a recommencé cette année 1716. les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, que le même D. *Mortier* imprime. Il en publie un petit volume, tous les deux mois. Les mois de Janvier & Fevrier, de Mars & Avril ont déja paru.

Le même Libraire débite présentement le *Supplément au Dictionaire de Moreri*, qu'il vient d'imprimer en 2 voll. *in folio*. On trouve aussi chez lui le Dictionaire de Moreri complet en 6 voll. à un Prix raisonnable ; il vend le Suplément à part.

Le même Libraire a imprimé depuis peu les Livres suivans.

Les Captifs, Comedie de Plaute, traduite en François, avec des Remarques, par M. Cosle, in 8.

Le Spectateur ou le Socrate Moderne, où l'on voit un Portrait naif des Mœurs de ce Siécle, par Mr. Richard Steele. *Tome Premier, seconde Edition*, 12.

Il vient de publier le Tome 2. du *Spectateur*, ou du Socrate Moderne, 12.

P. Virgilii Maronis Opera Typis excusa nova Methodo, qua, sine Commentariis, integerrimo atque emendatissimè dato Textu, multa Lectori commoda emergunt, prout per Prafationem patet, & summam modi Editionis, in Studiosa juventutis gratiam ; Cura & Studio Gulielmi Binaldi. 12.

On avertit le Public que desormais les Nouvelles de la Republique des Lettres se trouveront le 3. de chaque mois dans toutes les Villes de Hollande.

TABLE

Des Articles & des Livres de la 2. Partie du Tome V.

I. *Dissertation sur les* VERBES MOYENS. 237

II. *Extrait des Prolegomenes de l'*HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *des 2. premiers siecles.* 290

III. *Examen Critique de l'Edition* d'HERODOTE. 383

IV. *Explication d'un endroit de cet Auteur.* 413

V. *Supplément de* MORERY. 418

VI. *Second Tome du* SPECTATEUR. *Ibid.*

VII. *Etat de l'Eglise Romaine par* CERRI. 426

VIII. *Les Captifs, Comedie de* PLAUTE *traduite par* Mr. COSTE. 249

IX. *Voyage de* ROGERS. 433

X. ANACREON & SAPHO *de Mad.* DACIER, *avec la traduction en vers de Mr.* DE LA FOSSE. 439

XI. *Disser-*

XI. *Dissertations de Mr.* WERENFELS. 441
XII. *Les Annales de* TACITE *par* AMELOT DE LA HOUSSAIE. 450
XIII. CLARKSON *des Evêques & des Liturgies.* 453
XIV. *Histoire du Commerce & de la Navigation*, par Mr. HUET. 455
XV. *Histoire du Regne de* LOUIS XIII. 467

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Dissertation sur les Verbes Moyens, reçue de Paris.

MR. *Kuster*, proselyte de l'Eglise Romaine, vient de nous donner une Dissertation, * sur le veritable usage des Verbes Moyens. Je l'ai luë, avec plaisir & avec profit. Quand une main, aussi habile, manie un sujet; il y a toûjours à profiter, quóique quelquefois on soit d'un sentiment contraire. Lorsque j'appris la Langue Grecque, ce troisiéme *Etat de Verbe*,

* *De vero usu verborum mediorum. Parisiis. Joan. de l'Espine* 1714. *in* 12.

que les Grammairiens admettent, m'arrêta. J'y fis quelques réflexions ; l'ouvrage de Mr. *Kuſter* m'a donné occaſion d'en faire d'autres. Je vais les expoſer & dire ce que je penſe de cette difficulté grammaticale. Si je ne conviens pas toûjours, avec ce ſavant homme, j'eſpere qu'il ne le prendra point en mauvaiſe part. Je ne le ferai qu'avec les ménagemens, qui ſont dûs à ſon mérite ; & ſi les termes ſont des expreſſions de nos ſentimens, je l'eſtime & l'honore trop, pour qu'il m'en échappe aucun, qui lui doive faire peine.

Comme on n'a inventé les mots, que pour le beſoin de la Societé, on a commencé à donner des noms à ce qui étoit de plus d'uſage & à ce qui ſe préſentoit le premier à l'eſprit. On a premierement ſignifié les choſes, ou les ſubſtances. Après les choſes, ou les ſubſtances, ce qui nous frappe c'eſt qu'elles agiſſent les unes ſur les autres; il a fallu diſtinguer ces deux qualitez ; on a appellé la premiere action & la ſeconde paſſion. Comme on remarquoit qu'une même choſe pouvoit agir & ſouffrir, dans differentes circonſtances & à divers égards, on a ſuivi la Nature dans la dénomination, qu'on

a

a donnée à ſes ouvrages ; on n'a point inventé deux termes, pour marquer ces deux manieres d'être, on s'eſt contenté d'un ſeul, auquel on a fait quelque changement, dans la terminaiſon, lorſqu'on a voulu lui faire ſignifier la paſſion. Pour la dénomination des termes mêmes, on l'a priſe de la choſe qu'ils ſignifioient ; ainſi on a appellé *Verbe actif* le mot, par lequel on déſignoit une action, & par la même raiſon *paſſif* celui dont on ſe ſervoit, pour marquer une paſſion.

Si les Converſations & l'uſage ordinaire de la vie avoient la préciſion & la ſcrupuleuſe *acception* des termes, qu'obſervent les Géometres ; il eſt à croire que les choſes ſeroient demeurées dans cet état, & que jamais on ne ſe ſeroit ſervi d'un Verbe paſſif, pour marquer une action ; mais ſoit négligence, ſoit inadvertance, ſoit amour du changement, des Verbes paſſifs par leurs terminaiſons ſont devenus actifs, dans le ſens. Les Grammairiens Latins les ont appellez *Déponents* & les Grecs *Moyens*.

On pourroit indiquer la maniere, dont ces changemens ſont arrivez, ſi on ſavoit les Verbes, qui les ont les

premiers ſouffert, & quelle conſtruction avoit la phraſe, dans laquelle ils étoient employez. Mais l'Antiquité ne fourniſſant aucunes lumieres ſur ce ſujet; on eſt réduit à mettre en uſage quelques conjectures; pour marquer la maniere la plus naturelle, que ces ſortes de changemens ont pu ſe faire.

On peut, ce me ſemble, penſer que ces paſſages, d'une ſignification active à une paſſion, ſe ſont premierement introduits dans les phraſes, où le ſujet, qu'on conçoit ordinairement comme actif, étoit cependant, par la conſtruction, repréſenté comme paſſif. Car il faut obſerver que, quand nous ſommes accoûtumez à conſiderer un ſujet, ſous un certain rapport, ſi la conſtruction de la phraſe nous le montre ſous un autre; nous retombons inſenſiblement, dans nôtre maniere de concevoir; de ſorte que lorſqu'un Auteur met, dans une propoſition, pour patient un ſujet, que nous ſommes habituez à conſiderer comme agent; la choſe revenant pour l'ordinaire au même, nous le concevons comme actif & nous dépouillons inſenſiblement le Verbe, par lequel il eſt exprimé, de ſa veritable ſignification;

tion; pour lui faire ſignifier la maniere, dont nous nous le repréſentons. Παρασκευάζομαι, qu'on regarde maintenant comme actif, eſt dans ſon origine paſſif. *Thucydide* a dit * αὐτῶν δὲ Κορινθίων νῆες παρεσκευάζοντο τριάκοντα, *ipſorum verò Corinthiorum naves* 30 *parabantur*; mais parce que quand on parle des préparatifs de guerre d'un Roi, ou d'une République, on les regarde naturellement comme agiſſants; les Verbes, qui les repréſentoient, ſous une autre forme, de paſſifs ſont devenus actifs.

Les prépoſitions, qu'on joignoit à ces Verbes, ont pu auſſi beaucoup contribuer à ces changemens. Si je ne me trompe, † on a dit du commencement φοβοῦμαι διά τινα, *terreor propter aliquem*, & dans la ſuite, pour abreger, on a retranché la prépoſition; ce qui a fait qu'on a regardé ce Verbe comme actif. Car les Verbes paſſifs ne régiſſant rien, par eux-mêmes, & celui-ci étant ſuivi d'un accuſatif, on a cru qu'il le gouvernoit, ne faiſant pas attention à la prépoſition ſupprimée; & cela d'autant plus facile-

* *L.* 1. *p.* 17. *edit. Oxon.* 1696.

† *Vid. Perizonium in Minerv. Sanctii.* 281. *edit.* 1714.

ment, que le ſujet auquel on l'attribuoit pouvoit être fort naturellement exprimé, ſous un raport d'action. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on trouve communément ce Verbe au paſſif, avec un accuſatif. *Xenophon*, Hieron. 50. Amſtel. 1711. καὶ ὅταν ἀποθάνωσιν ὃς ἐφοβεῖτο, δεῖν τι μᾶλλον τούτου δαρρεῖ, ἀλλὰ φυλάττεται ἔτι μᾶλλον, ἢ τὸ πρόσθεν. „Et „ après la mort de ceux qu'il craignoit, tant s'en faut qu'il ſoit plus „ tranquille & plus aſſuré, qu'il ſe „ tient encore plus ſur ſes gardes „ qu'auparavant. „ Si donc ce que tous les Grammairiens enſeignent que les Paſſifs ne gouvernent rien, par eux-mêmes, eſt veritable; il faut que quand ἐφοβεῖτο a après lui un accuſatif, cet accuſatif ſoit gouverné, par une prépoſition ſouſentendue, quelle qu'elle ſoit. D'où il eſt aiſé de conclurre que c'eſt la même choſe, quand ce Verbe eſt au Moyen, & qu'il ne gouverne pour lors ſon ſubſtantif, qu'en vertu d'une prépoſition qui l'accompagne; mais que l'uſage a, dans la ſuite, ſupprimée.

J'ai dit que παρασκευάζομαι eſt originairement paſſif. Ce qu'*Henri Etienne* aſſure qu'on dit παρασκευάζεσθαι εἰς μάχην, donne lieu de penſer, que ſon

chan-

changement a la même cauſe, que celle que nous venons d'iudiquer, dans φοβέμαι. Par conſéquent, ces expreſſions ſi fréquentes dans *Thucydide* παρεσκευάζοντο σρατίαν, σέλλει &c. renferment une Ellipſe & le Verbe y eſt pris paſſivement. J'avouë que je n'ai point vu ce Verbe, dans la Conſtruction de *Henri Etienne*, mais il n'y a point de raiſon de ſoupçonner cet habile homme de manquer d'exactitude; & je crois qu'il n'y a que ceux, aux ſyſtemes deſquels cette conſtruction n'eſt pas favorable, qui vouluſſent le faire. J'ajoûte qu'il y a, dans *Xenophon*, Hiſt. Græc. l. 1. une ſemblable acception de ce Verbe: πυρασκευάζεσθαι ὡς ἐπὶ ναυμαχίαν. Car on ſait qu'ὡς ne gouverne point l'accuſatif, dont il eſt ſuivi, mais que ce regime dépend d'une prépoſition ſouſentenduë. Je donne à ἐκπέμπειν la même origine. C'eſt un veritable paſſif, qui n'a de Régime, que par la même raiſon. On n'en ſauroit diſconvenir, ſi on fait réflexion qu'on trouve ce Verbe à un temps paſſif, avec le même ſens & le même Régime qu'il a au Moyen. Les Platéens diſent, dans *Iſocrate*, „ p. 298. ed. „ 1593. „ *Je ne crois pas qu'il ſoit beſoin de nous étendre ſur ce qui s'eſt*

paſſé. Car qui ignore que les Thebains ont partagé entre eux nôtre païs & razé nôtre Ville: τίς γὰρ ἂν εἰδεῖν ὅτι μὴ τὴν χώραν ἡμῶν κατανενέμηνται καὶ τὴν πόλιν κατεσκάφασι. *Vid. Kuſt.* 67. & 68.

Enfin le changement, qui plaît toûjours, a pû transformer des Verbes paſſifs en actifs. On s'ennuye des choſes, par la ſeule raiſon qu'elles ſont communes & ordinaires; d'autres au contraire nous plaiſent, à cauſe de cela ſeulement qu'elles ont pour nous les agrémens de la nouveauté. Si ceci a lieu quelque part, c'eſt ſur tout dans nos expreſſions, comme tout le monde ſait. Quoi qu'il en ſoit des cauſes, qui ont produit ce changement; quand on les ignoreroit, il n'en ſeroit pas moins réel.

Premiérement, les Déponents, dans la Langue Latine, ſont originairement des Paſſifs, & il y en a même, qui n'ont pas tellement changé de nature, qu'on ne les trouve encore avec leur ancienne ſignification; pourquoi ne ſeroit-ce pas la même choſe, dans la Grecque? Nous diſons que, dans la premiere, les Déponents ſont dans leur origine des Paſſifs, parce qu'ils en ont la terminaiſon, & qu'il y en a pluſieurs, qui avec la terminaiſon en

ont

ont le ſens ; mais ces deux choſes ſe trouvent dans la derniere , à l'égard des Verbes , que l'uſage appelle Moyens. Car pour ne parler maintenant que du Préſent & de l'Imparfait , leur terminaiſon eſt la même au Moyen, qu'au Paſſif ; & on ne ſauroit diſconvenir que, ſi on trouve ces deux temps pour ſignifier l'action, on ne les trouve auſſi pour ſignifier la paſſion. Mais, dit-on, quand ils ont cette ſignification, ils ſont au Paſſif; & au Moyen, quand ils ont la premiere. C'eſt premiérement ſuppoſer , comme décidé & conſtant, ce qui fait le ſujet de la diſpute. Car de quoi s'agit-il? De ſavoir s'il y a chez les Grecs un troiſiéme état, qui ſoit different de l'Actif & du Paſſif. En ſecond lieu , parler ainſi, c'eſt comme ſi on diſoit que quand *Ciceron* a écrit : *quid agat , quomodo aggrediatur Judicem non habet* , le Verbe *aggredior* eſt au Moyen , au lieu qu'il eſt au Paſſif, dans cet autre Paſſage du même Ciceron * *ut à te fictis aggrederer dolis.*

† *Par ſemblables raiſons, on trouveroit toûjours*

* *Priſcien.* l. 8. p. 792.

† *Moliere*, dans le *Miſanthrope.*

L'Art de ne vous rien dire, avec de grands discours.

Quand *Thucydide* a dit πεφόβηνται ἡμᾶς, πεφόβηνται est-il moins Passif, parce qu'il a après lui un accusatif? Ne seroit-il pas ridicule de prétendre, que c'est un état different de celui, dans lequel il est, quand il a après lui un nominatif?

Je tire ma seconde preuve de cette observation. Il y a dans le Grec plusieurs Verbes, qui, quoique Passifs, ont, de l'aveu de tout le monde, un sens & un Régime actifs. Si donc παρεσκευάζόμην, par exemple, & les autres Verbes semblables ont une signification active, ce n'est point une preuve, qu'ils ne soient pas Passifs. Cela est si clair, que je suis convaincu qu'on n'auroit jamais inventé ce troisiéme état, dans la Grammaire Grecque, si on eût pû rapporter au Passif, les Aoristes premier & second, & les Futurs premier & second, comme on faisoit le Présent & l'Imparfait. On n'a sû comment les former du Passif ni même de l'Actif, & cela a obligé, pour se tirer d'embaras, d'en faire un troisiéme état de Verbe, different de l'Actif & du Passif. Par la même raison

ſon l'Analogie du Préterit parfait & du plus que parfait étant inconnuë, on les a rangez ſous ce troiſiéme état, & ainſi s'eſt formé ce que nous appellons Moyen. Comme cet état doit uniquement ſa naiſſance au peu de connoiſſance, qu'on avoit de la formation de ces temps, & ſa conſervation à l'habitude, où on a toûjours été de ſuivre ceux qui nous ont précedez, ſans examiner s'ils alloient au but; il ſuffit, pour le détruire, d'expliquer leur veritable Analogie. Je vais tâcher de le faire, cela étant néceſſaire pour éclaircir le ſentiment, où je ſuis, que ce ſont de veritables temps du Paſſif.

La premiere Idée, que nous avons des Choſes, c'eſt qu'elles ſont, la ſeconde, qu'elles ont quelque qualité. Une pierre, par exemple, eſt; elle a de la peſanteur, de la dureté &c. Ces Idées ſont ſi ſimples & en même temps ſi générales, qu'elles ſe trouvent dans tout ſujet, & que nous ne pouvons en parler, ſans les lui attribuer, ou ſans les lui refuſer; de ſorte que les premiers jugemens, qu'on en porte, c'eſt qu'il eſt, ou qu'il n'eſt pas; qu'il a, ou qu'il n'a pas telles proprietez; d'où il s'enſuit que les premiers termes, qu'on a inventez pour exprimer

ces jugemens, ont été les Verbes *Etre*, & *Avoir*. Ils ſont d'un grand uſage dans les Langues, qu'on parle maintenant dans l'Europe ; & la Françoiſe s'en ſert, pour former toutes ſes Conjugaiſons. Il n'eſt point neceſſaire que j'examine ſi le Verbe auxiliaire ἔχω a formé les Conjugaiſons chez les Grecs, comme il le fait dans une grande partie des Langues vivantes ; il me ſuffit qu'on ne puiſſe raiſonnablement nier, que le Verbe ſubſtantif n'ait eu, chez eux, cet uſage. Car ce que nous appellons à preſent *Verbe*, n'eſt, dans ſon origine, qu'un compoſé de ce Verbe & d'un Adjectif confondus enſemble. Dans la Langue Françoiſe, le Verbe ſubſtantif précede toûjours l'adjectif. Cet ordre eſt celui de la nature ; car pour être tel, on conçoit qu'il faut auparavant être. Mais parce qu'il y a des dérangemens, qui quelquefois plaiſent, les Grecs ne l'ont pas ſuivi & ils ont fait paſſer ce Verbe après l'adjectif. Comme il s'y rapportoit immédiatement, ils l'ont dû prononcer d'une maniere, qui fit ſentir ce rapport ; ce qui dans la ſuite a produit de la confuſion, & d'un Verbe & d'un mot n'en a fait qu'un Verbe. On trouve des marques de cet

ancien uſage dans la Langue Latine, *Leg-eram*, *leg-eras*, *leg-erat*, *amav-eram*, *amav-eras* &c. & quelque changement qu'ait ſouffert la Grecque, il y en reſte encore des traces aſſez bien marquées. Elle a des Verbes, qui ne forment la 3 perſonne pluriere du Préterit parfait paſſif, qu'avec le ſecours du Verbe εἰμί. p. e. τύπτω fait τετυμμένοι εἰσί, λέγω, λελεγμένοι εἰσί & pluſieurs autres, qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter. Ce Futur 2 du Dialecte Ionien τυπ-έω n'eſt point ſi métamorphoſé qu'on ne s'apperçoive bien & fort ſenſiblement, que ce n'eſt qu'un nom confondu avec un Verbe. Comme le Dialecte ordinaire retranche l'*Epſilon*, on dit que celui de ce * Dialecte le forme par Réſolution. Pour parler avec plus d'exactitude, il falloit dire que les Ioniens forment leur Futur, en retranchant moins de Lettres, que le Dialecte Commun. Celui-ci de τυπ-εσω a retranché l'*Epſilon* & le *Sigma*, au lieu que l'Ionien ne retranche que le *Sigma*.

Ceci ſuppoſé, on découvre plus d'Analogie, dans la formation des divers temps de cette Langue, qu'on n'en enſeigne dans les Grammaires

* *Nouv. Meth. p.* 148.

ordinaires. On y voit, par exemple, que tous les Verbes doivent avoir, à leur Futur, un Sigma, & la raiſon pourquoi ils l'ont. Comme ils ne ſont que des Adjectifs joints avec le Verbe ſubſtantif, ils prennent leur formation de lui, & puiſqu'il l'a, ils ne peuvent pas ne la point avoir. Ce qui eſt ſi veritable, que les Verbes en λ, μ, ν, ϱ l'ont eu autrefois, comme on le voit par les Poëtes; mais parceque cette Lettre, jointe avec leur Characteriſtique, formoit un ſon dur, en voulant l'adoucir, on l'a inſenſiblement ſupprimée.

Je ſai une perſonne, qui pouſſant ſes vûës, un peu plus loin, s'eſt perſuadée qu'il n'y a ni Aoriſtes ſeconds, ni Futurs ſeconds, que l'Aoriſte ſecond eſt le même temps que le premier, mais dont la terminaiſon eſt un peu differente: qu'il en eſt de même du Futur ſecond, par rapport au premier: que cette diverſité au reſte ne vient que de ce que des peuples ont plus conſervé de l'ancienne formation de ces temps, tandis que d'autres en ont plus retranché. Sans examiner autrement cette conjecture, je dirai qu'à l'égard des Aoriſtes, elle ſouffre beaucoup de difficulté, mais qu'à

l'égard

l'égard des Futurs, j'y vois beaucoup de vrai-ſemblance. Il y a pluſieurs Verbes, qui perdent leurs *Sigma* au Futur premier, les polyſyllabes, par ex. en ίζω ſont également leurs Futurs en ίσω & ιῶ. Si νομίσω & νομιῶ ſont le même Futur, pourquoi τύψω & τυπῶ ne le ſont-ils pas auſſi ? On trouve des Verbes en λ, μ, ν, ϱ, avec un *Sigma* au Futur, cela empêche-t-il que les Futurs, qui n'en ont point, ſelon l'uſage ordinaire, ne ſoient de veritables Futurs premiers ? La differente terminaiſon n'y fait rien. On dit en Latin *amaviſſem* & *amaſſem*, *concupivi* & *concupii*. * *Horace* a dit *ſurrexe* pour *ſurrexiſſe*, ſans que perſonne juſqu'à préſent ſe ſoit aviſé de faire deux temps differents d'*amaviſſem* & d'*amaſſem*; de *ſurrexe* & de *ſurrexiſſe*. Si on dit que c'eſt que *concupii* & *amaſſem* ne ſont viſiblement qu'une Syncope de *concupivi* & *amaviſſem*, on en conviendra ; mais on fera remarquer que cela ne détruit point cette conjecture; car qu'eſt autre choſe τυπῶ, qu'une ſyncope de τυπ-σω, dont on a retranché le *Sigma*: comme τύψω lui-même eſt un abregé de τυπ-ίσω?

Après

* *Serm. I. Eclog. 9. v. 73. p. 435. edit. Bentleii.*

Après ce qu'on vient de dire, il eſt aiſé de former les Aoriſtes, qu'on appelle du Moyen, & de voir que ce ſont des temps, qui appartiennent au Paſſif. Ils en ont la terminaiſon, car ils ſe terminent comme l'Imparfait, ἐτυψάμην, ἐτυπτόμην, & leur formation ne differe en rien de ce temps ἐτυψ-σάμην, ἐτυπτ-όμην. Je n'entrerai dans aucun détail, pour former les autres temps du Moyen. cela me meneroit trop loin. Je dirai ſeulement, qu'en rapportant les Aoriſtes premiers & ſeconds, les Futurs premiers & ſeconds du Moyen au Paſſif, & le Préterit parfait & plus que parfait à l'Actif; il ne reſte plus rien au Moyen, & qu'il n'y a dans la Langue Grecque, comme dans les autres, que deux états de Verbe, l'actif & le paſſif.

Je rapporte, comme je viens de le dire, les Préterits parfaits & pluſque parfaits du Moyen à l'Actif, ou plûtôt je n'en fais, ſi on le veut, qu'un temps avec les Préterits parfait & pluſque parfait & je n'y reconnois d'autre difference, que la terminaiſon. Cette difference eſt ſi peu de choſe, qu'elle ne conſiſte, qu'en un changement de Lettres aſpirées ou moyennes & tenuës, & en la ſuppreſſion d'une Conſonne.

ſonne. On ſait qu'il n'y a rien de plus ordinaire, que les changemens de ces Lettres. Ajoûtez que les Dialectes affectant une eſpece de complaiſance, pour quelques Lettres, & un éloignement pour d'autres ; on peut penſer fort raiſonnablement, qu'un de ces Dialectes, qui affectionnoit le π, l'a preferé dans le Préterit de τύπτω, au φ, tandis qu'un autre, qui n'avoit pas ces mêmes inclinations, s'eſt attaché au φ & a rejetté le π. C'eſt ainſi qu'on dit πέφευγα, quoique l'analogie demandât πέφευγα. Mrs. de P. R. diſent, * dans leur *Nouvelle Méthode*, que c'eſt à cauſe de l'aſpirante précedente φ, mais apporter de ſemblables raiſons, c'eſt plûtôt faire voir qu'on n'en ſait pas, que lever la difficulté.

Il ne ſeroit pas même néceſſaire d'aller chercher cette difference de terminaiſon, dans l'inclination, pour ainſi parler, qu'ont euë les Dialectes, pour quelques Lettres ; cela a pû ſe faire, par la ſeule raiſon qu'on aime le changement & qu'un ſon, qui pendant quelque temps a frappé agréablement nos oreilles, devient à la longue ennuyant & deſagréable ; de maniere qu'on eſt obligé, dans la ſuite, de le modi-

* *P.* 150.

modifier & de l'adoucir. Les anciens Attiques trouvoient le ſon du ξ très beau, & *Thucydide* s'en ſert fort. *Xenophon* & ceux, qui ont vécu de ſon temps, en ont jugé autrement ; il leur a paru rude, & c'eſt ce qui a fait qu'ils lui ont ſubſtitué le σ. Mais pour parler d'une Langue qui n'a point de Dialectes, la Latine eſt pleine de ſemblables changemens & il y a une infinité de mots, où elle change des Lettres en d'autres.

J'ai déja marqué l'eſtime que je fais des ouvrages de Mr. *Kuſter*, & en particulier de ſa Diſſertation ſur le veritable uſage du Verbe Moyen. Je réitere ici cette déclaration : ſi cela paroît inutile, à quelques-uns de mes Lecteurs, je n'ai rien à leur dire, ſinon que j'ai mieux aimé commettre cette faute, ſi c'en eſt une, que de donner la moindre occaſion de penſer que je n'ai pas pour Mr. *Kuſter* tous les égards, qui ſont dûs à ſon mérité. Après ce petit préambule, je dirai librement ce que je penſe de ſa Diſſertation.

Cet habile homme, à force de diſtinctions & de limitations, a rendu la découverte, dont il prétend faire part au Public, bien moins étenduë que le tî-

titre de ſa Diſſertation ne le promet, & que ne l'ont attendu ceux qui ſe plaiſent à ces ſortes de Recherches. Il écarte premiérement les Verbes, qui paroiſſent être des Moyens, mais qui ne le ſont pas; qui en ont la terminaiſon, mais dont le ſens eſt actif. Or le nombre de ces Verbes eſt très-grand, & peut-être excede-t-il celui des Verbes, qu'il regarde comme de veritables Moyens. On ne voit donc pas bien ſur quels principes cet habile homme veut que les uns ſoient plûtôt Moyens, que les autres. On réduit facilement le plus petit nombre au plus grand; mais quand il y a égalité, ſur quoi fondé attribuë-t-on une qualité à l'un, préferablement à l'autre? Si Mr. *Küſter* dit que les Verbes, qu'il regarde comme Moyens, ont une ſignification moitié active & moitié paſſive; ce que n'ont pas ceux, à qui il refuſe d'être de veritables Moyens; cela ſeroit bon, s'il avoit prouvé que la nature des Verbes Moyens conſiſte dans ce ſens *Réfléchi*. Le ſuppoſer & s'en ſervir, pour diſtinguer ces Verbes d'avec ceux qui n'en ont que la terminaiſon, c'eſt une pure pétition de principe.

Si tous les Verbes, qui paroiſſent Moyens,

Moyens, ne le ſont pas ; l'uſage de ceux, qui le ſont veritablement, n'a pas été connu ou obſervé de tous les Auteurs Grecs *. L'on ne parle point des Peres & des Auteurs du Moyen Grec. Il ne ſeroit pas ſurprenant, qu'ils aient ignoré, ou qu'ils n'aient pas pris garde à une rigoureuſe proprieté de termes. Ce ſont *Strabon*, *Diodore* de Sicile, *Plutarque* & *Elien*, qu'on accuſe de cette négligence, ou de cette ignorance. Car ces Auteurs ne mettent ordinairement aucune diſtinction, entre les Verbes actifs & moyens & ils ſe ſervent communément de ces derniers, dans le ſens que les Latins employent leurs Déponens. Accordons-le à Mr. *Kuſter*. Ces Auteurs ne paſſent point pour les modeles du Bon Grec; mais qu'*Homere*, *Heſiode*, *Herodote* & *Hippocrate* n'aient pas connu toute la délicateſſe & la proprieté des termes de leur Langue; ou que l'ayant connuë, ils ayent négligé de l'obſerver; c'eſt aſſurément ce qui n'eſt pas facile à croire. Mais ne chicanons point, paſſons encore cela à ce ſavant homme. Après tant de conceſſions, de quelle nouvelle connoiſſance, régale-t-il le Public, & quelle eſt

* *Pref.* p. 10.

eſt l'étendue de ſa découverte, ſur la nature des Verbes Moyens ? Ce qu'il vient nous apprendre de ces Verbes ne les regarde premiérement pas tous, comme on vient de le voir. En ſecond lieu, ce Myſtere, qu'on ne s'étonneroit pas de n'avoir point été connu des Grammairiens, a été inconnu, ou mépriſé, par une foule d'Auteurs Anciens & Modernes. Les Attiques ont été les ſeuls, qui aient employé les Verbes Moyens, dans leur veritable uſage & ſelon leur propre nature. Peut-être prends-je mal le ſens du tître de la Diſſertation, mais elle me paroît ſignifier davantage: *De vero uſu Verborum Mediorum, apud Græcos, eorúmque differentia à Verbis Activis & Paſſivis.*

Il me ſemble même que Mr. *Kuſter* ne s'eſt pas borné à nous apprendre le different uſage des Verbes, Moyens & Actifs, mais qu'il a voulu nous enſeigner la nature des premiers, & qu'ils avoient, non ſeulement par l'uſage, mais encore par leur propre conſtitution, une ſignification differente de celle des Actifs. * Si c'eſt-là la penſée de

* Pref. pag. 17. *Quæ tam ſignificatione, quàm natura & indole à Verbis activis & paſſivis differunt.*

de cet habile homme, il voudra bien me permettre de lui marquer, que je ne saurois l'approuver.

En effet, il n'est guere vrai-semblable qu'on ait inventé des termes uniquement, pour exprimer une chose qu'on pouvoit signifier bien plus facilement, par le pronom primitif. L'usage a pu se servir d'un état de Verbe déja établi, pour signifier les actions *Réfléchies*, en le dépouillant de son ancienne signification; mais en inventer pour cela, c'est chose qui ne paroît pas croyable, d'autant plus qu'il y a mille occasions, où il n'est pas besoin de marquer expressément cette action réfléchie; elle s'entend assez par ce qui précede, & ce qui suit, & par la nature du sujet. Il y a en effet bien des rencontres, où on ne l'a pas exprimée, & vouloir que, dans ces endroits, le Verbe de la phrase la signifie, par sa propre force, c'est lui donner une proprieté qu'il n'a point. Est-ce que *convertit* a de soi-même un sens *Réfléchi*, parceque souvent, dans * *Salluste*, il marque un sujet qui agit sur lui-même, sans que cet Historien lui joigne le pronom primitif?

Mr.

* *Vid. Salluſt. Edit. Joſeph Waſſe. Pag.* 29.

Mr. *Kuſter* a obſervé qu'on doit dire ἄγεσθαι γυναῖκα & il releve, à cette occaſion, un habile homme, qui a mis dans un Index d'Elien, ἄγειν γυναῖκα. L'obſervation eſt bonne, mais je nie la conſéquence, qu'il en tire. Car ſi on dit ἄγεσθαι γυναῖκα & non pas ἄγειν, ce n'eſt pas que le premier ait une force *réfléchie*, que le ſecond n'a pas; c'eſt que l'uſage, qui eſt le maître abſolu de ces ſortes de choſes, l'a ainſi voulu. La preuve en eſt, qu'on dit λαμβάνω γυναῖκα. *Menandri* fragmenta: *

Ὅστις γυναῖκ' ἐπίκληρον ἐπιθυμεῖ λαβεῖν,
Πλουτῆσαι, &c.

Celui qui veut épouſer une riche héritiere. Car ſi l'Analogie ne permettoit pas qu'on dît ἄγω γυναῖκα, elle défendroit auſſi de dire λαμβάνω γυναῖκα.

Il n'eſt pas néceſſaire, que je m'arrête davantage à faire voir que cette penſée n'a aucun fondement; car quoique Mr. *Kuſter* s'exprime de maniere à faire penſer que ce ſoit ſon ſentiment; on eſt perſuadé qu'il ne prétend autre choſe, ſinon que le veritable uſage des Verbes Moyens, chez les

* *Pag.* 232. *Edit. Clerici.*

les Attiques, eſt de marquer *une action réfléchie*. Il le dit en pluſieurs endroits de ſa Diſſertation & c'eſt ainſi qu'il s'en explique, dans les converſations, qu'il a avec les Savans de Paris, comme je le ſais certainement. Mais cette découverte, reſſerrée dans des bornes ſi étroites, eſt-elle hors de toute atteinte? C'eſt ce qu'on va examiner.

Je commencerai par remarquer, qu'il y a pluſieurs phraſes, où le ſujet, ſans avoir égard à la Grammaire, mais ſeulement au ſens géneral que demande la nature de ce dont on parle, peut être également conçû agiſſant ou patient. On ſent ceci, lorsqu'on eſt obligé de traduire d'une langue dans une autre; car on eſt ſouvent contraint de repréſenter, ſous une forme *active & réfléchie*, ce qui dans l'original eſt ſous une forme paſſive. *Brutus* écrit à *Ciceron*: * *utrumque me præſtaturum ſpero, ne aut Ventidius elabatur, aut Antonius in Italia moretur.* Si on veut rendre *elabatur* en François, on ne peut gueres le faire, qu'en le traduiſant *s'échappe*; & ainſi *Ventidius*, dans la traduction, ſera agiſſant, au lieu que l'original le fait con-

* *Ep. fam. Ep.* 9. *Lib. XI.*

concevoir ſous une forme paſſive. Cependant *elabor* n'a jamais paſſé pour un Verbe, dont la nature fût d'avoir une ſignification en partie paſſive & en partie active. Pour établir donc, avec quelque certitude, l'état d'un Verbe, il ne ſuffit pas qu'on puiſſe exprimer ce qu'il ſignifie, ſous un certain rapport; il faut de plus que la nature du ſujet, ce qui précede & ce qui ſuit, déterminent tellement à ce rapport; qu'on ne puiſſe le concevoir ſous un autre, ſans ſentir qu'on fait violence à l'expreſſion. Or dans la plus grande partie, je pourrois dire dans toutes les autoritez qu'allegue Mr. *Kuſter*, le ſujet, que marque le Verbe Moyen, peut fort bien, & ſans aucune *Torſion*, être conçû de maniere à ne point favoriſer le ſens réfléchi. J'en vais donner quelques exemples de ceux, qui les premiers me tomberont ſous la main. Pag. 5. il cite ce paſſage de *Xenophon* : οἱ μὲν γυμνασάμενοι, καὶ χεισάμενοι, οἱ δὲ καὶ λουσάμενοι παρῆλθον : qu'il veut qu'on traduiſe, *qui ſe laverunt, qui ſe exercuerunt & qui ſe unxerunt*; mais cela n'eſt point néceſſaire & rien n'empêche qu'on ne regarde ces trois Verbes comme paſſifs, & qu'on ne puiſſe les rendre par *exercitati, lauti,*

& uncti. Les deux premieres expreſſions ne ſont pas Latines ; mais il a fallu s'en ſervir, pour donner une idée de ce qu'on vouloit dire. Il eſt vrai que ce furent ceux, dont parle *Xenophon*, qui s'exercerent & non pas d'autres, qui les exercerent; mais il ne s'enſuit pas, pour cela, que γυμνασάμενοι ait, par lui-même, la force de ſignifier l'action réfléchie du ſujet ; autrement il faudroit dire la même choſe de ce Verbe quand il eſt au paſſif, ce qui ſeroit ridicule ; car pour lors il ſignifie également une action, qui ne ſort point du ſujet, mais de maniere cependant, qu'il ne le repréſente, que comme le patient. * „ *Il faut*, dit „ *Iſocrate, pour réüſſir dans l'éloquen-* „ *ce, outre un heureux naturel, ſavoir* „ *les differentes formes qu'on peut don-* „ *ner à un Diſcours & s'y être exer-* „ *cé* ——— καὶ δεῖ τὸ μαθητὴν πρὸς τῷ τὴν φύσιν ἔχειν οἵαν χρὴ, τὰ μὲν εἴδη τῶν λόγων μαθεῖν, πρὸς ἃ τὰς χρήσεις αὐτῶν γυμνασθῆναι.

Le paſſage d'*Eſchine*, qu'il cite, pag. 8. & q. n'eſt pas plus définitif : στεφανωσάμενον, καὶ λευκὴν ἐσθῆτα λαβὼν ἐβαδίζετο. Car n'eſt-il pas auſſi naturel de traduire στεφανωσάμενον, par *coronatus*, (*à ſe*,

* *Pag.* 294.

(*à ſe, ſcilicet*) que par, *cùm ſe coronaſſet.*

Le Verbe Κοπτόμαι, dont Mr. *Kuſter* traite à la pag. 10. paroît un peu plus éloigné de la nature du Paſſif. Cependant ſi on le conſidere, dans ſon origine, on verra qu'il l'eſt veritablement; & que ſon ſens original n'eſt point *me percutio*, comme veut ce Savant, mais *percutior.* Mais comme l'effet naturel & preſque néceſſaire des mauvais traitemens ſont les plaintes, les lamentations & les pleurs; il s'eſt pris, dans la ſuite, pour ſignifier ſe plaindre, pleurer &c. c'eſt-à-dire, que de la ſignification de la cauſe, on l'a tranſporté à ſignifier l'effet; en quoi il n'y a rien que de commun & qu'il ne fût facile de juſtifier, par l'exemple des autres Langues, s'il en étoit beſoin.

Il y a long-temps qu'on a remarqué que nous voyons les choſes, comme nous ſommes affectez. * Mr. *Kuſter* l'a dû être, d'une maniere bien particuliere, pour voir dans τρέπομαι un ſens réfléchi, & ſe perſuader que † cet endroit, des Caracteres de *Theophraſ-*

* Χρηπμολόγοι τε ἦσαν χοίσμως παντοίως, ὥι ἠρξατο ἕκας & ὡς ἄρμητο. *Thucyd.* p. 97. n. 21. Edit. Oxon. † *Procem.*

te, en eſt la preuve, τρέψομαι ἤδη ἐπὶ τὸν λόγον. Pour moi j'y vois un Verbe, pris dans le même ſens & au même mode, que *Ciceron* employe *convertar*, lorſqu'il dit : *gratulabor tibi priùs, ita rerum ordo poſtulat : deinde ad me convertar.*

Je dis la même choſe * d'ἐντρέπεσθαι τῆς ὕβρεως & de † αἰσχύνεσθαι. Le premier répond au *diverti* des Latins & le ſecond à nôtre expreſſion, *être couvert de honte*, ou à celle des Latins *pudefieri. Ce que Timarque n'a point rougi de faire, je m'eſtimerois indigne de vivre, ſi je vous l'avois exprimé à découvert & ſans détour.* ‡ Ἃ γὰρ αὐτὸς ἔργῳ πράττων οὐκ ᾐσχύνετο, ταῦτ' ἐγὼ λόγῳ μόνον σαφῶς ὑμῖν εἰπὼν, οὐκ ἂν ἐδεξάμην ζῆν. Le même Auteur demande, au peuple d'Athenes, *s'il n'étoit pas couvert de confuſion de rire en préſence du ſenat de l'Arcopage*, § καὶ ἤρετο τὸν δῆμον εἰ οὐκ αἰσχύνοιντο γελῶντες, παρεστῶτος τῆς βουλῆς τῆς ἐξ Ἀρείου πάγου. Le ſens qu'*Eſchine* donne à ce Verbe pag. 88. pourroit faire penſer qu'il a auſſi quelquefois un ſens actif. Il raconte qu'un homme, dont les mœurs n'étoient pas

* *Pag.* 21. † *Pag.* 14.
‡ *Eſchin. in Timarch. p.* 269.
§ *Pag.* 273.

pas réglées, mais qui avoit le talent de la parole, ayant ouvert à Sparte un avis salutaire au bien de l'Etat, il alloit être reçû; lorsqu'un de ces Vieillards, que les Lacedemoniens craignent & respectent, ὃς ἐκεῖνοι καὶ αἰχύνονται καὶ δεδίασι, s'avança, reprit l'assemblée, prédit que Sparte ne subsisteroit pas long-temps, si elle se servoit de tels conseillers, & demanda qu'un homme de bien proposât le même avis; afin, ajoûta-t-il, que Lacedemone ne fasse des Loix, que sur l'avis des honêtes gens. Mais il y a plus d'apparence qu'il ne sort point de la signification passive, & qu'il faut seulement sousentendre la proposition λέγε, δι' ὃς αἰχύνονται. Quoi qu'il en soit, il n'y paroît point de sens *réfléchi*.

J'ai été surpris, & ma surprise, si je ne me trompe, ne m'est point particuliere, que Mr. *Kuster* ait donné πορεύομαι, pour exemple d'un état. de Verbe different, dans le sens, de l'Actif & du Passif, lui qui est obligé de reconnoître qu'il a la même signification à un temps, où il est assurément Passif. Il avouë la même chose de plusieurs autres Verbes pas-

ſifs ; * aveu qu'il n'a pû donner, ſans ruïner d'une main ce qu'il s'efforçoit d'établir de l'autre. Parceque pluſieurs Verbes paſſifs ſignifient quelquefois un certain retour ſur l'Agent, à raiſon de la nature & des circonſtances du ſujet ; en peut-on conclurre que la nature de ces Verbes eſt d'avoir un ſens *réfléchi*, & qu'ils ſont en cela differents des Actifs & des Paſſifs ?

Enfin, on ne voit pas pourquoi, † ἐγκαλύψασθαι ſignifie plûtôt *obtegere ſe*, *vel obvelare*, qu'*obtegi*. Les exemples, qu'on apporte, ne le prouvent point. Il me ſeroit facile de parcourir ainſi toutes les autoritez, que met en œuvre Mr. *Kuſter*, & de faire voir qu'elles n'établiſſent point ce qu'il prétend ; mais pourquoi fatiguer mes Lecteurs, d'un détail ennuyeux de citations Grecques, pour lui apprendre ce que n'ignorent certainement point ceux, qui ont lu la Diſſertation de ce ſavant homme ?

Ma ſeconde remarque eſt que dans les Auteurs, qui paſſent pour le modele du bon Grec, & que Mr. *Kuſter* a donnez pour garands de ſon opinion, on trouve des Verbes pris tantôt à l'Actif

* *Pag.* 64. ——— *ut multa alia Verba paſſiva.* † *Pag.* 29.

tif & tantôt au Moyen, pour exprimer la même choſe; & la même choſe exprimée, dans une même Phraſe, par deux Verbes, dont l'un eſt à l'Actif, & l'autre au Moyen. Je vais épargner la peine à mes Lecteurs d'en chercher des exemples, en leur en préſentant quelques-uns.

„ Il n'eſt pas difficile, dit * *Iſocrate*, d'apprendre les regles de compoſer & de dire un diſcours; pourvû qu'on prenne pour maîtres, non „ ceux qui ſont de belles promeſſes, „ mais ceux qui ſavent ces regles; mais „ d'en faire un choix judicieux, ſelon les occaſions, les temperer les „ unes par les autres, en faire l'application, comme il faut, ne rien „ dire qui ne ſoit à propos, relever „ agréablement ſon diſcours, par de „ belles penſées, & obſerver dans ſes „ expreſſions une eſpece de cadence & „ d'harmonie. C'eſt ce qui demande „ beaucoup d'application, & qui n'eſt „ l'ouvrage que d'une ame grande & „ noble: τὸ δὲ τούτων ἐφ' ἑκάστῳ τῶν πραγμάτων ἃ δεῖ περιελέσθαι, καὶ μίξασθαι πρὸς ἄλληλα; καὶ τάξαι κατὰ τρόπον. . . ταῦτα ἁπάσης ἐπιμελείας δεῖται, &c. Rien de plus commun chez les Grecs, que de

* *Contr. Soph. p.* 294.

marquer une même choſe, par deux Verbes, dont l'un eſt Actif & l'autre Moyen. * Le même Auteur nous en fournit un exemple 20. Lignes plus bas, que celui que je viens de citer. „ Qu'on ne penſe pas que je croye „ que la Juſtice ſe peut apprendre, „ car il n'y a aucun art, ſelon moi, „ qui puiſſe donner la Temperance & „ la Juſtice aux ames mal nées. Ce- „ pendant l'application, qu'on ſe don- „ ne à traiter du Gouvernement dans „ des diſcours, peut nous y préparer, „ &, pour parler ainſi, nous y exer- „ cer . . . . . ὃ μὲν ἀλλὰ καὶ συμπαρατκευάσαθαι καὶ συνατκῆσαι, μάλις' ἂν οἶμαι τὴν τῶν λόγων τῶν πολιτικῶν ἐπιμέλειαν.

„ Mon ſentiment étoit, dit *Démoſthene*, dans ſon Oraiſon *de falſa* † *Leg.* que vous fiſſiez voile au „ plûtôt, vers l'Helleſpont, & que „ vous ne ſouffriſſiez pas que cepen- „ dant Philippe s'emparât d'aucunes „ places de cette contrée. Ἠξίουν ὑμᾶς ἐγὼ . . . . . καὶ μὴ πλεῖσθαι, μηδ' ἐᾶσθαι κατασχεῖν Φίλιππον μηδὲν ἐν τῷ μεταξὺ χρόνῳ τῶν ἐκεῖ τι χωρίων. On ne ſauroit pas dire que ἐᾶσθαι ait un ſens paſſif; car ὑμᾶς ne peut ſouffrir cette conſtruction, & exige néceſſairement, que

* *Pag.* 295. † *Pag.* 316.

que le Verbe, qui le gouverne, ſoit Actif, du moins dans le ſens. „ * Si „ *Eſchine*, comme peu verſé dans les „ affaires publiques, a pris de fauſſes „ meſures & a fait quelques fautes ; „ n'entrez point dans un examen ri- „ goureux de ſa conduite, *ſouffrez-* „ le, pardonnez-lui : *εἰ μὲν Αἰσχίνης ἰδιώτης ἦν ἀπελήρησέ τι ἢ διήμαρτε, μὴ σφόδρα ἀκριβολογήσησθε, ἀλλ' ἐασάτε, συγγνώμην ἔχετε.* On voit, dans ces deux paſſages, le Verbe *ἐάω* pris pour ſignifier la même choſe, quoi qu'à differens modes. L'uſage ne met donc pas une ſi grande difference entre eux, qu'on le prétend.

Ἐπιδείκνυμι de même eſt employé à l'Actif & au Moyen, pour ſignifier la même choſe. „ † Eſchine nous four- „ nira un exemple de châcun : D'où „ vient, Meſſieurs, que vos Loix ne „ ſont pas obſervées. „ Je vais vous en montrer la cauſe, *ἐγὼ τὰς τούτων αἰτίας ἐπιδείξω. J'entends que Timarque ſe vante de vous faire voir les vers galants que j'ai faits*, ‡ *ἐπιδείξασθαί μοι φησὶν ὅσα πεποίηκα ἐρωτικὰ εἴς τινας.*

Démoſthene pour déterminer § les Atheniens à faire vivement la guerre à

* *Pag.* 321. † *Contr. Timarch. p.* 287.
‡ *Pag.* 280. § *Philipp. 1. p.* 48.

Philippe, leur fait eſperer qu'ils recouvreront ce qui leur appartenoit, reprendront ce que, par négligence, ils avoient perdu & le puniront de tous les maux, qu'il leur avoit faits. . . καὶ τὰ ὑμέτερ' αὐτῶν κομιεῖσθε, ἂν θεὸς θέλῃ, καὶ τὰ καττεριαθυμηθέντα πάλιν ἀναλήψεσθε &c. Cet endroit peut être cité, en faveur de Mr. *Kuſter*. Κομιεῖσθε & ἀναλήψεσθε y ſont au Moyen. Ils marquent auſſi une action, que font, pour leur avantage & pour leur utilité, ceux dont on parle. Il n'y auroit rien à repliquer, ſi quand il faut exprimer ces ſortes d'actions, on ſe ſervoit toûjours du Moyen & jamais de l'Actif. Mais c'eſt ce qu'on ne ſauroit avancer, ſans bleſſer la verité. En effet, *Eſchine*, dans ſon Oraiſon contre Timarque, * l'employe à l'Actif, pour marquer une choſe qu'un certain *Pittalacus* fit pour lui: ἔστι τις Πιττάλακος ἄνθρωπος δημόσιος τῆς πόλεως, ὃς ὑπορῶν ἀργύριόν, καὶ ὁρῶν τοῦτον ἐν τῇ Δημητρείᾳ ταύτῃ, ἀνέλαβεν αὐτὸν, καὶ εἶχε παρ' ἑαυτῷ. Et, ce qui mérite d'être remarqué, ce Verbe ſe trouve dans une même phraſe à l'Actif & au Moyen, au même diſcours †. „ Timarque ayant juré qu'il n'avoit reçû & qu'il ne recevroit aucun préſent...

* *Pag.* 268. † *Pag.* 277.

„ ſent . . . . καὶ ὁμότας μὴ λαμβεῖν δῶρα, μήτε λήψεσθαι. L'Actif & le Moyen ſe prennent donc quelquefois indifferemment, & ſans pecher contre la pureté de l'Atticiſme, ou *Eſchine* ne ſavoit pas ſa Langue.

Je trouve que * λοιδορεῖσθαι eſt quelque fois pris paſſivement, comme dans cette belle ſentence de *Philemon*. †

Ἥδιον ἐστὶν, οὐδὲ μαστικώτερον
Ἐς, ἢ δυνάσθαι λοιδορούμενον φέρειν,
Ὁ λοιδορῶν γὰρ, ἂν ὁ λοιδορούμενος
Μὴ προσποιῆται λοιδορεῖται λοιδορῶν.

„ *Il n'y a rien de plus doux, ni de* „ *plus agréable, que de pouvoir ſouf-* „ *frir en patience les injures qu'on nous* „ *dit. Car ſi celui à qui on dit des in-* „ *jures ne les releve pas, elles retom-* „ *bent ſur celui qui les a dites.* „ Ce Verbe eſt auſſi d'uſage, pour marquer dire des injures à quelqu'un, *alicui convitiari*, ſans que cela ſoit réciproque. Je veux dire qu'il ſignifie quelquefois un homme, qui dit des injures à un autre, ſans qu'il en reçoive rien de ſemblable. *Démoſthene, de*

* *Pag.* 79. Λοιδορεῖσθαι *mutuis maledictis & convitiis ſe proſcindere.*

† *Edit. Clerici. p.* 302.

falsa Leg.. * „ Eschine nous assure „ que Philippe est fort porté pour les „ Grecs, qu'il parle bien des Athe„ niens & qu'il les aime particuliere„ ment. Il s'étonne qu'il y ait des „ gens, dans la Ville, assez bizarres „ & assez chagrins, pour parler mal „ de lui, & pour le traitter de Bar„ bare. . . . . ὥστε σὲ αἰσχύνεσθαι λοιδορεμένους ἀυτῷ καὶ βάρβαρον ἀυτὸν ἀποκαλοῦντας. Philippe ne répondoit certainement point à ces injures des Atheniens, qu'il ignoroit, selon toutes les apparences. Eschine le prend, dans le même sens. C'est dans son Oraison de *falsa Leg.*. † *Démosthene n'a point cessé de nous insulter, de dire non seulement de moi, mais encore des autres Envoyez, des médisances absolument fausses.* Καὶ λοιδορίας ψευδεῖς σὲ ἐμοὶ μόνον λοιδορέμενον, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις. Qu'on me marque ce que signifie λοιδορέμενον ici, que ne signifie pas λοιδορεῖν dans *Platon* ‡ . . . . ὃ πολλῶ γ' ἕνεκα χρόνου, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὄνομα ἔξετε καὶ αἰτίαν ὑπὸ τῶν βουλομένων τὴν πόλιν λοιδορεῖν. Cet endroit paroît corrompu, mais cela ne fait rien à la question présente.

Je

* *Pag.* 342. † *Pag.* 396. *Vid. p.* 332. & 333. ‡ *Apol. Socr. p.* 38.

Je vais propoſer mes doutes à Mr. *Kuſter*, ſur la ſignification de λύομαι. Je ne puis mieux m'adreſſer.

* Τὲς ἐκ Διὸς γὰρ εἰκὸς ἐσι πάντ' ἰᾶσθαι.

Je ſai qu'il ſignifie *redimere*, racheter, mais ne veut-il point auſſi dire quelquefois *ſolvere*, *miſſos facere*? Ce qui fait mon incertitude ce ſont quelques paſſages de *Démoſthene*, où il ne paroît pas pouvoir être entendu d'une autre maniere: „*Voila à quoi a* „*abouti la reconciliation des Aléens* †, „*ils n'ont plus ni feu, ni lieu, & leur* „*Ville eſt détruite. Pour les Priſon-* „*niers, cet homme, qui cherchoit à vous* „*obliger, ne s'eſt pas ſouvenu de les* „*mettre en liberté*, ‡ ἀλ' ἐνθυμηθῆναί „φησι λύσασθαι. Dans la même Oraiſon: § *Quand nous fumes à Pella,* „*voyez, je vous prie, ce à quoi châ-* „*cun de nous s'occupa. Pour moi je* „*m'appliquai à chercher les priſonniers,* „*à leur procurer la Liberté, à y em-* „*ployer mon argent & à demander que* „*Philippe, au lieu des préſents, qu'il* „*vous envoyoit, leur rendit la Liber-*

„*té.*„

* *Sophocl. Elect. p.* 111. *Ed.* 1568.
† Ἀλιεῖς. ‡ *De falſa Leg. p.* 299.
§ *Pag.* 318.

„ *té.* „ Ὧν ὑμῖν ἐδίδα ξενίων, τούτους λύσασθαι. Si on penſoit ſe tirer d'embarras, en diſant que ce que *Démoſthene* vouloit de Philippe, ce n'étoit pas qu'il donnât la liberté aux priſonniers, mais qu'il les rachetât de ſes Soldats, & qu'il en fît préſent à Athenes, on ſe tromperoit; cela paroît par un endroit d'*Eſchine*, qui me ſemble être un Commentaire très-clair du ſens de *Démoſthene*. *Démoſthene* alloit, nous diſoit-il, pour racheter les Priſonniers; & il vient de vous le dire, *lui qui ſait bien que Philippe, dans cette Guerre, n'a exigé de rançon d'aucun Athenien*, * εἰδὼς μὲν Φίλιππον ἐν τῷ πολέμῳ οὐδένα πώποτε Ἀθηναίων λύτρα πραξάμενον. Car cela ſignifie naturellement, que c'étoit Philippe, qui étoit maître de la liberté des Priſonniers, puiſque c'étoit lui, qui avoit droit d'exiger leur rançon; que cela ne regardoit point les Officiers, ou les Soldats de ce Prince. En effet, ſi Philippe en donnant la liberté aux priſonniers gratuitement, avoit été obligé de payer pour eux à ſes troupes; *Eſchine* ne devroit pas dire qu'il ne reçût jamais rien, pour la liberté des Priſonniers, mais qu'il empêcha ſes troupes de rien exiger.

On

* *Pag.* 410.

On doit préferer παρέχομαι τὰς νόμους à παρέχω, il eſt plus uſité; mais ſi j'avois employé la derniere expreſſion, je ne croirois pas avoir peché contre la pureté de la Langue. J'aurois pour garand de mon expreſſion *Eſchine*, car cet Auteur ſe ſert de ce Verbe à l'Actif, pour marquer ce qu'on exprime ordinairement par le Moyen : „ *appellez*, dit-il à Démoſthene, *pour* „ *témoins les Ambaſſadeurs qu'on a en-* „ *voyez aux Villes Grecques, s'ils aſ-* „ *ſurent qu'ils n'étoient pas à Athenes,* „ *lorſque cette Ville fit la Paix, & ſi* „ *vous produiſez l'audiance qu'ils ont* „ *euë du Sénat, les Decrets qu'ils ont* „ *paſſez, & que tout cela ſoit arrivé* „ *dans le temps que vous dites; je deſ-* „ *cends & je me condamne à la mort.* * Ἢ τὰς πρὸς τὴν βουλὴν αὐτῶν πρεσβείας, καὶ τὰ ψηφίσματα ἂν παράσχῃς, &c.

Je ne ſai ſi on a toûjours mis de la difference † entre πόλεμον ποιεῖσθαι, & πόλεμον ποιεῖν; ſi le premier a toûjours voulu dire *bellum gerere* & le ſecond *inferre*, & ſi ces deux expreſſions n'ont pas quelquefois ſignifié la même choſe. Comme je ne me ſouviens point d'avoir lu aucun Auteur, qui les prenne

* *De falſa Leg. p.* 404.
† *Kuſt. p.* 57.

ne indifferemment l'une pour l'autre je ne dois pas l'aſſurer ; mais auſſi ne voudrois-je pas faire le procès à un Auteur, qui auroit dit πόλεμον ποιεῖν, pour être en guerre avec quelqu'un. Il eſt vrai que le plus uſité eſt de ſe ſervir de ποιεῖσθαι ; mais quelle preuve a-t-on que ποιεῖν ſoit un barbariſme ? Si on dit ναυμαχίαν ποιήσασθαι, on dit auſſi. ποιήσαι. * Ainſi, ſi l'Analogie a ici lieu, puiſqu'on a dit ποιεῖν & ποιεῖσθαι ναυμαχίαν, on ne voit pas pourquoi on n'a pas de même dit ποιεῖν & ποιεῖσθαι. πόλεμον, pour ſignifier la même choſe.

Il ne paroît pas veritable que les Anciens, † aient toûjours mis de la difference, entre ποιέζω & ποιέζομαι, & qu'ils ſe ſoient toûjours ſervis de ποιέζω, pour ſignifier *ſuppedito*, *præbeo aliis*, ſans jamais l'employer pour *comparo mihi*, &c. *Démoſthene* dans ſa I. Philippique dit, ‡ ἀλλὰ τὰ μικρὰ ποιήσαντες καὶ ποιέσαντες τούτοις προσίθετε, ἂν ἐλάττω φαίνηται. Il preſſe les Atheniens de faire des préparatifs pour s'oppoſer aux entrepriſes de Philippe. Ce Peuple, lorſqu'il déliberoit, formoit de vaſtes

* *Thucyd. p.* 137. † *Pag.* 44. *Differentia hæc perpetuò apud Veteres obſervatur.* ‡ *Pag.* 50.

vaſtes plans & concevoit de grands deſſeins ; mais quand il falloit mettre la main à l'œuvre, il ne faiſoit rien. „ Commencez par faire les petites choſes, & par vous procurer les petits „ ſecours ; vous ajoûterez, dans la „ ſuite, ce que vous jugerez y manquer. „ *Menandre*, pour juſtifier ce qu'il a avancé, qu'il n'y a point d'animal, qui ne ſoit plus heureux que l'homme, fait remarquer que l'Ane, qu'on regarde comme le plus miſerable de tous, n'a de mal que ce qu'il en a reçû de la Nature, que de lui-même il ne s'en fait point ; „ Mais „ pour nous, outre ces maux qui ſont „ attachez à l'infirmité de nôtre Nature, nous nous en procurons d'autres, nous nous affligeons, ſi quelqu'un éternuë ; nous nous fâchons, „ s'il échappe à quelqu'un quelque parole incongruë ; ſi l'on voit quelque choſe en ſonge, on trem„ ble, &c.

Ἡμεῖς δ' χωλὸς τ' ἀναγκαίων κακῶν,
Αὐτοὶ παρ' αὐτῶν πρόσποιέζομεν.
Λυπέμεθ' ἂν πλάρῃ τις, ἂν εἴπῃ κακῶς
Ὀργιζόμεθα, &c.

Εἴπειν κακῶς, ſignifie ordinairement parler

ler mal de quelcun, mais il ne s'agit point ici de médiſance. Le Poëte fait alluſion à la ſuperſtition des Anciens. Si dans les ſacrifices, on prenoit un mot l'un pour l'autre, ou s'il en échappoit un, qui n'étoit pas de bonne augure, tout étoit perdu. *Malè ominatis parcite verbis. Horat.* Carm. lib. 3. Od. XIV. vſ. 11.

Cnemus & Braſidas, Géneraux de Lacedemone, pour relever le courage de leurs Soldats, qu'ils voyoient abbatus, leur diſent, dans *Thucydide* *, entre autres choſes, qu'ils ſe ménageront l'occaſion de combattre les ennemis, avec autant d'avantage, que leurs prédeceſſeurs, & qu'ils ne donneront occaſion à perſonne de ne pas faire ſon devoir. Τῶν ἦ πρότερον ἡγεμόνων ἂ χεῖρον τὴν ἐπιχείρησιν ἡμεῖς παρασκευάσομεν. C'étoit pour leur honneur & pour leur gloire, que ces Géneraux ſe devoient ménager cet heureux moment d'attaquer l'ennemi avec avantage. Il eut donc fallu dire, ſelon le nouveau ſyſteme, παρασκευάσομεθα. Si on objecte que le ſens de *Thucydide* eſt, que ces Géneraux promirent à leurs Soldats de leur ménager cet avantage; je conviens que les termes de l'Hiſtorien

* *Pag.* 136.

torien ſont, abſolument parlant, ſuſceptibles de ce ſens. Cependant s'il l'avoit eu en vûë, il ſemble qu'il n'eût pas dû dire en géneral, παρατκδύσομαι, mais παρατκδύσομαι ὑμῖν. Quoiqu'il en ſoit, *Platon* ſe ſert de ce Verbe dans le ſens, que je lui donne, & cela d'une maniere ſi préciſe, qu'elle ne ſouffre aucune explication. „* Un „ veritable Philoſophe, ne croit pas que „ la Philoſophie l'ayant dégagé de ſes „ Paſſions, il lui ſoit permis de ſubir „ de nouveau leur joug: au contraire „ il ſe perſuade que *s'étant procuré* le „ calme, attentif à la raiſon, & tout „ occupé d'elle, il doit paſſer toute „ ſa vie dans la méditation de la veri„ té, de la Divinité & de ces choſes „ qui ſont ſi fort au-deſſus de l'ima„ gination. „ Ἀλλὰ γαλήνην τούτων παρατκδύσασα (ψυχὴ) ἑπομένη τῷ λογισμῷ, καὶ ἀεὶ ἐν τούτῳ ὄντα, τὸ ἀληθὲς, τὸ θεῖον καὶ τὸ ἀδόξαστον θεωμένη, καὶ ὅτι ἐκείνῳ τρεφομένη ζῆν τε εἴτεται ὅταν ἔως ἂν ζῇ. C'eſt à elle-méme, que l'ame du veritable Philoſophe ſe procure cet heureux calme. „ *Démoſthene, de falſa Legatione.* „ † Si ceux qui ont manié les affaires „ publiques, empéchent non par l'é„ quité de leur conduite, mais par la „ crain-

* *Phæd. p.* 84. † *Pag.* 294.

„ crainte qu'ils impriment, qu'on ne „ les accuſe, vous n'aurez plus d'au- „ torité. „ Εἰ γὰρ ὁ πράξας τὶ τῶν κρίνων καὶ διοικήτας, τῷ καθ' ἑαυτὸν φόβῳ καὶ μὴ τῷ δικαίῳ καταπλήξῃ μηδένα εἶναι κατήγορον αὐτῷ, παντάπασιν ἄκυροι πάντων ὑμεῖς γενήσεσθε. Je ne crois pas qu'on me veuille chicaner, ſur ce que dans ce paſſage de *Démoſthene*, il y a καταπλήξω & non pas παραπλήξω, car jamais prépoſition, jointe à un Verbe, n'en changea ni la nature, ni l'état.

Je n'ai rien à dire, contre ce que Mr. *Kuſter* dit, du Verbe προτάγομαι *. Je lui ferai ſeulement remarquer qu'*Iſocrate*, dans ſa belle Oraiſon contre les Sophiſtes, ſe ſert de προτάττω au Moyen, dans un ſens purement Actif. Je n'en tirerai aucune concluſion. Il ſeroit deſagréable de répeter toûjours la même choſe, ſans neceſſité. Car je ne crois pas qu'il y ait aucun de mes Lecteurs, qui ne l'apperçoive. p. 294.

Θέσθαι νόμον, n'eſt point ſi conſacré à ſignifier un peuple, qui ſe fait une Loi, qui ſe la procure; que de bons Auteurs ne l'employent, pour marquer un Légiſlateur, qui donne & qui impoſe des Loix. † *Eſchine*, dans ſon Orai-

* *Pag.* 40. † *Pag.* 142.

Oraiſon contre Timarque, * parcourant une partie des Loix de Solon, pour en faire voir la beauté ; obſerve que les Anciens établiſſoient des Loix, à l'occaſion de quelque deſordre commis, ἐκ γὰρ τῶ πεφάτθαι τινα ὧν ἀφεστήκειν, ἐκ τούτου τὺς νόμους ἔθεντο οἱ παλαιοὶ. Que ce ſoient des Anciens qui *impoſent des Loix*, & non pas qui *s'en font donner*, cela paroît par ce qui précede. „ En ſuite, Meſſieurs, Solon „ fait des Loix touchant les grands „ deſordres, mais qui ſe commettent „ ordinairement dans les Villes, car „ les Anciens établiſſoient, &c. Μετὰ ταῦτα, ὦ Ἀθηναῖοι, νομοθετεῖ περὶ ἀδικημάτων μεγάλων μὲν, γινομένων δ' οἴμαι ἐν τῇ πόλει· ἐκ γὰρ τῶ, &c. En effet, eſt-il naturel que, parlant d'un Légiſlateur, il confirme ce qu'il avance par l'autorité de ceux qui recevoient des Loix? L'ordre ne demande-t-il pas au contraire, qu'un Auteur, qui veut donner la raiſon de quelques Loix d'un Légiſlateur, apporte pour exemple d'autres Légiſlateurs? Un Lecteur ne s'attend-il pas à cela? Et n'eſt-il pas dérangé, quand il voit que des Légiſlateurs il paſſe ſans néceſſité à ceux qui ſe procurent des Réglemens?

„ D'où

* *Pag.* 262.

„ * D'où vient, Meſſieurs, que vos „ Loix ſont bonnes, vos Réglemens „ moins parfaits, & que vos jugemens „ ſont quelquefois l'objet de la cenſu- „ re? Je vais vous en dire la raiſon: „ c'eſt que vous faites des Loix pour „ le bien, ſans paſſion, ſans aucun „ motif d'intérêt, & dans la ſeule vûë „ de l'utile & de l'honête. Car ayant „ plus d'eſprit que le reſte des hom- „ mes, il eſt bien naturel que vous „ faſſiez les plus belles Loix. „ Ὅτι τὰς μὲν νόμους τίθεσθε ἐπὶ πᾶσι τοῖς δικαίοις, ὅτε κέρδος ἕνεκ' ἀδίκου, ὅτ' ἔχθρας, ἀλλὰ πρὸς αὐτὸ μόνον τὸ δίκαιον, καὶ τὸ συμφέρον ἀποβλέποντες. Ἐπιδέξιοι δ', οἶμαι, φύντες ἑτέρων μᾶλλον, εἰκότως καλλίστους νόμους τίθεσθε. On peut me dire qu'*Eſchine*, parlant devant les Atheniens, τίθεσθε νόμους peut ſignifier, *vous vous faites donner de bonnes Loix*. Je veux que cela ſoit, quoi qu'il me fût facile de faire voir, que parlant aux Sénateurs, qui avoient droit de faire les Loix; il devoit leur dire: *les Loix, que vous portez*, & non pas *les Loix que vous vous procurez*. Je demande ſeulement à ceux, qui ſe croiroient à couvert par cette défaite, ſi ce n'eſt pas aux mêmes perſonnes, dans le même temps &

* *Pag.* 287.

& dans les mêmes circonſtances, que parle *Eſchine*, à la page 265. Cependant ce n'eſt plus d'ἔθεσθε, mais d'ἐθήκατε, dont il ſe ſert. Voila ce qui étoit anciennement ordonné, qu'y avez-vous ajoûté ? Après le bel exploit de Timarque dans l'aſſemblée, rougiſſant d'une ſi indigne action, vous *avez porté une nouvelle Loi.* Νόμον ἐθήκατε. *Eſchine* parlant des mêmes perſonnes, dans le même tems, & dans les mêmes circonſtances, dit τίθεσθε & ἐθήκατε. La difference donc, qu'on veut mettre, entre ces deux expreſſions, n'eſt point aſſez établie, & * *Plutarque* a pû dire, ſans pecher contre l'exactitude, θέσθαι νόμον ; car il ſeroit ridicule de dire que les mêmes perſonnes, dans le même tems, & dans les mêmes circonſtances, impoſent des Loix, & demandent qu'on leur en impoſe. *Démoſthene* diſoit † ὥστε ὑμῖν μόνον κρίνετε τούτους τιμωρόν, ὦ, ἀλλὰ καὶ νόμον τούτοις τίθεσθε εἰς ἅπαντα τὸν μετὰ ταῦτα χρόνον. „ De ſorte qu'aujourd'hui vous ne ju-„ gez pas ſeulement vos Ambaſſa-„ deurs, non Meſſieurs, mais vous „ leur donnez une Loi ; qui reglera „ deſormais s'il eſt plus à propos „ que vos Ambaſſadeurs favoriſent vos

* *Kuſt. p.* 146. † *De ſalſa Legat.*

„ vos ennemis, pour de l'argent; que „ de faire vos affaires, ſans rien eſpe- „ rer: „ Ne parle-t-il pas d'un Réglement, que le Sénat d'Athenes devoit faire? Réglement qui ne les regardoit pas, mais leurs Ambaſſadeurs? *Qu'ils faiſoient*, non pas *qu'ils ſe faiſoient donner*? De même quand Minerve ordonne * à Oreſte & à Iphigenie de faire une Loi, que le peuple d'Athenes, lorſqu'il célebreroit la délivrance d'Iphigenie, aprochât un coutelas du col d'un homme & en tirât du ſang; parle-t-elle d'une Loi, que ce peuple ſe devoit procurer, ne marque-t-elle pas au contraire un Réglement, que fait un Légiſlateur?

Νόμον τε θέσθε τόνδ' ὅθ' ἑορτάζῃ λεὼς
Τᾶς σᾶς σφάγης ἄποινα, &c.

Mr. *Kuſter* enſeigne † que θέσθαι τὰ ὅπλα ſignifie proprement *mettre ſes armes*, *prendre ſes armes*. La premiere autorité, qu'il en allegue, eſt tirée de *Thucydide*, ‡ & il la fortifie, en faiſant obſerver que le Scholiaſte explique, θέμενοι τὰ ὅπλα de ſon texte, par ἀφελόμενοι ἑαυτοῖς. Si l'autorité des Scho-

* *Euripid.* † *Pag.* 38.
‡ *Lib.* 2. *p.* 85.

Scholiaſtes étoit de quelque poids, j'oppoſerois, à celui-ci, celui des pag. 240. & 321. qui explique ἔθεντο τὰ ὅπλα, par ἀπέθεντο. Mais après tout, il faudroit toûjours venir au fond, & examiner laquelle des deux interpretations convient mieux aux paſſages de *Thucydide*. Sans donc vouloir autrement juſtifier celle, qui m'eſt favorable, je m'attache à faire voir que le Scholiaſte de Mr. *Kuſter* ſe trompe. *Thucydide* parle de l'entrepriſe, que firent les Thebains ſur Platée, & qu'ils conduiſirent, avec tant d'adreſſe & de prudence, qu'ils entrerent dans la Ville. Il continuë : „ étant „ entrez dans Platée, ſans être de„ couverts, ξύμφοι ἦ τὰ ὅπλα, ils ne „ ſuivirent point le conſeil de ceux, „ qui les avoient appellez, & qui vou„ loient qu'on courût à l'heure même „ aux maiſons de leurs ennemis ; mais „ ils crurent qu'ils feroient mieux de „ tenter la voye de la négociation, & „ de tâcher de faire alliance, & ami„ tié avec le peuple de Platée. Ils fi„ rent donc crier, par un herault, „ que ceux qui voudroient être leurs „ Alliez, ſelon le droit général des „ Béotiens, „ τίθεσθαι παρ' αὐτὲς τὰ ὅπλα. Ces derniers mots ſouffrent

quelque difficulté, mais pour les premiers, il eſt viſible qu'ils ne peuvent ſignifier *ayant mis leurs armes.* Car ils n'entrerent certainement point, ſans les avoir miſes, & il ſeroit ridicule de penſer qu'ils attendirent à s'armer, qu'ils fuſſent dans la ville. Eſt-ce qu'il n'y a de danger, que quand on eſt entré dans une ville ennemie, que pour lors on doive s'armer, mais qu'en entrant il n'y ait rien à craindre? La page 240. me fournit un autre endroit, où il n'eſt pas moins clair que τίθεσθαι τὰ ὅπλα ne ſignifie pas toûjours prendre ſes armes. *Les Corinthiens s'enfuirent, gagnerent une éminence,* ἔθεντο τὰ ὅπλα. Ce ſeroit une choſe plaiſante, de penſer que les Corinthiens, dans le combat, n'étoient pas armez, & qu'ils ne prirent leurs armes, qu'après leur défaite; & qu'après qu'ils ſe furent mis en ſureté, ſur une éminence.

La ſeconde autorité, ſur laquelle Mr. *Kuſter* établit ſon ſentiment, eſt tirée du VII. Livre de la guerre des Grecs de *Xenophon.* Je ne doute point que ceux qui voudront conſulter cet endroit n'avoüent, qu'il n'eſt pas ſans difficulté, & qu'on pourroit fort naturellement l'entendre dans un ſens dif-

different de celui, qu'il lui donne. Je ne crains point qu'on diſe la même choſe du paſſage, que je vais citer du même Auteur. Il eſt trop exprès, pour qu'on lui puiſſe faire ſignifier autre choſe que, *arma deponere*. * Ὁ δὲ Θρασύβουλος, ἤδη συνειλεγμένων εἰς τὴν Φυλὴν, περὶ ἑπτακοσίους, λαβὼν αὐτοὺς καταβαίνει τῆς νυκτὸς. Θέμων δὲ τὰ ὅπλα ὅσον τρία ἢ τέτταρα σάδια ἀπὸ τῶν Φυλασίων ἡσυχίαν εἶχεν, ἐπεὶ δὲ πρὸς ἡμέραν ἐγίγνετο, καὶ ἤδη ἀνίσαντο ὅποι ἐδεῖτο ἕκαστον ἀπὸ τῶν ὅπλων, καὶ οἱ ἱππόκομοι ψήχοντες τοὺς ἵππους ψόφον ἐποίουν, ἐν τούτῳ ἀναλαβόντες οἱ περὶ Θρασύβουλον τὰ ὅπλα, δρόμῳ προσέπιπτον. Ἀναλαβόντες τὰ ὅπλα, eſt ici en oppoſition, avec θέμων. Il faut donc que ce dernier ſignifie *ſe deſarmer*, puiſque le ſecond veut dire reprendre ſes armes.

Φυλάττω, ne ſignifie pas ſeulement *cuſtodio*, *obſervo*, en donnant à ce dernier mot le ſens, qu'il a dans *Démoſthene*. † Χρὴ δὲ ὅταν μὲν τιθῆσθε τοὺς νόμους ἀποῖοι τινες εἰσὶ σκοπεῖν, ἐπειδὰν δὲ δῆτε φυλάττειν καὶ χρῆσθαι. „ Vous de-
„ vez, quand vous établiſſez des Loix,
„ ne le faire, qu'après une mûre dé-
„ liberation; mais quand vous les avez

„ une

* *Pag.* 276. *Lib.* 2. *Græc. Hiſt.*
† *Adverſ. Mid. pag.* 390.

„ une fois faites, il faut les obſerver „ & s'en ſervir: „ Il marque de plus *épier*, *obſerver quelcun*, *avoir l'œuil ſur lui*; ſens qui n'eſt pas éloigné de celui, que Mr. *Kuſter* veut être propre au Moyen, s'il n'eſt pas le même. „ * Ariſtodeme, Néoptoleme & Cteſiphon, vous perſuaderent d'envoyer des Ambaſſadeurs à Philippe, „ pour faire avec lui la paix. *Eſchine* „ en fut un, non pas comme étant „ de ceux, qui vous trahiroient, ou „ qui auroient confiance en ce Prince; mais comme devant avoir l'œuil „ ſur les autres, ἀλλ' ὡς τῶν φυλαξόντων „ τοὺς ἄλλους. Car les diſcours, qu'il „ vous avoit tenus, & ſa haine pour „ Philippe vous donnoient droit de „ penſer ainſi de lui.„ M'étant venu trouver, nous convinmes de faire l'Ambaſſade enſemble, & il m'exhorta fort à obſerver ce ſcelerat de Philocrate, πῇ ὅπως τὸν μιαρὸν, καὶ ἀναιδῆ φυλάξωμεν ἀμφότεροι τὸν Φιλοκράτην πολλὰ παρεκελεύσατο. Je trouve que ce Verbe eſt quelquefois pris, pour prendre garde, *cavere*, ſens qu'on veut être particulier au Moyen. *Eu-*

* *Demoſthene de falſa Legat. pag.* 295.

* *Euripide* dans ſon Iphigenie, en Aulide †.

Πάντη δ' πόρον χιτὸν ἀμείβων
Λεῦσσε, φυλάσσων μή τι σε λάθῃ.

„ Allez dans les endroits, où plu-
„ ſieurs chemins aboutiſſent, voyez,
„ *prenez garde* que rien ne vous échap-
„ pe. ‡ Malheureux que je ſuis, dans
„ quel embarras me jettent aujour-
„ d'hui les Dieux ? *Prenez garde* à
„ une choſe, Menelaus, en traver-
„ ſant l'Armée, que Clytemneſtre
„ n'apprenne rien de ceci.

. . . . . ὦ τάλας ἐγὼ
Ὡς ἠπόρημαι θεῶν ταῦτ' τάδε.
Ἔν μοι φυλαξον, Μενέλεως, ἀνὰ στρατὸν, &c.

Enfin on s'en eſt quelquefois ſervi au Moyen, pour marquer ce qu'il ſignifie d'ordinaire à l'Actif. „ *Ibid.* vſ. „ 369. Il eſt arrivé à une infinité de „ gens qu'après avoir entrepris les cho-„ ſes avec ardeur, ils n'en ſont pas ſor-„ tis à leur honneur, ſoit qu'on en

 „ re-

* φυλάξασθαι *notat* Cavere, *quæ ſignificatio à forma activa prorſus aliena eſt.* Kuſter *præf.* p. 2. † *Vers* 144.
‡ *Ibid.* vers 538.

„ rejette la faute ſur une populace
„ ignorante, ſoit qu'ils n'euſſent que
„ ce qu'ils méritoient, n'étant pas
„ capables de pourvoir à la ſûreté
„ d'une Ville:

Ἀδύνατοι γεγῶτες αὐτοὶ φυλαξάσθαι πόλιν.

ARTICLE II.

Suite de l'Extrait de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des deux premiers Siecles, dont on a donné le commencement dans l'Article V. de la I. *Partie de ce Tome.*

ON peut partager cette Hiſtoire, en trois parties, dont la premiere contient les Prolegomenes, la ſeconde l'Hiſtoire du I. Siecle, précedée de celle du regne d'Herode *le Grand*, & la troiſiéme l'Hiſtoire du Siecle ſecond.

I. POUR commencer par les Prolegomenes, elles ſont auſſi compoſées de trois parties; dont la premiere regarde l'état, auquel étoient les Juifs lorſque Jeſus-Chriſt vint au monde, la

la ſeconde celui auquel ſe trouvoient les Payens, & la troiſiéme renferme un Abregé de la Religion & de la Morale Chrétienne. On a cru qu'il étoit néceſſaire de s'arrêter un peu, ſur tout cela, avant que de commencer l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt; parce que l'on ne ſauroit bien entendre la maniere, dont l'Evangile fut prêché, & les grands progrès qu'il fit, en peu de tems; ſans ſavoir l'état, où étoient les peuples, à qui il fut annoncé, par rapport à la Religion. Il ne fut pas propoſé aux Juifs, & aux Payens de l'Empire Romain, à qui il fût d'abord prêché: comme il l'auroit été à des peuples, qui auroient été ſans principes de Religion, ou qui en auroient eu des idées toutes differentes. Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ſuppoſerent, comme vrai, ce qui l'étoit, ſans entreprendre de le prouver; ils corrigerent ce qu'il y avoit de mauvais, & y joignirent ce qui y manquoit. La Religion Chrétienne tira même de grands avantages des ſentimens divers, qui étoient parmi les Juifs & les Payens. Châque ſecte ne réfutoit pas mal les ſentimens des autres; mais elle n'étoit pas capable d'établir ſolidement de meilleurs principes. Ce n'étoit que le Chriſtianiſme,

qui le pouvoit faire, & qui le fit, d'une maniere inconteſtable. Mais comme il s'agit de faire ici l'Hiſtoire de la Religion Chrétienne, il a fallu donner en abregé une idée de cette Religion ; telle qu'elle eſt dans ſa ſource, ou dans le Nouveau Teſtament. C'eſt cette ſeule Religion-là, que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont voulu établir, & qui a, ſur la Juive, & ſur la Payenne, les avantages, qui ont fait qu'elle en a triomphé. Les changemens & les additions qu'on y a fait depuis, ou les fauſſes idées, que l'on a données de pluſieurs de ſes dogmes, ſont des productions de l'Eſprit Humain ; qui n'entrent point dans le plan de ſes premiers fondateurs, & qui lui ont beaucoup nui, au lieu de la mieux établir. Mais on a ſujet d'admirer, & de remercier la Providence, qui, malgré l'effort que les hommes ont fait pour gâter la Religion, ou à deſſein, ou par ignorance, a conſervé les Livres de l'Ecriture ſainte, & en particulier ceux du Nouveau Teſtament ; par le moyen deſquels les Articles eſſentiels de la Religion Chrétienne ſont demeurez, dans les tems les plus ténebreux, & dans les Societez les plus corrompuës, quoi qu'on les eût défigurez

gurez par mille additions, qui n'y ont aucun rapport.

1. On montre donc, dans la premiere Section, quels ont été les ſentimens communs aux trois Sectes principales des Juifs, les Phariſiens, les Sadducéens & les Eſſéens, & ceux qui étoient particuliers à châcune d'entre elles. On n'oublie pas de marquer auſſi la dépravation de leurs Maximes, & de leurs Mœurs. Ces Sectes convenoient, en quelques points géneraux, touchant la verité des Hiſtoires contenuës dans l'Ancien Teſtament, & par conſéquent touchant la Divinité des Lois de Moïſe, & la néceſſité de leur obéïr, & touchant les Prophetes envoyez de Dieu aux Iſraëlites. On le pourra voir plus en détail, dans le Livre même. On ne ſait pas ſi tous les Juifs attendoient un Meſſie, ou un Roi, que Dieu leur envoyeroit, pour les délivrer de la domination des Romains; mais il y a bien de l'apparence, que les Phariſiens l'attendoient; quoique *Joſeph*, de peur d'irriter les Romains, n'en ait rien dit, encore qu'il fût lui même de cette Secte.

2. Les *Phariſiens* furent ainſi nommez d'un mot Hebreu, qui ſignifie *être ſéparé*; parce qu'ils ſe diſtinguoient

du peuple, non ſeulement par une obſervation plus exacte de la Loi, en géneral ; mais encore par leurs ablutions fréquentes & ſuperſtitieuſes, qui faiſoient qu'ils regardoient les autres comme ſouillez. On ne ſait pas bien le tems, auquel ils commencerent à ſe diſtinguer ; mais il y a apparence que ce fut du tems des Machabées ; comme on le montre, par quelques indices ; quoi que leur nom de *Phariſiens* fût plus nouveau.

On s'étend davantage ſur les dogmes des Phariſiens, que l'on a tirez du Nouveau Teſtament & de *Joſeph*. Ils étoient ſi entêtez de la Tradition, qu'ils l'égaloient à la Loi écrite, comme *Joſeph* lui-même l'avouë. Ils ſoûtenoient que tout arrivoit, par la volonté de Dieu & par la *Deſtinée*, à ce que dit *Joſeph* ; quoi qu'il n'y ait aucun mot Hebreu, que nous ſâchions, dans l'Ecriture, qui ſignifie le *Deſtin*. Mais cet Auteur s'accommode ſouvent aux idées, & aux manieres de parler des Payens. Il dit néanmoins que les hommes ont leur Libre Arbitre, ſelon les Phariſiens, dans les actions morales, qui arrivent par un mêlange du conſeil de Dieu, & de la volonté des hommes ; ce qui paroît être conforme

forme aux ſentimens des premiers Chrétiens, & de ceux qui les ſuivent, ſur cette matiere. *Joſeph* dit bien que les Ames des hommes ſont immortelles, ſelon les Phariſiens ; mais au lieu de reconnoître qu'ils établiſſoient la réſurrection des Morts, dans le ſens auquel ils la recevoient du tems des Apôtres ; c'eſt-à-dire, au même ſens que nous la profeſſons aujourd'hui, tant Juifs, que Chrétiens ; il en fait la même choſe, que la Métempſychoſe des Pythagoriciens. Il attribuë auſſi aux Phariſiens de croire des ſupplices, *ſous la terre* ; où les méchants demeuroient toûjours, ſans reſſuſciter jamais. Ni *Joſeph*, ni *Philon* ne parlent ni d'une réſurrection générale, ni du dernier jugement. Les Phariſiens croyoient qu'outre les Ames Humaines, les Anges ſont auſſi des Etres ſpirituels & immortels.

C'étoient là, pour ainſi dire, les dogmes ſpéculatifs des Phariſiens ; leur pratique étoit encore moins bonne. Leur caractere général étoit l'Hypocriſie. Ils affectoient de faire de grandes prieres, ſur tout en public, de jeûner beaucoup, d'obſerver le Sabbat fort ſcrupuleuſement, pour acquerir la réputation de gens de bien. Cependant

ils faiſoient de faux ſermens, & trompoient les hommes, ſans ſcrupule; ſous prétexte que ce n'étoient pas des ſermens, parce qu'ils y employoient certaines expreſſions, qui ne les engageoient point, comme ils le diſoient. Ils croyoient même être exempts de rien fournir à ceux, qui les avoient mis au monde, lors qu'ils leur avoient dit: *ce dont nous pourrions vous aider ſoit corban*, comme Jeſus-Chriſt le leur reproche Matth. XV. & comme cela ſe trouve confirmé par le Thalmud. Du reſte ils étoient, ou paroiſſoient être fort ſcrupuleux, en ce qui ne coûtoit rien à la dépravation du cœur, & qui pouvoit être obſervé, par les méchans, de même que par les bons, comme de porter de larges Phylacteres & de longues franges & autres menues pratiques, que nôtre Seigneur leur reproche, & dont on trouvera le détail, dans cette Hiſtoire. Cela leur attira l'eſtime génerale du peuple, qui ſe laiſſoit frapper, par cette apparence de Religion. *Joſeph* avouë qu'ils étoient fort orgueuilleux, gens d'intrigue, qui ſe gagnoient l'amitié, & la confiance des Dames, & qui oſoient réſiſter aux Rois, & même leur faire ouvertement la guerre.

3. L'o-

3. L'origine & les commencemens des Saducéens ne ſont pas bien connus. Ils rejettoient entierement les traditions, & avoient de grandes querelles, avec les Phariſiens, là-deſſus. Ils nioient l'immortalité de l'Ame, & par conſéquent les peines, & les recompenſes de l'autre vie. Ils n'admettoient pas même l'exiſtence des Anges, qu'ils ſemblent avoir regardez, comme je ne ſai quels effets paſſagers de la Puiſſance Divine; qui paroiſſoient & diſparoiſſoient, ſelon que Dieu le trouvoit à propos. Ils rejettoient auſſi, comme le dit *Joſeph*, la Deſtinée & nioient que Dieu fût en aucune maniere auteur du Mal. Ils ſoûtenoient que l'homme a ſon Libre Arbitre, quoi qu'ils reconnuſſent la Providence Divine. Il eſt étrange que *Joſeph* ne leur ait point reproché, avec plus de chaleur, qu'ils ne croyoient point la réſurrection des Morts. Pour les actes exterieurs de la Religion, & du ſervice public, ils ſe conduiſoient comme les autres; au moins on ne leur reproche rien là-deſſus, & il y a eu des Souverains Pontifes de cette Secte.

Tertullien, & St. *Jerôme* ont dit qu'ils ne recevoient des Livres Sacrez,

que ceux de Moïſe, mais cela ne leur eſt point reproché, dans le Nouveau Teſtament, & *Joſeph* n'en dit rien non plus ; ce qui fait croire que cette accuſation n'eſt point fondée. S'il y a eu quelques Samaritains, dans les idées des Sadducéens, cela les pourroit regarder. On parle en effet d'un *Doſithai* Samaritain, qui auroit été de leur ſentiment.

Joſeph préfere beaucoup les mœurs des Phariſiens à celles des Sadducéens, par rapport à l'humanité. S'il eſt vrai qu'ils fuſſent inferieurs à cet égard aux Phariſiens ; il faudra rapporter cela à leurs principes. S'ils les ſuivoient, dans toutes leurs conſéquences, ils ne devoient avoir égard qu'à l'utilité préſente. Mais les hommes ſuivent plûtôt leur inclination naturelle, que leurs ſentimens ; comme il paroît par les Epicuriens, dont pluſieurs ont eu de très-bonnes qualitez, comme *Pomponius Atticus*, ami de *Ciceron*. C'étoit un homme très-génereux, & très-bien-faiſant, comme il paroît, par ſa vie écrite par *Cornelius Nepos*. Les Phariſiens de même, qui croyoient une autre vie, ne regloient pas leurs mœurs ſur cette créance, capable de produire dans les cœurs une Vertu ſolide.

Quel-

Quelques-uns ſe ſont étonnez que Nôtre Seigneur, qui cenſure ſi fréquemment, & ſans ménagement, les mœurs des Phariſiens, ne diſe preſque rien de celles des Sadducéens, qu'il ſe contente de réfuter très-doucement, Matth. XXII. 29. Mais l'Hypocriſie eſt un ſi mauvais caractere, & un vice ſi dangereux, qu'il étoit plus néceſſaire de les démaſquer; que les Sadducéens, qui paroiſſoient tels qu'ils étoient, & qui ne trompoient perſonne.

On demande quels étoient les *Hérodiens*, dont il eſt parlé Marc. VIII. 16. Il y a apparence, comme on le montre, que c'étoient des Sadducéens; qu'on nomma ainſi, peut-être parce qu'ils croyoient qu'*Herode*, le Grand, avoit été le Roi ſi fort attendu par les Juifs, & qu'il n'en falloit point chercher d'autre. On ne fait que toucher un mot de ceux, que l'on a appellé depuis *Karaites*; parce qu'il n'en eſt point parlé, dans le Nouveau Teſtament, ni dans l'Hiſtoire de *Joſeph*.

On s'étend plus ſur les *Eſſéens*, ou *Eſſeniens*, parce que *Joſeph* & *Philon* en ont parlé, aſſez au long; quoique le Nouveau Teſtament n'en faſſe pas mention. Ils étoient, comme il ſemble,

ble, ainſi nommez du mot Syriaque *Hhaſi*, qui ſignifie *pieux*, ſur quoi l'on fait pluſieurs remarques. *Joſeph* les fait très-anciens, mais on n'en voit aucuns veſtiges, avant la Captivité de Babylone.

Il y en avoit de deux ſortes, dont on nomme les uns *Eſſéens agiſſants*, ou de pratique, & les autres *contemplatifs*. *Joſeph*, auſſi bien que *Philon*, a parlé des premiers; mais le ſeul *Philon* a décrit la Secte des ſeconds, qu'il nomme *Therapeutes*. Il y en avoit de deux ſortes, dans la premiere Secte, dont les uns ſe marioient & les autres ne ſe marioient point. On ne parle ici que de leurs ſentimens, qui ont quelque rapport à la Religion, & aux Mœurs. Si l'on en croit *Joſeph*, les Eſſéens attribuoient tout à la Providence, ou à la Deſtinée; mais *Philon* dit qu'ils croyoient que Dieu eſt bien la cauſe de tous les biens, mais qu'il ne l'eſt d'aucun mal. Il dit qu'ils n'offroient à Dieu aucune victime, mais qu'il s'appliquoient à la ſainteté. Si cela eſt, ces gens-là pourroient bien avoir tiré leurs ſentimens, au moins en partie, des Philoſophes des Indes; qui faiſoient ſcrupule de tuer des Animaux, & qui avoient fait entrer Pytha-

go-

gore, dans leurs ſentimens. *Joſeph* dit qu'ils n'envoyoient aucunes victimes au Temple de Jeruſalem, parce qu'ils ne convenoient pas, avec les autres Juifs, de certaines purifications, & qu'ils ſacrifioient chez eux, ce qui eſt contraire à la Loi de Moïſe.

Ils prioient Dieu, comme les autres Juifs, avant & après le repas; mais ils faiſoient certaines prieres, avant le lever du Soleil, comme le priants de ſe lever; ce qui reſſentoit un peu la ſuperſtition de ceux qui l'adoroient.

Ils ne parloient auſſi de rien de profane, avant le lever de cet Aſtre, par une ſuperſtition, dont il eſt difficile de deviner la raiſon. Quand ils alloient à ſelle, ils avoient ſoin de ſe bien couvrir & de le faire dans un trou, qu'ils avoient fait en terre, & qu'ils recouvroient avec ſoin; *pour ne pas être injurieux*, dit Joſeph, *aux Rayons de Dieu*, ou *du Dieu*, τῦ Θεῦ; paroles, qui ont fait de la peine aux Savans, parce qu'elles ſemblent renfermer une expreſſion Payenne.

Philon aſſure qu'ils ne mentoient point, & ne juroient point; ce qu'il entend apparemment des ſermens trop fréquens, & ſur des choſes légeres; car il dit qu'en entrant dans cette Sec-

te,

te, il falloit faire ſerment d'en obſerver les Loix, & que ceux qui les conduiſoient en faiſoient autant. On pourra chercher, dans le Livre même, le reſte de leurs coûtumes & de leurs uſages, dont *Philon* a traité, fort au long.

Ils parloient des Ames, en des termes ſemblables à ceux de *Platon*. Ils les faiſoient deſcendre d'un Ether très-ſubtil, dans les corps, où elles étoient comme en priſon; & ils diſoient que quand elles en étoient délivrées, elles étoient pleines de joie, & s'élevoient de nouveau fort haut. Ils parloient des *Iles Fortunées*, où les gens de bien alloient après leur mort; & des lieux ſoûterrains, où les méchants étoient punis, dans les mêmes termes qu'*Homere* & *Heſiode*. *Joſeph* prétend que ces Poëtes les avoient pris des Eſſéens, comme ſi ces derniers étoient plus anciens que ces deux Poëtes. Mais c'eſt une vanité Juive, que de dire que les Payens leur étoient redevables de tout ce qu'ils diſoient de bon. Il ſeroit à ſouhaiter que les anciens Peres n'euſſent pas ſi facilement ajoûté foi aux Juifs, en cela.

5. Il y avoit d'autres Eſſéens, qui ſe marioient, & qui blâmoient ceux qui,

qui, autant qu'il étoit en eux, laiſſoient perir le Genre Humain. Mais ils ne purent empêcher qu'il ne s'élevât, parmi eux, une ſorte d'Anachoretes, qui vivoient à part, châcun dans leurs cellules., & qui ne ſe voyoient qu'une fois la ſemaine, pour aſſiſter au culte divin, le jour du Sabbat. *Philon* les nomme, comme on a dit, *Therapeutes*, comme qui diroit *appliquez au culte de Dieu.* Il décrit au long leurs coûtumes, & leurs ſentimens, dont on donne ici un abregé. Les Therapeutes, ſi on en croit cet Auteur, expliquoient la Loi de Moïſe, d'une maniere allegorique, depuis les premiers fondateurs de leur Secte. Mais on fait voir ici que c'étoit une pure imitation des Payens; qui, dès qu'ils avoient commencé à raiſonner ſur la Religion, avoient été obligez de ſe jetter ſur des allegories, pour donner quelque ſens raiſonnable à ce que les Poëtes diſoient de leurs Dieux. *Platon* même n'avoit pû ſouffrir ces explications forcées, non plus que les Fables, comme il paroît par le Livre II. de ſa *République.* On produit à cette occaſion, dans les notes, un paſſage de *Philon* de Byblos, qui, ſoit qu'il ait traduit effectivement *Sanchoniathon*,

ou

ou qu'il ait débité, ſous ce nom-là, ce qu'il ſavoit des Antiquitez Phéniciennes, a fort bien remarqué que les Dieux des Phéniciens avoient été des hommes, & même des hommes de mauvaiſe vie, auſſi bien que ceux des Grecs ; & que pour ſauver la Religion de leur païs, les Prêtres, & en particulier un d'entre eux, qu'il nomme le Fils de *Tabion*, tourna toutes les Hiſtoires ſcandaleuſes, qu'on en faiſoit, en Allegories, & fut imité en cela des Grecs.

Enſuite les Juifs, étant mêlez parmi les Payens, & ſe trouvant obligez de défendre leur Religion contre eux, s'aviſerent d'en faire autant, ſans aucune néceſſité ; faute de l'avoir aſſez étudiée, & de ſavoir bien raiſonner. Le mal eſt que les anciens Chrétiens eux-mêmes ſe ſont laiſſez emporter à ce même torrent d'Allegories, & ont défendu & expliqué de même l'Ancien Teſtament. Ainſi, dans le même tems que les Juifs, & les Chrétiens reprochoient aux Payens leurs Allegories ; ils tomboient eux-mêmes dans cet inconvenient. *Origene*, comme on ſait, a été un des premiers, qui ait outré la matiere, à cet égard, & depuis on n'a plus gardé de meſures, dans

dans les explications Allegoriques, qu'on a faites de l'Ancien Teſtament. Cependant quelques Anciens nous ont fourni de très-bonnes raiſons, pour détruire les Allegories; comme l'Auteur des *Homilies Clementines*, où il y a de très-bons endroits, contre les Allegories Payennes. On en cite encore d'autres, & l'on décrit le culte fanatique des *Therapeutes*, auſſi bien que leur vie ſolitaire, dont *Philon* étoit charmé. On a cru avoir droit de ſe moquer d'eux, en cette occaſion, & je m'imagine que perſonne ne le trouvera mauvais.

Euſebe avoit crû néanmoins, que ces Therapeutes avoient été Chrétiens, & étoient une eſpece de Moines. *Joſeph Scaliger* & *Henri de Valois* l'ont réfuté, par des raiſons qui me paroiſſent invincibles. Cependant un Chanoine de Windſor, en Angleterre, nommé *Thomas Bano*, avoit pris la défenſe d'*Euſebe*, & Mr. *Colomiez* fit imprimer à Londres, en M. DC. LXXXVII. une aſſez jolie Diſſertation de ce ſavant homme là-deſſus. Le P. de *Montfaucon*, célebre par ſon érudition, & par les bons ſervices, qu'il rend tous les jours au Public, a publié ce même Livre de

Phi-

Philon en François, en M. DCC. IX. avec des remarques, & a prétendu auſſi prouver que les Therapeutes avoient été des Solitaires Chrétiens. Depuis en M. DCC. XII. on a publié une Lettre de Mr. *Bouhier*, Préſident au Parlement de Dijon, qui eſt un très-ſavant homme, où il montre le contraire. Le P. de *Montfaucon* a répondu, & ſon Antagoniſte lui a repliqué. Cette conteſtation paroit finie à préſent. Comme l'un & l'autre ſont demeurez dans les bornes, que l'honêteté preſcrit, il y a du plaiſir & du profit à les lire. On pourra en parler, dans la ſuite de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne.*

Pour revenir à l'Ouvrage, dont nous faiſons l'Extrait, on y réfute enſuite *Henri* de *Valois*, qui avoit ſoûtenu, contre *Scaliger*, que les Therapeutes n'étoient pas Eſſéens. Il n'eſt fait aucune mention de cette Secte des Juifs, dans les Evangiles; parce qu'ils vivoient à part, & qu'ils n'eurent aucun démêlé, avec Jeſus-Chriſt, ou avec ſes Apôtres. Il y a néanmoins quelques endroits, dans les Epîtres de St. Paul, où il pourroit bien faire alluſion à cette Secte Juive, comme on le remarque ailleurs.

6. On

6. On fait enſuite l'Hiſtoire de la maniere, dont les Juifs furent ſoûmis aux Romains ; ce qui donna la naiſſance à la Secte de *Judas Gaulanite*, qui prétendoit que les Juifs ne devoient obéïr à perſonne, qu'à Dieu, ni reconnoître aucun autre *Seigneur*, que lui. Ces gens-là ſouffroient les ſupplices les plus cruels, plûtôt que de donner ce nom aux Empereurs Romains. Du reſte, ils étoient Phariſiens.

7. Après cela, vient l'Hiſtoire du Schiſme des Samaritains, & l'on y traite de leurs ſentimens, & de leurs mœurs. Ils avoient été d'abord idolatres, ils joignirent enſuite la Religion Judaïque à leur Idolatrie ; mais ils devinrent bien-tôt entierement Juifs, excepté qu'ils ne recevoient que les cinq Livres de Moïſe, & qu'ils avoient un Temple à part, ſur la montagne de Garizim, où ils faiſoient leur culte public. Ils attendoient le Meſſie, auſſi bien que les Juifs, & ils le regardoient, non ſeulement comme un Roi, mais encore comme un Docteur, ainſi qu'on le voit Jean IV, 25. St. *Epiphane* leur a attribué pluſieurs choſes & diverſes Sectes ; mais il y a peu de fonds à faire, ſur ce qu'il en dit.

Il y eut toûjours une haine irréconciliable, entre les Juifs & eux; mais Nôtre Seigneur nous a appris qu'encore que le ſalut fût venu des Juifs, les Samaritains n'en ſeroient point exclus, pourvû qu'ils cruſſent en lui.

8. On peut voir par-là quel étoit l'état de la Religion Judaïque, lorsque Jeſus-Chriſt vint au monde. Quoi qu'ils fuſſent infiniment ſuperieurs aux Payens, dans la créance d'une Divinité, & dans le culte qu'ils lui rendoient, & qu'ils puſſent aiſément réfuter les ſentimens, & la Religion des Payens; ils ne laiſſoient pas d'être aſſez embaraſſez, quand il s'agiſſoit de défendre la leur, contre eux. On le peut voir, par le ſecond Livre de *Joſeph*, contre *Apion*. & par la maniere Allegorique d'expliquer l'Ecriture, ſelon la méthode, que *Philon* a ſuivie. On peut comprendre par-là combien la révelation de l'Evangile étoit néceſſaire, puiſque les Juifs n'étoient pas capables de défendre ce qu'ils diſoient de vrai, contre les Payens; au lieu qu'il eſt facile aux Chrétiens de le faire, par les principes de leur Théologie, & par l'autorité de Jeſus-Chriſt, & de ſes Apôtres.

On en donne quelques preuves, ſans

ſans néanmoins vouloir bleſſer la verité, & l'autorité des Livres de l'Ancien Teſtament. On doit toûjours penſer qu'il ne s'agit pas de nous, mais des Payens. & des Payens obſtinez. L'Antiquité de ces Livres n'étoit pas ſi facile à démontrer, parce que les Juifs étoient deſtituez de témoins contemporains, qui leur rendiſſent témoignage; ce qui étoit néceſſaire, pour fermer la bouche aux Incredules. Mais la miſſion céleſte de Jeſus-Chriſt, & de ſes Apôtres étant prouvée, la choſe eſt hors de doute; parce qu'ils ont approuvé la révelation de l'Ancien Teſtament.

On diroit en vain * que les Payens ne pouvoient pas mieux prouver la verité de leurs anciennes Hiſtoires; parce que les Payens, comme on l'a dit, en convenoient, & ne ſe mettoient point en peine de les prouver. Il leur ſuffiſoit de rendre incertaine l'Hiſtoire Judaïque, pour ne s'y point rendre; & ils n'éxigeoient de perſonne, qu'il reçût les anciennes Fables Payennes, dont ils ſe moquoient eux-mêmes. L'Hiſtoire de la création avoit été, à la verité, propoſée, par Moïſe, d'une

* *Remarques pour l'éclairciſſement du Chap. VIII. ſur quelques Objections*

maniere plus croyable, que tout ce que les Payens en avoient jamais dit; mais elle ne manque pas de difficultez, que les Juifs ne pouvoient ſoudre, que par des Allegories, c'eſt-à-dire, par de pures fictions, comme on le voit par *Philon*. S'il y avoit des faits veritables, ſelon la penſée même des Payens, touchant les plus anciennes colonies du Genre Humain, & d'autres choſes ſemblables; les Payens pouvoient dire que l'Auteur du Pentateuque en avoit tiré la connoiſſance des anciennes traditions des Orientaux. Mais il ne s'enſuivoit pas que le reſte fût vrai.

Pour ce qui eſt des cenſures, que Moiſe fait, des mœurs des Iſraëlites de ſon tems, & qui n'empêchent pas que les Juifs n'admettent ſes Livres; elles ne prouvent autre choſe, ſinon qu'il eut bien de la peine à établir ſa Loi, & qu'il eſſuya de grandes traverſes. Les Juifs l'ayant enſuite reçûë, il n'eſt pas étrange qu'ils aient deſapprouvé la conduite de leurs Ancêtres, à laquelle ils ne prenoient plus de part. Les Hiſtoriens Payens blâment bien des choſes, dans les fondateurs, & dans les conducteurs des Etats, & dans les Peuples, dont ils écri-

écrivent l'Hiſtoire, & perſonne n'y a trouvé à redire.

Il eſt certain que la créance d'un ſeul Dieu, chez une Nation aſſez groſſiere, étoit une choſe qui auroit dû donner bonne opinion des Juifs aux Philoſophes; mais on ſait que les difficultez, que l'on fait, contre de certains Livres, demeurant ſans ſolution ſolide, elles font douter de ce qu'il y a de bon, ou au moins croire qu'il y a du bon, & du mauvais dans ce Livre; ce qui ſuffit à des gens prévenus, pour n'en pas admettre l'autorité.

Il eſt vrai encore que le culte cérémoniel des Juifs étoit infiniment meilleur, que celui des Payens; & que néanmoins on peut prouver, par les Prophetes, que Dieu a regardé ce culte, comme un culte qui n'étoit pas bon en lui-même, comme il eſt dit Ezech. XX, 25. Mais les Philoſophes, qui ſe moquoient ouvertement du culte des Payens, rejettoient celui des Juifs, pour les mêmes raiſons. Les Juifs auroient très-bien fait d'en convenir, & de ſe ſervir, pour cela, de l'autorité de leurs Prophetes, comme nous le faiſons aujourd'hui contre eux, & contre les objections des Payens; mais ils ſoûtenoient leurs céremonies,

qui n'avoient été établies que pour un tems, & pour s'accommoder au génie de ce peuple groſſier ; avec autant de fermeté, que les points de leur Théologie, & de leur Morale, qui ſont d'une éternelle verité. Ils en faiſoient même plus de cas, comme il paroît par les Anciens Phariſiens, & par les Juifs Modernes. Ainſi ils n'étoient nullement en état de ſatisfaire là-deſſus les Philoſophes Payens, & il ne falloit pas moins qu'une nouvelle révelation, pour mettre à couvert la divinité de la Loi de Moïſe.

Entre les difficultez, que les Payens pouvoient faire, contre les Livres Sacrez des Juifs, on a marqué certains nombres exceſſifs d'hommes & d'argent, comme on le verra dans le Livre même ; & pour mettre à couvert l'autorité de leurs Auteurs, on a dit que s'il y avoit quelque choſe en cela, qu'il ne fût pas poſſible d'admettre, ſelon la bonne Arithmetique, il falloit s'en prendre aux Copiſtes, & à la longueur du tems, qui pouvoient avoir corrompu ces nombres ; comme il eſt arrivé à d'autres, d'où ſont nées des difficultez de Chronologie, qu'on ne peut pas ſoudre. On ne doit point s'étonner que Jeſus-Chriſt, & ſes Apô-

pôtres ne nous aient rien dit de ces corruptions ; parce qu'elles ne regardent ni les dogmes, ni les mœurs, & qu'il peut y avoir de ſemblables fautes, ſans que le fonds de l'Hiſtoire en ſoit moins veritable. Sans cela, ou il faudroit nier qu'il y eût aucune faute de Copiſte, dans les Livres du Vieux Teſtament ; ou il faudroit être ſurpris, de ce que Jeſus-Chriſt ne nous en ait rien dit. Je ne croi pas qu'il y ait aucune perſonne, qui ait étudié avec ſoin les Originaux, & lû ce que de Savans Hommes ont écrit, ſur ces matieres ; qui puiſſe dire, de bonne foi, que les Copiſtes n'y aient laiſſé aucune faute.

On a dit dans ce même Chapitre, qu'il n'étoit rien dit dans l'Ancien Teſtament, d'une autre vie, ou qu'il y en étoit parlé très-obſcurément; pendant que l'on en parloit aſſez clairement, parmi les Grecs ; d'où quelques-uns pouvoient tirer de l'avantage contre les Juifs, comme les Platoniciens, qui prétendoient pouvoir prouver l'immortalité de l'Ame. Si quelcun croit que je me trompe en cela, avec une infinité d'habiles gens, tant Anciens, que Modernes ; il devroit me produire un paſſage clair, & j'a-

vouerois, ſur le champ, ſans qu'il fût beſoin d'aucun raiſonnement, que je me ſuis trompé. Dire que le Vieux Teſtament, eſt clair là-deſſus, & n'en produire aucun paſſage clair, ce n'eſt rien dire. Mais Nôtre Seigneur dit aux Juifs Jean V. 19. *Qu'ils cherchoient les Ecritures, parce qu'ils croyoient y trouver la vie éternelle*, ou *avoir par elles la vie éternelle.* C'eſt de quoi je tombe d'accord; les Juifs du tems de Nôtre Seigneur, croyoient obtenir la vie éternelle, par l'étude de l'Ecriture Sainte. Ils croyoient même l'y voir, en l'expliquant, à leur maniere, ſelon les traditions reçûës. Mais auroient-ils pû en produire un, où il fût parlé auſſi clairement d'une autre vie, que dans *Homere*, ou dans *Platon*? Auſſi les Phariſiens, & les Eſſéens ſe ſervoient-ils des paroles de ces Auteurs, quand ils en vouloient parler, comme on l'a remarqué. Pour expliquer le mot ἐρεύνατε, qui eſt dans le paſſage de S. Jean, j'ai dit, dans mes notes ſur le Nouveau Teſtament, que les Juifs cherchoient, dans l'Ecriture, *des ſens Allegoriques*; mais cela ne ſe rapporte pas, en cet endroit, à la vie éternelle, à quoi je ne penſois pas alors, mais à la ſignification propre du Verbe dont

dont il s'agit. On me dit là-dessus, que Nôtre Seigneur ne le dit point. Au moins il ne le nie pas, & comment l'auroit-il nié, puisque c'étoit une chose commune parmi les Juifs, depuis long-tems? L'Energie même du mot Grec semble le demander.

Ce n'est pas que je ne croye que la vie éternelle ne soit contenuë, sous les termes généraux des promesses qu'on trouve, dans le Vieux Testament, comme lors que Dieu promettoit, *qu'il seroit le Dieu de quelcun*, comme Nôtre Seigneur nous l'apprend Matth. XXII. 32. Mais autre chose est de dire que, dans l'intention de Dieu, la vie éternelle étoit enveloppée dans de semblables expressions; & autre chose de dire qu'elle y est promise, en termes intelligibles, & sans équivoque, pour la multitude; comme elle l'est, dans le Nouveau Testament.

On dit que comme il y a eu toûjours des gens de bien, dans le peuple d'Israël, & que je soûtiens, avec justice, en parlant des Sadducéens, que tous ceux, qui croyent qu'ils n'ont rien à esperer, ni à craindre après cette vie, ne doivent prendre d'autre soin, que d'éviter les peines, que le Ma-

giſtrat Politique peut leur infliger, & mépriſer tout le reſte; on ne doit point douter que je ne ſois perſuadé que, du moins, ces gens de bien d'Iſraël n'aient crû les peines, & les recompenſes à venir. Premiérement, on me fait dire plus, que je n'ai dit. Voici mes paroles, qui ſont à la p. 46. „ Quicon-
„ que n'attend aucunes recompenſes
„ pour la Vertu, ni aucune peines,
„ pour le Vice, ne doit avoir ſoin
„ d'autre choſe, ſinon de ne pouvoir
„ être puni, par les hommes; il doit
„ mépriſer tout le reſte. „ Je ne parle pas des Magiſtrats Politiques, mais des hommes en géneral, qui peuvent punir, quand l'occaſion s'en préſente, le mal qu'on leur a fait. On doit s'attendre à en être traité, comme on les aura traitez. Cela peut ſuffire, pour retenir bien des gens, dans le devoir, par principe d'amour propre. Mais s'il s'agit des gens de bien, ils peuvent encore craindre les punitions, que Dieu leur peut faire ſouffrir en cette vie, ſoit à eux-mêmes, ſoit à leur Poſterité; comme la Loi de Moïſe les en menace, par tout. Peut-être que les Sadducéens eux-mêmes, s'ils croyoient la Providence, comme il y a de l'apparence qu'ils la croyoient, étoient

étoient retenus en partie, par cette conſideration.

D'ailleurs ſi les gens de bien d'Iſraël étoient perſuadez des recompenſes, & des peines d'une autre vie, l'etoient-ils par la Révélation, ou autrement? S'ils l'étoient par un autre principe, que celui de la Révelation; il faut avouër que cette perſuaſion devoit être aſſez chancelante, comme l'étoit celle des Payens & des Phariſiens. Ce n'eſt pas une choſe ſi facile à concevoir, ſans Révelation, quoi que la Raiſon nous y conduiſe. On a peur de raiſonner mal, ſur une matiere, qui eſt d'elle même très-difficile. Si c'étoit par une Révelation Divine, qu'on étoit perſuadé d'une autre vie, d'où vient qu'il n'en eſt point parlé clairement, dans l'Ancien Teſtament? Eſt-ce une choſe qu'on dût cacher, ou dont on pût négliger de parler auſſi clairement qu'il étoit poſſible? Tout au contraire, on ne l'auroit pû dire, avec trop de clarté, ni trop ſouvent. La proſperité fréquente des méchants, en cette vie, & les malheurs, qui arrivent ſouvent aux gens de bien, étoit une objection ſi ſpécieuſe contre les promeſſes & les menaces des peines temporelles; qu'on ne la pouvoit ſou-

dre ſolidement, que par-là. Si la choſe avoit été clairement révelée, il la falloit dire de même. Si Job l'avoit ſuë, il n'auroit pas tant fait de difficultez, ſur ce ſujet. Si ſes Amis ne l'avoient pas ignorée, ils auroient dû les réſoudre par-là. Dieu lui-même, lorſqu'il lui parle, s'il avoit alors révelé une autre vie, l'en auroit fait reſſouvenir; pour lui faire comprendre, qu'il ſe plaignoit mal à propos.

Si l'Auteur du Pſ. LXXIII. en avoit eu une connoiſſance claire, il n'auroit pas tant été ſcandalizé de la proſperité des Méchans, & il ſe ſeroit répondu à lui-même, qu'ils ſeroient punis après la mort, comme au contraire les gens de bien ſeroient recompenſez. Les Grecs, qui parloient clairement, d'une autre vie, quoi qu'ils y mêlaſſent des fables, ne manquoient pas de défendre de la ſorte la Providence. Mais, dit-on, qu'auroit pû penſer du Dieu Souverain le Patriarche Jacob, qui dit que ſes jours ont été courts & mauvais; s'il n'eût eſperé d'en être recompenſé, dans une autre vie? Mais ſi le Patriarche Jacob avoit eu cette eſperance, pourquoi ne promettoit-il pas clairement une ſemblable choſe à ſes Enfans? Pourquoi

ne

ne leur faiſoit-il pas peur des peines à venir, pour les retenir dans leur devoir? Cela valoit infiniment mieux, que les promeſſes temporelles qu'il leur fait. D'où vient que Moïſe au Ch. XXVIII. du Deuteronome, où il exhorte les Juifs à l'obſervation de la Loi, ne leur parle que de peines, ou de recompenſes temporelles, au moins à la lettre? D'où vient que tous les autres Prophetes en uſent de même? Etoit-il dangereux de parler clairement? Mais en voilà aſſez, ſur cette matiere, qui a été autrefois traitée au long par *Epiſcopius*, dans ſa réponſe à l'*Echantillon des calomnies des Profeſſeurs de Leide* de ſon tems, & ailleurs. J'ajoûterai ſeulement que quoi que la Révelation fût très-obſcure là-deſſus, Dieu n'a pas laiſſé de donner le ſalut éternel, aux gens de bien de l'Ancien Teſtament, après leur mort; & de punir les méchans, après les avoir ſoufferts, pendant cette vie, ſans qu'ils ſe ſoient repentis. Je dirai encore plus, c'eſt qu'il y avoit alors quelque connoiſſance confuſe de l'exiſtence des Ames, après la mort; comme il paroît, par l'évocation de l'Ame de Samuël, dont il eſt parlé 1. Sam. XXVIII. 11. On peut voir

ce qui a été dit, dans le *Commentaire Philologique*, ſur cet endroit. Mais on ne voit pas que les Prophetes aient fait uſage de cette connoiſſance, pour détourner les hommes du vice, & pour les porter à la pieté, au moins en termes clairs.

J'ai crû devoir dire cela, pour prévenir les jugemens témeraires, que des gens mal-intentionnez pourroient faire de mes penſées ; à cauſe de quelques objections, propoſées apparemment dans un autre deſſein.

9. Après cela, on trouvera une deſcription fidele de la dépravation des mœurs, parmi les Juifs, du tems de Nôtre Seigneur ; d'où l'on recueille que, ſi Dieu leur avoit envoyé un Meſſie, qui eût été un Roi, qui, par la force des Armes, les eût rendu Maîtres des autres Nations ; il leur auroit fait un préſent, qui leur auroit été funeſte, & nuiſible au Genre Humain. Ils n'avoient que faire de s'aggrandir, & de devenir les Maîtres du monde ; puiſque cela les auroit rendu encore plus vicieux, & plus entêtez de leurs fauſſes opinions, à l'égard du culte céremoniel, & auroit, en même tems, abîmé les autres Nations, qui auroient été accablées de la tyran-

nie.

nie de ce Peuple corrompu, & ſe ſeroient corrompues avec lui. Il étoit infiniment plus digne de Dieu, ou plûtôt il étoit de ſa ſainteté, & de ſa bonté de rendre les Juifs, & tous les autres Peuples, indifféremment, meilleurs, & plus en état par conſéquent de jouïr de l'éternelle félicité, après la mort. Dieu a paru, en cette conduite, tel qu'il eſt; c'eſt-à-dire, un Etre bon, juſte, ſaint & impartial; ce qui n'auroit point paru, s'il n'avoit envoyé qu'un Meſſie charnel aux Juifs; comme on le verra plus au long, dans l'Ouvrage même.

II. La Section ſuivante des Prolegomenes regarde les Payens, dont on décrit l'Idolatrie exceſſive, les ſuperſtitions & les mauvaiſes mœurs, dans le tems auquel on commença à prêcher l'Evangile. On auroit pu s'étendre davantage là-deſſus, mais c'eſt une choſe aſſez connuë, à ceux qui ont quelque peu de Lecture; & l'on en dit aſſez, pour faire comprendre combien le Genre Humain avoit beſoin d'une nouvelle Révelation, & d'un Docteur Céleſte, autoriſé par des miracles, qui l'inſtruiſît, & qui corrigeât ſes deſordres.

Les Payens ne laiſſoient pas de dé-

fendre leur Religion, toute abſurde & toute abominable qu'elle étoit; encore même que les Philoſophes s'en moquaſſent. Ils employoient trois voies, pour cela. La premiere étoit celle des Oracles, la ſeconde celle des Prodiges, & la troiſiéme celle des Guériſons miraculeuſes, par la révelation des Dieux, ſur tout d'Iſis & d'Eſculape. On fait voir la fourberie des Oracles & l'on montre, en peu de mots, que ceux d'entre les Chrétiens, qui ſoûtiennent la verité des faits, & qui veulent que les Démons les aient communément rendus, n'agiſſent ni raiſonnablement, ni prudemment. En admettant la verité des faits, ſans preuves ſolides, ils s'expoſent à recevoir toutes ſortes de fables; & de plus ils mettent les Payens dans l'impoſſibilité de revenir de leur erreur, parce qu'elle auroit été appuyée ſur des miracles, auxquels l'eſprit des hommes n'auroit pu réſiſter. Il faut dire la même choſe des Prodiges, & des Guériſons, & l'on fait voir en particulier l'abſurdité de celles d'Iſis & d'Eſculape, qui a été reconnuë même par quelques Payens.

On produit enſuite le fameux paſſage de *Varron*, où il diſtingue la Religion,

gion, en Poëtique, Philoſophique & Politique, & fait connoître aſſez clairement que toutes ces Religions n'avoient rien de vrai. C'eſt pourquoi les Grands Seigneurs Romains donnoient communément dans l'Epicuréïſme, & ſe moquoient publiquement de leur propre Religion ; quoi qu'ils en pratiquaſſent les céremonies publiques, par Politique, à cauſe de la Populace, qui en étoit entêtée. Les Auteurs Payens diſoient beaucoup de bonnes choſes, comme tout le monde le ſait, par rapport aux Mœurs ; mais ils ne laiſſoient pas d'être horriblement corrompus, par la débauche permiſe des femmes & des garçons, par l'expoſition des enfans, & par les divorces perpetuels, que les femmes avoient droit de demander, auſſi bien que les hommes. Ils parloient bien de l'immortalité des Ames, & des recompenſes de l'autre vie, ſelon que l'on auroit vêcu en celle-ci. Mais la plûpart en doutoient, ou s'en moquoient même ouvertement, comme de pures fables, ainſi qu'on le fait voir.

2. On paſſe enſuite aux ſentimens des Philoſophes, qui ſans y penſer ont beaucoup contribué à l'établiſſement de

de la Religion Chrétienne; ſoit en réfutant les opinions vulgaires, ſoit en diſant bien des choſes conformes au Chriſtianiſme. St. *Clement* d'Alexandrie & *Lactance* ont cru, qu'en recueillant des Philoſophes ce qu'ils ont dit de bon, ſur la Religion & ſur les Mœurs, on en pourroit faire un Syſteme, qui ne reſſembleroit pas mal à celui de la doctrine Chrétienne; & cela eſt veritable à divers égards, comme on pourroit le reconnoître, ſi l'on réduiſoit en ordre ce que ces deux Auteurs en ont cité. Comme il n'y avoit que cinq Sectes, qui fuſſent floriſſantes au tems de la naiſſance du Chriſtianiſme; ſavoir, la Platonicienne, la Peripateticienne, l'Epicurienne, la Stoïcienne & l'Academicienne; on ne s'arrête qu'à celles-là.

Pour commencer, par les dogmes de *Platon*, il a rejetté les fables des Poëtes, concernant les Dieux, dans ſon *Eutyphron*, & dans le II. Livre de ſa *République*. Il paroît par les choſes mémorables de Socrate, recueillies par *Xenophon*, qu'il croyoit qu'il y a un Dieu, qui a créé les hommes; qu'il eſt inviſible & que néanmoins il faut croire qu'il exiſte; qu'il le faut ſervir; qu'il voit tout, & qu'il gouverne.

verne tout, par ſa Providence, & autres choſes ſemblables, que l'on trouve dans *Platon* & dans *Xenophon.* Il paroît par-là qu'il ne croyoit pas que Dieu fût fait comme les hommes, & *Plutarque* décrit ſa nature, ſelon l'idée de *Socrate* & de *Platon*, d'une maniere ſi ſublime, que les Chrétiens ne la pourroient gueres mieux décrire. Mais quoi que *Platon*, & les Platoniciens aient cru, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu ſuprême ; ils ont cru qu'il y avoit des Divinitez inferieures, qu'ils appelloient de *bons Démons.* Ils en reconnoiſſoient auſſi de mauvais.

Outre cela *Platon* a enſeigné qu'il y avoit trois Principes, le Dieu ſuprême, qu'il nomme *Jupiter*, à la maniere de ſon tems, la Raiſon & l'Ame du Monde. On marque ici ce qui peut lui avoir fait venir cette penſée. Les Chrétiens crurent qu'il avoit eu quelque idée de la S. Trinité, comme on le prouve, par le Diſcours, que *Conſtantin* fit aux Saints. Cela pouvoit diſpoſer les Platoniciens à embraſſer la Religion Chrétienne, & empêcher que ceux qui eſtimoient cette Secte, n'euſſent autant d'averſion pour le Chriſtianiſme que les autres. Les Peres ſe ſont ſouvent ſervis de l'au-

l'autorité de ces Philoſophes, pour réfuter le Paganiſme.

Cependant Socrate enſeignoit qu'il falloit ſervir Dieu, ſelon l'uſage du lieu où l'on étoit né, & ſe ſervoit des noms, que l'on employoit communément, pour marquer les Divinitez. Mais il ſemble que ce Philoſophe, & ſes Diſciples entendoient, ſous le nom de *Jupiter*, la Souveraine Divinité, telle qu'ils la concevoient, & par les autres noms, de bons Démons, ou des Divinitez ſubalternes. Ils leur rendoient un culte, qu'ils jugeoient proportionné à leurs rangs. Socrate avouë que la maniere de ſervir la Divinité ne lui étoit pas connuë, & qu'il valloit mieux ſe repoſer, que de rien faire là-deſſus de ſa tête; juſqu'à ce qu'il vînt quelcun, qui inſtruisît les hommes du culte de Dieu. C'eſt ce que l'on voit, dans le II. Alcibiade de *Platon*.

Pour la Morale, il y a une infinité d'excellentes choſes, dans *Platon*, & comme il ſavoit que bien des gens, pour ſe délivrer d'un mal préſent, abandonnoient la Vertu, & ſe jettoient dans le Vice; il s'applique fort à établir l'immortalité de l'Ame, & les recompenſes, & les peines de l'autre

tre vie, ſur quoi l'on cite pluſieurs beaux paſſages. Il eſt vrai que *Platon* approuve, en quelques endroits, la Métempſychoſe; mais quoique cette opinion ſoit abſurde, elle ſuppoſe néanmoins l'immortalité de l'Ame.

A l'égard du Souverain Bien, les Platoniciens le faiſoient conſiſter dans les biens de l'Ame, dans ceux du Corps, & dans les biens exterieurs, dont l'aſſemblage complet faiſoit, ſelon eux, la félicité de l'Homme. Mais comme perſonne ne poſſède tous ces biens, & que ſi quelcun les poſſédoit, il faudroit qu'il les perdît par la mort; les Platoniciens ne pouvoient promettre à perſonne cette félicité, ni s'en ſervir comme d'un motif, pour porter les hommes à la Vertu. Ceux qui entendoient dire aux Chrétiens, qu'il n'y avoit point de Souverain Bien à chercher ſur la terre, & qu'il ne le falloit attendre, que dans une vie toute differente de celle-ci, qu'ils ſoûtenoient par des preuves infiniment plus fortes, que ces Philoſophes, pouvoient voir que les Chrétiens les ſurpaſſoient en tout.

3. En examinant les ſentimens d'*Ariſtote*, on fait voir qu'il y a divers paſ-

paſſages, dans ſes Ouvrages, par leſquels il paroît, qu'il a reconnu un Dieu, ou un Etre, qui, ſans être mû lui-même, eſt la premiere cauſe de tout le mouvement, qui eſt dans la Nature. Il parle néanmoins de pluſieurs Dieux, quoi qu'il ſe moque de l'opinion du Vulgaire, qui leur donnoit des formes humaines. Mais il faut avouër qu'il n'a pas parlé de Dieu, comme a fait *Platon*, & qu'on lui a reproché, avec raiſon, d'avoir étrangement varié, ſur cet Article. *Ciceron* en cite néanmoins un bel endroit, par où il témoigne que la vûë ſeule de l'Univers prouve qu'il y a un Dieu. Sa Morale a été ſi eſtimée, même parmi les Chrétiens, que, lorſqu'il regnoit dans les Ecoles, toute l'étude de ceux, qui enſeignoient la Morale, conſiſtoit à expliquer celle de ce Philoſophe. On en eſt revenu depuis; mais il faut avouër qu'on y peut trouver, en raiſonnant, les principes de toutes les vertus.

Pour le culte de la Divinité, il en parloit, & il le pratiquoit, comme l'on faiſoit communément; ſelon l'uſage des Philoſophes; mais il paroît qu'il croyoit qu'il n'en falloit uſer ainſi, que par Politique. Il conſeille aux Ty-

Tyrans de paroître fort dévots, pour se faire craindre & respecter par le peuple; qui croit qu'il est dangereux d'attaquer ceux, que la Divinité favorise, tels que sont ceux qui lui font beaucoup de sacrifices. C'est-là assurément une indigne leçon, & qu'on a droit de censurer. Il parle d'ailleurs si froidement de Dieu, qu'on voit bien, que ce n'étoit que par maniere d'acquit, comme l'on dit, qu'il en parloit.

Il agissoit en cela conformément à ses principes, par lesquels il établissoit que Dieu ne se mêloit point de ce qui se passe sous la Lune, qu'il n'y prenoit nulle part, & que sa Providence ne regardoit que ce qui est au-dessus. Aussi n'a-t-il point établi l'immortalité de l'Ame, ni les recompenses & les peines après la mort; comme *Platon* & *Socrate* le faisoient. Ces principes détruisoient entierement la Morale, qui n'a plus de force, lorsqu'on suppose que Dieu n'a point d'égard à la Vertu, ni au Vice: puis qu'il ne recompense point la premiere, comme il ne punit point le second. Ce qu'il enseignoit, du Souverain Bien, revient à la même chose que ce que *Platon* en disoit, & est sujet aux mê-

mêmes inconveniens, & même à de plus grans ; parce que ce Philoſophe ne pouvoit pas ſuppléer, à ce qui manque au Souverain Bien, qu'on cherche en vain ſur la Terre, par une félicité, que l'on trouve dans une autre Vie ; comme les Platoniciens le faiſoient, à quelque égard.

Cependant *Ariſtote* a pu ſervir à l'établiſſement de la Religion Chrétienne, en ce qu'il s'eſt moqué des Dieux des Poëtes ; & ne lui a pas pû beaucoup nuire, par ſa doctrine imparfaite de la Divinité, & de la Morale. L'Evangile confirmoit ce qu'il y avoit de bon, dans ſes ſentimens, l'établiſſoit ſur de meilleurs fondemens, corrigeoit ce qu'il y avoit de mauvais, & ſuppléoit à ce qui y manquoit.

4. Les Stoïciens reconnoiſſoient un Dieu créateur du Monde, au moins à l'égard de la forme, & une Providence. Ils parloient ſouvent en beaux termes de l'un & de l'autre. Mais ils parloient mal de la nature Divine, qu'ils diſoient être un feu, & confondoient la Deſtinée, ou je ne ſai quelle Néceſſité Eternelle, chimere ridicule de l'Eſprit Humain, avec la Providence ; ſans néanmoins ſoumettre les actions des Hommes, par rapport à la Ver-

Vertu & au Vice, à cette Néceſſité. Ils faiſoient deſcendre les Ames de l'Ether, mais ils ne reconnoiſſoient pas de veritable Immortalité; puis qu'ils avouoient qu'ils croyoient qu'à la fin elles périſſoient, & qu'ils parloient d'ailleurs très-confuſément de cette matiere, comme on le verra, ſi on lit ce qu'on en a dit. Leur doctrine, comme *Plutarque* le leur a reproché, dans un Ouvrage fait exprès, étoit pleine de contradictions. Les Chrétiens ne pouvoient tirer de l'uſage de leur doctrine, qu'en ce qu'elle détruiſoit les Fables, ſur leſquelles la Religion Payenne étoit fondée; quoi que ces Philoſophes gardaſſent les dehors de cette Religion. Au reſte, ils parloient quelquefois ſi bien de Dieu, & du culte qu'on lui doit, qu'il ſeroit difficile d'en parler mieux; comme on le fait voir, par quelques paſſages de *Seneque*.

On ne s'arrête pas beaucoup à leur Morale; on renvoye les Lecteurs à *Seneque*, & aux lieux communs, que *Denys Godefroi* en a publiez, où l'on peut voir d'un coup d'œuil, qu'il y avoit d'excellentes choſes, & propoſées avec une vigueur & une fermeté, qu'on ne trouve pas dans les autres Philoſophes, où la Morale eſt ſouvent

vent molle & languiſſante, en comparaiſon de celle des Stoïciens. Les Oeuvres de *Seneque* & celles d'*Epictete* en ſont une bonne preuve. Mais il y avoit trois choſes principales, qui empêchoient qu'elle ne produisît le fruit, qu'elle auroit pû autrement produire. La premiere eſt que faiſant conſiſter le Souverain Bien, dans une Vertu parfaite à tous égards, & cette Vertu ne ſe trouvant jamais dans les hommes, il s'enſuivoit que ce Souverain Bien n'étoit qu'une chimere. La ſeconde, que ne diſtinguant pas aſſez nettement le Mal *moral* du *phyſique*, ils nioient ridiculement que la douleur fût *un mal*, ſous prétexte qu'elle n'étoit point incompatible avec la Vertu, puis que ceux qui la nommoient *un mal*; c'eſt-à-dire, tout le Genre Humain; ne la regardoient que comme un *mal phyſique*. La troiſiéme, que le Sage n'avoit aucune paſſion, ni Joie, ni Triſteſſe, ni Deſir, ni Eloignement de rien; ce qui eſt une abſurdité contraire à la nature humaine. Ils débitoient encore d'autres paradoxes, qui les expoſoient à la raillerie.

Ajoûtez encore à cela ce qu'on a déja dit, que, ſelon eux, de quelque ma-

ıaniere qu'on eût vêcu, l'Ame ne ıiſſoit pas de mourir tôt, ou tard; ıns jouïr d'aucune recompenſe, ni tre expoſée à aucunes peines. Auſſi 'employoient-ils aucun motif, pour orter au Bien, & pour éloigner du Mal, que la beauté de la Vertu, & ı laideur du Vice; ce qui n'étoit point n motif aſſez grand, pour des gens erſuadez d'ailleurs que la Divinité 'avoit ni recompenſes, ni peines, pour es gens de bien & pour les méchants; ou que la Divinité ne ſe ſoucioit oint, de quelque maniere que les hommes puſſent vivre.

Cependant il faut avouër, qu'il y a u des hommes d'un naturel ſi heueux, & ſi bien élevez, qu'ils ont rofité des belles leçons des Stoïciens; pour vivre ſelon la Nature, ou elon la Vertu; (car c'étoit la même hoſe) & ſe ſont attiré l'eſtime, & 'amour de tous ceux, qui les connoiſoient. On ne peut lire, encore aourd'hui, ce qui nous reſte de la vie le *Caton* d'Utique, de *Brutus* ſon endre, de *Thraſea Pætus* & d'*Helvidius Priſcus*, ſans reſſentir pour eux les mêmes ſentimens.

L'eſtime, où étoit la Secte Stoïque, pouvoit ſervir à l'établiſſement

du Chriſtianiſme; parce que les Stoïciens rejettoient les Divinitez du Vulgaire, & que tout ce qu'ils diſoient de bon, de la Vertu, ſe trouvoit dans la doctrine Chrétienne, dégagé de la chimere d'un Sage, ſans paſſions, & appuyé de l'eſperance certaine d'une bienheureuſe immortalité. Ce n'étoit que, par ce dernier dogme, qu'on pouvoit rendre raiſon de la conduite de la Providence, en cette vie, à l'égard des Bons & des Méchans.

5. Les Epicuriens même, quoi qu'ennemis de toute Religion, ſervirent, ſans y penſer, à établir la Chrétienne. Ils tournerent ſi bien en ridicule les Dieux des Payens, comme on le voit par *Lucien*; qu'ils dégoûterent, ſans doute, bien des gens du Paganiſme. Leur Morale étoit diffamée, mais elle n'étoit pas ſi mauvaiſe que l'on diſoit, & ce qu'il y avoit de bon pouvoit, en quelque maniere, ſervir à empêcher les hommes de donner en de ſi grands excès.

Si les Epicuriens ſe moquoient, avec aſſez de raiſon, non ſeulement des Superſtitions Vulgaires, mais encore de bien des penſées creuſes des autres Philoſophes; ils n'établiſſoient à leur tour rien de meilleur. Ils mettoient

toient des Dieux, en paroles, de peur d'irriter le peuple; mais ces Dieux ne ſervoient de rien, puis qu'ils n'avoient point créé le Monde, & qu'ils ne ſe mettoient point en peine du Genre Humain, ni de ce qui s'y paſſoit. Ils ne reconnoiſſoient point de Providence pour cette vie, ni de peines, ou de recompenſes dans une autre, qu'ils nioient ouvertement. Ainſi quoi qu'ils fiſſent ſemblant d'adorer les Dieux, à cauſe de l'excellence de leur nature, ils détruiſoient abſolument la Religion. Ils ne pouvoient même rien promettre à la Vertu, en cette vie; car leur Souverain Bien, qui conſiſtoit en je ne ſai quelle Indolence, étoit une chimere. D'ailleurs leur maxime étoit de chercher la volupté, autant qu'elle n'étoit pas nuiſible à l'honneur, à la ſanté & aux biens, ce qui alloit fort loin; quoi que d'ailleurs ils donnaſſent de bons préceptes.

Ceux, qui ſe trouverent prévenus de ces ſentimens, ſe mirent peu en peine de s'oppoſer au Chriſtianiſme; qu'ils croyoient être auſſi bon, que les autres Religions, dont ils ſe moquoient.

6. Comme les Sectes de Philoſophie diſputoient violemment, les unes

contre les autres, & qu'il arrivoit qu'elles ſe réfutoient ſouvent réciproquement aſſez bien, ſans d'ailleurs établir rien de meilleur, que ce qu'elles attaquoient; il ſe forma une Secte de Gens, qui crurent qu'il falloit douter de tout, & que l'on pouvoit tout défendre & tout attaquer, par des raiſons d'un poids égal. On les nomma *Sceptiques*, ou *Academiciens*. *Ciceron*, qui étoit le plus beau parleur de ſon tems, & accoûtumé à défendre dans le Barreau toutes ſortes de cauſes, étoit de cette opinion; comme on le voit, par ſes Livres Philoſophiques. On a accuſé *Plutarque* d'avoir été de la même Secte, à cauſe de quelques variations, que l'on trouve, dans ſes Oeuvres. *Sextus* l'Empirique, qu'on dit avoir été ſon Neveu, en a écrit ouvertement, & eſt le ſeul Sceptique déclaré, qui ſoit parvenu juſqu'à nous.

Ces gens-là, qui croyoient qu'on ne pouvoit rien prouver évidemment, ſoûtenoient qu'on ne peut aſſûrer qu'il y a un Dieu, ni le nier auſſi. Cependant ils avoient cette maxime d'agir dans la vie, comme faiſoient les autres habitans des lieux, où ils ſe trouvoient, & d'aſſiſter au culte public, com-

comme s'ils avoient été bien perſuadez qu'il y a des Dieux. *Ciceron* & *Sextus*, l'Empirique, nous l'apprennent en termes formels. On voit bien que ce n'étoit que la crainte du peuple, qui les faiſoit agir de la ſorte. On remarque ici, en paſſant, qu'on ne faiſoit pas mourir les Chrétiens ; parce qu'ils étoient d'un autre ſentiment que le Vulgaire, & qu'ils le témoignoient publiquement. Cela étoit permis, comme on l'a vû, à tous les Philoſophes. C'étoit parce que les Chrétiens ne vouloient pas aſſiſter au ſervice public, & qu'ils empêchoient ceux, qui avoient de la confiance en eux, ou qui vouloient écouter leurs raiſons, d'y aſſiſter, & que leur nombre s'augmentoit tous les jours. Les Juifs à la verité, comme on l'a remarqué, dans un endroit de l'Hiſtoire, en faiſoient autant ; mais ils avoient eu, dès le commencement, des Edits des Gouverneurs des Provinces Romaines, ou des Ordonnances du Sénat, qui leur donnoient la liberté de conſcience ; ce qui fut, enſuite, confirmé par les Empereurs. Outre cela, ils faiſoient infiniment moins de Proſelytes, que n'en firent les Chrétiens ; ce qui paroît en ce qu'environ trois cens ans, après

la naiſſance du Chriſtianiſme, la plûpart de l'Empire ſe trouva Chrétien; ſans que l'on voye que le nombre des Juifs fût augmenté.

Pour revenir aux Sceptiques, ils ſervirent, pour ainſi dire, à raſer l'ancien bâtiment du Paganiſme; mais comme ils laiſſerent la place vuide, ſans y bâtir autre choſe; ils ne purent empêcher que les Chrétiens n'y plaçaſſent l'Edifice infiniment plus ſolide, & plus beau de la Religion Chrétienne. Ce fut là que les doutes des Sceptiques, fondez en partie ſur les erreurs communes, & particulieres des Philoſophes, ou ſur l'ignorance des Sceptiques eux-mêmes, furent réſolus, & anéantis.

En parlant du Souverain Bien, ces gens-là diſoient que *la fin*; (c'eſt ainſi que les Philoſophes Grecs le nomment) *étoit la Suſpenſion de conſentement, qui étoit ſuivie de la Tranquillité, comme de ſon ombre.* Ce qui contient deux fauſſetez palpables, l'une qu'une Secte de Philoſophie ſe propoſe ſérieuſement, pour fin, de ne trouver jamais la Verité, mais de demeurer toûjours en ſuſpens; & l'autre, que le Calme d'eſprit, en quoi conſiſte le Souverain Bien, naît du deſeſpoir,

où

où l'on eſt de s'aſſurer de la moindre Verité. On a eu raiſon de dire, que c'étoit là *une Secte de Menteurs.*

7. On montre, dans le Chapitre ſuivant, que la Philoſophie pouvoit bien être utile aux Payens, à divers égards ; mais qu'elle ne les pouvoit pas conduire à une connoiſſance pleine, & aſſurée de la Verité Salutaire. On produit ici quelques paſſages de *Juſtin* Martyr, & de *Clement* d'Alexandrie, qui ſont avantageux à la Philoſophie. On a pris, à quelque égard, la défenſe de *Clement* d'Alexandrie, contre *Iſaac Caſaubon*, qui l'a cenſuré, fondé ſur l'autorité de St. *Auguſtin* ; dont il n'eſt pas juſte de faire plus de cas, que de la Verité, ou même que de l'autorité de divers Peres Grecs, qui étoient plus ſavans que lui. On finit cette Section, en montrant, par les témoignages des Payens mêmes, que le peuple, & les Philoſophes étoient horriblement corrompus, quand le Chriſtianiſme parut ; & que par conſéquent les Nations les plus ſavantes, & les plus polies avoient beſoin de Maîtres, qui les inſtruiſiſſent des veritez, qu'elles ne ſavoient pas, & qu'elles ne pouvoient découvrir par leurs ſeules lumieres ;

de Maîtres, qui ſoûtinſſent la beauté de leur doctrine, par la ſainteté de leur vie, & qui la confirmaſſent, s'il étoit beſoin, par leur mort; de Maîtres enfin, qui fiſſent voir, par leurs miracles, qu'ils ne venoient pas pour deſabuſer les hommes, de leur propre mouvement, & par leurs propres lumieres; mais par l'ordre & conformément à la révelation de celui, qui a tiré le Monde du Néant.

III. La troiſiéme Section des Prolegomenes, qui eſt la plus longue, contient une deſcription de la Religion Chrétienne, tirée uniquement du Nouveau Teſtament, expliqué ſelon les lumieres naturelles, & l'uſage conſtant de la Langue dans laquelle il a été écrit. Il n'y a point ici de controverſe, que touchée fort légerement; & dont la déciſion ne paroiſſe claire, ſi l'on ſe contente d'en chercher la réſolution, dans les ſources infaillibles de la foi des Chrétiens. On trouvera peut-être que je ſuis trop ſec; ſur des matieres qui ont fait beaucoup de bruit dans les Siecles ſuivans, ou même que je les omets; mais c'eſt ce qu'on doit chercher dans l'Hiſtoire même, où il en ſera traité en leur tems. D'ailleurs j'aime mieux qu'on me diſe que tout

tout n'y eſt pas, que ſi l'on me diſoit que j'y ai mis des choſes douteuſes, & que tous les Chrétiens n'admettent point. Je ſuis perſuadé que la Théologie Chrétienne conſiſte bien plus en ce dont on convient, qu'en ce dont on diſpute; quoique l'on faſſe communément plus de cas, des points conteſtez, que de ceux, dont on demeure d'accord. Comme il ne s'agit que d'expoſer hiſtoriquement la Religion Chrétienne, dont j'ai entrepris d'écrire l'hiſtoire; je n'ai pas toûjours mis des preuves de ce que je dis. Il y a des choſes claires, & dont on peut trouver les preuves, dans les Syſtemes de Théologie, auxquels on pourra avoir recours.

1. Le I. Chapitre contient les ſentimens des Chrétiens, touchant la Divinité, & touchant les Bons & les Mauvais Anges. La ſource, d'où la Théologie Chrétienne eſt tirée, eſt le Nouveau Teſtament; mais on n'a pas traité ici de ſes Livres, parce qu'on en a parlé, dans l'Hiſtoire du premier Siecle.

Pour donner ici un échantillon de ce que je dis de Dieu, je traduirai la Deſcription générale, que je fais de ſa Nature. „ On ſait, par le Nou-

„ veau Teſtament, que Jeſus-Chriſt
„ a reconnu le même Dieu, qui étoit
„ adoré par les Juifs, & qu'il a ad-
„ mis la Révelation de Moïſe, & des
„ autres Prophetes. Il a donc en-
„ ſeigné par lui-même, ou par ſes A-
„ pôtres, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu,
„ ou une ſeule Nature intelligente &
„ immaterielle ; éternelle ; préſente
„ par tout ; qui ſait toutes les choſes
„ préſentes, futures & paſſées, ſans
„ en excepter les Secrets des Eſprits ;
„ dont les perfections ne ſont bornées
„ par aucun défaut, & qui, à cauſe de
„ leur infinité, ne peuvent être pleine-
„ ment compriſes par les créatures :
„ Qui a créé tout, tant les choſes invi-
„ ſibles, comme les Anges, ou les
„ Natures Intelligentes, plus excel-
„ lentes que la Nature Humaine, &
„ les Ames des Hommes ; que les
„ choſes viſibles & deſtituées d'Intel-
„ ligence, comme les corps plus é-
„ pais, & les plus ſubtils ; & qui en
„ eſt par conſequent Maîtreſſe, par le
„ droit de la création, & peut deman-
„ der avec juſtice que les Créatures
„ Intelligentes la reconnoiſſent, &
„ l'adorent : Qui a fait ſouvent des
„ miracles, ou produit des effets, qui
„ ſont au-deſſus des forces de la Na-

„ ture,

„ ture, ou surpassent les forces de tous
„ les Corps & de tous les Hommes,
„ & peut faire tout ce qui n'est pas
„ contradictoire; Qui conserve & gou-
„ verne toutes choses, par sa Providen-
„ ce; Qui est non seulement sans com-
„ mencement, mais qui est encore à
„ présent, & sera dans toute l'éterni-
„ té, sans aucun changement, par
„ lequel ses perfections perdent, ou
„ acquierent quelque chose; Qui con-
„ duit tout par sa Sagesse, conformé-
„ ment à ses attributs très-parfaits, &
„ qui fait ce qui est le meilleur; Qui
„ enfin, par une possession éternelle
„ de ses très-excellentes proprietez,
„ jouït d'une parfaite béatitude, & ne
„ la peut jamais perdre.

„ Ces perfections appartiennent à
„ la Nature Divine, considerée en
„ elle-même, auxquelles il faut join-
„ dre celles, qui ont quelque rapport
„ aux Créatures Intelligentes, & que
„ l'on nomme *Vertus*; sa Sainteté par
„ laquelle Dieu veut, & fait tout ce qui
„ est conforme à la Vertu, & ne peut
„ rien faire, ou approuver de ce qui
„ est moralement mauvais; sa Justi-
„ ce, par laquelle il favorise la Ver-
„ tu de ses Créatures, & la recom-
„ pense; & par laquelle il est contrai-

„ re au Vice, qu'il punit ſelon ſa
„ grandeur, & n'exige rien de ſes
„ Créatures, qui ſoit au deſſus de leurs
„ forces, ni ne les punit qu'à cauſe
„ de leurs propres fautes, & qu'elles
„ ont pu éviter; ſa Conſtance ou ſon
„ Immutabilité dans ſes deſſeins, dont
„ il ne ſe repent jamais; ſon Amour
„ pour la Verité, par lequel il n'en-
„ ſeigne rien aux Hommes, ſoit par
„ la Raiſon, ſoit par la Révelation,
„ qui ne ſoit vrai, & ne manque point
„ d'executer ſes promeſſes & ſes me-
„ naces, ſelon qu'ils ont obſervé, ou
„ négligé ſes Lois, & à cauſe duquel
„ il demande, avec juſtice, que l'on
„ croye tout ce qu'il dit; ſa Bonté,
„ ou ſa Béneficence par laquelle il a
„ produit ſes Créatures, uniquement
„ pour leur faire du bien, & qu'il com-
„ ble & comblera d'une infinité de
„ Bienfaits, & par laquelle enfin il
„ eſt impoſſible qu'il faſſe rien, dans
„ le deſſein de leur faire du mal, ou
„ de leur nuire; ſa Bienveuillance en-
„ vers les Hommes, à qui il s'eſt fait
„ connoître, non pour lui-même,
„ mais pour leur faire du bien, & les
„ rendre heureux, par l'imitation de
„ ſes Vertus; ſa Douceur & ſa Pa-
„ tience, par leſquelles il a égard à la

„ foi-

„ foibleſſe, & à la dépravation de la
„ Nature Humaine, & ne punit pas,
„ dans l'inſtant, ceux qui ont peché
„ contre ſes Lois; ſa Miſericorde en-
„ fin, par laquelle il relâche aux hom-
„ mes les peines qu'ils ont meritées,
„ pourvû qu'ils ſe corrigent.

C'eſt-là la Deſcription génerale de la Divinité, & telle, ce me ſemble, qu'on la peut puiſer dans l'Ecriture Sainte, & dans les lumieres de la Raiſon. On a remarqué dans une note, qui eſt au-deſſous de la page, que les anciens Chrétiens ont défendu, avec chaleur, la Bonté de Dieu, contre les anciens Héretiques, qui la nioient; mais que les Théologiens, brouillez de quelques Notions confuſes, n'ont pas aſſez médité ni éclairci cette Vertu de Dieu; de laquelle on marque pluſieurs effets, dignes d'une très-grande attention. On montre en ſuite que Dieu eſt libre, dans ſes Bienfaits; mais qu'il ne fait rien, qui ne ſoit conforme à ſa Sageſſe & à ſes autres Vertus. Ainſi il n'y a point en lui d'acception de perſonnes, comme on le fait voir. Les Juifs n'étoient pas aſſez éclairez ſur cette matiére, & s'imaginoient vainement que Dieu n'avoit

pour agréables, que les Vertus de leur Nation.

On paſſe enſuite à ce que Jeſus-Chriſt nous a appris, du Pere, du Fils & du St. Eſprit; ce qui n'empêche point que la Nature Divine, ne ſoit unique *en nombre*, comme les Juifs & les premiers Chrétiens le croyoient, & comme tous les Chrétiens d'aujourd'hui le croyent. Ainſi les Juifs ne peuvent pas nous objecter, que nous croiyons trois Dieux. Mais il ne faut pas raiſonner ſur la maniere, dont il y a un Pere, un Fils & un St. Eſprit, dans une ſeule Divinité. Cette maniere ne nous a point été révelée; & quelque effort d'eſprit, que l'on faſſe, on ne la découvrira jamais. Les comparaiſons, que l'on a inventées là-deſſus, & les noms, que l'on a établis, pour exprimer les idées qu'on prétendoit en avoir; noms, qui ne ſe trouvent point dans le Nouveau Teſtament; ne ſont propres, pris dans leur ſens naturel, qu'à nous faire égarer. Comme c'eſt de la Révelation ſeule, que nous tenons ce que nous en devons croire, ſans que la Raiſon nous puiſſe aider, en aucune maniere, en cela; il faut auſſi ſe ſervir des expreſſions de l'Ecriture Sainte, ſans croire être capable

ble de mieux exprimer ce Myſtere, qu'elle n'a fait. Cela paroît d'autant plus raiſonnable, que ce ſeroit faire injure à la Révelation, que de croire mieux parler qu'elle ; & que comme perſonne n'a droit de nous impoſer la néceſſité de croire, ce que la Révelation n'a point dit : perſonne auſſi ne peut nous contraindre de recevoir des termes, qu'elle n'a point autoriſez. Auſſi ceux qui inventerent les termes, dont on ſe ſert encore à preſent, s'exprimerent en ſorte qu'on voit bien, qu'ils les trouverent pour exprimer une opinion bien differente de la nôtre, & de celle des Apôtres. Ils croyoient qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu *en eſpece*, & que dans ce Dieu il y a trois individus, qui different *en nombre* ; à peu près comme trois hommes participent à *une ſeule & même* Humanité, *en eſpece*, quoi qu'ils ſoient differens *en nombre*. Ces termes ſont très-propres, pour exprimer cette penſée, comme on le fait voir, en les examinant en détail ; mais très-peu propres à expliquer ce que nous croyons aujourd'hui, avec raiſon, de la Ste Trinité. Si l'on veut donc s'en ſervir, il faut avouër que ce n'eſt que pour ſuivre l'uſage, & que l'on ne prétend point qu'on les en-

entende en leur ſens propre & naturel. Mais ſi quelcun fait ſcrupule de les employer, il n'eſt pas permis de l'y contraindre.

On fait de ſemblables remarques, ſur l'*Union Hypoſtatique* de la Nature Divine, avec la Nature Humaine de Jeſus-Chriſt; auxquelles on ne s'arrêtera pas, de peur d'être trop long, non plus qu'à ce qu'on dit des Anges bons & mauvais.

2. Le Chapitre II. contient les ſentimens des Chrétiens, touchant l'Homme, & les Lois que Dieu lui a données. Après avoir dit qu'Adam fut créé dans l'innocence, mais dans un état qui pouvoit changer, comme il changea en effet par le péché, & qu'en ſuite toute ſa Poſterité eſt devenuë pécheresſe, quoi que d'une autre maniere; on entreprend d'expliquer en quelle ſorte tous les Hommes deviennent pécheurs, dès qu'ils ſont en âge de pécher.

Dieu nous a créez, de maniere que nous fuyons *la douleur*, & que nous *cherchons* le plaiſir; en cela il n'y a aucun peché. Mais comme les Hommes naiſſent dans une profonde ignorance de tout, & ne viennent que très-lentement à l'uſage de la Raiſon, ſur tout

tout à l'égard des choſes de Morale ; ils s'accoûtument cependant à rechercher le plaiſir , & à s'éloigner de la douleur , avant même qu'ils puiſſent ſavoir ce qui eſt *mauvais* , ou défendu de Dieu , & *bon* , ou commandé de Dieu. Cette coûtume ſe trouve ſi bien établie , lors que les Hommes viennent à avoir quelque connoiſſance de la Morale , qu'ils ont plus d'égard à la douleur & au plaiſir , qu'aux commandemens de Dieu , qu'ils connoiſſent plus tard & dont ils ne ſont pas ſi frappez. De la fuite de la douleur , & de la recherche du plaiſir , naiſſent toutes les paſſions des Hommes ; qui ne ſont pas mauvaiſes d'elles mêmes , ſi on les retient dans les bornes de la Raiſon ; mais qui deviennent mauvaiſes , lors qu'elles nous empêchent d'obéïr aux Lois Divines , à cauſe de quelque plaiſir , que l'on peut trouver à les violer , ou de quelque douleur , qu'il faudroit eſſuyer en les pratiquant. Les paſſions paroiſſent en nous & s'augmentent , avant que nous ſachions qu'il les faut brider , & comment il le faut faire. Elles ſe fortifient encore plus , avec l'âge ; à moins qu'une excellente éducation , ou la Providence Divine ne l'empêchent , par d'autres voies.

Ainſi

Ainſi toute la Poſterité d'Adam ſe trouve infectée, de deux manieres. L'une vient de l'Enfance même, comme on vient de le dire, & eſt plûtôt une imperfection de la Nature, qu'un peché qui puiſſe être puni ; car il n'y a point de peché, où il n'y a point de connoiſſance de la Loi, ni n'y en peut avoir, à cauſe de la baſſeſſe de l'âge. L'autre ſource de la corruption, ſont les actes réïterez du peché, dans un âge plus avancé, qui enflamment les paſſions, & qui les rendent maîtreſſes de la conduite des Hommes.

Voilà comme le péché s'introduit & ſe perpetue, depuis Adam. Si Dieu abandonnoit tous les Hommes à eux-mêmes, cela ſuffiroit pour les faire devenir, avec le tems auſſi ſauvages que les Peuples barbares de l'Afrique & de l'Amerique, qui ſe mangent les uns les autres. Mais Dieu a oppoſé, pour ainſi dire, deux digues au torrent du Vice, qui empêchent qu'il ne produiſe de ſi mauvais effets. L'une eſt dans l'Ame Humaine, & l'autre ſe trouve dans la conſtitution même de tout l'Homme, dans la néceſſité où il eſt de vivre en Societé, & dans l'Experience de tous les jours.

Dieu a mis dans les hommes un principe,

cipe, qui eſt de très-grande conſéquence, & auquel on ne fait pas communément aſſez d'attention. C'eſt qu'ils aiment naturellement la Verité, & qu'ils haïſſent le Menſonge. Perſonne n'aime à être trompé, ni ne l'eſt de ſon bon gré; tout le monde aime mieux ſavoir la Verité, que de l'ignorer. On blâme la tromperie & on la fuit; on louë la Verité & on la recherche. Il n'y a point de Peuples ſi barbares, qui ne louënt la Verité & qui ne blâment le Menſonge. Toutes les Nations jugent que c'eſt une choſe mauvaiſe & honteuſe, que de tromper les autres; & au contraire que c'eſt une choſe bonne & loüable, que de leur apprendre la Verité.

Cela étant établi, les hommes connoiſſent auſſi, par la lumiere naturelle, qu'il vaut mieux rendre ſervice à quelcun, que de lui nuire. Ils louënt le premier, & ils blâment le ſecond; à moins que quelque violente paſſion, qui les occupe, ne les empêche d'écouter la voix de la Nature. Mais d'abord que cette paſſion ceſſe, ou eſt diminuée, ils reconnoiſſent l'un & l'autre; ils ſouhaitent que ceux, à qui ils ont à faire, ſoient dans la même diſpoſition; & pour les gagner, ils tâchent plû-

plûtôt de leur rendre ſervice, que de leur faire tort.

Pendant qu'ils ſe conduiſent de la ſorte, ils s'apperçoivent auſſi que ceux, qui peuvent prendre quelque ſoin d'eux-mêmes, parce qu'ils ſavent ce dont ils ont beſoin, qu'ils le peuvent avoir, & le garder, ſont plus heureux, que ceux, qui en cela ont beſoin des ſoins d'un autre. Il faut, pour cela, avoir quelque connoiſſance, & quelque force de corps, afin de ſavoir ce dont on a beſoin, & de ſe le procurer. On appelle *ſages* & *prudens* ceux, qui ont cette connoiſſance, on les eſtime & on les louë: au contraire ceux qui ſe négligent, ſont regardez comme des *imprudens* & des *pareſſeux*, & mépriſez comme des gens inutiles à eux-mêmes & aux autres. Il s'enſuit de-là que châcun eſt obligé de cultiver en quelque maniere ſon eſprit, & d'avoir ſoin de ſa ſanté & de ſes forces, & par conſéquent de s'abſtenir de ce qui y peut être contraire.

De ces principes, on pouvoit tirer les Notions de toutes les Vertus, & de tous les Vices; car la Vertu n'eſt autre choſe qu'*une diſpoſition d'eſprit, par laquelle nous pouvons être utiles à nous-mêmes & aux autres*; & qui étant né-

négligée donne entrée à ſon contraire, qui eſt *une diſpoſition d'eſprit, à laquelle nous ne pouvons nous abandonner, ſans nuire à nous & aux autres.* Mais de peur qu'on ne s'y méprenne, il faut prendre garde que l'*utilité*, que l'on retire de la Vertu, & à quoi on peut la reconnoître, ne conſiſte pas dans une ſeule action, ni qui regarde un ſeul homme, ni dont l'avantage ne ſoit que pour peu de tems; il s'agit ici de toute la vie humaine, & même de tout le Genre Humain. Ce qui eſt utile à tous en géneral, en tous tems, en tous lieux, c'eſt ce qui eſt *conforme à la Vertu*; & au contraire nous appellons *vicieux*, ce qui nuit en géneral à tout le monde, en tous lieux & en toute occaſion. On ſoûtient en même tems, que les hommes ſeroient heureux, s'ils tâchoient toûjours de ſe rendre ſervice réciproquement. C'eſt ce qu'on appelle *vivre conformément à la Vertu.* Au contraire ils ſeroient très-malheureux, s'ils étoient toûjours diſpoſez à s'entrenuire, & c'eſt ce qu'on nomme *s'abandonner au Vice.* Le premier eſt approuvé & loué de tout le monde, & le ſecond généralement blâmé & condamné. Le premier eſt ce que les Stoïciens nommoient *vivre con-*

conformément à la Nature, & le ſecond *vivre contre la Nature* ; car le but de la Nature humaine eſt de rendre châque homme heureux, & d'éloigner de lui toutes ſortes de malheurs.

Il ne faut pas croire néanmoins que la Vertu ne ſe rende recommandable, que parce qu'elle eſt naturellement utile aux hommes ; & que le Vice ne ſoit odieux, que parce qu'il eſt nuiſible. Il n'y a perſonne, qui en rentrant en lui-même, & en parlant ſelon ſes veritables ſentimens, ne diſe que la Vertu ne ſoit *belle* & *honête*, digne de loüange & d'amour, & le Vice au contraire *laid* & *deshonête*, & par conſequent digne du blâme & de l'horreur des hommes. Rien ne peut étouffer ces ſentimens de la Nature, ſinon de violentes paſſions. Autrement ſi les hommes s'en trouvent dégagez, pour un peu de tems, la voix de la Nature ſe fait infailliblement entendre ; elle blâme ce qui le mérite & elle approuve ce qui eſt digne de loüange. C'eſt ce dont s'eſt bien apperçû *Juvenal*, (*Sat.* VIII, 201.) qui a dit : „ Si le peuple „ peut dire librement ſes ſentimens, „ qui eſt ſi fort corrompu, pour dou„ ter s'il doit préferer Seneque à Ne„ ron ?

Li-

Libera ſi populo dentur ſuffragia, quis tam
Perditus, ut Senecam dubitet præferre Neroni?

On peut recueuillir de-là, que Dieu a donné à l'Homme des facultez, qui le portent à la Verité & à la Vertu; d'abord qu'il les connoît & qu'elles ſe préſentent à lui; & qui lui donnent de l'averſion pour le Menſonge, & pour le Vice, dès qu'il s'apperçoit de leur Nature. Il s'enſuit auſſi de-là, que l'*Honête* & le *Loüable*, le *Deshonête* & le *Blámable* ne ſont pas fixez, par la volonté changeante des Hommes, comme quelques Athées ſe l'imaginoient; mais ſont fondez ſur la Nature même des choſes, comme *Platon* l'a fort bien ſoûtenu. La Verité & la Fauſſeté ne dépendent pas de nous, & nos paſſions, ni nôtre ignorance n'y font aucun changement. *L'Honêteté* & la *Turpitude* Morales le ſont auſſi par leur Nature, & ne peuvent être changées. Ainſi Dieu a oppoſé à la dépravation du Genre Humain des principes immuables & qui ſont dans ſa propre Nature. Quand il agit bien, il fait ce qu'il approuve lui-même; & lorſ-

lorſqu'il ſe conduit mal, il deſapprouve auſſi lui-même ſa conduite. C'eſt ce que St. Paul nous apprend, Rom. II, 14. & que les Payens même ont reconnu.

C'eſt là l'origine des Notions, que nous avons du Bien & du Mal, & qui forment en nous ce que nous appellons la Conſcience, même ſans Révelation. Nous ſentons par-là, quand nous faiſons bien ou mal, & ces ſentimens de la Nature approuvent, ou deſapprouvent immanquablement nôtre Conduite, ſelon qu'elle eſt bonne, ou mauvaiſe.

Si c'étoient là des choſes purement ſpéculatives, & qui ne fuſſent pas confirmées, par le ſentiment que nous avons de nous-mêmes, & par l'Experience de la vie; les hommes, aveuglez de paſſions, en pourroient ſouvent douter. Mais Dieu a bridé, par leur propre Nature, & par cette Experience, leurs paſſions, de peur qu'elles ne les emportaſſent trop loin; & ç'a été là le ſecond obſtacle, qu'il a mis aux deſordres du Genre Humain. La conſtitution même de la Nature Humaine & l'Experience de tous les jours empêchent, que nous ne confondions les choſes honêtes, avec les deshonêtes,

les

les utiles avec les nuisibles. Les Hommes ne peuvent vivre, sans Societé, ni la Societé ne peut subsister, sans Vertu; car quelle Societé pourroit-il y avoir, entre des gens, qui croiroient que mentir & dire la verité, nuire & rendre service, seroient aussi loüables l'un que l'autre, & qui fouleroient aux pieds toutes les regles de l'Honête & du Deshonête? Mais si quelcun ne pouvoit s'élever jusqu'aux notions originales du Bien & du Mal, il en seroit bien-tôt instruit, par l'Experience quotidienne; qui lui feroit voir les malheurs des Societez, où il n'y a point de Vertu, & au contraire le bonheur de celles où il y en a, & qui le sont d'autant plus, qu'il y en a davantage. Si l'on pouvoit vivre avec les Anthropophages, & leur entendre parler de leur maniere de vivre, on verroit bien qu'ils s'estiment malheureux d'être exposez à être mangez des proches de ceux, qu'ils ont eux-mêmes mangez; & il n'y a personne, qui puisse dire que ces Sauvages soient aussi heureux, dans leur maniere de vivre, que les peuples, parmi lesquels la Vertu est respectée & cherie & le Vice mépriſé & haï.

On voit par-là que Dieu a donné

aux peuples, qui n'ont point eu de révelation, une autre Loi, qu'on nomme *la Loi Naturelle*; & qui les retient, en quelque maniere, en leur devoir. On examine encore pluſieurs queſtions; s'il y a eu des Payens, qui aient ſuivi la Loi de la Nature? ſi Dieu exige d'eux une obſervation parfaite de cette Loi? jusqu'où leur Vertu a pu s'étendre? & ſi Dieu accorde quelque recompenſe à leurs Vertus, toutes imparfaites qu'elles ſont? On réſout ces queſtions, autant qu'il eſt poſſible, par des principes tirez de la Juſtice, de l'Equité & de la Miſericorde Divine; comme on le pourra voir, dans le Livre même.

Après cela, on paſſe à ce que Dieu a fait en faveur des Juifs; pour ſauver au moins une Nation des deſordres, qui regnoient dans tout le Genre Humain. On fait pluſieurs réflexions ſur les Lois de Moïſe, infiniment plus parfaites que celles des Payens: mais que la dureté des Iſraëlites, que Dieu ne vouloit pas ſurmonter, en changeant les cœurs à toute cette nation, ne lui permirent pas de faire auſſi parfaites; qu'il l'auroit fait, s'il eût eu à faire à un peuple plus docile. Cet Extrait eſt déja trop long, pour la groſſeur

de

de ce Volume, & je ne puis pas entrer dans le détail de tout cela.

On paſſe de là aux Lois de Jeſus-Chriſt, qui ſont, à tous égards, dignes de Dieu, qui ne ſont pas faites pour une ſeule nation ennemie de toutes les autres, mais pour tenir en paix tout le Genre Humain, dans le culte d'un ſeul Dieu; & dans l'obſervation de Lois, qui lui ſont veritablement utiles. Il n'y a rien, qui le pût rendre plus heureux en cette vie, & le conduire plus ſûrement à la félicité éternelle, que l'obſervation de ces Lois. On ne doit pas oppoſer à cela les mauvaiſes mœurs des Chrétiens, parce que les Commandemens de l'Evangile y ſont entierement oppoſez, & ne leur donnent pas la moindre occaſion, ni le moindre prétexte de mal faire. Elles ne tolerent rien en eux, *à cauſe de la dureté de leur cœur*. Elles leur donnent des idées de la Vertu auſſi étendues, qu'il eſt poſſible.

3. Avant que d'entrer dans le détail des Lois de l'Evangile, on a dans un Chapitre exprès traité des Charges de Jeſus-Chriſt, comme l'unique Prophete ſuprême envoyé de Dieu, l'unique Sacrificateur, & l'unique Roi de ſon Egliſe. On explique ces Charges,

ſelon les idées de l'Ecriture Sainte ; ſans y rien ajoûter, que quelque peu de conſiderations, qui en ſemblent naître d'elles-mêmes. Il y a des gens, qui diſent que la Morale doit être appuyée ſur les Dogmes, & ils ont ſans doute raiſon ; mais il ne les faut jamais ſéparer, & comme ce n'eſt pas tant contre les dogmes que l'on peche, que contre les commandemens, il faut ſur tout preſſer ces derniers, & en étaler avec ſoin toute l'excellence, la juſtice & l'utilité. Ceux qui liront ce Chapitre, avec ſoin, reconnoîtront qu'il peut ſervir à établir ce dont les Chrétiens conviennent, & à bannir bien des queſtions ſcholaſtiques, qui ſont la cauſe de leurs diſputes. Quoi qu'on ne réfute rien, & qu'on n'attaque perſonne, on verra que l'on a prévenu bien des conteſtations, qui ne ſont pas fondées ſur l'obſcurité de la doctrine ; mais ſur des explications, qui ne ſont pas juſtes, de l'Ecriture Sainte, & ſur la coûtume de ſoûtenir ce que l'on a appris dans les Ecoles.

4. Dans le Chap. IV. on explique au long ce qui regarde le culte de Dieu, ce que les Hommes ſe doivent à eux-mêmes, & leurs devoirs envers le Prochain ; à quoi l'on ajoûte, en peu

de

de mots le ſentiment des Chrétiens, touchant les recompenſes & les peines de l'autre vie. On trouvera ici un Abregé auſſi complet des Principes de la Morale Chrétienne, qu'on pouvoit le donner dans ces Prolegomenes. Comme on n'y a pas traité des cas particuliers, qui ſont en trop grand nombre, & qui ne pouvoient pas avoir lieu ici; on ne croit avoir oublié aucune Maxime génerale, de quelque importance; en ſorte que, par le moyen de ces Principes, & des conſéquences néceſſaires qui en naiſſent, on peut réſoudre, ſans peine, les difficultez, qui ſe préſentent.

I. On y parle d'abord des ſentimens, que l'on doit avoir de la Divinité, dont on doit ſe former la plus grande & la plus haute idée, qu'il ſoit poſſible; non ſeulement à l'égard des attributs *phyſiques* de Dieu, comme on les a nommez, mais auſſi des attributs *moraux*; c'eſt à dire, qu'on doit reconnoître la grandeur infinie de ſa Nature, & la conſiderer en même temps, comme poſſedant eſſentiellement toutes les qualitez morales, ou les Vertus, dans un degré d'excellence, qui n'ait point de bornes. On ne s'accommode point des Principes de ceux

qui, contents d'établir les attributs phyſiques de Dieu, regardent les moraux, comme quelque choſe d'arbitraire; en conſéquence de quoi, Dieu pourroit faire tout ce que l'on peut concevoir de plus oppoſé à ſa Bonté & à ſa Juſtice, ſans rien perdre de ſa perfection. On croit, comme l'Ecriture nous l'enſeigne, les attributs moraux auſſi eſſentiels à Dieu & auſſi immuables que les phyſiques. Penſer autrement c'eſt pecher contre la priere, que l'on fait à Dieu *que ſon nom ſoit ſanctifié.*

On traite en ſuite, en peu de mots, du reſpect qu'on doit avoir pour la Divinité, en ne faiſant non ſeulement aucun faux ſerment, mais en évitant d'en faire ſur des choſes légeres; 2. de l'Amour Divin, qui conſiſte dans la reconnoiſſance, qu'on a de ſes Bienfaits, & dans l'envie de lui obeïr & de lui plaire, ſans partager ſon cœur entre elle & d'autres objets; & non dans certains mouvemens extatiques ou fanatiques, où l'on ſépare Dieu de ſa Bonté; 3. de l'adoration tant exterieure, qu'interieure, qui lui eſt due; 4. de la Foi & de la Confiance, qu'on doit avoir en lui; 5. des Prieres, de leur néceſſité & des qualitez qu'elles doivent avoir, pour lui être agréables, ſur

ſur quoi l'on fait diverſes remarques, auxquelles on ne fait ordinairement pas aſſez d'attention; 6. des Loüanges & des Actions de Grace, qu'on doit rendre à Dieu; de l'obeiſſance filiale, qui lui eſt due, & de la crainte, qu'on doit avoir de l'offenſer: 7. de l'obligation où l'on eſt de faire profeſſion de la ſervir, des ſocietez Chrétiennes formées pour cela, qu'on nomme Egliſes & de l'ordre qu'on y doit obſerver; 8. des Cérémonies inſtituées par Jeſus-Chriſt, ou du Baptême & de l'Euchariſtie; 9. des macerations de la Chair, que certains dévots ont ajoûtées à la Révelation; 10. des cultes volontaires, inventions des même gens, qui ont voulu paroître en plus faire que Dieu n'en demande.

L'on conclut cette premiere partie, en remarquant que la Religion n'a pas été établie, pour exiger des Hommes un culte arbitraire; comme ſi Dieu vouloit en cela faire paroître ſa ſouveraine domination ſur les Hommes, & qu'il ſe plût à les humilier, à les mal-traiter, & enfin à les damner éternellement; mais au contraire, pour leur faire du bien, & les rendre heureux en cette vie, & dans l'autre. C'eſt ce qui a fait que Dieu a propor-

tionné les devoirs, qu'il demande, à la foibleſſe de la Nature Humaine, dont il n'exige rien, qui ſoit au-deſſus de ſes forces. Dieu n'avoit que faire des Hommes, pour être heureux, non plus que d'aucune autre créature. Il ne les a créez, que pour leur faire du bien & ne s'eſt révelé à eux, que dans cette vuë. S'ils ne profitent pas de ſes bontez, c'eſt leur faute, & non celle de Dieu, qui leur a fourni tout ce qui étoit néceſſaire pour cela. Ceux qui ont une autre idée de Dieu & de la fin, qu'il s'eſt propoſée dans la Loi Naturelle & dans la Révelée, n'ont puiſé cette idée, ni dans les lumieres de la Raiſon, ni dans la Révelation.

II. On paſſe de là aux devoirs, que l'Homme ſe doit à lui-même. 1. Avant toutes choſes, il doit aimer la Verité & la Vertu, à quoi, comme on l'a fait voir, ſa nature même le porteroit, s'il ne ſe laiſſoit entrainer, par des paſſions déraiſonnables. 2. Il doit être humble, ou n'avoir pas de lui-même des ſentimens plus avantageux qu'il ne mérite en effet, ne mépriſer perſonne, & eſtimer au contraire tout ce qui eſt eſtimable, dans les autres. Si l'on ſe connoît bien ſoi-même, & ſi l'on ſépare les bonnes qua-

qualitez, qui peuvent être dans les autres, de leurs foibleſſes; on trouvera aſſez de quoi s'humilier, & de quoi les eſtimer. Mais il ne faut pas croire que l'Humilité Chrétienne conſiſte à renoncer au Sens-commun, à ſe ſoumettre à des aveugles, malgré ſes lumieres, & à paſſer ſa vie à faire des choſes moins utiles, que celles que l'on pourroit faire; pendant que d'autres, qui ſont en place, s'en aquitent mal. 3. Pour vivre chrétiennement, il faut auſſi avoir de la Prudence, afin d'éviter ce qui peut être nuiſible au ſalut. On commet ſouvent des imprudences, qui ne ſont pas en elles-mêmes criminelles, mais qui font commettre en ſuite des fautes capitales, pour ſe tirer des embarras où l'on s'eſt jetté. On dit, par exemple, une Verité à contretems, & devant des gens, qui en étoient tout à fait indignes; & quand on eſt expoſé à quelque perſecution pour cela, ou qu'on a peur de l'être; on dit, par timidité, tout le contraire, & peu à peu on devient ennemi de la Verité, à cauſe du mal que l'on a ſouffert, pour elle. Jeſus-Chriſt ſemble faire quelque alluſion à cela Matth. X. 9. 4. La temperance dans le boire, le manger & dans les autres plaiſirs; ſans

affecter de ſe macerer, mal à propos, eſt une des principales Vertus Chrétiennes. On réfute la-deſſus ceux qui croyent, que la ſimple fornication n'eſt pas un peché, ou n'en eſt qu'un très-leger, en faiſant voir qu'elle eſt capable de ruiner entierement la Societé Civile. 5. Les Payens mêmes ont blâmé l'Oiſiveté, dont on montre ici les dangereuſes conſéquences, & la néceſſité de la fuir; non ſeulement pour le commun du peuple, mais même pour les Grands. 6. Le Contentement d'eſprit, dans l'état où l'on eſt, ſur tout lors que cet état eſt tolerable, eſt une ſorte de bonheur, même pour cette vie. Au contraire l'inquietude & le deſir des richeſſes ſont la cauſe de mille maux ici bas, & très-ſouvent même de la perte du ſalut. On ſouhaite les richeſſes & les grands emplois, & néanmoins on ne les ſauroit demander légitimement à Dieu; parce qu'il n'y a que très-peu de perſonnes, qui n'en abuſent, ou qui puiſſent s'aſſurer qu'elles n'en abuſeront point. C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont ſi fort défendu de les ſouhaiter. 7. La Conſtance, ou la Perſéverance, dans les devoirs de la Vertu, jusqu'à la fin de la vie, eſt

eſt une condition ſans laquelle les Vertus ne ſervent de rien ; parce que Dieu n'a promis le ſalut, qu'à ceux qui y ſont attachez jusqu'à la fin. 8. La Pudeur, ou les manieres graves, & honnêtes, ſur tout dans les perſonnes un peu avancées en âge, ou qui ont quelque emploi Eccleſiaſtique, ſont des Vertus, que S. Paul a extrémement recommandées. 9. Il ne preſſe pas moins la Modeſtie, dans les habits; & à cette occaſion l'on montre les dangers presque inévitables, qui accompagnent, ou qui ſuivent le luxe; dans lequel néanmoins on ſe jette avec ſi peu de retenue, quand on croit avoir de quoi le ſoûtenir, ou que l'on s'imagine qu'on y eſt engagé par ſa condition. Ce n'eſt point, par une auſterité mal-entendue, ou exceſſive, que les Apôtres l'ont défendu ; mais par un avis très-prudent & très-charitable, & c'eſt pour cela encore que les Philoſophes l'ont blâmé. 10. Le mépris des Richeſſes, que l'Evangile recommande ſi fort, eſt appuyé ſur les mêmes fondemens. L'on fait voir ici leur veritable uſage, & que l'inquietude pour l'avenir, qui fait qu'on les ſouhaite ſi fort, ne doit pas nous troubler à un tel point, que nous commet-

tions des pechez, de peur de manquer du néceſſaire. On réfute auſſi un autre excès oppoſé, dans lequel tombent ceux qui ſe défont de tout ce qu'ils ont, & qui mandient par pieté. Le mépris outré & mal-entendu des richeſſes eſt ruineux, pour la Societé Civile, & perdroit même entierement la Religion; ſi tous les Chrétiens s'y abandonnoient, comme on le montre démonſtrativement. 11. On explique ce que c'eſt que *renoncer à ſoi même*; ce qui ſignifie, ce me ſemble, renoncer à toutes les paſſions dangereuſes, auxquelles on ſe ſent adonné; & même aux paſſions permiſes d'ailleurs, quand on ſe trouve en des circonſtances, qui ne permettent pas qu'on les ſuive, ou lors qu'on ne peut le faire, ſans offenſer Dieu. Renoncer à ces paſſions eſt, dans le langage de l'Evangile, *renoncer à ſoi même*; parce que des paſſions enracinées, par une longue habitude, deviennent une partie de nous mêmes, ſur tout ſi elles ſont permiſes, & il faut ſe déchirer le cœur, pour les quitter, plûtôt que d'offenſer Dieu. Au reſte, on doit bien ſe garder de croire que le commandement de renoncer à ſoi même renferme celui de renoncer à la Raiſon; puisque la Raiſon n'eſt jamais

mais contraire à la Religion. Mais il ne faut pas confondre la Raiſon, avec les erreurs où l'on tombe, non en la ſuivant; mais en violant ſes Regles. L'Arithmetique, par exemple, eſt une Science tout à fait infaillible, ſi l'on ſuit ſes Regles; & on ne ſe trompe, dans le calcul, que parce qu'on ne les obſerve pas. Il en eſt de même de la Raiſon, dont les Maximes ne trompent jamais. Le mal vient de ce qu'on ne les ſuit pas. Il y a bien dans la Religion des choſes, qui ſont au-deſſus de la Raiſon; mais elles ne la renverſent point. Au contraire, la Raiſon les confirme, en nous faiſant comprendre qu'il faut croire la Révelation de Dieu, qui ne ſe peut tromper, ni jetter les hommes dans l'erreur, & dont la Raiſon nous donne des preuves convaincantes.

III. On vient enſuite aux devoirs, qui ſont dûs au Prochain, & l'on montre que l'on doit regarder, comme ſon Prochain, non ſeulement un homme du même païs, mais auſſi un étranger; un Ennemi, auſſi bien qu'un Ami; un homme qui n'eſt pas de la même Religion, comme ceux qui en ſont. Les Juifs avoient là-deſſus des idées fort bornées, & ne vouloient re-

connoître, pour leurs Prochains, que ceux de leur Nation, ou au moins de leur Religion.

On montre 1. que la Charité Chrétienne eſt beaucoup plus étenduë, & qu'elle eſt très-conforme à la Raiſon, contre l'objection de certaines gens, qui tâchent d'obſcurcir le précepte de Jeſus-Chriſt, *de faire à un autre ce que nous voudrions, qu'il nous fit* : 2. Quelle eſt la nature de la Juſtice & de l'Equité, que les Hommes doivent avoir les uns pour les autres : 3. Quelle eſt la Liberalité, que l'on doit faire aux pauvres, & la proportion, qu'on doit garder entre ce que l'on donne, & ce que l'on dépenſe ; ſans qu'on ſoit jamais obligé de ſe réduire ſoi-même à la mendicité, comme pluſieurs l'ont fait, par une Charité indiſcrete : 4. Que la Civilité, & les manieres obligeantes appartiennent eſſentiellement à la Charité Chrétienne, lors qu'elles ſont ſinceres & que la Brutalité & la Groſſiereté lui ſont tout à fait oppoſées : 5. Que l'Amour de la Paix & de la Concorde doivent aller auſſi loin, qu'il eſt poſſible, ſans trahir la Verité & ſans bleſſer la Vertu ; ſur quoi l'on apporte l'exemple de la conduite des anciens Chrétiens, en-

vers

vers les Juifs : 6. Que Jesus-Christ a ordonné de pardonner les injures, soit qu'elles regardent les biens, l'honneur, ou la personne, sans en porter aucunes plaintes au Magistrat ; mais qu'il faut entendre cela des injures tolerables, & dont le danger n'est pas grand ; parce qu'il vaut mieux finir une querelle, en supportant quelque chose, que de la pousser avec véhemence ; que si l'injure étoit d'une nature à ruiner entierement une famille, ou à la diffamer, en sorte qu'elle ne pourroit pas subsister, ou à la mettre en danger de la vie, ou de ce qui est aussi cher que la vie, comme l'honneur des Femmes ; alors il est permis d'implorer le secours des Magistrats & des Lois, & de se défendre, comme on peut, si la chose étoit trop subite, pour en attendre le secours ; ce qu'on prouve à l'égard des Particuliers, à quoi l'on ajoûte que les Puissances Souveraines sont dans la même obligation, que les Particuliers, & même qu'elles observent souvent les Maximes de l'Evangile, à cet égard. On montre encore de quelle maniere on peut facilement pardonner à ses ennemis, prier Dieu pour eux & les aimer ; sans renoncer au Droit de la Nature, touchant

chant ſa propre conſervation ; * ſur quoi l'on s'eſt étendu , à cauſe des objections, que quelques Juifs & quelques Libertins font, contre cette doctrine, comme contraire au Droit Naturel, à la conſervation des Societez, à l'établiſſement même du Chriſtianiſme, & abſolument impraticable ; outre qu'on peut voir par-là , que les commandemens de Nôtre Seigneur ſont très-utiles aux hommes & très-faciles à obſerver ; puis qu'en faiſant le contraire , on s'attire mille maux : 7. Que Jeſus-Chriſt veut, à plus forte raiſon , que nous aiyons de la reconnoiſſance, pour ceux à qui nous ſommes obligez : 8. Que les devoirs, dont on vient de parler, qui ſont communs à tous les états & à toutes les condition , doivent être ſuivis des devoirs particuliers à châque état & à châque condition ; devoirs qui ſont des conſéquences néceſſaires des précedens , & ſans quoi ils demeurent imparfaits & deviennent même inutiles ; & c'eſt ce qui a fait qu'on a joint ici les devoirs des Jeunes Gens , des Vieillards &

* *Voyez auſſi les Additions ſur Hammond , au Ch. V. de S. Matthieu , & ce que l'on en a traduit, dans cette* Bibliotheque A. & M. *Tom. II. p.* 60. *& ſuiv.*

& de ceux qui ne ſont point mariez ; & qu'on a montré 9. Que les perſonnes mariées ont auſſi des devoirs particuliers, qui leur ſont impoſez, & qu'ils ſont beaucoup plus parfaits, dans le Chriſtianiſme, que ſous le Paganiſme & même le Judaïſme : 10. Qu'il en eſt de même des devoirs des Peres & des Meres, envers leurs Enfans ; & de ceux des Enfans, envers leurs Peres & leurs Meres : 11. Que comme les familles étoient compoſées, du tems des Apôtres, de Perſonnes Libres & d'Eſclaves, il y avoit des devoirs eſſentiels des uns envers les autres ; qu'il étoit de grande conſéquence à tous les Chrétiens d'alors de bien obſerver ; & qui peuvent être encore aujourd'hui d'uſage aux Chrétiens, quoi qu'il n'y ait plus d'Eſclaves en Europe ; parce que les Chrétiens, qui demeurent en Amerique & en Aſie, en ont, ſelon l'uſage de ces lieux : 12. Qu'encore que du tems des Apôtres, il n'y eût point de République Chrétienne, & qu'ils n'aient pas donné des préceptes directs aux Princes & aux Magiſtrats Chrétiens ; il y en a aſſez dans l'Ancien Teſtament, outre qu'on les peut tirer, par des conſéquences faciles des préceptes généraux

du

du Chriſtianiſme ; & qu'on les peut tirer auſſi des devoirs mêmes des Sujets, que les Apôtres décrivent & qui demandent des devoirs réciproques, du côté des Puiſſances : 13. Qu'encore qu'on ne puiſſe pas entrer dans le détail des devoirs de châque condition & de châque profeſſion ; il n'y en a point, qui ne doive tenir pour aſſuré, qu'elle n'eſt pas moins obligée à obſerver ſes obligations particulieres, que les générales, comme on le fait voir, par l'exemple de quelques unes ; de ſorte que perſonne ne peut paſſer, pour un homme de bien, qui ne s'aquite pas des devoirs de ſon état & de ſa profeſſion ; leſquels on peut appeller, avec raiſon, *ſa Religion particuliere* : 14. Que l'on doit conclurre de ce détail de la Morale des Chrétiens, auſſi bien que de ce qu'on a dit auparavant de leurs Dogmes, qu'elle ne renferme rien, qui ne s'accorde parfaitement bien avec les plus pures lumieres de la Raiſon, qui ne ſoit très-propre à la Nature Humaine, qu'elle ne puiſſe facilement obſerver, lors qu'à la connoiſſance de ſes devoirs, elle a joint l'habitude de s'y conformer ; qu'enfin aucun Philoſophe n'a jamais rien dit, ni pu dire rien de bon & d'utile au Genre

re Humain, que les fondateurs de la Religion Chrétienne n'aient dit en termes exprès, ou qu'on ne puiſſe tirer de leur doctrine, par des conſéquences néceſſaires; de ſorte qu'il n'y manque rien de ce qui peut être utile à enſeigner aux Hommes la Vertu.

Outre cela, on fait voir que Dieu veut que ceux, qui ont aquis la connoiſſance des dogmes & des devoirs du Chriſtianiſme, en ſentent toute l'excellence; qu'ils s'y intereſſent de tout leur cœur, & qu'ils tâchent, par leurs diſcours & par leur conduite, d'avancer la Verité & la Vertu, ſelon les voies qu'elle preſcrit. C'eſt ce que l'Ecriture Sainte nomme *Zele*, qui eſt une ardeur ſincere à faire fleurir la Verité & la Vertu, parmi les Hommes. Mais comme l'on s'échauffe ſouvent, pour ce qui n'eſt ni vrai, ni honnête, & que l'on peut même pouſſer l'ardeur, que l'on a pour de bonnes choſes, trop loin; on donne ici des regles, pour diſtinguer le vrai & le faux Zele.

Après avoir donné une ſi belle idée de la Religion & de la Morale Chrétienne, on ſe propoſe cette queſtion, d'où vient qu'une ſi excellente doctrine ne fut pas reçûë avidement, par tous ceux, qui en entendirent parler? On répond

répond à cela qu'elle auroit infailliblement été reçûë, de la ſorte, ſi les Hommes avoient été diſpoſez de maniere, qu'ils fuſſent en état de ſuivre les lumieres de la Droite Raiſon. Mais le Genre Humain étoit ſi fort corrompu, par l'ignorance, les paſſions & les vices; qu'il fermoit les yeux à la lumiere, & couroit avec impetuoſité à ſa perte. C'eſt pourquoi l'Evangile nous apprend, que les hommes, pour devenir de veritables Chrétiens, devoient *changer d'eſprit*, *naître de nouveau*, *devenir de nouvelles créatures*, *mourir au peché & vivre à la juſtice*, *ſe renoncer eux-mêmes* &c. expreſſions, qui marquent un très-grand changement, dans l'Eſprit & dans les Mœurs, comme on le montre plus en détail; non ſeulement à l'égard des Payens, mais encore à l'égard des Juifs. C'eſt ce qui fit que peu de gens embraſſerent l'Evangile, en comparaiſon du nombre de ceux qui le rejetterent, & lors que les perſecutions, contre les Chrétiens, commencerent à être violentes, & qu'ils eurent tout à craindre, il ne faut pas s'étonner s'il arriva, de tems en tems, que leurs Egliſes diminuerent. Il ſe trouva néanmoins toûjours des gens, *qui reçurent la parole d'un*

d'un cœur honnête & bon, & qui porterent du fruit dans la patience, qui étoient propres au Royaume de Dieu, que le Pere avoit attirez & instruits & qui étoient disposez à la vie éternelle, qui embrasserent l'Evangile. Il paroît, par ces descriptions de leur disposition, qu'ils ne le firent pas, par une espece de Fanatisme & sans savoir pourquoi ; mais par un amour sincere de la Verité & de la Vertu, dont ils reconnurent les leçons dans l'Evangile.

Ce qu'on a dit du changement, qui devoit se faire dans ceux qui embrassoient la Religion Chrétienne, en quittant le Judaïsme, ou le Paganisme, se rapporte aussi, en partie, a ceux qui nez de Parens Chrétiens & tombez en quelques pechez, ou dans une vie scandaleuse, rentrent dans leur devoir; comme on le verra dans le Livre même, où l'on montre que la repentance salutaire ne consiste pas seulement dans la douleur, que l'on a d'avoir offensé Dieu & dans le dessein de mieux faire. Ce n'est-là que le commencement de la repentance, qui consiste proprement dans le changement actuel de la vie.

On remarque néanmoins que Dieu n'exi-

n'exige pas des hommes une ſainteté parfaite. Il *juſtifie*, ou tient pour *juſtes* & pour gens de bien ceux, qui ont aquis une habitude ferme de Vertu, quoi que cette Vertu ne ſoit pas parfaite. C'eſt ce que S. Paul appelle *être juſtifié*, dans ſon Epitre aux Romains, matiere que l'on a rendu obſcure, à force de diſputer; auſſi bien que la conciliation de S. Paul avec S. Jaques, que l'on trouvera ici exprimée en très-peu de mots.

On donne en ſuite une idée des ſentimens des Chrétiens, touchant les recompenſes & les peines de l'autre vie; à quoi je ne m'arrêterai pas davantage. On conclut de tout cela: 1. Que la Religion Chrétienne n'impoſe rien aux hommes, qui ſoit ſuperſtitieux, ou qui puiſſe produire la ſuperſtition. On entend par-là une mauvaiſe diſpoſition d'eſprit, dans laquelle on ne craint pas Dieu, comme une Nature Sainte & Bienfaiſante, & qui ne demande rien de nous, qui ne ſoit conforme à l'excellence de ſes attributs; mais comme un Maître mal-faiſant & fantaſque, qui a commandé des choſes, plus propres à tourmenter le Genre Humain, qu'à lui faire du bien; qui les exige avec rigueur, & qui con-

çoit

çoit une violente colere contre ceux, qui tombent en quelque faute ; non ſeulement dans des choſes d'importance, mais même en des rites indifferens de leur nature ; qui ne peut être appaiſé que par beaucoup de peines corporelles, par lesquelles les hommes ne deviennent pas meilleurs, ou par des céremonies qui n'ont aucun rapport avec la Vertu : 2. Qu'au contraire les fondateurs de la Religion Chrétienne & les Prophetes même des Hebreux repréſentent Dieu comme un Etre très-bien-faiſant, qui ne ſe fâche qu'avec peine, qui eſt aiſé à appaiſer, qui ne ceſſe de nous faire du bien pour gagner nôtre amour, & qui n'oublie rien pour amollir la dureté de la Nature corrompue ; qui n'exige rien des hommes, qui ne ſoit de ſa nature honête & loüable, & même conforme & utile à la Nature Humaine ; & qui, en cas qu'il y ait quelque choſe de fâcheux à eſſuyer, en vivant chrétiennement, à cauſe des ennemis de la Verité & de la Vertu, l'adoucit par des conſolations interieures & par des recompenſes éternelles, dans l'autre vie : 3. Qu'il n'y a rien dans la Religion Chrétienne, qui favoriſe le Fanatisme. Elle ſe trouve clairement & ſuffiſamment

ment dans les Livres Sacrez, pourvû que l'on apporte le ſoin néceſſaire, pour les entendre. Il ne faut point d'inſpiration nouvelle, pour éclaircir ce qui eſt obſcur. L'intelligence des Langues & le Bon-ſens ſuffiſent pour cela. Tous les Chrétiens, quoi que diviſez d'ailleurs, conviennent des Articles néceſſaires; & ſi l'on obſervoit bien ce dont on convient, on ſeroit très-avancé dans la Vertu. Il n'y a point de devoir de pieté envers Dieu, de temperance à l'égard de nous-mêmes, & de charité envers le Prochain; qui n'y ſoit expreſſément commandé, ou qu'on n'en puiſſe tirer, par une conſéquence néceſſaire.

5. On finit ces Prolegomenes, en ſoûtenant qu'on ne peut rien objecter à la Religion Chrétienne; pourvû qu'on la tire immédiatement du Nouveau Teſtament, de ce qu'on pouvoit objecter aux Juifs & aux Philoſophes Payens. Il eſt vrai que peu à peu quelques uns des Chrétiens ſont tombez en diverſes erreurs; mais cela ne peut pas nuire au premier Chriſtianiſme, puis que ni Jeſus-Chriſt, ni ſes Apôtres n'ont prédit nulle part que tous les Chrétiens, ou la plûpart, ne tomberoient jamais dans l'erreur. Au contraire,

traire, ils ont prédit les dépravations, qui arriveroient dans le monde Chrétien. On doit dire la même choſe des mauvaiſes mœurs de quelques Chrétiens; parce que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres n'y ont donné aucune occaſion dans leurs diſcours, où ils n'ont favoriſé aucune ſorte de Vice.

Si l'on dit que Jeſus-Chriſt devoit prévenir les deſordres, que les Erreurs & les Vices ont cauſez, parmi les Chrétiens; on répond que l'état des Hommes ſur la terre eſt un état d'obeïſſance libre, ſujet à des recompenſes & à des peines; ce qui donne lieu non ſeulement aux Vices, mais encore à la Vertu. Pour prévenir tous les deſordres, il faudroit que Dieu eût changé la Nature Humaine & fait un autre Evangile; ou qu'il n'y eût plus de Lois, ni d'Obeïſſance libre; ce qu'il n'a pas fait, pour de très-bonnes raiſons.

Je n'irai pas plus loin ici, car j'ai déja été aſſez long & même plus que je n'ai acoûtumé. Mais j'en ai uſé ainſi, en faveur de quelques Perſonnes, qui n'entendent pas le Latin, & qui m'ont prié de donner un Extrait un peu étendu de cet Ouvrage, en leur faveur. J'appre-

hende néanmoins que je n'en aye pas assez dit pour eux, & que je n'en aye trop dit, pour une autre sorte de Lecteurs, qui ne se plaisent pas à cette sorte de choses, ou qui y trouvent à redire. L'étendue de la matiere, que j'ai traitée ici, m'a obligé de resserrer tout dans l'Original Latin; & je l'ai encore beaucoup plus fait, dans cet Abregé François. On feroit un très-grand Volume de la matiere, qui y est, sans rien dire de superflu; si l'on en distinguoit bien toutes les parties, & que l'on en développât toutes les conséquences. Mais ce n'étoit pas ici le lieu de traiter de tout à fonds. Pour ceux qui ne lisent, que pour trouver à redire, & même à calomnier ceux qui tâchent de défendre la Verité, autant qu'elle leur est connue, & de porter les hommes à la Vertu; il n'est pas possible de les satisfaire, sans devenir semblable à eux, ce qu'on ne voudroit pas pour tous les biens du monde. Dans un autre Volume, on donnera l'abregé de l'Histoire.

AR-

ARTICLE III.

Examen Criticum Editionis noviſſimæ* Herodoti, *quæ, anno ſuperiore, Lugduni Batavorum in lucem prodiit.*

AUCTOR Editionis hujus eſt *Jacobus Gronovius*, qui Græca *Herodoti* cum Cod. MS. Mediceo, ſive Florentino contulit; majore quidem diligentiâ & fide, quàm judicio. Alii enim Critici variantes librorum MSS. lectiones, ad rationis trutinam expenſas, ſi bonæ ſint, probant; ſin malæ, damnant: at *Gronovius*, quaſi MSSti, quibus uſus eſt, ab ipſo Oraculo ſcribis dictati eſſent, numquam fidem illorum ſuſpectam habet, ſed auctoritatem temerè ubique ſequitur; adeò ut nonnumquam manifeſtos librariorum errores, pro lectionibus bonis & ſinceris, in contextum recipiat. Res paradoxa & incredibilis pænè in Profeſſore Græcarum litterarum, ſed tamen vera, ut exemplis aliquot inferiùs oſtendetur.

Neque verò contextum Græcum correxiſſe contentus *Gronovius*, in

* *Mr. Kuſter en eſt l'Auteur.*

Verſione etiam Latina haud pauca novavit, quædam bene, alia peſſimè; ut itidem inferiùs demonſtrabitur.

Quod ad notas adtinet, ſufficiat dixiſſe, eas more Gronoviano ſcriptas eſſe; id eſt, obſcurè, impolitè, immodeſtè. Nemo hæc inclementiùs in *Gronovium* dicta exiſtimabit, qui ſcripta ejus vel à limine, ut aiunt, ſalutaverit. Saltem Notas ejus in *Herodotum* qui legerit, nullam nos ei injuriam facere fatebitur. Nam offendet ibi Lector, non ſolùm genus dicendi adfectatum, perplexum, & incultum; ſed etiam adumbratam quandam imaginem, vel potiùs effigiem eminentem & expreſſam hominis, qui vulgò *pedant*, adpellatur. Huic enim inficeto hominum generi conveniunt mores inurbani; effrænis obtrectandi & maledicendi libido; moroſitas arrogans & ſupercilioſa; acerbitas denique immodica, in reprehendendis aliorum erroribus. Et hæc quidem talia ſunt, quæ indignationem Lectoris meritò provocent. Sed ſunt & alia riſu quàm maximè digna; veluti cùm videas hominem vehementiſſimos animi motus, in rebus ludicris & frivolis, paſſim oſten-

oſtendentem, & nunc lacrimas fundentem, ob loca quædam *Herodoti* aliorúmve Auctorum à viris doctis malè intellecta; nunc eamdem ob cauſam graviſſimè iraſcentem, & in exclamationes alieniſſimas erumpentem. Hoc quid aliud eſt, quàm tragœdias agere in nugis, & fluctus, quod aiunt, in ſimpulo excitare? Quod meritò puſilli animi indicium habetur.

Sed omiſſis hiſce, ad ipſum Examen pergamus. *Herodoti* Hiſtoria, ab hiſce verbis incipit: Ἡροδότου Ἁλικαρνασσέος ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε: Quod principium *Gronovius* ſic vertit: *Herodoti Halicarnaſſenſis curæ demonſtratio hæc eſt:* ineptè & nullo ſenſu. Valla vertit: *Herodoti Halicarnaſſei hiſtoriæ explicatio hæc eſt.* Henricus Stephanus: *Herodoti Halicarnaſſei hiſtoriæ editio hæc eſt.* Vel, *Hæc eſt hiſtoria ab Herodoto Halicarnaſſeo edita.* Sed ſi ἱστορίη hîc idem eſt, quod apud Latinos *Hiſtoria*, nullam video rationem, quare non *Herodotus* ſimpliciter dicturus fuerit, Ἡροδότου Ἁλικαρνασσέος ἱστορίη ἥδε; omiſſo vocabulo ἀπόδεξις, quod ſenſum potius onerat, quàm adjuvat. Senſerunt hoc Interpretes, qui proinde alius aliter illud ἀπόδεξις dictæ no-

tioni vocis ἱστορίη adcommodare conati sunt. Notandum verò est, ἱστορία non solùm denotare Historiam, sive rerum gestarum narrationem, vel descriptionem, sed etiam, & quidem propriè, cognitionem rerum quas vel oculis ipsi lustravimus, vel ex aliis sciscitando didicimus: vel studium res varias, eo, quo diximus, modo cognoscendi. Et quoniam primi & antiquissimi Historici vix alias res memoriæ prodere poterant, quàm quas vel ipsi vidissent, vel ex aliis sciscitati essent, hinc rectè & proprio sensu dicebantur ἱστορικοί. Postea verò latiùs, ut fieri solet, extensâ vocis ejus significatione, etiam quicumque alii rerum gestarum Scriptores eodem nomine simpliciter adpellari cœperunt. His ita positis, procœmium Historiæ Herodoteæ Latinè sic verterim: *Rerum ab Herodoto Halicarnassensi curiosè observatarum specimen hoc est.* Vel per longiorem periphrasin: *Curiositatis, quam Herodotus Halicarnassensis adhibuit, in rebus, quas narrat, vel lustrandis, vel sciscitandis, specimen*, vel *argumentum hoc est.* Sensus hic minimè alienus est à natura & indole Historiæ Herodoteæ. Scriptor enim ille

ille hiſtoriam ſuam non intra Muſeum otioſus ex aliorum ſcriptis compilavit, ſed ipſe, relictâ patriâ, varias peragravit terras; ut quæ memoriæ proditurus eſſet, certiore fide cognoſceret. Hinc paſſim haud obſcurè indicat, ſe ea quæ narrat, vel oculis comperta habere, vel ex aliis, quos fide dignos crederet, ſciſcitando didiciſſe.*

Ceterùm, proœmium hoc, ſi non ipſum *Herodotum* auctorem habet, antiquiſſimum ſaltem eſſe, inde ſatis adparet, quod ejus mentionem jam faciat *Ariſtoteles* Rhetoricorum Lib. III. c. 9. ubi tamen, quod notandum, *Herodotus* adpellatur Θούριος, non Ἁλικαρνασσεύς. Ἡ μὲν ἕν, inquit Rhetor, εἰρομένη λέξις ἡ ἀρχαία ἐστὶν· Ἡροδότου Θουρίου ἧς ἱστορίης ἀπόδειξις. i. e. *Dictis connexa eſt antiqua illa: Herodoti Thurii obſervationum hiſtoricarum ſpecimen hoc eſt.* Locus hic *Ariſtotelis* fugit diligentiam doctiſſimorum Virorum, *Voſſii*, *Fabricii*, & aliorum, qui de *Herodoto* ſcripſerunt. Inde autem patet,

* Ego verò, pace doctiſſimi viri, crediderim ἀπόδειξιν ἱστορίης eſſe *quod præſtitit in hiſtoria*; nam ἀποδεικνύειν & ἀποδείξασθαι ſæpe eſt *efficere, præſtare*. A.B.V. & H.

tet, non temerè tradere *Plutarchum*, libro de Exsilio pag. 604 pro Ἡροδότου Ἁλικαρνασσεῖ ἰσοξύνης ἀπόδειξις ἥδε, in quibusdam exemplaribus *Herodoti* olim scriptum fuisse, Ἡροδότου Θουρίου. Nimirum, *Herodotus* ortu quidem erat Hallicarnassensis; at jure Coloniæ Thurius, ut, præter *Strabonem*, *Plutarchus* dico loco testatur.

Lib. I. cap. 9. in Historia Gygis, cui Candaules uxorem suam nudam se ostensurum esse promiserat, omnes Editt. etiam ultima Gronoviana, habent, ὄπισθε τῆς θύρης θήσω, i. e. *post fores ponam*. Sed pro θήσω ibi legendum est στήσω, i. e. *collocabo*, vel *statuam*, ut habet optimus Codex MS. Bibliothecæ Regiæ. Nam homines aliasque res animatas, potiùs dicimur aliquo in loco στῆναι, quàm θεῖναι.

Cap. 30. notabilis occurrit locus, cujus restitutionem unicè debemus MSto. nostro Regio. Nam non solum omnes Editt. sed & ipse Codex Florentinus, tantopere à *Gronovio* celebratus, hîc corruptus est. In Libris editis legitur, ὡς φιλοσοφέων (sunt Verba Crœsi ad Solonem) τῆς πολλῆς θεωρίης εἵνεκεν ἐπελήλυθας. Non mirum est Interpretes, quibus vera loci

loci hujus lectio lateret, malè hæc vertisse. *Henricus Stephanus*, animadvertens verbum ἐπελήλυθας accusativo suo destitui, pro ὡς legit ᾧ, idque refert ad proximè præcedens πλάνης. Πλάνῳ autem ἐπέρχεσθαι ipsi est, *vagam peregrinationem conficere*. Sed quæ phrasis, ut commentitia, & planè inusitata, meritò rejicienda est. *Gronovius* hic magnificè se jactat, magnoque hiatu veram correctionem ex Codice Florentino Lectori promittit. Sic autem in Codice illo legi testatur, ὡς φιλοσοφέων τῷ πολλῷ θεωρίης ἵνεκεν ἐπελήλυθας: quod ita vertit, *quemadmodum philosophari cupiens plurimam mundi partem videndi studio adieris*. Sed τῷ πολλῷ (subaudiendo γῷ, quod subaudit *Gronovius*) malè exponas *plurimam mundi partem*. Nam γῆ *terram* significat, non *mundum*, quem Græci κόσμον appellant. Ad hæc *plurimam mundi partem adire*, potiùs dixeris de Mercurio quodam, qui non solum per terram hanc, sed etiam per planetas, & stellas pleraſque iter fecerit; quàm de homine, cujus peregrinatio orbis terrarum finibus circumscribatur. Sed hæc, quamvis illepida, *Gronovio* condonemus. Illud autem quis ei ignoscat,

quod ſcripturam aberrantis Librarii, magno cum adplauſu, in contextum recipiat? Si enim vel parum facultatis Criticæ haberet hic Profeſſor, facilè animadvertere potuiſſet, pro τλὼ πολλὼ, exiguo tantum apice litteræ τ detracto, legendum eſſe γλῶ πολλὼ, ut rectè habet MStus noſter Regius. Quàm ſæpe librarii literas γ & τ permutare invicem ſoleant, notum omnibus, qui ſtudio Critico operam aliquam impenderunt. Permutationis hujus aliud exemplum inſigne occurrit, apud *Herodotum* noſtrum Lib. I. cap. 50. ubi pro ἀγελείῳ, ut omnes Editt. habent, ex Codice Regio (cum quo Florentinus conſentit) reſcribendum eſt ἀτελείῳ, id eſt *immunitatem*. Alia corruptionis hujus exempla adtulimus ad Suidam V. Μεγαχθέον, multò plura ad *Heſychium*, ſi vita ſuperſtes fuerit, adnotaturi.

Cap. 32. Solon in egregia adlocutione ad Crœſum inter alia inquit: Οὕτω ὦν, ὦ Κροῖσε, πᾶν ἐστιν ἄνθρωπος συμφορή. Sic habent Editt. vetuſtiores, Aldi, Camerarii, item MS. Regius & Mediceus Primus *Henr. Stephanus* (quem ſecuti ſunt *Jungermannus* & *Galeus*) pro πᾶν in contextum Herodoti auſus eſt inferre πᾶς; ſenſu quidem

dem non malo, sed tamen sine auctoritate Codicum MStorum. *Gronovius* rectè quidem τὸ πᾶν ex Codice Mediceo contextui *Herodoti* restituit, sed malè intellexit. Sic enim locum illum in Notis vertit : *ita igitur, ô Crœse, universum est, homo calamitas.* Addit : *Distinctione enim adjuvandus erat locus.* Quasi, nimirum, nota distinctionis ponenda sit post πᾶν ἐστι, & *Herodotus*, si quidem mentem *Gronovii* bene percipio, dicere voluerit, *huc igitur, ô Crœse, orationis summa redit, homo calamitas.* Sed fallitur Aristarchus. Nam nec ullâ distinctione loco huic opus est, nec πᾶν eam, quam velle videtur, significationem habet, sed aliam, quam mox memorabimus. Neque συμφορὴ hîc notat *calamitatem*, ut *Gronovius*, alii que Interpretes volunt, sed *casum*. Falsum enim est, omnes homines esse calamitosos, & Solon in hac ipsâ adlocutione fatetur, quosdam homines revera felices & beatos exstitisse; eos nempe, qui omnibus bonis florentes, antequàm adversam fortunam experirentur, mortem obierint. Præterea Solon, dum Crœso persuadere conatur, neminem ante obitum dici posse verè beatum, agnoscit utique,

beatos & esse & dici posse, qui inoffensâ felicitate ad mortem usque vixerint. Sic ergo locus supra positus ad verbum reddendus est : *Ita igitur, ô Crœse,* [*se res habet,*] *homo totum casus est :* vel, *homo est res, tota casibus obnoxia.* Ut redeam ad vocem συμφορὴ, verum quidem est, eam plerumque in deteriorem partem accipi pro casu malo, sive calamitate; sed tamen est vocabulum ingenio suo anceps, & propriè de quovis casu dicitur, sive bono, sive malo. Hinc de casu felice usurpatum reperias, apud *Aristophanem* Equit. vs. 652. & Lysistr. vs. 1278.

Paulò post *Herodotus* ex persona Solonis hominem εὐτυχῆ, sive felicem, ita describit, *Ἄπειρος δ' ἐστὶν, ἄνους, ἀπαθὴς κακῶν, εὔπαις, εὐειδής: i. e. interprete Henrico Stephano, *expers autem est malorum, sanus, felix sobole, & formosus.* Sed quæso te, *Henrice*, an ἄπειρος, sine addito nomine, κακῶν, rectè exponi potest, *expers malorum*? Haud puto: neque dura illa Ellipsis magis tolerari potest in Græcis, quàm si quis in Latinis *expers*, vel *inexpertus* simpliciter ponere.

* Ἄπειρος etiam legitur in MS. Regio; quamvis vitiosè.

nere vellet, pro *expers malorum*. Deinde, si ἄπειρος hîc idem est quod ἄπειρος κακῶν, *Herodotus* bis idem dicet. Nam mox addit ἀπαθὴς κακῶν, quod ab ἄπειρος κακῶν, vel parum, vel nihil differt. Hoc cùm non lateret *Stephano*, illud ἀπαθὴς κακῶν, in Versione sua, de industria omisit; ne, scilicet, ingratâ ejusdem rei repetitione, Lectorum aures offenderet. Malè igitur *Henrico Stephano*, in loco hoc interpretando, res cessit. Quid alii Editores & Interpretes, *Camerarius*, *Jungermannus*, *Galeus*? Illi quidem prorsus tacent, vitium hîc latens vel ignorantes, vel dissimulantes. Quid denique *Gronovius*, cor illud Zenodoti, & jecur Cratetis? Is τὸ ἄπειρος, ex præcepto Oraculi sui, MSti Medicei, juxta cum aliis, in contextu retinet, idque in Versione quidem simpliciter interpretatur *inexpertus*, sed in Notis per Ellipsin inauditam itidem ad experientiam malorum refert. Sed de *Gronovio* quidem notum est, ei nihil esse acuminis, nisi à MStis. De ceteris interpretibus miror, eos mendi hîc latentis ne minimam quidem suspicionem habuisse. Primi, quod sciam, *Tanaq. Faber*, & *Joh. Georgius Grævius*, Viri ingenio

& doctrinâ clariſſimi, loco huic *Herodoti*, ut corrupto, criticam manum admoverunt. Et *Grævius* quidem in Epiſtola ad *Fabrum*, pro ἄπειρος δ' ἐστὶ, ἄνοσος, legendum cenſebat, ἄπειρος δ' ἐστὶ νόσων, *expers autem eſt morborum.* Cum *Grævio* conſentit *Faber*, Epiſtolâ ſexageſimâ libri primi, ubi *Grævio* reſpondens ſcribit, rectè ſibi videri locum *Herodoti* ab illo reſtitutum; ſed eamdem correctionem ſibi quoque jam antè in mentem veniſſe, & ad oram *Herodoti* à ſe adnotatam. Equidem ingenium & eruditionem duorum illorum Virorum, quorum alter etiam, cùm viveret, amicitiâ mihi fuit conjunctiſſimus, magni ſemper feci; ſed tamen non poſſum, quin hîc ab illis diſſentiam. Ego enim correctione haud paulò molliore, locum hunc reſtitui poſſe cenſeo, pro ἄπειρος legendo ἄπηρος, quod eſt, *omnibus membris integer.* Quam aptè ἄπηρος & ἄνοσος hîc conjungantur, res ipſa loquitur. Agitur hîc enim de generibus bonorum, quibus externa hominis felicitas abſolvitur. In horum bonorum cenſum non minùs membrorum integritatem, quàm morborum vacuitatem æqui rerum æſtimatores admiſerint.

Cicero

Cicero sanè Lib. V. de Fin. cap. 27. & 28. de bonis corporis & fortunæ, & quæ iis contraria sunt, malis disputans, corporis integritatem & debilitatem silentio minimè prætereundas esse censuit.

Cap. 47. *Herodotus* narrat, Crœsum ad Oracula diversis in locis celebrata misisse legatos, eisque præcepisse, ut ex quo die Sardibus proficiscerentur, ab eo reliquum tempus per singulos dies computantes, τῇ ἡμέρῃ Oracula consulerent. Verba *Herodoti* hæc sunt: Ἀπ' ἧς ἂν ἡμέρης ἐξωρμήσωσι ἐκ Σαρδίων, ἀπὸ ταύτης ἡμερολογέοντας τὸν λοιπὸν χρόνον, ἔκαστον τῇ ἡμέρῃ χρήσθαι τοῖσι χρηστηρίοισι, ἐπειρωτέοντας, &c. Hîc negotium facessit illud τῇ ἡμέρῃ, quippe quod sententiam suspendere nemo non facilè animadvertit. Meritò enim aliquis quærat, *quo die*, num vigesimo, an trigesimo, an alio quovis? Interpretes hîc in diversa abeunt. *Valla* τῇ ἡμέρῃ vertit *quotidie*; sed à qua interpretatione tam usus Linguæ Græcæ, quam loci sententia abhorret. Non enim Crœsus volebat, ut legati, quos mittebat, quotidie, sed semel tantum, & quidem certo die omnes, Oracula consulerent, vel potiùs tentarent, interrogantes quid

Rex

Rex Lydorum eo ipso die ageret. *Gronovius* locum hunc ita vertit: *Ut quâ die proficiscerentur ex Sardibus, ab ea reliquum tempus per quemlibet diem supputantes, quique istâ die Oraculis uterentur, sciscitantes*, &c. Credas hominem imitari velle Oracula, adeò obscuris verborum ambagibus Lectorem deludit. Quò enim referas verba illa, *istâ die*? An ad diem, quo legati Sardibus proficiscerentur? Sanè constructionis series suadere videtur, ut eò referantur, quoniam præter ejus diei notationem, nulla alia apud *Herodotum* præcessit. At cùm nemo sanus credat, legatos eodem, quo Sardibus profecti essent, die, in Græciam pervenire, ibique Oracula consulere potuisse (celeritas enim illa cadere quidem poterat in Cyllenium alitem, aut Bellerophontem Pegaso volante vectum, non verò in legatos Crœsi) persuadere mihi non possum, *Gronovium* in ea sententia fuisse. Quare ænigmata sua, quæ me non intelligere fateor, ipsi expedienda relinquo. Quid *Henr. Stephanus*? is omnium optimè locum hunc tractasse videtur. Nam τῇ ἡμέρῃ vertit, *eodem die*, quasi legisset, vel legendum censuisset, τῇ αὐτῇ ἡμέρῃ.

Quam-

Quamvis autem lectio illa à loci hujus ſenſu minimè aliena ſit, veriſimilius tamen puto, excidiſſe hic litteram numeralem, puta κ, vel λ, vel aliam quamvis, quâ *Herodotus* deſignaverit τὸν κυρίλιον τῶν ἡμερέων, (ut ipſe inferius adpellat) ſive certum illum & ſtatutum diem, quo legati Oracula conſulere juſſi erant.

Sed & aliud hoc loco notandum eſt; fœdus, nimirum, ſolœciſmus, quo *Gronovius* contextum Editionis ſuæ inquinavit, nominativum ἵκασες jungens infinitivo χρῆσθαι. Credidit enim, apud Græcos, nominativum jungi poſſe infinitivo, in oratione, quæ intra eandem perſonam non ſubſiſtit, ſed ad aliam tranſit: quod tamen & uſui illius Linguæ, & omnibus regulis Syntaxeos eſt contrarium. Præterea infinitivum χρῆσθαι duo comitantur accuſativi, alter præcedens ἡμερολογίοντας, alter ſubſequens ἐπερωτῶντας, inter quos medium collocari poſſe nominativum, qui utrique reſpondeat, quis niſi obtuſi pectoris homo ſibi perſuadeat? Perinde enim eſt, ac ſi quis in Latinis, ſalvâ conſtructione, dici poſſe putet, Crœſus juſſit legatos certo die *unuſquiſque* Oracula conſulere, interrogantes, quid

quid Rex Lydorum eo die ageret. Hîc nemo nisi barbarus, vel solœcistes, æquis auribus ferat nominativum *unusquisque*, non solùm infinitivo junctum, sed etiam inter duos accusativos positum. Et quamvis, apud Græcos, eadem sit constructionis ratio. *Gronovius* tamen tantam Orationis fœditatem, non solùm auctoritate Codicis Florentini, sed etiam exemplis defendere conatur. Sed si auctoritate MStorum pugnandum est, sciat librariorum ludibrium, in MSto Regio, qui Florentino neque bonitate, neque antiquitate cedit, quin præstat potiùs, clarè hoc loco legi ἕκαστον, non ἕκαστος. Unde dubitandum non est, quin in MSto Mediceo ἕκαστον ab imperito librario inutatum sit in ἕκαστος. Quod porrò adtinet ad exempla, quæ *Gronovius* adfert; ea demum incredibilem hominis stuporem & ignorantiam arguunt. Nam in plerisque illorum oratio intra eamdem personam subsitit, quod cùm fit, casus subsequens, sive *prædicati*, non regitur ab infinitivo, sed respondet nominativo *subjecti*. At contrà, cùm oratio intra eamdem personam non subsistit, sed ad aliam transit, infinitivus adsciscit accusativum.

tivum. Exempli gratiâ, ſi Græcè exprimere velis hanc ſententiam, *ait ſe ipſum eſſe venturum*, dicendum eſt, φησὶν αὐτὸς ἥξειν: at ſi dicas, φησὶν αὐτὸν ἥξειν, ſenſus erit, ait *illum* eſſe venturum, non *ſe*. Pariter pro eo, quod Latini dicunt, *exiſtimo me eſſe ſapientem*, Græcis placet, νομίζω εἶναι σοφὸς, non σοφόν Græciſmum hunc præter alios imitatus eſt *Catullus*, in loco illo notiſſimo: *Phaſelus ille, quem videtis hoſpites, ait fuiſſe navium celerrimus.* Pro, *ait ſe fuiſſe navium celerrimum.* Hæc igitur cùm vel pueris nota eſſe debeant, à *Gronovio* tamen (quis credat?) ignorantur. Nam in Notis pag. 808. ut probet, in exemplo, de quo agitur, nominativum ἥκας jungi poſſe infinitivo, præter alia, adfert & locum hunc ex *Herodoti* Lib. II. cap. 142. αὐτὸς δὲ οἱ πέμψειν τιμωρούς. Sed inſpecto ipſo *Herodoto*, illico apparebit, orationem ibi intra eamdem perſonam ſubſiſtere: nam Deus Vulcanus ibi Sacerdoti ſuo promittit, ſe ei auxilia miſſurum eſſe; unde quivis facilè intelligit, exemplum hoc nihil facere ad præſentem locum *Herodoti*, ubi oratio non ſubſiſtit intra perſonam Cræſi, ſed inde ad perſonam legatorum

torum tranſit. Addit deinceps *Gronovius : Omnino quicunque Scriptor dixiſſet*, αὐτὸν γὰρ οἱ πέμψειν. Et poſt alium exemplum priori ſimile : *Nemo in his vetuiſſet Herodotum ſcribere* αὐτόν. Sed hodie demum à me diſcat Profeſſor Leidenſis, turpem fore ſolœciſmum, ſi quis ex. gr. φησὶν αὐτὸν πέμψειν, dicere vellet, pro *ait ſe eſſe miſſurum*. Et ne quis hoc nimis calidè, vel temerè à me prolatum eſſe exiſtimet, provoco Ariſtarchum, ut ex omni Scriptorum Græcorum choro vel unicum producat, qui ſic locutus fuerit. Hoc autem ſi facere nequit, ne indignetur, ſi eum puerorum inter jubeam plorare cathedras.

Antequàm hinc abeamus, & alia exempla, quibus *Gronovius* vitioſam MSti ſui lectionem defendere conatur, ad examen revocabimus. Inhorum numero ſunt duo loca, ſumta ex *Herodoti* Lib. III. Φὴς ἥκειν ἄγγελον : & Ἔφασαν εἶναι ἕτοιμοι : ſed quæ itidem nullo judicio adducuntur, quoniam in illis oratio eamdem perſonam reſpicit. Nam ἔφασαν εἶναι ἕτοιμοι, eſt, *dixerunt ſe eſſe paratos* ; & φὴς γὰρ ἥκειν ἄγγελον, *dicis te venire nuntium*. Quod ſi verò *Herodotus* exprimere voluiſſet hanc ſententiam, *dicis illum venire*

rire nuntium, dicturus utique fuisset, φὴς γὰρ ἥκειν ἄγγελον, non ἄγγελος. Pariter in loco illo Lib. IV. c. 81 οἱ δόξαι μνημόσυνον ποιήσας λιπέσθαι, si τὸ ποιήσας aliam personam respiceret, ac οἱ δόξαι. dubium non est, quin *Herodotus* scripturus fuisset ποιήσαντα. Eadem est constructionis ratio in loco hoc, qui legitur Lib. VIII. c. 137. εἰ δὲ τὸν μισθὸν ἔφασαν δίκαιον εἶναι ἀπολαβόντες ὅτω ἐξιέναι· Sic enim ibi ex MSto Mediceo, cum quo Regius noster contentit, *Gronovius* rectè primùm edidit, pro ἀπολαβόντας, quod Editorum negligentia, vel imperitia *Herodoto* adfinxerat. Sed *Gronovium* quidem cœcâ potius obedientiâ erga Codicem Mediceum, quàm ratione ullâ, vel judicio, ἀπολαβόντες elegisse præ ἀπολαβόντας, facile est demonstrare. Nam in Notis pag. 955. ubi locum hunc *Herodoti* obiter tractat, ait, Codicem Antiquum, (Mediceum, scilicet) offensum tot accusativis scribere ἀπολαβόντες pro ἀπολαβόντας. Quasi verò nihil ceteroqui interfit, utrum illorum hîc scribatur; aut quasi prudentis sit Scriptoris, vitium orationis levius, & tale quidem, quod facilè evitare possis, vitio longè majore, constructione, nempe, parum

rum emendatâ, redimere! ô judicium puerile! Vera ratio, quare *Herodotus* ſcripſerit ἀπολαβόντες, hæc eſt, verba ἔφασαν & ἀπολαβόντες eamdem perſonam reſpiciunt: unde, ſecundùm regulam ſupra propoſitam, ἀπολαβόντες reſpondere debet nominativo præcedenti οἱ δέ. Et quid quæſo conſtructio hæc, ἔφασαν μισθὸν ἀπολαβόντες ἐξιέναι (i. e. *dixerunt ſe mercede acceptâ exire*) differt ab illa in exemplo ſupra adducto, ἔφασαν εἶναι ἕτοιμοι, *dixerunt ſe eſſe paratos*? Nihil ſanè. Quodſi verò ſcripſeris ἀπολαβόντας, in accuſativo, ſenſus hic erit, dixerunt *illos* (non *ſe*) *mercede acceptâ exire*. Sentis jam, credo, *Gronovi*, quàm parum harum conſtructionum differentiam antè intellexeris, & quam frivolum ſit illud de plurium accuſativorum concurſu commentum tuum. Nemo enim, ut puto, qui hæc legerit, ſibi perſuadeat *Herodotum*, in ſententia diverſas perſonas reſpiciente, ideò, accuſativum ἀπολαβόντας evitaturum fuiſſe. Saltem alibi ejuſmodi concurſum non evitavit: ut Lib. I. cap. 91. ubi in Codice Regio, itemque Florentino rectè ſic legitur: Προηγόρευε γάρ οἱ λοξίης . . . . . μεγάλῳ ἀρχὴν

ἀρχὴ * αὐτὸν καταλύσειν: i. e. *prædixit enim ipſi Apollo, magnum imperium eum* — (Crœſum, ſcilicet) *everſurum eſſe.* Vides hîc tres accuſativos continuos, μεγάλην ἀρχὴν αὐτόν. Hîc opportunum fuerit quærere ex *Gronovio*, an exiſtimet, *Herodotum* loco citato pro αὐτὸν, ſalvo, quem diximus, ſenſu, ſcribere potuiſſe αὐτός. Si negaverit, neceſſe eſt, ut ipſe errorem ſuum, quem hîc refutare inſtituimus, condemnet: ſin adfirmaverit, imperitiam ſuam prodat. Nam ſi ſcribatur αὐτὸς, Apollo de ſe ipſe hîc loquetur, & locus ita vertendus erit, *prædixit enim ipſi Apollo, ſe* (non Crœſum) *magnum imperium everſurum eſſe.* Sic Lib. I. c. 129. ubi legitur, Ἅρπαγος δὲ ἔφη, αὐτὸς γὰρ γεγράψαι: illud αὐτὸς ad ipſum Harpagum refertur, hoc ſenſu, *Harpagus vero dixit ſe ipſum* [*ad Cyrum*] *ſcripſiſſe.*

Et hactenus egimus de exemplis, in quibus oratio intra eamdem perſonam ſubſiſtit, ſive in quibus quis de ſe ipſo loquitur. Reſtat ut breviter etiam examinemus exempla à *Gronovio* adducta, in quibus quis non de ſe

* *Vox* αὐτὸν *male deeſt in omnibus Editt. exceptâ Gronovianâ.*

ſe ipſo, ſed de alio loquitur. In his præcipuè ad rem facere videtur locus ſumtus ex *Herodoti* Lib. I. c. 63. ubi *Gronovius* ex Codice Florentino edidit, κελεύοντες ἀπιέναι ἕκαστον, pro ἕκαστον. Sed & ibi MStus noſter Regius clarè habet ἕκασον, ſcripto tamen ς ſupra ν, eâdem manu; quod non minus fidem, quàm judicium Librarii illius arguit. Cùm enim ſciret in quibuſdam Codd. legi ἕκαστον, in aliis, & forſan pluribus, ἕκασον, poſteriorem lectionem, ut meliorem, in contextum recepit, alterâ obiter tantùm indicatâ. In alio loco *Herodoti*, Lib. VI. c. 61. pro ἐρῶσα, (quæ eſt lectio Codicis Florentini, teſte *Gronovio*) Codex Regius rectè ſcribit ἐρῶσαν, prout etiam habent omnes Editt. Denique apud *Herodotum* Lib. III. cap. 72. ubi *Gronovius*, vitiosâ Codicis Florentini lectione deceptus, edidit. ὅσον τε δυνατὸς εἶναι, MS. Regius clarè & à prima manu habet ὅσον δυνατός ἐστι, quam lectionem etiam agnoſcunt cunctæ Editiones, quæ Gronovianam præceſſerunt. Nihil igitur *Gronovius* profecit omnibus exemplis, quibus probare conatus eſt, nominativum ἕκαστον conſtrui poſſe cum infinitivo, in loco *Herodoti* ſupra citato,

tato, cujus loci gratiâ omnis hæc disputatio à nobis instituta est.

Cap. 67. *Herodotus* refert celebre Oraculum, Ἔστι τις Ἀρκαδίης Τεγέη λευρῷ ἐνὶ χώρῳ, Ἔνθ' ἄνεμοι πνείουσι δύο κρατηρῆς ὑπ' ἀνάγκης, Καὶ τύπος ἀντίτυπος, &c. Hîc quæritur quomodo vertendum sit, τύπος ἀντίτυπος. Ego ad *Suidam* in V. Ἀντιτυπῆσαι, vertoram, *ictus ictui contrarius*; secutus indicium *Herodoti*, qui auctor est, verborum illorum ænigma ad malleum & incudem pertinere. Hinc exponere quoque possis, *ictus contrarium ictum habens*; vel, *ictus ictu repulsus*. Nam incus duritie suâ ictum mallei retundit. Quid *Gronovius*? Is in Notis ad hunc locum, in me & interpretationem meam caninum dentem stringens, τύπος non *ictum*, sed *formam* significare contendit: unde locum hunc ita verti jubet, *formam cum adversa forma*. Sed constat primùm, τύπος esse à τύπτω, i. e. *ferio*, *vebero*: unde probabile est, vocabulum illud olim significasse *ictum*, licèt postea significatio illa in desuetudinem fortè abierit. Deinde naturalis significationum ordo suadet, ut τύπος priùs *ictum* quàm *formam* denotaverit. Nam quia formæ, sive notæ quædam, *fe-*

riendo imprimuntur, ideo τύπος pro *forma*, vel *nota* accipi cœpit. Præterea, si τύπος & ἀντίτυπος ex mente Oraculi ad malleum & incudem spectant (spectare autem *Herodotus* disertè tradit) certum est verba illa non aliter exponi posse, quàm à me exposita sunt. Nam in opere fabrili mallei proprium est, incudem tundere; incudis autem, mallei ictum excipere & repellere. *Gronovius* quidem *typum*, & *antitypum*, quos in malleo & incude exsistere negat, trahit ad ferrum ignitum, quod malleo super incude ductum, utrimque formam accipiat; sed in quo, perfrictâ fronte, *Herodoto* obloquitur. Nam tradit disertis verbis *Herodotus*, verba Oraculi τύπος ἀντίτυπος pertinere ad incudem & malleum; at sequentia, πῆμ' ἐπὶ πήματι κεῖται, ad ferrum, quod malleo super incude tundatur. Eat nunc *Gronovius* & neget, se imprudentissimum esse mortalium, qui, dum alios reprehendere vult, ipse se reprehensione quàm maximè dignum ostendat.

Cap. 20. Pro ἀντισασιώτας κατεστήκεε, ut omnes Editt. præter Aldinam, habent, MS. Regius, itemque Florentinus rectè scribunt, ἀντισασιώτης κατεστήκεε,

στήκει, id est, *adversarius*, vel *adverse factionis exstiterat*. *Gronovius* non contentus de lectione Codicis Medicei Lectorem monuisse, etiam Notam hanc addidit: *Unde meritò censebimus, hoc quoque,* (ἀντιστατιώτας, scilicet) *recipiendum; Neque id impedit usus verbi* κατεστήκει, *quod ut non nego sensu activo sumi posse, ita pro neutro adhibuisse Herodotum quoque patet ex Cap.* 132. &c. Sed quem tandem pueriliter hallucinandi finem facies *Gronovi*? Nam καθέστηκα (pro quo Iones dicunt, κατέστηκα, per τ) numquam activam, sed semper passivam, vel neutram vim habet. Nimirum, de verbo ἵστημι hæc regula observanda est: Præsens, Imperfectum, & Aoristus primus activè significant: at Perfectum, Plusquàm perfectum, & Aoristus secundus, semper passivo, vel neutro sensu usurpantur. Equidem non dubito, præter *Gronovium*, haud paucos alios in eumdem lapidem impegisse; sed quod condonandum est aliis, non etiam in Professore, tot scriptorum veterum Editore, eodemque acerbo & morosо aliorum censore ferendum est.

Cap. 206. pro προθυμέεται, ut rectè legitur in MSto Regio, omnes Editt.

etiam ultima Gronoviana malè habent προθύμεαι. Vitium à Typographis Aldinis profectum esse inde colligo, quòd ab Aldo editum video προθυμέαι, accentu posito in penultima. Hic enim accentus indicio est, in Msto quidem Aldino rectè lectum fuisse προθυμέεαι, sed Typographos alterum ε omisisse. Alii Editores postea, ut error errorem parit, accentum ab Aldo malè collocatum esse existimantes, eum à syllaba penultima ad antepenultimam traduxerunt; quasi προθύμεαι, esset à προθύμομαι, quod tamen verbum Hellas prorsus ignorat. Ceterùm προθυμέεαι Ionicè dictum est, pro προθυμῇ, à notissimo verbo προθυμέομαι.

Aliud vitium Typographicum, quod etiam retinuit Editio Gronoviana, occurrit lib. 1. cap. 186. ubi pro ἀπεξηραμένα, corrigendum est ἀπεξηρασμένα, auctore Codice Regio. Verisimile autem est, & Codicem Mediceum ita habere; quamvis hoc à *Gronovio*, tunc forsan dormitante, observatum non fuerit.

Cap. 192. in omnibus Editt. etiam Gronoviana, vitiosè legitur, Καὶ Βαβυλὼν μὲν ὅτω πρῶτον ἀναίρητο, quod vertitur, atque *ita primo capta est Babylon*. Sed quis, quæso, Scriptorum Græ-

Græcorum ἀναιρεῖσθαι πόλιν umquam dixit pro *capere* urbem? Scribendum erat, ἁραίρητο, ut optimè legitur in Mſto Regio. Ἀραίρητο autem, per reduplicationem Ionicam dictum eſt, pro ἤρητο, quod eſt ab αἱρεῖσθαι, *capere*. Sic mox cap. ſeq. διαραίρηται, per eamdem reduplicationem, dictum eſt, pro διήρηται, & ipſum hoc ἁραίρητο occurrit apud *Herodotum* lib. IX. c. 101. ubi, omnibus Editt. conſentientibus, nec diſſentiente Regio, legitur, ὡς δὲ τὸ τεῖχος ἁραίρητο, i. e. *ubi vero murus captus eſt*. Plura de forma hujus verbi vide apud *Portum* in Lex. Ionico, voce Ἀραιρημένος.

Cap. 80. *Herodotus* narrat, Cyrum, inſtante pugnâ cum Croeſo, militibus ſuis præcepiſſe, ut in prælio obvios quosque occiderent, Croeſo verò, ſi caperetur, etiam repugnanti parcerent. Græca ita habent: Κροῖσον δὲ αὐτὸν μὴ κτείνειν, μηδ' ἂν συλλαμβανόμενος ἀμύνηται. Hîc quamvis omnia rectè ſe habeant, & lectionem vulgatam optimus MS. Regius clarè confirmet, *Gronovius* tamen manifeſtâ aberratione librarii Florentini deceptus, pro ἀμύνηται, in contextu *Herodoti* edere non dubitavit ἀμύνηται, omiſſo ν. Neque factum hoc ipſe *Gronovius* in Notis diſſimulat,

ſed quaſi re bene geſtâ addit, notandum eſſe acumen aliquod Herodoteum in verbo illo ἀμύνηται, cujus notitiam præbeat optimus Codex Mediceus. Sed abeſſe non poteſt, quin, talia qui ſcribat, cerebrum omne in calce gerat. Nam, cujus quæſo, acuminis eſt, uti verbo planè inſolito, pro uſitato & communi? Saltem ſi *Herodotus* acumen aliquod captaſſet, in hoc verbo ἀμύνεσθαι, non hîc tantùm eo uſus foret ſed etiam tot aliis in locis, ubi ſecundùm communem & uſitatam formam (etiam in ipſo codice Mediceo, quod ex ſilentio *Gronovii* colligere licet) conſtanter ſcribitur ἀμύνεσθαι. Sed fruſtra diſputes cum homine, qui ſenſu communi deſtitutus, album ab atro, rectum à curvo, verum à falſo, diſcernere nequeat.

Hæc ſunt quæ librum primum *Herodoti*, obiter, percurrens, à *Gronovio* peccata eſſe animadverti. Quis dubitet, ſi & reliquos octo libros ſimiliter percurrere vellem, me longè plura ſtuporis Gronoviani ſpecimina & argumenta inventurum eſſe? Sed tædet me cum ineptiſſimis Orbilii erroribus diutiùs conflictari. Quòd ſi otio abundarem & ingenio, ipſi *Herodoto* potiùs operam navarem, haud ignarus quàm plu-

plurima in illo ſcriptore loca, poſt *Gronovium*, emendanda & illuſtranda reſtare. Nam *Gronovius* quidem ea tantum adtigit loca, in quibus Codicem Florentinum ab editis diſcrepare viderat; cetera verò ſecurus præteriit, hoc ipſo oſtendens, ſe collatoris tantùm, ſive Librarii ingenium & judicium ad veteres ſcriptores edendos adferre..

*Extrait d'une Lettre de Mr. l'Abbé*** de Paris le 16. de Mai 1716.*

Mr. *Bernard* dit, dans ſon I. Volume de la *République des Lettres*, *que l'Edition d'Herodote, dont* Mr. Gronovius *a fait preſent au Public, eſt digne de lui.* Il a raiſon juſque-là, mais nous ne lui accorderons pas, avec la même facilité, ces mots qu'il a ajoûtez: *& des Savans à qui il l'a deſtinée.* Jamais Edition n'a été plus digne d'un homme, comme Mr. *Gronovius*; puis qu'elle eſt remplie de bévuës groſſieres & pueriles; & c'eſt, j'oſe vous aſſurer, Monſieur, de quoi vous pouvez aiſément vous convaincre par vous même, ſi vous ne l'avez déja fait. Encore ſi Mr. *Gronovius* n'avoit donné qu'une mauvaiſe Edi-

tion, le mal ſe pourroit réparer par une meilleure; mais pour ſe donner plus de relief, il attaque impunément les gens les plus diſtinguez, d'une façon qui fait voir qu'il a encore moins de mœurs, que d'érudition. Si je ne craignois d'être prévenu, par une perſonne très-habile ici, j'entreprendrois volontiers l'examen de cette Edition, contre laquelle tous ceux, qui ſont capables d'en juger, ſe déclarent ouvertement. J'ai vû ici, entre les mains d'un de mes Amis, une Lettre écrite de Leipzig, par Mr. *Bergler*, qui marque, entre autres choſes, qu'il n'y a aucune Edition d'*Herodote* plus corrompue, que celle en queſtion. Il eſt aſſurément capable d'en juger. Les notes, que nous avons de lui ſur *Alciphron*, font voir la connoiſſance exacte, qu'il a de la Langue Greque, & ce que le Public doit attendre de la nouvelle Edition d'*Herodote*, qu'il nous prépare. Mr. *Kuſter* s'eſt même chargé de lui procurer la collation d'un excellent Ms. de la Bibliotheque du Roi. Il y ajoûtera quelques remarques de ſa façon. C'eſt plus qu'il n'en faut, pour dédommager les Savans de l'Edition de Leide. Voilà, Monſieur, en peu de mots, ce que je ne puis m'em-

m'empêcher de vous marquer, ſur ce ſujet. &c.

*Remarque ſur un endroit d'*Herodote, *Liv.* I. c. 131. *par l'Auteur de la* B. A. & M.

J'AVOIS remarqué dans *l'Ars Critice* Part. I. Sect. II. c. 13. une mauvaiſe coûtume des Grecs & des Latins, de nommer les Dieux des autres Nations des mêmes noms, que les leurs, quoi que ce fuſſent des Divinitez toutes differentes; ce que j'ai prouvé, par pluſieurs paſſages remarquables. Entre ces paſſages, j'avois produit celui-ci d'*Herodote*, en ces termes: „ Parce „ qu'on appelloit, chez les Grecs, la „ Divinité ſuprême Ζεὺς, les Hiſto- „ riens Grecs, lors qu'ils parlent d'une „ Divinité, qui, chez une autre Na- „ tion, paſſoit pour la ſuprême, la „ nommoient auſſi Ζεὺς. Ainſi *He- „ rodote* (Liv. I. c. 131.) après avoir „ dit que les Perſans ne conſacroient „ aux Dieux ni ſtatues, ni temples, „ ni autels, parce qu'ils ne croyoient „ pas qu'ils euſſent une Nature Hu- „ maine, il ajoûte: *Ils ont accoûtumé* „ *de monter ſur le haut des montagnes* „ *pour faire leurs ſacrifices à Jupiter*,

„ (Δὶ) *nommant Jupiter* (Δία) *toute*
„ *l'enceinte du Ciel.* Sur cela, Mr. *Gronovius* nous renvoye à *Thomas Stanley*, dans ſes Notes ſur *Eſchyle* p. 762. & 769, où ce ſavant Anglois parle ainſi ſur le vers 205. où Atoſſe nomme *Phœbus* un Dieu des Perſans :
„ De peur qu'on ne trouve que cette
„ expreſſion n'eſt pas convenable (*à*
„ *une Perſane*) il faut avertir le Lecteur,
„ que les Hiſtoriens même, les Géo-
„ graphes & autres Auteurs en proſe
„ donnent aux Dieux des Perſans ceux
„ des Dieux des Grecs. Ainſi *Hero-*
„ *dote* Liv. I. & *Strabon* Liv. XV.
„ mettent entre les Divinitez des Per-
„ ſans *Zeus*, *Uranie* & *Aphrodite*,
„ & même *Helios* & *Selene*. Selon le
„ témoignage d'*Agathias*, les Perſans
„ nommoient Zeus *Bel*, & Aphrodi-
„ te, ſi nous ſuivons *Herodote*, *Mi-*
„ *tra*, & ſi nous ſuivons *Strabon*,
„ *Anaitis*. Ici donc, par *Phœbus*, *Eſchy-*
„ *le* ſemble avoir entendu le Soleil,
„ à qui les Perſans ſacrifioient ſous
„ le nom de *Mitra*. Ceux qui com-
pareront ces paroles de *Stanley*, avec les miennes, tomberont d'accord que j'ai dit abſolument la même choſe ; quoi que je n'euſſe pas vû cet endroit de cet habile homme, lors que je compoſai

posai ce Chapitre de l'*Ars Critica*. On voit encore, à moins que d'être aveugle, que ni *Stanley*, ni moi n'avons rien attribué à *Herodote*, que de vrai. Après cela, j'ajoûte „ qu'il „ n'y a perſonne, qui ne crût que les „ Perſans avoient nommé la ſuprême „ Divinité du même nom, que les „ Grecs; ſi on ne ſavoit pas d'ailleurs, „ que la Langue Perſane n'avoit rien „ de commun avec la Greque, & que „ leurs Religions étoient toutes différentes, comme il paroît, par *Herodote* lui même. Il appelle (*Liv. I. c.* 181.) de même le Dieu ſuprême „ des Babyloniens *Zeus Belos*, en „ prenant le nom Chaldéen *Bel*, pour „ un ſurnom de Jupiter; au lieu que „ *Bel* n'eſt que *Behel* en Chaldaïque, „ c'eſt à dire, Seigneur, ce qui étoit „ le nom de Dieu, comme *Adoni*, „ chez les Phéniciens. Perſonne ne ſauroit rien trouver à redire à cela, que Mr. *Gronovius*, qui dit, ſelon ſa témerité & ſa groſſiereté ordinaire, *que c'eſt un menſonge*. Qu'eſt-ce qui eſt un menſonge? Eſt-ce qu'*Herodote* ne s'eſt pas ſervi du mot de *Zeus*, pour marquer la ſuprême Divinité des Perſans? La choſe eſt aſſurée, & *Stanley* le reconnoît. Eſt-ce que les Babyloniens

ſe ſervoient du mot *Bel*, pour marquer la ſuprême Divinité, & qu'*Herodote* a pris ce mot pour un ſurnom du Jupiter des Grecs? Cela eſt clair, comme le jour, & *Stanley* que nôtre homme cite dit p. 769. *col.* 1. que les Perſans mettoient „ le Ciel & la Terre, au „ nombre des Dieux; le Ciel, com- „ me il ſemble à *Herodote*, ſous le „ nom de Zeus: *Cœlum & Terram divinorum Numinum loco & numero habuerunt Perſæ. Cœlum, ut* Herodoto *placet, ſub nomine* Διός. On voit par-là que *Stanley* a jugé, ſur l'expreſſion d'*Herodote*, que j'ai rapportée, que cet Hiſtorien avoit cru que les Perſans employoient le mot de *Zeus*. Cet habile homme ſe trompe & il avoit parlé plus correctement, dans le paſſage que l'on en a cité; car quoi qu'*Herodote* ait employé le nom d'une Divinité Greque, pour ſe faire mieux entendre aux Grecs, il ne s'eſt jamais imaginé que les Perſans parlaſſent Grec; puis qu'il avoit été en leur païs. C'étoit lui que Mr. *Gronovius* devoit cenſurer, pour l'honneur d'*Herodote*; aulieu de dire que Stanley *me convainc de menſonge*. Mais ce grand Critique n'entend ni ce qu'il lit, ni ce qu'il écrit. Il devroit ſe borner à la collation

tion des livres, ſans raiſonner; car ce n'eſt pas là ſon fort, non plus que l'intelligence fine des Langues Greque & Latine. Un Ouvrage, comme l'*Ars Critica*, ne ſauroit être de ſon goût; les Critiques, comme lui, n'entendent pas, puis qu'il veut qu'on le lui diſe, les Langues aſſez finement, pour en comprendre l'uſage.

Ceux qui ſavent un peu des Langues Orientales, & qui ont lu *Selden*, des Dieux de Syrie, n'ont qu'à lire la cenſure qu'il fait de cet habile homme dans la col. ſuivante, qui eſt la 2. de la 836. page dans les remarques de Mr. *Gronovius*. Ils auront de quoi rire du plus parfait galimathias, qu'ils aient jamais lu, & de la cenſure la moins fondée, que l'on puiſſe imaginer.

ARTICLE IV.

I. SUPPLEMENT *aux anciennes Editions du Grand* DICTIONAIRE HISTORIQUE *de Mre. Louis* MORERY, *&c.* MDCCXVI. A Amſterdam chez D. Mortier, en deux Volumes in folio, dont le premier a 816. pages, & le ſecond 690.

LE Dictionaire de *Morery* eſt ſi commun, depuis vint-cinq, ou trente ans en ça, & il s'en eſt tant fait d'Editions, qu'il ſeroit inutile d'en parler; quand même on ne l'auroit pas fait dans la Préface du 1. Volume, & ailleurs. Ce Supplément eſt fait, ſelon la même méthode. Mr. *Bernard*, qui en doit être mieux inſtruit que perſonne, en a parlé dans ſa *République des Lettres*. Il ſuffit que le Public ſâche, que ce Supplément eſt en vente, & que ceux qui ont le *Moreri*, ne feront pas mal d'acheter ces deux Volumes.

II. LE SPECTATEUR, *ou le Socrate Moderne, où l'on voit un Portrait naif des Mœurs de ce Siécle; Traduit de l'Anglois*, Tome II. A Amſterdam,

dam, chez David Mortier, MDCCXVI. in 12. pag. 544.

J'Ai déja parlé au long du *Spectateur*, dans cette *Bibliotheque*, Tome I. pag. 383. On peut connoître par-là le deſſein de cet Ouvrage, compoſé de Diſcours ſur toutes ſortes de ſujets, qui ont quelque rapport aux mœurs, & ſur tout aux mœurs des Anglois; que les Auteurs ſe ſont propoſez de purifier de bien des défauts, en en faiſant voir le ridicule. On en a donné des Echantillons, qui ont beaucoup plû à ceux, qui ne peuvent pas recourir à l'Original.

Voici le ſecond Tome de la Verſion Françoiſe de cet Ouvrage, dont le premier s'eſt très-bien débité. Il y a ici LXX. Diſcours, qui ſont la plûpart d'un uſage plus général, que divers de ceux du Volume I. qui ne regardent que des manieres Angloiſes, & qui ne ſont pas fort connues hors de l'Angleterre. Il y a néanmoins divers endroits, qu'on peut lire avec plaiſir, & avec fruit, quoi qu'ils regardent plus particulierement ce païs-là qu'un autre; & que l'on peut même appliquer à d'autres deſordres, ſujets aux mêmes ſuites, comme les Diſcours XXX. & XXXVI. où il eſt parlé de l'eſprit de faction. De-

Depuis le tems de *Cromwel*, il y avoit toûjours eu en Angleterre deux Partis, dont l'un étoit celui de la Cour, & l'autre celui de ceux, à qui la conduite de la Cour ne plaiſoit pas. Ces deux Partis éclattoient, en toutes occaſions, l'un contre l'autre, & ils avoient tour à tour le deſſus, dans les Parlemens. Ils s'aigrirent encore davantage, ſous le regne du Roi *Guillaume* & de la Reine *Marie*; mais ils vinrent à l'excès d'emportement, les dernieres années de la Reine *Anne*, auxquelles le Miniſtere travailla, par toutes ſortes d'artifices, à ruiner entierement ceux qui étoient zelez pour la Religion Proteſtante & pour la Liberté de leur Patrie; que l'on nomme communément *Wigs*, comme l'on appelle *Torys* ceux qui leur ſont oppoſez; qui ne ſe mettent guere en peine à ce qu'on dit, de la ſureté de la Religion Proteſtante, ni de la Liberté de leur Païs. On les voit encore aujourd'hui violemment échauffez, les uns contre les autres, & il n'y a que le tems, qui les puiſſe guerir, ſous l'autorité d'un Prince calme & ennemi de toutes ſortes d'excès; tel qu'eſt aujourd'hui le Roi GEORGE; qui pourroit ſans peine, je l'oſe dire, ſans crainte d'être

d'être démenti, faire du bien aux deux Partis, ſans diſtinction ; pourvû que l'une de ces Factions ceſſât de le traverſer & de s'oppoſer au droit indubitable, qu'il a à la Couronne. Mais pendant qu'elle demeure ſon ennemie, il eſt obligé, par toutes les regles de la Prudence, de s'en garder & de la mettre hors d'état de lui nuire, & de perdre en même tems ſa Patrie. Le naturel de la Nation, qui n'eſt ordinairement pas aſſez tranquille, irrité d'ailleurs par mille artifices des mal-intentionnez, fait craindre aux honêtes gens, que l'on ne lui puiſſe pas rendre le Calme, auſſi-tôt qu'il ſeroit à ſouhaiter ; en tenant la Balance égale, entre les deux Partis. Mais on ne doit pas deſeſperer de voir cet heureux tems, ſous un Gouvernement, comme celui d'à préſent, qui n'a point d'intérêt à entretenir les animoſitez, mais au contraire à les appaiſer ; & qui a toute la ſageſſe & la patience, qu'il faut, pour les diminuer de jour en jour. La maniere d'élever la Jeuneſſe pourroit beaucoup contribuer à cela, ſi ceux qui auroient ce ſoin étoient des gens habiles, amis de la Paix, & d'ailleurs ſoûtenus de quelque réputation. On verroit ſortir de leur Ecole

en

en peu d'années, des Sujets plus moderez, en toute maniere ; que ceux qui ſortent des lieux établis pour cela, mais qui font tout le contraire de ce à quoi ils ont été originairement deſtinez.

Pour revenir à nôtre Auteur, il raconte dans le XXV. Diſcours, pour montrer la chaleur des Partis, que du tems des querelles des Parlementaires & des Royaliſtes, un Chevalier de ſes Amis étant fort jeune & devant aller dans la ruë *Ste. Anne*, demanda à un homme, qu'il rencontra, le chemin de la ruë *Ste. Anne*, & que cet homme, au lieu de lui repondre à ce qu'il demandoit, lui répondit : *petit chien de Papiſte, qui a fait cette Anne Sainte?* C'étoit un Presbyterien. Pour éviter une ſemblable réponſe, il demanda à un autre, qui ſe trouva un Epiſcopal, où étoit la ruë d'*Anne*. Il en fut traité de *pourceau galeux*, & on lui dit *qu'elle étoit ſainte avant qu'il fût né, & continueroit à l'être, après qu'il ſeroit pendu.* Ce ſont là des douceurs de la populace irritée, & aveuglée de l'eſprit de Parti. Il n'y a point de ſi grand malheur, que celui-là ; il diviſe une ſeule Nation en deux corps, & les rend auſſi ennemis l'un de l'autre, que s'ils étoient de deux Nations, dont

dont les intérêts fuſſent oppoſez. Ces diſcordes ruinent le païs & agrandiſſent l'ennemi commun des deux Partis. Elles influent dans les mœurs & dans les opinions des hommes. Elles changent même les idées, que l'on avoit de la Vertu, & détruiſent encore le Sens-commun. Tout ce qui peut ſervir le Parti, que l'on a épouſé, eſt bon, tout ce qui peut lui nuire eſt mauvais. Quand une Opinion fauſſe ſemble le favoriſer, cette Opinion devient vraye; & la Verité, nuiſible à la Faction, devient à ſon tour inévitablement fauſſe. Comme on n'a aucun principe, on varie ſur tout, ſans ſe mettre en peine de ce qu'on a ſoûtenu auparavant, ſelon le beſoin préſent.

Pour déraciner des eſprits cette étrange paſſion, l'Auteur propoſe, dans le Diſcours XXVI. de faire une ligue, entre les honêtes gens de tous les Partis, où l'on s'oblige de ſigner *que l'on croit que deux & deux ſont quatre, que le blanc n'eſt pas noir, & que le noir n'eſt pas blanc, de le dire toûjours & de regarder, comme ennemis, ceux qui diront le contraire*; c'eſt à dire, de ne plus juger, ni parler ſeulement par paſſion, & par intérêt. Il y fait voir fort agréablement les effets également ridi-

ridicules & dangereux de l'eſprit de Parti. Ces endroits méritent d'être lûs & relûs, de ceux qui s'en laiſſent entêter. Nous n'avons pas de place ici, pour les rapporter tous entiers.

Le Diſcours LV. contre le faux Zele, qui trouble tant de têtes, mérite auſſi fort d'être bien médité. La Religion, qui de ſa nature ne devroit produire que du Calme & de la Charité, a donné, par la faute des hommes qui abuſent de tout, occaſion à la naiſſance de cette paſſion honteuſe; à qui on a impoſé un nom, qu'elle ne mérite pas. Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que l'Atheïſme même a quelque fois, comme l'Auteur le remarque, ſes Zelateurs & ſes Miſſionaires, qui tâchent d'en infecter le monde. Tels ſont encore ceux, qui s'efforcent d'excuſer les Athées & leur mauvaiſe conduite, en faiſant profeſſion de ne l'être point. On a beau montrer l'abſurdité de l'Atheïſme, & le danger qu'il y a à en diminuer l'horreur; ces gens-là excuſent, par une feinte charité & par une moderation affectée, ceux qui ſoûtiennent que la conduite de Dieu n'eſt point d'un Etre bon, quoi qu'il faille croire qu'il l'eſt, même contre les Maximes du Sens-commun,

mun ; qu'une République d'Athées ſeroit auſſi bonne, qu'un Etat fondé ſur la Religion ; que les Stratoniciens, qui attribuent tout à la matiere, ſont égaux à ceux qui établiſſent des cauſes immaterielles, qui font les corps organizez, & autres choſes ſemblables. Ceux qui excuſent ces ſentimens ne le font, que par le même eſprit de Parti, dont on a parlé, & par un Zele qui ne peut être que très-aveugle, ou très-ſuſpect. Nôtre Auteur n'entre pas dans ces matieres, il ne touche que le Zele des Athées, à défendre ouvertement que le Monde s'eſt fait de lui-même.

On peut encore appliquer ce qu'il dit de l'eſprit des Factions, & de la chaleur, avec laquelle on les défend, aux querelles de Religion, & de Théologie ; qui arment les Societez Chrétiennes l'une contre l'autre, & qui diviſent les membres d'une même Societé, avec une violence incroyable. Ainſi quoi qu'il y ait ici beaucoup de choſes, qui regardent directement les Anglois, les autres Nations ne laiſſent pas d'en pouvoir profiter.

Au reſte, on peut dire que les deux Tomes du *Spectateur*, ſont traduits avec autant de fidelité & d'exactitude, que

la

la difference des Langues l'a pu ſouffrir. La Langue Angloiſe eſt ſi abondante en termes & ſi hardie, qu'il eſt fort difficile qu'on l'égale en François, & les Verſions ne paroiſſent jamais ſi vives, que les Originaux, à moins qu'on ne prenne trop de liberté; ce qu'on ne doit jamais faire, & ſur tout en des Livres de cette nature.

III. L'*Etat préſent de* l'EGLISE ROMAINE, *dans toutes les parties du Monde, pour l'uſage du Pape Innocent XI. par Mr.* URBANO CERRI, *Secretaire de la Congregation* de propaganda fide, *avec une Epitre dédicatoire du Chevalier* RICHARD STEELE *à Clement XI. contenant l'Etat de la Religion, dans la Grande Bretagne, & autres particularitez de la conjoncture préſente. Traduit de l'Anglois.* A Amſterdam, chez Humbert, MDCCXVI. in 8. pag. en tout 456.

ON met cet Ouvrage ici, parce qu'il a été traduit ſur l'Anglois de Mr. le Chevalier *Steele*, qui eſt le ſeul qui ait mis ſon nom au *Spectateur*, dont il a compoſé quantité de pieces. Il y a ici une Dédicace de ſa façon au Pape, auquel il ſemble faire confidence des diviſions, & des deſordres, qui ſont parmi les Proteſtans. On voit bien qu'il

qu'il ſe moque, & qu'il a deſſein de cenſurer ces derniers, de ce que, par leur conduite, ils ſe nuiſent à eux-mêmes; ſans que néanmoins il veuille donner aucun avantage au Pape, dont il n'approuve nullement les Maximes, desquelles il ſe moque & auquel il ôte toute eſperance de voir réüſſir ſes deſſeins en Angleterre. Mais on a trouvé qu'il y a des traits hardis & un peu violents, contre les Proteſtans; traits qui ne doivent pas néanmoins empêcher qu'ils ne faſſent leur profit des cenſures, qui ſont fondées. Ce n'eſt pas mon deſſein de m'y arrêter, ni de dire tout ce que j'en penſe.

Il eſt certain qu'il ſe gliſſe des défauts dans les Societez Eccleſiaſtiques, auſſi bien que dans les Civiles; mais comme il ne faut pas renverſer l'Autorité Civile, parce qu'il y a des deſordres: il ne faut pas non plus ruiner l'Ordre Eccleſiaſtique, à cauſe des abus, que l'on y peut remarquer. On ne fait pas une République à part, pour quelques mauvaiſes Lois, qu'on n'approuve pas dans celle où l'on vit; ou parce que les bonnes ne ſont pas ſi bien executées, qu'il le faudroit. On ne doit pas non plus dreſſer Autel, contre Autel, pour quelque choſe qu'on

qu'on trouve à redire dans le Gouvernement Eccleſiaſtique. Quand la conſtitution même de l'Etat eſt ruinée, on a ſujet alors de ſe ſéparer de ceux qui la renverſent; & quand on a ôté aux Chrétiens *la Grande Charte*, pour parler à l'Angloiſe, de l'Ecriture Sainte, & qu'on veut qu'il y ait une autre Regle de la Foi, à laquelle on eſt obligé par force de ſe ſoûmettre, il eſt tems alors de quitter ceux qui en uſent ainſi. Mais l'eſſence de la Religion demeurant en ſon entier, ſans qu'on ſoit contraint de rien faire, qui lui ſoit oppoſé; il n'eſt pas juſte de faire un Schiſme, pour quelques diverſitez de ſentimens, ſur des choſes indifferentes. Je ſuis perſuadé que l'on n'a pas ſujet de ſe plaindre de l'Egliſe Anglicane, à cet égard; dans laquelle on accorde une aſſez grande liberté, ſans que l'on contraigne de rien faire d'incompatible avec la Religion Chrétienne.

On voit, dans la rélation de Mr. *Cerri*, trouvée en Italien, dans la Bibliotheque de *St. Gal* en Suiſſe, & traduite en Anglois, par Mr. *de la Roche*, le ſoin que la Congregation *de Propaganda Fide* prend à Rome, pour ſe ſoûmettre tout le monde Chrétien,

tien, & même pour engager les Infideles dans ſon Chriſtianiſme particulier. Mr. *de la Roche* a rendu un très-bon ſervice au Public, par cette Verſion, ſur laquelle la Françoiſe a été faite. Il avoit auparavant publié, pendant quelque tems, un *Journal Anglois*; où il y a des pieces authentiques & importantes, qui doivent le faire acheter aux Curieux.

Il ſeroit au reſte à ſouhaiter, que l'on vît, parmi les Proteſtans, la même union, que l'on voit dans le Corps de l'Egliſe Romaine; qui n'oublie rien pour s'aggrandir, pendant que les Proteſtans font ce qu'ils peuvent, pour ſe ruiner les uns les autres, & donnent priſe par-là à leur ennemi commun. On pourroit donner de bons avis, ſur ce ſujet: mais, s'il faut dire la verité, nôtre ſiecle ne mérite pas de les ouïr.

IV. LES CAPTIFS, *Comedie de* PLAUTE, *traduite en François, avec des remarques par Mr.* COSTE. A Amſterdam, chez David Mortier, MDCCXVI. in 8. pagg. 266.

QUOIQUE *Plaute* ne ſoit pas un Auteur, qui ſoit fort difficile à

entendre, à quelques paſſages près, qui ſont peutêtre corrompus; il n'eſt néanmoins pas facile de le traduire avec quelque agrément, en François. Il eſt non ſeulement plein d'alluſions cachées aux coûtumes antiques, mais encore de jeux de mots, qui ne peuvent que très-rarement être rendus en nôtre Langue. On le peut voir, par les 8 premiers vers de la Comedie des Captifs, qui ſont fort clairs, mais qui ne ſauroient être exprimez en François; parce que toute la plaiſanterie roule ſur l'équivoque du Verbe *invoco*, qui ſignifie *invoquer* & *n'inviter point*. Mr. *Coſte*, dans ces endroits, s'eſt contenté de mettre en ſa verſion la penſée, qui ſert de fondement à la plaiſanterie. Il n'y a point en effet d'autre regle à ſuivre. Mais il faut dire un peu plus diſtinctement ce qu'il y a dans cette Edition.

On verra donc d'un côté le texte Latin, & de l'autre la verſion Françoiſe, avec quelques notes deſſous, ſur les endroits, qui en peuvent avoir beſoin; ſoit pour expliquer une expreſſion du Texte, qui eſt obſcure, pour ceux qui ne ſont pas verſez dans cette ſorte de livres; ſoit

ſoit pour rendre raiſon de la Verſion. On trouvera, ſans doute, que Mr. *Coſte* a traduit fort heureuſement & approché de l'Original, autant qu'il a été poſſible. On verra auſſi, dans ſes remarques, un Critique modeſte, qui n'aſſure rien trop poſitivement, qui ne querelle perſonne & qui ſe corrige, ſans façon, lors qu'il croit s'être trompé; comme on le comprendra, par les remarques, qui ſont à la fin.

Plaute dit, avec raiſon, dans ſon Prologue, de cette Comedie, vers 55.

Nec pertractatè facta eſt, neque item ut ceteræ,
Neque ſpurcidi inſunt verſus, immemorabiles.

Elle n'eſt pas faite, d'une maniere vulgaire, ni comme les autres; on n'y trouve point de vers qui choquent la pudeur, & que l'on doive oublier. L'intrigue en eſt particuliere, & quoi que le dénouëment ſoit une reconnoiſſance, elle a quelque choſe de ſingulier. C'eſt ce qui la fera lire, avec plaiſir, indépendamment des plaiſanteries du Paraſite Ergaſile, ou des Eſclaves, qui ſont pour la plûpart, comme je l'ai

dit, des jeux de mots. Mr. *Coſte* n'a pas, à la verité, traduit *pertractatè*, d'une maniere vulgaire, quoi qu'il ne rejette pas cette explication, mais *en ſtile laſcif.* Néanmoins j'ai mieux aimé traduire ainſi, parce que *Plaute* parle du ſtyle laſcif, dans le vers ſuivant. C'eſt ainſi qu'on trouve *intrectatus*, pour dire la même choſe que *non pertractatus*, dans le Cynegeticon de *Gratius*, v. 134. où en parlant de la branche de l'arbre qui porte l'Encens, il dit que naturellement & ſans avoir été maniée, elle eſt propre à faire un javelot: aulieu qu'il falloit employer quelque art, dans la culture des autres arbres, dont on faiſoit uſage pour cela.

Termes ab Eois deſcendet virga Sabæis,
Mater odorati multùm pulcherrima turis,
Illa ſuos uſus, intrectatúmque decorem
(Sic nemorum juſſere Deæ) natalibus hauſit
Arbitriis, at enim multò ſunt ficta labore
Cetera, &c.

ARTICLE V.

I. VOYAGE *autour du Monde, commencé en* 1708. *& fini en* 1711. *par le Capitaine* WOODES ROGERS, *traduit de l'Anglois, où l'on a joint quelques pieces curieuſes, touchant la Riviere des Amazones, & de la Guiane.* A Amſterdam, chez la Veuve de Paul Marret, in 12. en deux Volumes, dont le premier a 456. pages, & le ſecond en a 566. avec les Préfaces & les Index. Il y a pluſieurs Cartes Géographiques, & pluſieurs tailles douces.

IL y a environ * quatre ans, que la Veuve *Marret* donna au Public le V. & dernier Tome des Voyages du fameux *Dampier*; à quoi elle joignit trois autres Voyages, qui ont tous été traduits de l'Anglois. Ce Recueuil s'eſt bien vendu, quoi qu'il ſente un peu trop le Journal d'un Maître de Vaiſſeau, qui eſt extrémement ſec, pour ceux qui n'entendent point la navigation, ni ne la veulent apprendre. Comme il parloit de cer-

* *En* 1712.

taines parties des terres Auſtrales, qui ne ſont que peu connues, on l'a lu avec attention ; ſans y trouver néanmoins preſque autre choſe que les vents, qui regnent dans ces mers, & les courants que l'on y rencontre. Cependant comme l'Auteur parle d'un Ile, qu'il appelle la *Nouvelle Brétagne*, comme d'un païs fort riche, ſans dire comment il le ſavoit; il y a apparence qu'il a ſupprimé, à deſſein, les lumieres qu'il avoit touchant ce païs là.

Ces Voyages du Capitaine *Rogers* ſont principalement un Journal des Vents & de la maneuvre d'un Voyage de deux Vaiſſeaux, armez en courſe, qui firent voiles de conſerve depuis le 2. d'Août 1708. à la Mer de Sud, où ils prirent un Vaiſſeau venant des Manilles à Acapulco, port de cette même Mer ; avec lequel ils allerent à Java & de-là revinrent en Angleterre le 4. d'Octobre en 1711. Mais pour deſennuyer le Lecteur du Journal, où il y a auſſi l'hiſtoire de la conduite des Matelots, & des ordres que l'on mit ſur ces Vaiſſeaux, Mr. *Rogers* donne de tems en tems des deſcriptions des lieux & des païs, dont il parle ; tirées de rapports qu'on lui en

en avoit faits de bouche, ou de Livres Eſpagnols, Imprimez & Manuſcrits; outre que les avantures, qui lui arrivoient de tems en tems, diverſifient la matiere & amuſent les Lecteurs.

Nous ne ferons ici qu'indiquer les deſcriptions, & quelques autres endroits remarquables; afin que l'on puiſſe voir ce qu'on y peut lire, avec plaiſir.

On trouve à la p. 89. & ſuiv. une deſcription de l'Ile *Grande*, qui eſt ſur les côtes du Breſil & de la maniere dont les Hollandois le perdirent, de la riviere des Amazones, de celle de la Plata, & des Villes ſituées ſur ſes bords, du fleuve Orenoque, & des Iles de Falkland, qui ſont à 51. degrez de latitude méridionale, vers le Détroit de Magellan, & qui ſont omiſes en pluſieurs Cartes.

2. Il y a à la p. 173. une rélation de la Mer du Sud, du paſſage par le Détroit de Magellan, des principaux Navigateurs, qui l'ont paſſé, des païs qui ſont des deux côtez du Détroit, le tout tiré d'*Ovalle* & de quelques autres Auteurs Eſpagnols.

3. A la p. 190. il y a une deſcrip-

tion de l'île de *Juan Fernandes*, ſituée ſous le 34. deg. & 10. minutes de latitude auſtrale, dans la Mer du Sud, où ils trouverent un Ecoſſois, nommé *Alexandre Selkirk*, qu'un Capitaine Anglois avoit laiſſé ſeul ſur cette Île, depuis quatre ans, & qui trouva moyen d'y avoir de quoi s'habiller & ſe nourrir.

4. On verra encore à la pag. 221. une petite deſcription de l'île de *Lobos* & de quelques oiſeaux particuliers, qui s'y trouvent; à la p. 234. *& ſuiv.* la priſe & la deſcription de la ville de *Guiaquil*, à 4. degrez de latitude auſtrale, par où l'on peut peut voir la foibleſſe des Eſpagnols ſur les côtes de la mer du Sud.

5. On parle des îles de *Gallo*, **Gorgone* & *Malaga* & des mines d'or de *Barbacore*, aux pagg. 305. *& ſuiv.*

6. Le Capitaine *Rogers* confirme ce que le Capitaine *Dampier* avoit dit à feu Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dont j'ai parlé dans cette *Bibliotheque* Anc. & Mod. Tom. IV. p. 257.

7. Il parle des Iles *Gallapagos*, ſituées à 2 degrez, 2 minutes de latitude

* *Voyez encore touchant cette île, la* p. 341.

tude ſeptentrionale, & qui ſont en ſi grand nombre, que nos Armateurs en compterent juſqu'à cinquante; dont il n'y a pas une ſeule, où il y ait de l'eau douce. Je ne les vois point ſur diverſes Cartes, que j'ai conſultées; & que l'on pourroit enrichir, par le moyen de ce Voyage. Voyez la pag. 366, *& ſuiv.* & la deſcription des trois Maries à la 381.

8. Enfin le 22. de Decembre 1709. ils attaquerent & prirent un Vaiſſeau venant de Manille à Acapulco, nommé *Nueſtra Señora de la Incarnacion des Deſengaño*, monté de 20 pieces de Bronze, de 20 Pierriers, & de 193 hommes. Ils le prirent aſſez facilement, comme on le verra à la p. 402. & l'emmenerent, par la mer Pacifique, dans celle des Indes; où ils ſe joignirent à une flotte de la Compagnie des Indes de Hollande qui les amena juſqu'au Texel, d'où ils allerent en Angleterre.

Au commencement du ſecond Tome, on trouvera une deſcription de *Califorie* & du Mexique, tirée de quelques Auteurs Eſpagnols. A la fin, il y a un Supplément, dans lequel eſt contenue une deſcription des côtes, rades, havres, rochers, bas-

fonds, îles, caps, aiguades, criques, anſes, aſpects, gitemens & diſtances, depuis Acapulco, ſous le 17. degré de latitude ſeptentrionale, juſqu'à l'île de Chiloé, ſous le 44. degré de latitude méridionale, tirée de MSS. Eſpagnols, trouvez à bord de quelques vaiſſeaux pris dans la mer du Sud.

On a joint enfin à ce Volume I. une rélation de la *Riviere des Amazones*, traduite par Mr. de *Gomberville*, ſur l'Original Eſpagnol du P. *Chriſtophle d'Acugna* Jeſuite; avec une diſſertation à la tête, ſur la même riviere. Cette piece avoit déja été imprimé à Paris en M DC LXXXII. Cette riviere eſt la plus grande, que nous connoiſſions, puis qu'elle a plus de treize cens lieuës de cours, qu'elle reçoit un grand nombre de fleuves larges & profonds, qu'elle eſt fort large en quelques endroits, qu'à ſon embouchure elle a quatre-vint lieuës de largeur, & que le cours de ſes eaux ſe fait ſentir très-loin dans la mer, de ſorte qu'il eſt fort difficile d'y entrer. Elle deſcend des hautes montagnes du Perou, entre le 1 & le 5 degré de latitude auſtrale, & prenant ſon cours d'Occident en Orient, elle va ſe décharger dans

ce

ce qu'on appelle la mer du Nord, à peu près à la même hauteur. Ses bords ſont très-fertiles, & il y a un grand nombre de peuples, des deux côtez, & dans pluſieurs îles conſiderables qu'elle forme. Quoi qu'elle ſoit près de la Ligne, l'air n'y eſt pas exceſſivement chaud, & elle eſt toûjours très-abondante en eau & en poiſſons. On trouvera dans l'Original la raiſon du nom qu'elle porte, ceux des peuples qui habitent ſes bords, leurs richeſſes, leurs manieres de vivre, & ceux qui les ont les premiers découverts. Cette Rélation eſt très-digne d'être lue. On y a ajoûté un voyage & une rélation de la *Goyane*, ou *Guyane*, qui eſt un grand païs au Nord de cette riviere, & plus près de celle d'Orinoque.

II. LES POESIES D'ANACREON & *de* SAPHO *traduites en François, avec des Remarques, par Mad.* DACIER. *Nouvelle Edition augmentée des Notes Latines de Mr.* LE FEVRE & *de la traduction en Vers François de Mr.* DE LA FOSSE. A Amſterdam, chez la Veuve Marret MDCCXVI. in 8. pag. 468. avec les Préfaces & les Index.

CETTE Edition d'Anacréon & de Sapho, avec les Notes de Mr. *Le Fevre*, & de Mad. *Dacier* ſa Fille, qui les a de plus traduits en François, paroît ici, pour la ſeconde fois. Feu *Paul Marret* l'avoit publiée en MDCXCVIII, & comme elle s'étoit entierement débitée, il l'a fallu rimprimer. Outre que cette Edition eſt plus belle, elle eſt augmentée à la fin de la Verſion d'Anacréon, en vers François, par Mr. *de la Foſſe*; qui eſt l'un de ceux qui ont le mieux réüſſi à traduire *Anacréon* en vers, & dont l'Ouvrage a été auſſi imprimé deux fois à Paris. C'eſt une choſe très-difficile de traduire un Poëte Grec ou Latin en François, ſoit en proſe, ſoit en vers. Il n'a aucun agrément, ſans y ajoûter, y retrancher, ou y changer bien des choſes, qui ne ſauroient plaire aujourd'hui. La proſe eſt plate, ſans cela; & les vers, à cauſe de leur meſure & de la rime, demandent ſouvent des additions, qui ne ſont point dans l'Original, ni néceſſaires, pour faire entendre le ſujet; mais inévitables pour remplir la meſure, ou pour trouver la rime. *Anacréon*, en particulier,

culier, s'explique en ſi peu de mots & avec tant de naïveté, qu'il eſt très-difficile de l'imiter, en François, ſur tout en vers. Mad. *Dacier* croit qu'on ne peut traduire fidelement un Poëte, qu'en Proſe, & Mr. *de la Foſſe* au contraire qu'on ne le peut bien traduire qu'en vers. Je connois des gens, qui croyent qu'il vaudroit mieux ne les point traduire du tout, & peut-être que les Poëtes en ſeroient plus reſpectez, & qu'on auroit évité les conteſtations odieuſes, nées depuis peu ſur la préference des Anciens aux Modernes. Mais bien des gens, qui n'entendent pas les Langues Mortes ont ſouhaité qu'on leur traduisît les anciens Originaux, à qui ils entendoient donner tant de loüanges. Il leur en a fallu donner quelque idée, & les uns l'ont fait en proſe, & les autres en vers. On leur doit tenir compte de leurs peines.

ARTICLE VI.

I. SAMULIS WERENFELSII *Diſſertationum Volumina duo, quorum prius* de Logomachiis Eruditorum *& de* Meteoris Orationis, *poſte-*

poſterius Diſſertationes varii argumenti continet. A Amſterdam chez les Wetſteins M DCC XVI. in 8. 2 vol. dont le premier a 368. pages, & le ſecond 460.

I. LE premier Volume de ces Diſſertations eſt connu au Public, qui le reçut très-bien, dès l'an MDCCI. qu'il fut imprimé, pour la premiere fois. La matiere eſt très-utile en elle-même, dans l'état où ſont aujourd'hui les Sciences ; qui ſont pleines de diſputes *de mots*, que l'on nomme en Grec *Logomachies.* Elle eſt traitée, avec beaucoup de netteté, de Bon-ſens, de pénétration & de retenue ; de ſorte que la matiere & la forme, que l'Auteur lui a donnée, ont été extrémement approuvées des gens de bon goût. Plût à Dieu que tout le monde en voulût profiter, comme il le devroit ! On verroit la fin tant ſouhaitée d'une infinité de Controverſes, dans les matieres les plus graves ; Controverſes qui ne ſont irréconciliables, que parce que les parties, qui conteſtent, ne s'entendent pas l'une l'autre, & ſouvent ne ſavent pas trop bien elles mêmes ce qu'elles veulent dire.

dire. Les hommes ſont ſi attachez aux mots, qu'il ſuffit ſouvent que les expreſſions ſoient diverſes, pour croire qu'il y a diverſité de ſentimens, où il n'y en a point, & les conteſtations ne peuvent finir.

Il ſuffira de dire en général, en faveur de ceux, qui n'ont pas encore lû ce Livre, afin qu'ils comprennent qu'il feront bien de l'acheter, que l'Auteur montre 1. ce que c'eſt que *Logomachie*, & quelles ſont les differentes ſignifications de ce mot; 2. Ou l'on trouve des diſputes de mots, ce que l'on rencontre dans toutes les Sciences: 3. quelles ſont les differentes ſortes de cette eſpece de diſputes: 4. du danger qu'il y a à être infecté de la paſſion de chicaner ſur les mots: 4. des cauſes de cette maladie, qui vient de l'ambiguité des Langues: 6. de ceux qui en propoſant mal leurs ſentimens, ſont cauſe des Logomachies: 7. de ceux, qui entendent mal les termes, dont les autres ſe ſervent: 8. des ſignes *pathognomoniques*, comme parlent les Médecins, à quoi l'on peut reconnoître cette maladie de l'Eſprit: 9. des remedes, qu'on y peut apporter: 10. des préſervatifs, contre les nouvelles Logomachies. On

On peut comprendre par-là quelle eſt en général la méthode de Mr. *Werenfels*, mais on ne ſentira la ſolidité de ſes raiſonnemens, qu'en les liſant. On verra auſſi, en le parcourant, qu'il fait voir la verité & l'importance de ſa doctrine, par des exemples bien choiſis; & qu'il l'appuye de l'autorité d'une infinité d'habiles gens, qui ont parlé en paſſant des diſputes de mots & de leur mauvais effet. On s'appercevra, par tout, que l'Auteur eſt en même tems bon Philoſophe & bon Théologien; ce qu'il eſt beaucoup plus rare de voir en un ſeul homme, que bien des gens ne ſe l'imaginent.

L'autre Diſſertation, que l'Auteur fit, lors qu'il étoit Profeſſeur en Eloquence, eſt du *faux ſublime* dans le diſcours, que l'on appelle en François *phœbus*, & que *Longin* a nommé μετέωρα τῦ λόγυ, *ſublimia orationis*. Après avoir décrit le veritable Sublime, & la difficulté qu'il y a à s'y élever; il montre au long, par quantité d'exemples & de raiſonnemens, en quoi conſiſte le faux. Cette Diſſertation eſt propre non ſeulement à corriger & à prévenir l'enflure du ſtile, mais encore la mau-

mauvaiſe maniere de concevoir de ceux, qui regardent des bagatelles, comme de grandes choſes, & qui en groſſiſſant tout en donnent de fauſſes idées. On verra par ce Traité, que l'Auteur a autant de goût, pour la bonne maniere de s'exprimer, que pour les choſes mêmes; & qu'il ne s'eſt pas moins appliqué aux Belles Lettres, qu'aux Sciences plus relevées.

II. Les Diſſertations Philoſophiques du ſecond Volume ſont ſi pleines de matiere, & de raiſonnemens ſi ſerrez; que pour en donner une juſte idée, il en faudroit faire de fort longs extraits, & les traduire preſque toutes entieres. Comme nous n'avons pas de l'eſpace pour cela, nous nous contenterons d'en indiquer en général les matieres.

La 1. Diſſertation eſt *de la ſuperſtition, dans les choſes phyſiques*, qui conſiſte en ce que l'on attribue des effets ſurprenants & divins, à des cauſes naturelles; quoi que la Raiſon ni l'Experience ne decouvrent aucune liaiſon, entre les cauſes & ces effets. Telles ſont mille ſuperſtitions populaires; comme eſt celle de ſe faire couper les cheveux, quand la Lune

eſt

eſt au ſigne du Lion, afin que les cheveux croiſſent, comme ceux des Lions; ou quand elle eſt au Belier, afin d'avoir les cheveux crêpez & entortillez, comme les cornes des Beliers; & quantité d'autre fantaiſies ſemblables, dont l'Auteur donne des exemples. Ainſi il s'agit ici de la Superſtition, non comme oppoſée à la Religion, mais à la Raiſon; Superſtition dont en ſe moque comme d'une folie, quoi qu'on ne la condamne pas comme une impieté. L'Auteur montre donc l'abſurdité de ces opinions populaires.

La 2. la 3. & la 4. roulent ſur l'argument de *Deſcartes*, pour prouver l'Exiſtence de Dieu, que Mr. *Werenfels* croit être un pur Sophiſme, ce qui eſt auſſi le ſentiment de pluſieurs habiles gens; auquel on ſouſcrira, ſi l'on examine bien ſes raiſons. Il y eut pourtant quelcun, qui fût choqué de ſes raiſonnemens, & qui les attaque dans la 3. Diſſertation; mais l'Auteur les défend dans la 4. & met, ce me ſemble, la choſe hors de doute.

La 5. eſt une diſcuſſion fort ſubtile, ſur la maniere dont la Parole a été inventée, & où l'Auteur montre

tre de quelle maniere les ſignes y auroient pu ſuppléer, ſi les hommes avoient été ſourds & muets. L'Auteur ne l'a pas pouſſée auſſi loin qu'il s'étoit propoſée, à cauſe de quelques affaires, qui lui ſurvinrent.

La 6. tend à montrer que le Monde pourroit être fini, & la ſorte de la figure qu'il pourroit avoir. Quoi que cela puiſſe paroître paradoxe, il faut avouer que Mr. *Herenfels* fait paroître bien de la ſubtilité & de la pénetration. Mais comme il s'agit de l'Infini, on peut faire ſur cette matiere bien des difficultez, qui ne prouvent autre choſe, ſinon que nous ne comprenons pas l'Infini. Quelque effort néanmoins que nous faſſions, nous ne ſaurions comprendre que la ſimple étendue ait des bornes, quoi que nous concevions bien que le Solide, ou le Corps a des limites.

La 8. eſt une méditation des Atomes, où malgré tout ce qu'on apporte pour prouve la divitibilité de la Matiere à l'Infini, l'Auteur produit des démonſtrations oppoſées; pour faire voir qu'il y a des points indivitibles, qui ſont les principes

des

des Corps. Il avouë qu'il y a, de part & d'autre, des difficultez insurmontables, comme dans toutes les questions qui ont du rapport à l'Infini; mais il soûtient qu'on ne doit pas, pour cela, abandonner ce qui est bien prouvé.

La 9. sont des Theses métaphysiques, touchant le Tems.

La 10. est un petit Dialogue, où l'on montre que l'Ame ne pouvant être détruite, par la mort, comme le Corps, & conservant sa substance aussi bien que le Corps, laquelle substance ne peut pas être sans pensée; il s'ensuit que l'Ame subsiste après le Corps, qu'elle vit & qu'elle pense.

La 11. renferme un Essai des principes philosophiques de la Morale.

La 12. piece est une Dispute qui renferme des Theses tirées de toutes les parties de la Philosophie.

La 13. est une Harangue en faveur des Comedies, que l'on fait représenter à la Jeunesse, en plusieurs Academies; pour l'accoûtumer à réciter, en public.

La 14. est l'idée d'un Philosophe, que l'Auteur a écrite François, qui est

eſt très juſte & très-bien tournée ; mais par malheur pour nous ce n'eſt qu'une idée, dont on ne voit la réalité nulle part.

Le derniere piece du Volume eſt un recueuil d'Epigrammes Latines, que l'Auteur a faites en divers tems. Il y en a de très-bonnes, & le ſens ſupplée ordinairement à l'expreſſion poëtique, qui n'y eſt pas ſi forte & ſi vive, que le ſens. Mr. *Werenfels*, quoi qu'habile dans les Belles Lettres, a été occupé à de meilleures choſes, qu'à faire des vers. Il n'y a perſonne de bon goût, qui n'aimât mieux avoir compoſé quelques unes des Diſſertations, qui ſont dans ces deux Volumes, que d'avoir fait quelques centaines d'épigrammes les mieux tournées. Mais il eſt permis d'en faire, en badinant, & quand on n'a rien de mieux à faire, pour ſe délaſſer, comme a fait nôtre Auteur ; & en ce cas-là, on eſt au deſſus de la cenſure des Critiques, parce qu'on ne ſe donne pas pour Poëte, & qu'on ne prétend pas aquerir de la gloire par ſes vers.

Les Freres *Wetſtein* vont imprimer quelques Sermons en François, compoſez & récitez à Bâle, dans

l'Egliſe Françoiſe, par l'Auteur. J'en ai vu quelques uns, pleins de Pieté, de Bon-ſens, & de raiſonnemens ſolides; quoi que l'Auteur n'y ait pas recherché l'Eloquence, dont on ſe pique à préſent en France; où il me ſemble que je vois venir le tems de *Seneque*, après y avoir vu celui de *Ciceron*.

J'ajoûterai ici, par occaſion, que les freres *Wetſtein* vont mettre ſous la preſſe les Oeuvres de *Ciceron*, en autant de volumes que Mr. *Gronovius*; mais que le papier & les caracteres ſeront beaucoup meilleurs, qu'il ne ſont dans l'édition du Sr. *vander Aa*.

II. LES ANNALES de TACITE, *avec des Notes Politiques & Hiſtoriques, par* AMELOT DE LA HOUSSAIE. *Troiſiéme Edition.* A Amſterdam chez les Wetſteins MDCCXVI. En 4. volumes in 12. dont le premier a 554. pages, le ſecond 596, le troiſiéme 384. & le quatriéme 432. avec les Préfaces & les Tables.

CETTE Verſion des treize premiers livres des *Annales* de *Tacite*,

Tacite, per feu Mr. *Amelot de la Houssaie*, avec des notes, est assez connuë du Public, puis que c'en est ici une troisiéme Edition. Les notes sont très-bonnes & la Version est fidele, & beaucoup plus exacte que celle d'*Ablancourt*. Mais aussi elle n'est pas si Françoise, ni si dégagée, comme ceux, qui les ont comparées, le savent. Nôtre Auteur ayant écrit, avec trop de mépris, de la version d'*Ablancourt*, dans sa Morale de *Tacite*; le neveu de ce dernier crut qu'il étoit de son devoir de vanger son oncle. On en parla en ce tems-là, dans le Tome III. de *Bibliotheque Universelle* p. 536. *& suiv.* où l'on dit quelque chose de la *Morale de Tacite* & du petit livre de feu Mr. *Frémont* d'*Ablancourt*, intitulé *Perrot d'Ablancourt vangé*. Mr. *Amelot* y a repliqué, dans la Préface de cette Version, & soûtient que la Version d'*Ablancourt* est infidele; comme il le fait voir, par beaucoup d'exemples, dans ses notes. Mr. d'*Ablancourt* n'a jamais cru, comme je m'imagine, sur ce qu'il en dit dans sa Préface, traduire exactement *Tacite*; mais seulement d'en donner une sorte de Paraphrase en Fran-

François, en ôtant, & ajoûtant ce qu'il trouvoit à propos, pour la clarté & la netteté du ſtile. C'eſt ainſi qu'il en a uſé, dans toutes ſes autres Verſions, & il a réuſſi par-là à plaire à ceux qui n'entendent que le François. On y trouve toûjours le gros des choſes, & il y a du profit à lire ſes Verſions, parce qu'on y apprend à parler & à écrire en François.

Cependant on ne peut pas blâmer Mr. *Amelot de la Houſſaye*, d'avoir entrepris une Verſion plus literale de *Tacite* pour ceux, qui aiment qu'on leur repréſente l'Original, le plus qu'il eſt poſſible. Mais on lui eſt ſur tout redevable des Remarques Hiſtoriques & Politiques, qu'il met ſous le texte de ſon Auteur; & où il y a de beaux traits d'Hiſtoire & de Politique, qui ſont tout differens de ceux qu'il avoit ramaſſez, dans ſa *Morale de Tacite*, & des Maximes de Politique, en divers endroits, qui paroiſſent être de ſa façon. Il ſeroit à ſouhaiter, qu'il eût traduit & commenté de même tout ce qui nous reſte de cet Hiſtorien.

A R-

ARTICLE VII.

*Traitez Hiſtoriques de l'Etat Primitif de l'*EPISCOPAT *&* *des* LITURGIES, par DAVID CLARKSON, *traduits de l'Anglois.* A Rotterdam M DCC XVI. chez Acher, in 8. pagg. 482. avec les Préfaces & les Tables.

J'Ai parlé de l'Original Anglois du Livre des *Liturgies*, dans le Tome XVI. de la *Bibliotheque Univerſelle*, ſur un Extrait qu'on m'avoit envoyé de Londres. On y pourra avoir recours, & l'on y verra en paſſant que je ne ſuis nullement du ſentiment de ceux, qui rejettent les *Liturgies*. S'il n'y en avoit point, il en faudroit faire; puis qu'il eſt de notorieté publique qu'une très-grande partie de ceux, qui ne veulent pas s'en ſervir, & qui s'engagent ſur tout en de longues prieres, ne ſavent nullement prier Dieu, ſur le champ; & tombent en mille fautes, qui ne ſont propres qu'à ſcandaliſer, au lieu d'édifier l'aſſemblée. Se ſéparer d'une Egliſe d'ailleurs orthodoxe, comme l'on croit, parce qu'elle a une

Liturgie, c'eſt s'en ſéparer pour une très-legere raiſon, ou plûtôt pour une raiſon blâmable, & qui ſent trop le Fanatiſme, pour être approuvée.

Le Traité de l'Epiſcopat de Mr. *Clarkſon*, auſſi bien que l'autre, n'a pas reçu la derniere main de ſon Auteur, & ne contient qu'un amas de remarques, qu'il avoit faites pour s'en ſervir. Ce qu'on dit de ſa vie, dans la Préface de cette Edition Françoiſe, fait croire que cet Ouvrage avoit été compoſé à un bon deſſein ; mais comme il vaut mieux contribuer à anéantir les diſputes, ſur des choſes, comme celles-là, qu'à les perpetuer à la honte des Proteſtans; il auroit mieux employé ſon tems à pacifier ces differends qu'à tâcher de ſoûtenir un Parti, & de ruiner l'autre. Il faut que j'avouë que je n'ai rien trouvé ici, qui pût détruire l'Epiſcopat, & lui faire préferer le Presbyterianiſme. Mais je ne veux pas échauffer les eſprits ſur cette matiére, qui a déja été ſi rebattue, & dont la plûpart des gens ne peuvent pas parler de ſens-froid. Ce ſont-là de ces maladies, que l'on empire ſouvent, en eſſayant de les guérir.

ARTI-

ARTICLE VIII.

HISTOIRE DU COMMERCE & *de la Navigation des Anciens.* A Paris M DCC XVI. in 12. pagg. 542. avec l'Avertiſſement & les Index. *Se trouve à Amſterdam, chez Humbert, & Mortier.*

C'EST ici un Ouvrage de Mr. *Huët*, ancien Evêque d'Avranches, qu'il avoit compoſé étant jeune, par ordre de Mr. *Colbert*; qui étoit Inſpecteur & Sur-intendant Géneral du Commerce de France. L'Auteur y prend la choſe dès ſon origine, & ramaſſe tout ce que l'on trouve du commerce, dans toute l'Antiquité Sacrée & Profane. On y voit les marchandiſes, que l'on apportoit de differens lieux de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, les lieux où on les vendoit, les routes que l'on tenoit, la maniere de la navigation, ſon commencement, ſon accroiſſement, la maniere de négocier des differents peuples, & en général tout ce qui regarde le commerce. Pour s'acquiter bien d'un travail ſi étendu, & auquel on n'en avoit vu

aucun ſemblable, il falloit un homme qui eût lu toute l'Antiquité, qui entendît bien la Géographie ancienne & qui eût fait beaucoup d'obſervations, ſur cette matiere. Il n'y avoit guere, que Mr. *Huët*, qui eût l'appareil de l'érudition qu'il falloit pour cela, & qui pût mettre en bon ordre ce qu'on pouvoit dire de toutes ces matieres.

On ne peut pas entrer dans le détail de tant de choſes. On ſe contentera d'indiquer en gros ce que l'on trouve ici. Après avoir dit quelque choſe du commerce, qu'il pouvoit y avoir entre les hommes, avant & après le Déluge, & touché auſſi quelque choſe de celui de terre, dans ces anciens tems; on y traite du négoce des Iſraëlites & des Madianites en Galaad & en Egypte, & de celui du bled, que Joſeph fit en ce dernier Royaume. On montre que les plus anciens négotians ont été les Egyptiens & les Phéniciens, qui étendirent leur commerce, non ſeulement au Nord & à l'Occident, mais en Orient juſqu'aux Indes, & au Midi juſqu'au Cap de Bonne Eſperance; en ſorte même qu'ils firent le tour de l'Afrique, depuis la Mer Rouge, & retournerent en Egypte, par le détroit de Cadis. On voit en ſuite quel étoit

le

le commerce des anciens Indiens, Chinois, Perſans, Arabes & Ethiopiens ; le négoce des Carthaginois avant Alexandre, & leurs navigations dans l'Ocean Atlantique, au Midi & au Nord, avant Alexandre (car on parle dans la ſuite de celui, qu'ils ont fait depuis la conquête de l'Aſie, par les Macedoniens) celui des Grecs avant & après ce Conquerant, ſous ſes Succeſſeurs, & leurs navigations, en Aſie. Après cela on voit au long l'état de la navigation & du négoce des Romains juſqu'au tems des Empereurs. L'Auteur traite auſſi du commerce & de la navigation des peuples de la Grande Brétagne, des Gaules, d'Eſpagne, de l'Allemagne, de la Scandinavie, des côtes du Pont Euxin, du Palus Méotide & de la Cherſoneſe Taurique. Il revient après cela aux Tyrrheniens, & au négoce des Romains, dans la ſuite des tems, en Egypte, en Ethiopie, en Arabie, & aux Indes. A l'occaſion de cela, Mr. l'*Evêque d'Avranches* parle de la découverte des Indes, & du commerce des Indiens ſous Alexandre, ſous Auguſte & dans les ſiecles ſuivans, juſqu'aux tems des Empereurs Chrétiens. En paſſant, il réfute les erreurs de quelques Anciens, comme

celle d'*Euhemerus*, & de ceux qui l'ont ſuivi, ſur l'île imaginaire de Panchaïa, & les fautes que *Benjamin*, Juif, qui étoit de Navarre, a commiſes dans ſon voyage; ſuppoſé qu'il ne ſoit pas l'inventeur des fables, qu'il débite. Mr. *Huet* y traite encore des principales Provinces & Villes des Indes, de la Tartarie & de la Chine, où le négoce ſe faiſoit. Il marque auſſi les routes principales, par leſquelles on eſt allé d'Occident en Orient, pour parvenir, par mer, ou par terre, aux Indes, peu connuës, même après Alexandre, & dont les Rélations anciennes étoient peu ſinceres.

Il revient enſuite au commerce des Romains, après Auguſte, jusqu'au tems des Empereurs de Conſtantinople; il décrit les flottes differentes, que les Romains entretenoient, en divers endroits de la Mer Mediterranée; des privileges accordez aux mariniers, quoi que le commerce fût défendu à la Nobleſſe; des foires enfin, & des marchez de Rome, & du reſte de l'Italie.

On peut comprendre par-là, que ce Traité renferme une vaſte étendue de matieres. Quoi qu'on y ſente par tout la grande lecture & l'érudition peu com-

commune de l'Auteur ; je ne doute pas, que s'il eût compoſé cet Ouvrage en Latin, & produit les citations néceſſaires, pour appuyer ce qu'il dit, au lieu qu'il ſe contente de citer ſes Auteurs à la marge, ſans rapporter leurs paroles ; on n'eût vû ici un appareil de ſavoir, que l'on ne voit que rarement. Il dit, en pluſieurs endroits, qu'*Ophir* marque la côte Orientale de l'Afrique, & en particulier celle de *Sophala* ; & c'eſt de quoi il a traité depuis, dans ſon petit Ouvrage *des navigations de Salomon*, que l'on a mis à la fin des *Critici Sacri* de l'Edition de Hollande. J'ajoûterai ici deux petites remarques, ſur cette Hiſtoire du Commerce & de la Navigation.

Nôtre Auteur rapporte au Ch. XXXVIII. p. 202. pluſieurs autoritez des Anciens, par leſquelles il paroît qu'ils ont cru que les Anglois n'avoient que de petits bateaux de bois léger, couverts de cuir. Il remarque qu'il ne ſe trouve aucun paſſage, dans les livres des Anciens, qui marque qu'ils euſſent de grands vaiſſeaux *bâtis de bois ſolide*, ſelon la fabrique ordinaire. En effet je ne me ſouviens pas d'en avoir rencontré. Mais il me ſemble qu'on peut ſuppléer à cela, par le paſſage où Cé-

ſar décrit les vaiſſeaux de ceux de Vannes, amis & confederez des Anglois, & où il dit † „ qu'ils étoient tous de „ chêne, & en état de réſiſter à la plus „ grande violence de la mer. Il n'y a point d'apparence que ceux de *Vannes* euſſent des vaiſſeaux de cette ſorte, qui ſont tout à fait néceſſaires dans l'Ocean, & que les Anglois n'en euſſent point.

Mr. *Huët* en parlant des Moſcovites, dit au Ch. XLII. „ que s'il s'élevoit, parmi eux, quelque jour, un „ Prince aviſé, qui reconnoiſſant les „ défauts de leur Politique (*par laquelle il étoit défendu aux Moſcovites de ſortir de leur pais*) prît ſoin d'y „ remedier, en façonnant leur eſprit „ feroce & leurs mœurs âpres & inſociables, & qu'il ſe ſervît auſſi utilement, qu'il pourroit, de la multitude infinie de Sujets, qui ſont dans „ la vaſte étendue de cette domination, „ qui approche des frontieres de la „ Chine, & dont il pourroit former „ des armées nombreuſes; & des richeſſes, qu'il pourroit amaſſer par „ le commerce, cette nation deviendroit formidable à tous ſes Voiſins. Mr. *l'Eveque d'Avranches* a eu le tems de voir accomplir cette eſpece de Prophe-

† De B. G. L. III. 13.

phetie, par le Czar d'aujourdhui PIERRE ALEXOWITZ, qui fait voyager & instruire, avec soin, ses Sujets, qui a fait la guerre avec beaucoup d'honneur & d'avantage contre les Suedois, dont il a pris une partie considerable des Etats, & à qui il a même donné des leçons d'humanité, par la maniere dont il a traité leurs prisonniers de guerre.

ARTICLE IX.

Histoire de LOUIS XIII. *Roi de France, & des principaux évenements arrivez sous ce Regne, dans tous les pais du Monde.* A Paris MDCCXVI. & se trouve à Amsterdam, chez l'Honoré & Châtelain, en cinq volumes in 8.

On dit que cette Histoire sera de douze Volumes. Il y a dans les cinq, qui paroissent, deux Volumes de Pieces Authentiques, tant anecdotes, que publiées ci-devant, dont il y a plusieurs de très-curieuses. On pourra parler de cet Ouvrage, quand il sera achevé. Il est à souhaiter que Mr. *du Pin*, qu'on en dit être l'Auteur, prenne garde de plus près

aux mémoires, qu'il ſuit pour les affaires étrangeres. Ceux qu'il a ſuivis dans le V. Volume, Chap. III. où il a parlé des querelles du Synode de Dordrecht, ne ſont nullement fideles. Toute cette affaire n'eſt point expoſée, comme l'Hiſtoire le demandoit. Il cite je ne ſai quel livre François imprimé à Londres en MDCXII. par les ordres du Roi *Jaques* I. & où ce Prince ſe plaint, comme dit Mr. *du Pin, de ce que les Etats avoient preferé Vorſtius à Joſeph Scaliger, qu'il leur avoit recommandé.* Le fait eſt entierement faux, jamais *Joſeph Scaliger* n'a eu de concurrent; parce qu'il ne fut point appellé comme Profeſſeur, mais comme un Homme Extraordinaire, pour honorer l'Academie de Leide, par ſa préſence, ſans y faire aucune fonction. Ce fut en MDXCI. Il ne pouvoit avoir pour concurrent un Théologien, puis qu'il ne ſe mêloit point de Théologie, & que *Vorſtius* n'étoit point verſé dans les mêmes Sciences que *Scaliger*, mais étoit ſeulement Théologien. Il mourut au mois de Janvier de l'an MDCIX. & *Vorſtius* ne fut appellé à Leide, qu'au mi-

lieu

lieu de l'an MDCX. Ainſi ſi ce fait ſe trouve, dans le Livre cité par Mr. *du Pin*, il ſuffit pour n'accorder à l'Auteur de ce Livre aucune créance.

FIN.

Universitäts BIBLIOTHECA

le conſerver. 91. 104
Etats qui ſe conſervent par des intrigues. 107

F.

FActions, deſordres qu'elles cauſent. 422. & ſuiv.
Famille, qu'il faut que châcun aime ſa famille. 82
Fanatiſme, qu'il n'y en a point dans la Religion Chretienne. 379. & ſuiv.
Fiduciam ſumere, ſi cette expreſſion eſt Latine. 179
Florus, endroit de cet Auteur corrigé. 144. & ſuiv.

G.

G*Etules*, origine de leur nom. 132
Gloceſter (Duc de) ſes démêlez avec le Cardinal de *Wincheſter*. 2. 4 8. accuſé & abſous. 14 mis en priſon, où il eſt trouvé mort. 14.
Grecs, qu'ils appelloient des noms de leurs Dieux les Divinitez des peuples d'Aſie, qui étoient toutes differentes. 413

H.

HAbitudes, comment on en peut former de bonnes, & les affermir. 90. & ſuiv.
Habitudes de l'Eſprit, marque de celles qui ſont devenuës naturelles. 92
Henri VI. Roi d'*Angleterre*, l'hiſtoire de ſes dernieres années. p. 1. & ſuiv. incapable de regner par lui-même. 5. ſon mariage avec *Marguerite d'Anjou* 9. 11. 12. Actes remarquables paſſez ſous ſon regne. 43. & ſuiv.
Hercule, que ce mot ſignifie Marchand. 133
Herodote, examen de l'édition de Leide. 383. & ſuiv. endroits de cet Auteur expliquez. 385. & ſuiv.
Heros plus fréquens dans les Republiques libres. 109

Hiſtoire Eccleſiaſtique, fautes que l'on y trouve ordinairement. 225. *& ſuiv.*
Homme, la maniere dont il ſe corrompt. 348. *& ſuiv.*
Homme ce qu'il ſe doit à lui-même. 364. *& ſuiv.* à ſon prochain. 369 *& ſuiv.*
Humilité, en quoi elle conſiſte 364. *& ſuiv.*
Honête & *deshonête* ne dépendent pas de l'inſtitution des hommes. 355
Horace, endroits de cet Auteur expliquez, ou corrigez. 163. *& ſuiv.*

I.

Jaques II. Roi d'Ecoſſe, tué devant Roxborough. 37
Injures, desquelles on ne doit pas ſe plaindre. 370
Judas Galilæus. 307
Juifs, leur état, par rapport à la Religion, lors que Jeſus-Chriſt vint au monde. 293. *& ſuiv.* 108. *& ſuiv.*
Juifs, peu en état de bien défendre leur Religion contre les Payens, quand Jeſus-Chriſt vint au monde 308. *& ſuiv.* leur corruption. 320
Juſtice, ſa définition & ſes diviſions. 187. *& ſuiv.*
Juſtification devant Dieu ce que c'eſt. 378
Juſtin, deux endroits de cet Auteur corrigez. 146. *& ſuiv.*

L.

LEgiſlateur, s'il eſt bon qu'il n'y en ait qu'un. 95. *& ſuiv.*
Lettres, comment elles doivent être ménagées dans un Etat. 93
Libyens, origine de leur nom. 133
Loi ce que c'eſt proprement. 205. 212. *& ſuiv.* ſes proprietez. 215. *& ſuiv.* ſon interpretation. 219

Lois, le tems, le lieu & la maniere d'établir de bonnes Lois. 96. *& suiv.*
Lois, sans bonnes habitudes, ne servent de rien 69
Lucrece endroit de cet Auteur corrigé. 153. *& suiv.*

M.

Machiavel (Nicolas) jugement sur la Politique de cet Auteur. 60. *& suiv.*
Machiavel, s'il a bien jugé que chaque Etat devoit travailler à son agrandissement. 100. *& suiv.*
Magistrats, s'il est bon qu'on les puisse accuser. 122
Magistrats de diverses sortes, pour la conservation de l'Etat. 114. leurs devoirs. 115. *& suiv.*
Marche (Comte de la) proclamé Roi, sous le nom d'*Edouard* IV. 42
Marguerite d'Anjou, Reine d'Angleterre, se rend Maîtresse du gouvernement. 12. *& suiv.* s'en démet en quelque maniere. 25. le reprend. 26. *& suiv.* bat le Comte de Warwik. 41
Maures, d'où ainsi nommez. 136.
Mauritanie, ses premiers habitans. 129. *& suiv.* leurs noms. 134
Maxime, en matiere de Politique, ce que c'est. 70. *& suiv.* maximes d'un bon Gouvernement. 72
Maximes particulieres à chaque Etat. 111
Mensonge naturellement haï. 351. *& suiv.*
Mer du Sud, description de ses côtes & de ses îles. 437. *& suiv.*
Metamorphoses, leurs origines. 169 *& suiv.*
Métier, qu'il ne doit pas y avoir trop de gens du même métier, dans un Etat. 120
Morale Chrétienne, abregé de ce qu'elle enseigne 360. *& suiv.* conforme à la Raison. 374
Moscovites humanisez par le Czar d'aujourdhui. 461
Moyens, Dissertation sur les verbes Moyens, où l'on prouve que ce sont des Déponents. 237 *& suiv.* 255. *& suiv.*

N.

NAvigation, Hiſtoire de la Navigation. 455.
Nominatif, quand il eſt joint à l'Infinitif, parmi les Grecs. 397. & ſuiv.
Nuire, choſe naturellement haïe & blâmée. 351. & ſuiv.
Numides, d'où ainſi nommez. 135.

O.

OPhir, côte Orientale de l'Afrique, ſelon Mr. Huet. 495.

P.

PArti, eſprit de parti, mal qu'il cauſe. 423.
Patrie, ſon amour, de quelle conſequence il eſt de l'inſpirer au peuple. 77. & ſuiv.
Patrie, de combien de manieres on s'oppoſe à l'amour qui lui eſt dû. 107.
Payens, comment ils défendoient leur Religion contre les Chrétiens. 322.
Phariſiens, quelles gens c'etoient & leurs ſentimens 293. & ſuiv.
Plaiſirs publics, que l'on peut accorder au peuple. 87.
Plaute difficile à traduire en François. 430. paſſage de cet Auteur expliqué. 431. & ſuiv.
Philoſophes, s'ils ſont propres au Gouvernement 57. & ſuiv.
Philoſophie, jusqu'où elle pouvoit être utile au ſalut des Payens. 432. & ſuiv.
Platoniciens, comment ils ont ſervi à l'etabliſſement de la Religion Chretienne. 321. & ſuiv.
Poëtes Grecs, difficulté qu'il y a à les traduire en François. 440
La Politique, ce que c'eſt. 66.
Politiques quelles connoiſſances ils doivent avoir. 59. 65.

R.

RAiſon ne trompe jamais. 369.
Religion, qu'il faut qu'il y en ait une dans l'Etat. 72. que la vraye ſert & la fauſſe nuit. 73. *& ſuiv.*
Religion établie pour faire du bien aux hommes & non pour leur nuire. 363. *& ſuiv.*
Religion Chrétienne, d'où vient qu'elle ne fut pas reçûe de tout le monde. 376.
Renoncer à ſoi même, ce que c'eſt. 368.
Repentance, en quoi elle conſiſte préciſément. 477.
Richeſſes, combien elles ſont néceſſaires pour la conſervation de l'Etat. 105.

S.

SAdducéens, quelles gens c'étoient & leurs ſentimens. 297. *& ſuiv.*
Salisbury, (le Comte de) 24 fait du Conſeil. 25. bat l'armée du Roi. 32. entre dans Londres. 35. tué. 39.
Salluſte, examen d'un paſſage de cet Auteur. 128. hiſtoire qu'il fait des premiers habitans de la *Mauritanie*. 129. *& ſuiv.*
Samaritains, leur origine. 307.
Sceptiques, comment ils ont ſervi à l'établiſſement de la Religion Chrétienne. 336. *& ſuiv.*
Schiſme, qu'il ne le faut pas faire légerement. 427.
Servir, ou rendre ſervice, choſe naturellement aimée, & louée. 351. *& ſuiv.*
Societez, leur origine. 201.
Sommerſet (Duc de) Regent en France, perd la Normandie. 16 *& ſuiv.* accuſé. 21. envoyé à la Tour & délivré. *Ibid.* de nouveau. 22. 26. tué. 27.
Spectacles utiles à l'Etat. 77.
Souverains ſoumis aux regles de la charité. 371.
Stoïciens, comment ils ont ſervi à l'établiſſement de la Religion Chrétienne. 330 *& ſuiv.*
Sujets tenus dans l'ignorance & la baſſeſſe n'aiment pas leurs Princes. 80.

Suiſſes éloge des Suiſſes. 104.
Suffolk (Marquis & Duc de) ſa mauvaiſe conduite. 10. 15. accuſé & envoyé à la Tour. 19. il en ſort. *Ibid.* ſort d'Angleterre & a la tête tranchée ſur mer. 20.
Superſtition, que la Religion Chrétienne en eſt très éloignée. 379
Superſtition en matieres phyſiques. 445.

T.

Terence, endroit de cet Auteur corrigé. 157. *& ſuiv.*
Theatre, pieces de Theatre comment utiles à l'Etat. 87. *& ſuiv.*
Therapeutes, qu'ils n'ont pas été Chrétiens. 305.
Trinité, ce que l'Ecriture nous en enſeigne, & la maniere de l'exprimer. 346. *& ſuiv.*

V.

Vaiſſeaux des Gaulois & des anciens peuples de la Grande Brétagne. 359.
Velleius Paterculus, Auteur corrompu & fort difficile à corriger. 141. *& ſuiv.*
Venitiens, eloge des anciens Venitiens. 104.
Verbes, leur origine 248. *& ſuiv.*
Verbes auxiliaires, qu'on en voit quelques veſtiges dans la Langue Greque & dans la Latine. 249.
Verité reçûë des hommes, à cauſe de ſon utilité. 76.
Verité naturellement aimée. 351. *& ſuiv.*
Vertu, comment neceſſaire pour la conſervation de l'Etat. 103.
Vertu, ce que c'eſt. 325. *& ſuiv.* ne dépend pas de l'opinion. 354.
Vertu appuyée ſur la conſtitution même de la nature humaine. 356. & ſur l'Experience *Ibid.* *& ſuiv.*
Vertu & Vice, comment Dieu en a conſervé les idées parmi les hommes. 351. *& ſuiv.*
Vice, ce que c'eſt. 353. *& ſuiv.* ne depend pas de l'opinion. 354.
Vice contraire à la conſtitution de la nature humaine & à la ſocieté. 356. *& ſuiv.*

Vi-

Vices brillans des Heros.
Vie, jusqu'a quel degré on la doit aimer. 84 *& ſ.*
Vie à venir, ſi elle eſt révelée bien clairement d
l'Ancien Teſtament. 313. *& ſuiv.* hiſtoire d
Devineresſe d'Endor, qui montre qu'on en av
quelque idée. 719. *& ſu*
Virgile, endroit de cet Auteur corrigé. 152. *& ſu*
Voſſius, (Conrard) n'a point été Concurrent
Joſeph Scaliger. 4

W.

Warwik, (Comte de) 24. fait du Conſ
25. danger qu'il courut. 31. entre d
Londres. 35. bat & prend le Roi. 36. rempo
une autre victoire. 40. entre dans Londres.
battu par la Reine.
Wincheſter, (Cardinal de) ſes intrigues pour perc
le Duc de Gloceſter. 2.

Y.

York (Duc de) Régent en France, pour *He*
VI. perd cet emploi. 13. envoyé en Irlan
19. retourne en Angleterre. 21. arme, fait
paix, arrêté & envoyé chez lui. 23. ſes droit
la Couronne. 23. rappellé. 25. Protecteur.
perd ſes emplois.
York (Duc de) Leve des troupes & bat le Roi q
prend priſonnier. 27. fait de nouveau Prot
teur d'Angleterre. 28. perd cet emploi. 29. arm
33. abandonné de ſon armée s'enfuit. 33. co
damné. 34. va à Londres & pretend à la Couro
ne. 37. *& ſuiv.* tué.

Z.

Zele pour l'Atheïſme. 4
Zele, vertu Chrétienne. 3

FIN *du V. Tome.*

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

a39003 00952978 4b